

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU JARNISY
DIREN - AREL**

PLAN DE PAYSAGE DU JARNISY

**TOME 2 : PROPOSITIONS
Novembre 2008**

Avec simulation des coloris de quelques façades

DAT CONSEILS 12 rue de la Mairie 68470 STORCKENSOHN Tél : 03 89 82 73 17 / 06 07 96 10 86 Fax : 03 89 38 22 24 Mél :
gtacquard.dat@wanadoo.fr

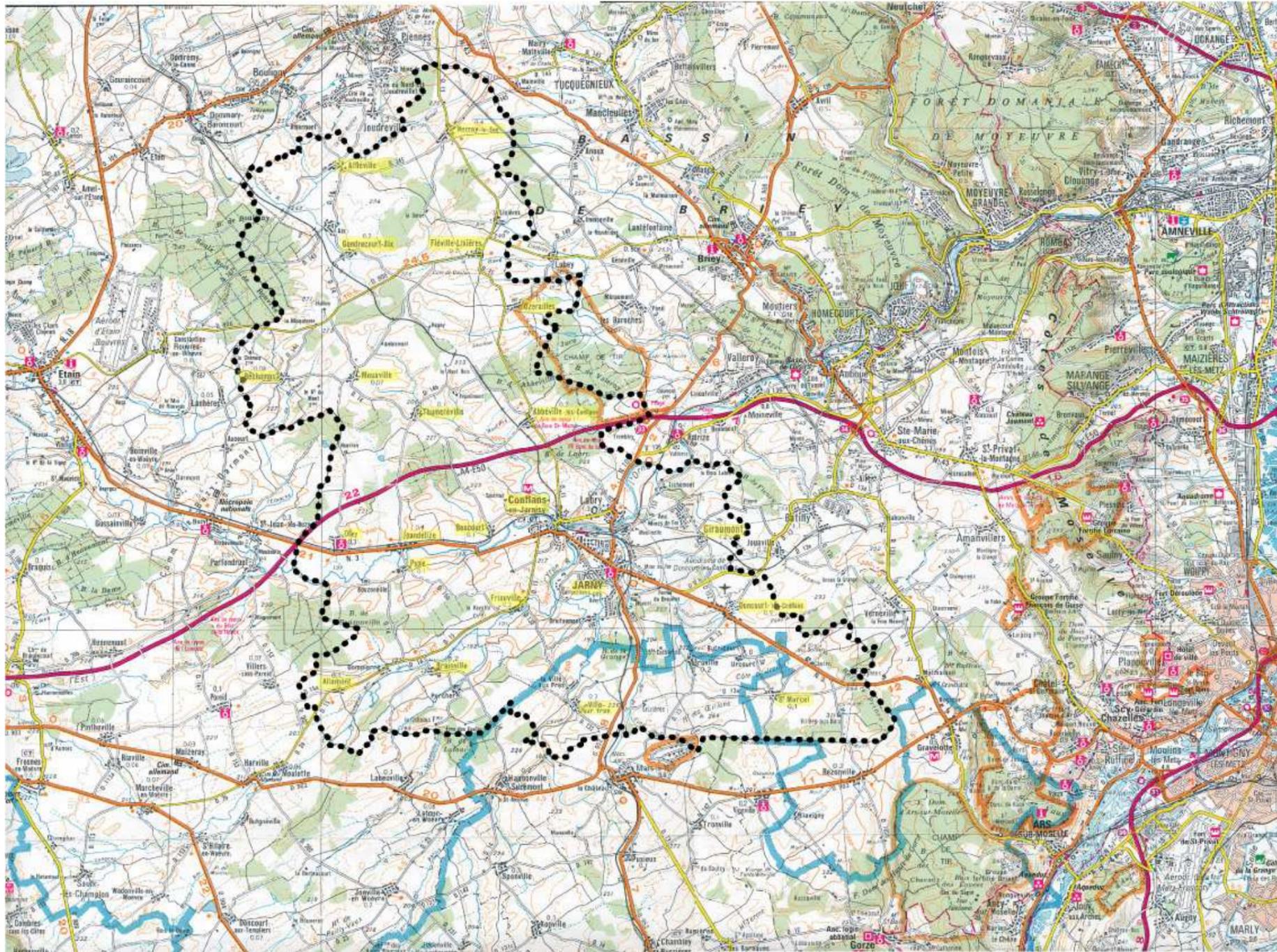
SOMMAIRE

TOME 2 : PROPOSITIONS

| | Pages | | Pages |
|--|-----------|---|-----------|
| <i>Contexte de l'étude</i> | 3 | Contexte de l'étude | 3 |
| <i>Démarche d'étude</i> | 4 | Démarche d'étude | 4 |
| I. LES PAYSAGES MARQUES PAR LES ELEMENTS NATURELS : RICHESSES, ENJEUX ET BESOINS DE GESTION | 5 | -A- BREF RAPPEL DU DIAGNOSTIC ET PRESENTATION DES OBJECTIFS DE GESTION DES PAYSAGES | 5 |
| <i>1° Les roches et le relief à la base du paysage</i> | 6 | 1° Bref rappel du diagnostic | 6 |
| <i>2° L'influence du climat sur le paysage</i> | 10 | 2° Objectifs et programme d'actions | 9 |
| <i>3° L'eau dans le paysage</i> | 12 | - B - LE PROGRAMME D' ACTIONS | 10 |
| <i>4° Les richesses biologiques dans le paysage</i> | 18 | OBJECTIF I : PROMOUVOIR UN URBANISME DE QUALITE | 11 |
| II. LA TRACE DE L'HISTOIRE DANS LE PAYSAGE : DES RICHESSES PATRIMONIALES ET PAYSAGERES A METTRE EN VALEUR | 22 | Action n° 1 : Préserver la richesse architecturale et patrimoniale des noyaux anciens es villages | 12 |
| <i>1° Les traces archéologiques</i> | 23 | Action n° 2 : Rechercher la bonne insertion paysagère des extensions villageoises | 25 |
| <i>2° Les paysages au 18^{ème} siècle</i> | 26 | Action n° 3 : Mettre en valeur la couronne verte des villages | 29 |
| <i>3° Les paysages au 19^{ème} siècle</i> | 29 | Action n° 4 : Rechercher la bonne insertion paysagère des grandes zones d'activité | 32 |
| <i>4° Les paysages au début du 20^{ème} siècle</i> | 30 | OBJECTIF II : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES LIES A L'EAU | 44 |
| <i>5° Quelques traces du passé dans le paysage rural actuel, qui méritent d'être valorisées</i> | 32 | Action n° 5 : Mettre en valeur les rivières, leurs ripisylves et les prairies limitrophes | 45 |
| III. LES EVOLUTIONS RECENTES : ENJEUX ET BESOINS DE GESTION | 38 | Action n° 6 : Mettre en valeur les mares et les étangs selon l'identité propre aux milieux humides | 48 |
| <i>1° La structuration globale des paysages</i> | 39 | Action n° 7 : Mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau | 51 |
| <i>2° Les évolutions des paysages bâtis</i> | 40 | OBJECTIF III : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS | 56 |
| <i>3° Les évolutions de la couronne verte des villages</i> | 44 | Action n° 8 : Rechercher la qualité et l'insertion des constructions agricoles | 57 |
| <i>4° Les évolutions des paysages agricoles</i> | 46 | Action n° 9 : Conserver et réimplanter un patrimoine arboré utile, beau et signifiant | 61 |
| <i>5° Les paysages forestiers</i> | 52 | Action n° 10 : Prendre en compte le paysage dans la gestion des forêts | 65 |
| <i>6° Les sites et itinéraires de découverte</i> | 53 | Action n° 11 : Entretenir les biotopes remarquables, éléments de diversification paysagère | 68 |
| CONCLUSION : PREMIERE EBAUCHE DES OBJECTIFS DU PLAN DE PAYSAGE | 56 | OBJECTIF IV : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES POUR DES ACTIVITES DE DECOUVERTE | 70 |
| | | Action n° 12 : Mettre en valeur des promenades et des patrimoine pour les loisirs quotidiens | 71 |
| | | Action n° 13 : Mettre en valeur des patrimoines et des itinéraires structurants pour le Jarnisy | 74 |
| | | Action n° 14 : Mettre en valeur les axes routiers : alignements et places de pique nique | 78 |
| | | ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT | 80 |
| | | ANNEXES CARTOGRAPHIQUES COMMUNALES | 81 |

CONTEXTE DE L'ETUDE

LOCALISATION ET DELIMITATION DU JARNISY



Le Jarnisy est un territoire à dominante agricole et rurale, centré sur un pôle urbain qui regroupe les communes de Jarny, Conflans et Labry. Il s'étend de part et d'autre de la vallée de l'Orne, vallée très industrielle dans sa partie aval.

Situé à vingt minutes environ du bassin d'emplois de Metz-Thionville, le plus important de la Lorraine, ainsi qu'à une demi-heure du bassin d'emploi de Verdun, ses enjeux pour l'accueil de populations résidentielles et d'activités de loisirs pour les populations urbaines proches, sont importants.

Les élus locaux sont soucieux du développement de leur territoire. Plusieurs projets structurants ont été réalisés : zone commerciale, zone d'activité intercommunale, piscine et nouveaux quartiers. D'autres ont été envisagés : plate-forme bimodale rail-route, desserte TGV, parc paysager de sports et de loisirs, implantation d'éoliennes, ...

Les élus sont également soucieux de la qualité du cadre de vie du Jarnisy. Une réflexion avait été menée en 2002 pour la mise en valeur des richesses naturelles du territoire. Elle a été suivie par une réflexion concernant la gestion des paysages en 2004.

La Communauté de Communes a exprimé, lors de son débat d'orientation budgétaire pour l'année 2005, sa volonté d'engager un Plan de Paysage en y associant pleinement les partenaires locaux.

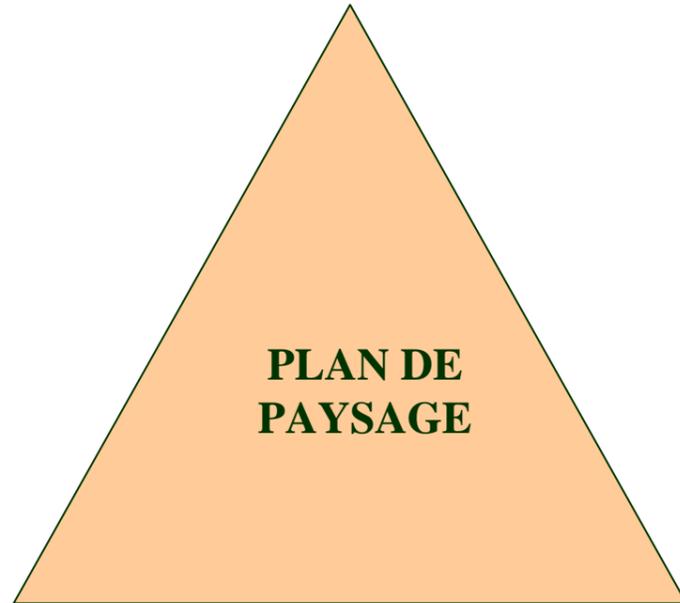
En effet, les richesses locales du patrimoine et des paysages peuvent contribuer à améliorer la qualité du cadre de vie. Elles sont à la base de l'identité du Jarnisy et constituent des ressources locales susceptibles de renforcer la beauté et l'attrait du cadre de vie, de donner lieu à des activités de découvertes.

DEMARCHE D'ETUDE

BIEN CONNAÎTRE LE PAYSAGE

*Ses forces et ses faiblesses.
Ses dynamiques d'évolution.*

*Le patrimoine qu'il représente, susceptible de
contribuer à l'amélioration du cadre de vie.*



**INTÉGRER LA
RÉFLEXION PAYSAGÈRE
DANS UN PROJET
GLOBAL
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT**

ÉLABORER LE PROJET PAYSAGER DANS LA CONCERTATION

*Avec les partenaires élus et
techniques.*

*Avec la population et les
catégories socio-professionnelles
les plus impliquées.*

Le Plan de Paysage répond à plusieurs objectifs :

- réaliser l'inventaire des richesses du patrimoine et des paysages ; identifier celles qui jouent un rôle particulier pour la qualité de vie des habitants et pour les attraits touristiques ; identifier les points noirs paysagers et les problèmes de gestion des paysages qui risquent de se poser à moyen terme ;
- sensibiliser les conseils municipaux et les populations aux atouts paysagers et patrimoniaux de leur territoire, et aux opportunités que cela représente pour le développement local ;
- élaborer un plan global pour un aménagement et un développement équilibrés des communes de la Communauté de Communes ;
- préciser le type d'appuis que la Communauté de Communes pourrait apporter aux communes membres dans la mise en œuvre du Plan de Paysage ; rechercher une bonne articulation entre le niveau intercommunal, le niveau communal et le Parc Naturel Régional de Lorraine pour les communes concernées ;
- veiller à la prise en compte des orientations du Plan de Paysage dans les documents d'urbanisme et les aménagements fonciers.

Le Plan de Paysage se déroule selon quatre étapes :

- le diagnostic qui fait le point sur les atouts et les faiblesses du paysage, qui repère les richesses paysagères susceptibles d'améliorer le cadre de vie et de servir au développement d'activités de découverte ;
- la restitution du diagnostic aux acteurs locaux ;
- l'élaboration du plan paysager de référence et du programme d'actions pour des paysages de qualité et une gestion équilibrée du territoire ;
- la restitution des propositions aux acteurs locaux.

Le présent document présente les propositions paysagères, dont la plupart ont fait l'objet de débats lors des trois réunions de concertation concernant l'urbanisme et les couronnes vertes des villages, les paysages agricoles et la mise en valeur de paysages à forte valeur patrimoniale. Certains projets ont été examinés plus particulièrement : la conservation et la mise en valeur de l'enceinte fortifiée de Neuvron à Olley, la mise en valeur de la grande voie romaine consulaire qui se situe sur les limites sud du Jarnisy, le réaménagement du petit étang et de l'ancienne décharge entre Aix et Gondrecourt, à l'emplacement d'un ancien moulin, l'amélioration de l'insertion paysagère d'un hangar agricole, la création de sentiers pour les loisirs quotidiens des habitants, etc.

Les analyses paysagères ont été reportées sur des cartes dans le cadre du Système d'Information Géographique de la Communauté de Communes. Aussi, dans ce document, seules des cartes synthétiques apparaissent. L'on se reportera utilement au document informatique, qui localise précisément les éléments du paysage sur les photos aériennes de 2003 et sur les carte IGN au 1/25 000°, avec une précision pouvant aller jusqu'au 1/1000° pour certaines informations. Des annexes cartographiques présentent également les informations sur document papier.



- A -

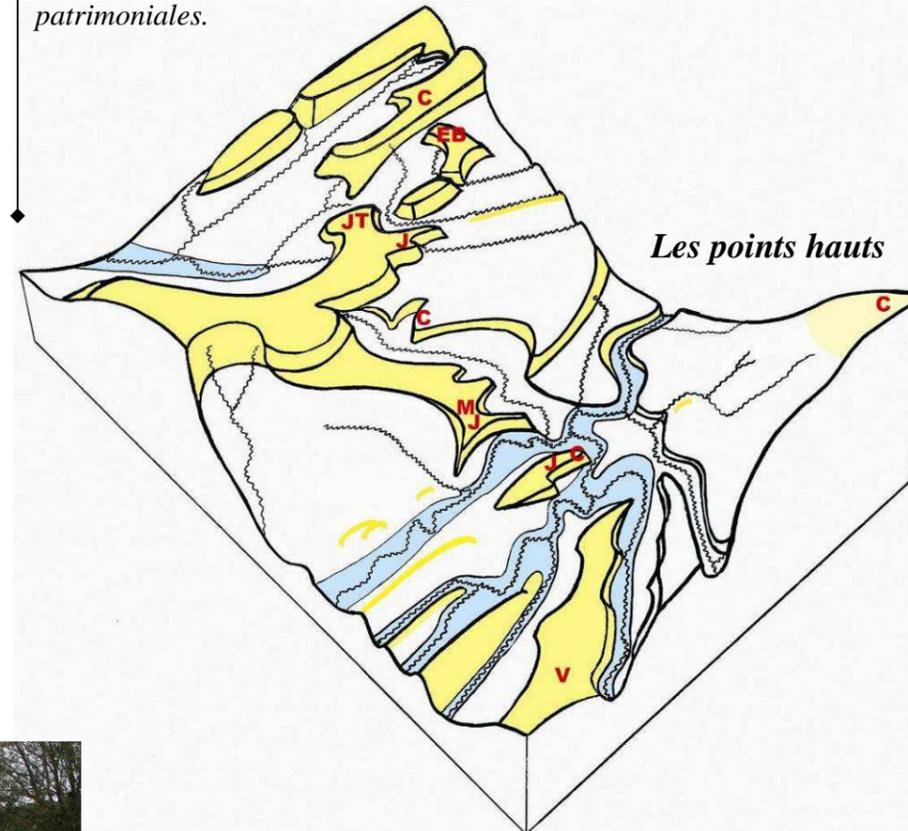
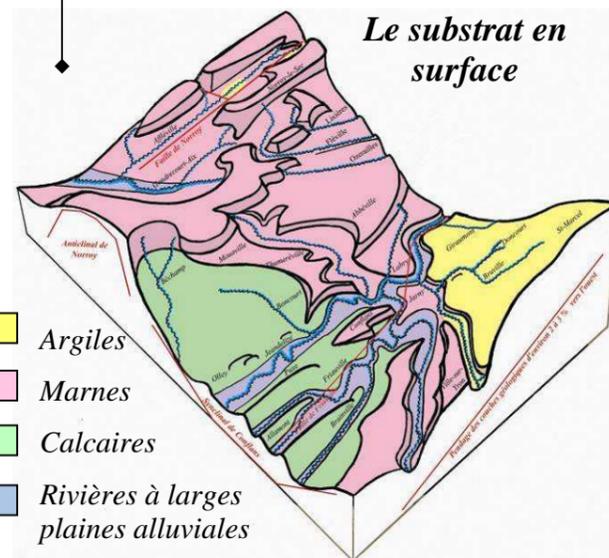
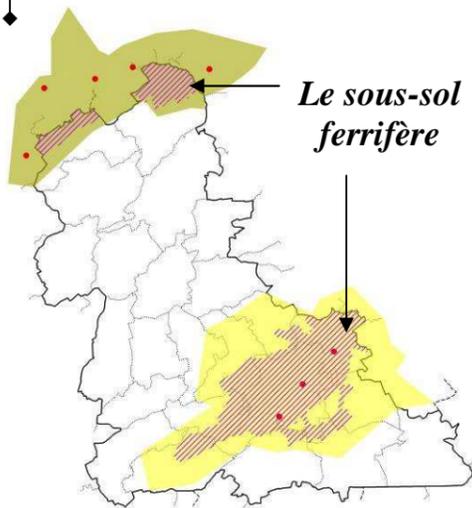
**BREF RAPPEL DU DIAGNOSTIC
ET PRESENTATION DES OBJECTIFS DE GESTION DES PAYSAGES**

1° La structure géomorphologique a marqué l'occupation humaine du territoire et la richesse des perspectives

Après le déplacement de la frontière allemande suite à la défaite de 1870, l'extraction minière s'est redéployée dans le Jarnisy, du côté resté français, moyennant la construction de puits de mines, le long de la vallée de l'Orne et sur les marges nord du territoire. Les paysages ont été marqués par cette activité : développement de complexes miniers à l'architecture caractéristique, à Giraumont et à Jarny, développement de l'activité de fret à Jarny et à Conflans, développement de cités ouvrières, extraction de la pierre de construction (ex : carrière souterraine de Norroy).

Les paysages sur socle calcaire au sud-est du Jarnisy sont traditionnellement le domaine de la grande céréaliculture. Les herbages, ponctués de multiples mares, sont plus fréquents sur les sols marneux et argileux des secteurs nord et ouest, bien qu'ils soient en diminution du fait de la généralisation du drainage. La multiplicité des mares sur les sols marneux constitue une réelle richesse paysagère par leur végétation rivulaire spécifique, et un élément d'identité des paysages ruraux.

La topographie du revers de la Côte de Moselle, inclinée vers l'ouest, se combine avec une structure en synclinal (le synclinal de Conflans) et une structure en anticlinal (l'anticlinal de Norroy qui se prolonge jusqu'à Audun-le-Roman). Ainsi, le nord et le sud du Jarnisy comportent des altitudes plus élevées que le centre. Cette structure de base est dominée par les caillasses à Rhynchonelles, couche géologique plus dure et donc moins érodée. Celle-ci forme un axe surélevé, riche en points de vue panoramiques, qui traverse le centre du Jarnisy du nord au sud. Ces points hauts ont été investis d'usages divers, tels que des fortifications, des lieux de justice, un télégraphe de Chappe, qui complètent les richesses visuelles par de multiples richesses patrimoniales.



Les anciennes mines de fer ont donné lieu à de belles architectures mêlant la brique, la pierre et le verre. (ex : mine de Jarny)

Les mares sont une des grandes richesses paysagères des secteurs marneux et un élément d'identité.



LES POINTS HAUTS SUR LE SOCLE DUR DES CAILLASSES A RYNCHONELLES ET LEURS USAGES

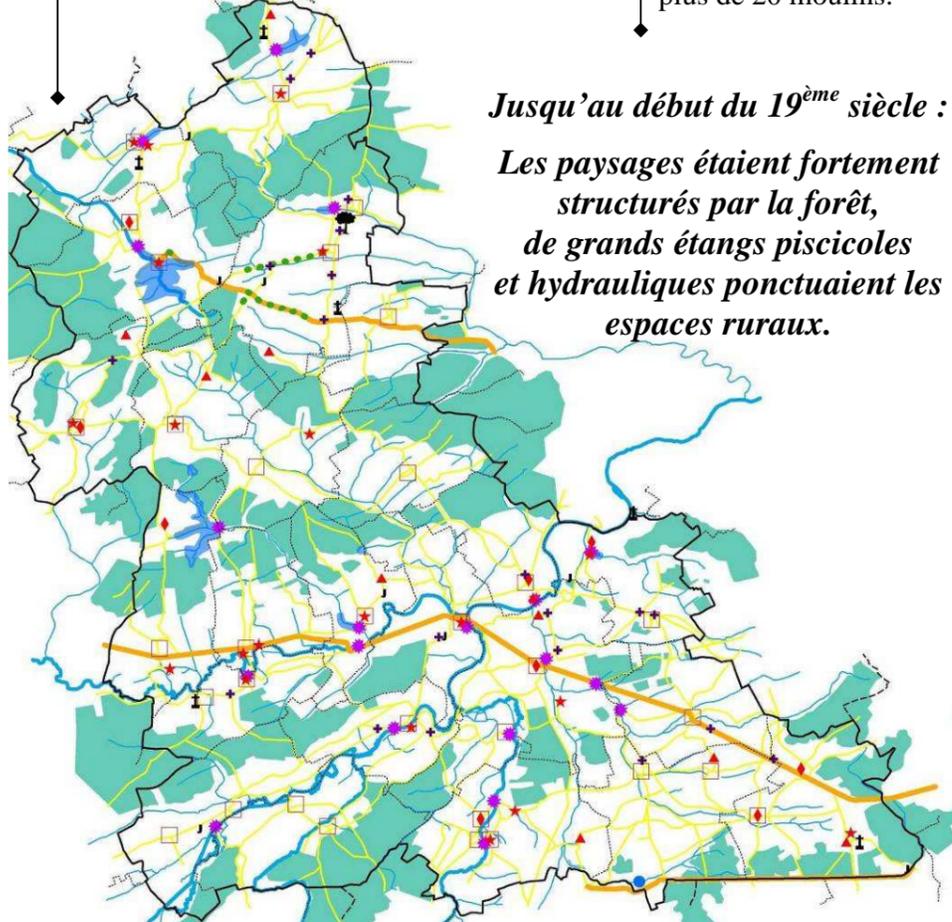
- T Télégraphe de Chappe
- J Lieu de Haute Justice au 18^{ème} siècle
- M Ferme monastique
- EB Eperon barré antique ou plus ancien (hauteur refuge)
- V Villa Gallo-romaine
- C Château fort

2° Les paysages des 18^{ème} siècle et 19^{ème} siècle : une forte diminution des emprises boisées

Au 18^{ème} siècle, les forêts occupaient 30% du territoire intercommunal, contre 15% au 20^{ème} siècle. Elles limitaient l'horizon aux bassins versants des grandes vallées (ex : vallée de l'Orne, du Longeau, de la haute vallée du Grijolot), ainsi que des « clairières » agricoles (ex : clairière de Neuvron). Le revers des cote de Moselle à Bruville / St-Marcel / pour partie Ville-sur-Yron, était déjà bien déboisé pour les labours.

Une dizaine de grands étangs ponctuait les espaces ruraux. Ils servaient à la production piscicole, ainsi qu'à la force hydraulique pour plus de 20 moulins.

Jusqu'au début du 19^{ème} siècle :
Les paysages étaient fortement structurés par la forêt, de grands étangs piscicoles et hydrauliques punctuaient les espaces ruraux.



Dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, la moitié des forêts a été coupée, pour répondre au besoin de terre et à la production de charbon de bois pour l'industrie sidérurgique naissante. De grandes haies boisées ont été maintenues sur les limites d'anciens bois (ex : haie de Mouaville).

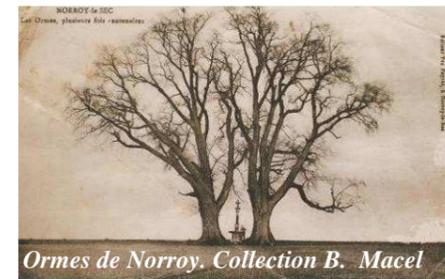
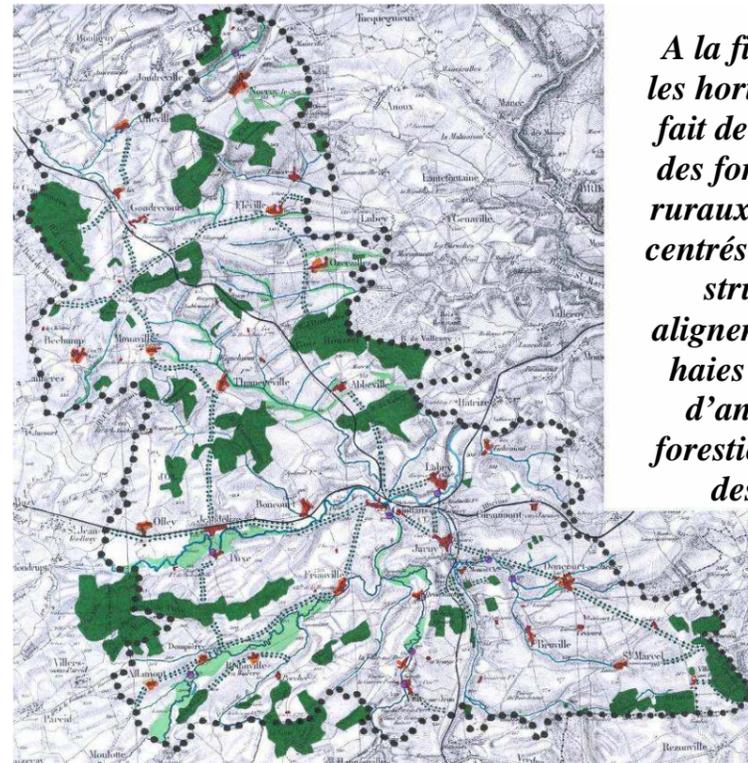
Les villages groupés, souvent sous forme de village-rue, sont compacts. Leur architecture est cohérente. Ils sont bordés de jardins vivriers et de vergers. 16 écarts agricoles existaient au 18^{ème} siècle, 12 écarts supplémentaires ont été créés au 19^{ème} siècle.

Les voies de circulation principales étaient toutes bordées d'alignements d'arbres. Ces boisements linéaires délimitaient et ombrageaient les voies, Ils étaient aussi utilisés pour la production de bois et de fruits.



La carte montre des arbres dispersés et des mares de sources.

A la fin du 19^{ème} siècle,
les horizons s'ouvrent du fait de la coupe massive des forêts. Les paysages ruraux restent fortement centrés sur les villages, et structurés par les alignements routiers, les haies correspondant à d'anciennes lisières forestières, les ripisylves des cours d'eau.



Ormes de Norroy. Collection B. Macel

Les arbres isolés étaient souvent majestueux et chargés d'histoire.



Collection Inventaire Régional

Les villages étaient groupés, les poiriers palissés en façades fréquents.



Les grands étangs piscicoles et hydrauliques étaient nombreux (ex : étang de Neuvron).



De multiples châteaux et fermes à cour fermée punctuaient le Jarnisy (ex : château de Puxe et ferme du Colombier à Labry datant du 16^{ème} siècle).



De belles haies ont été maintenues sur les limites d'anciennes forêts déboisées.



Les alignements d'arbres le long des routes majeures n'ont été que rarement maintenus.



Les écarts agricoles s'organisaient autour d'une cour carrée fermée.

3° Les évolutions récentes : une tendance à l'extension urbaine et à la dénudation des paysages agricoles, compensée par une forte volonté de valorisation du cadre de vie

Les paysages bâtis

Depuis la seconde moitié du 20^{ème} siècle, de grandes zones d'activité ont été implantées aux quatre entrées de l'agglomération, les villages s'étendent de nouvelles constructions à l'architecture souvent disparate, et cela au détriment des anciennes couronnes de vergers et de jardins vivriers, les coeurs des villages ont connus une longue phase d'abandon. Mais depuis quelques années, les initiatives pour la réhabilitation du patrimoine bâti villageois se renforcent, des extensions villageoises de qualité voient le jour.



La qualité paysagère et l'insertion dans l'environnement pourraient être améliorées, notamment à partir des itinéraires de promenade en milieu rural.

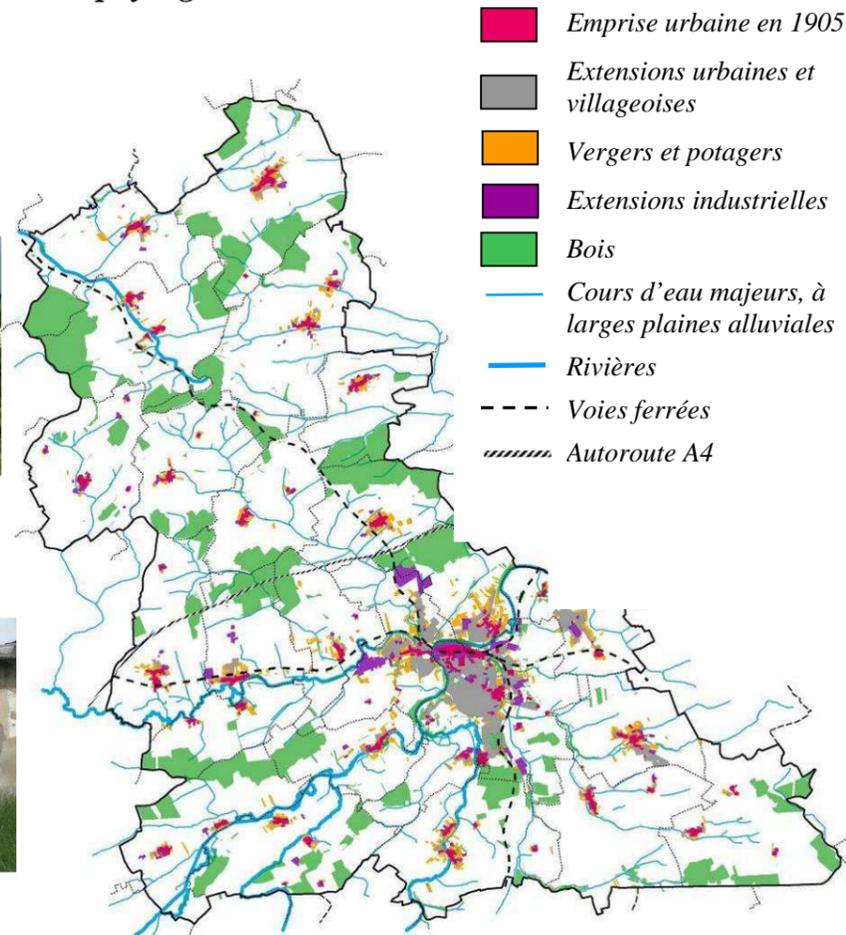


Les coeurs des villages ont connu une phase d'abandon, tandis que des lotissements à l'architecture disparate se développaient.



Des actions positives pour les paysages se développent depuis quelques années : lotissements cohérents, en référence à l'identité architecturale lorraine et prenant en compte la qualité de vie, réhabilitation du patrimoine bâti et arboré villageois.

Structuration des paysages actuels



- Emprise urbaine en 1905
- Extensions urbaines et villageoises
- Vergers et potagers
- Extensions industrielles
- Bois
- Cours d'eau majeurs, à larges plaines alluviales
- Rivières
- Voies ferrées
- Autoroute A4

Les paysages agraires

Les paysages traditionnellement très ouverts du revers des côtes de Moselle au sud-est du Jarnisy ont tendance à s'étendre à l'ensemble du territoire intercommunal, à la faveur de l'extension des drainages. Les obligations récentes d'implanter des bandes enherbées le long des cours d'eau, la meilleure prise en compte des ruissellements et de la qualité de l'eau par le maintien ou la replantation de haies lors des aménagements fonciers, engendrent progressivement de paysages plus diversifiés.



Les évolutions agricoles en cours auront des impacts contrastés sur les paysages : intensification et dénudation suite aux tensions économiques sur ce marché mondialisé, ou meilleure prise en compte de l'environnement.



Après la coupe intégrale des alignements le long de la RD 603, de nouvelles plantations, très partielles, ont été faites à la faveur d'aménagements fonciers habiles.

Les nouveaux alignements marquent positivement l'horizon.



Nombreux sont les habitants du Jarnisy à apprécier tout particulièrement la découverte des paysages de leur territoire au travers de promenades et randonnées fréquentes et variées. De multiples initiatives sont portées par les acteurs locaux, pour trouver les bons compromis, afin que l'indispensable développement social et économique se conjugue au mieux avec la préservation du patrimoine paysager et sa valorisation dans des loisirs de qualité.

OBJECTIFS : METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LES PAYSAGES

Pour renforcer la qualité du cadre de vie et de loisirs du Jarnisy

Pour diversifier les attraits et les activités de découverte

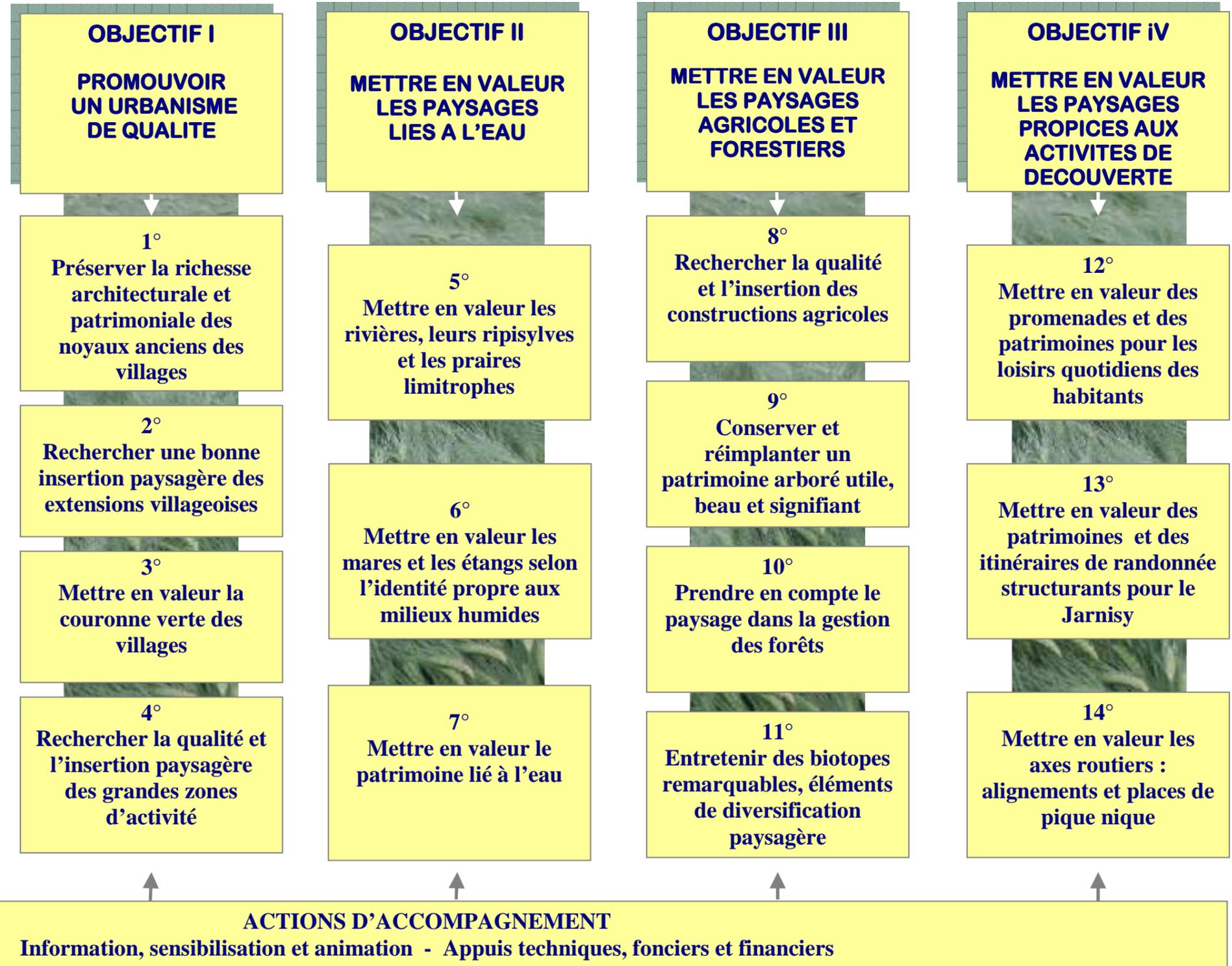
Sur la base du diagnostic des paysages du Jarnisy, quatre grands axes de valorisation, déclinés en une douzaine d'actions, seraient souhaitables.

- Les villages, où les habitants vivent au quotidien, sont particulièrement sensibles. La trace de l'histoire dans l'architecture et la convivialité des noyaux anciens sont appréciées des habitants. Face aux pressions urbaines qui se développent dans les villages, il est important de rechercher une greffe harmonieuse des nouvelles constructions, ainsi que la conservation d'une couronne verte, nécessaire à la qualité de vie.

- Les paysages liés à l'eau jouent un rôle important dans les paysages relativement dénudés du Jarnisy. Les ripisylves des cours d'eau structurent l'espace. Les milieux aquatiques et humides sont porteurs d'un patrimoine spécifique. L'eau sous toutes ses formes, rivières, mares, étangs, fontaines, ... est un élément fort du paysage, qui mérite de rester visible et d'être mis en valeur.

- Avec 80% de la superficie de la CCJ, les paysages agricoles jouent un rôle majeur pour l'image de marque et la qualité de vie dans le Jarnisy. Le maintien d'un patrimoine arboré utile, beau et signifiant, l'insertion paysagère des constructions agricoles sont essentiels.

- Le Jarnisy, territoire aux sols riches, dispose d'un patrimoine remarquable, mais souvent réduit à l'état de traces. Celles-ci sont toutefois suffisantes pour donner lieu à des sites et à des itinéraires de découverte beaux et instructifs. De multiples attentes sont exprimées en ce sens.



LE PROGRAMME D' ACTIONS

OBJECTIF I PROMOUVOIR UN URBANISME DE QUALITE

Trois types d'espaces bâtis sont présents dans le Jarnisy

Le territoire du Jarnisy est structuré, jusqu'au début du 19^{ème} siècle, par un tissu régulier d'une trentaine de villages et de hameaux agricoles, dont trois bourgs plus importants : Jarny, Conflans et Norroy-le-Sec. Une douzaine d'écarts agricoles existaient à la fin du 18^{ème} siècle, chiffre qui a doublé à la fin du 19^{ème} siècle, à la suite des fortes pressions démographiques en milieu rural.

A partir de 1870 et l'annexion des territoires à l'Est du Jarnisy par l'Allemagne, une agglomération minière et ferroviaire s'est développée au niveau de Jarny, Conflans et Labry, évoluant progressivement vers une conurbation. Des pressions urbaines fortes se sont également exercées sur Doncourt et Giraumont. Actuellement, les pressions résidentielles s'accroissent sur l'ensemble des communes rurales, tandis que les centres urbains historiques ont perdu une part de leur population. Une quarantaine de nouveaux écarts agricoles ont été bâtis lors de la sortie des exploitations des villages suite aux mises aux normes sanitaires.

Ainsi, l'urbanisme du Jarnisy se décline en trois grandes catégories :

- La conurbation urbaine de Jarny - Conflans - Labry, confrontée à d'importants besoins de restructuration, fait l'objet d'opérations d'aménagement spécifiques. Elle n'a pas été analysée dans le cadre du plan de paysage, sauf en ce qui concerne l'insertion paysagère des extensions industrielles et résidentielles périphériques.
- Les villages, confrontés à une phase de dévitalisation et de délabrement des centres anciens, puis aux multiples demandes de construction, ont fait l'objet de propositions paysagères selon trois thèmes : la mise en valeur du patrimoine architectural des centres anciens, la bonne insertion des nouvelles constructions et la préservation des couronnes vertes.
- Les écarts agricoles sont traités dans l'objectif III.

Les paysages bâtis portent la mémoire du Jarnisy, ils témoignent de plusieurs siècles d'histoire

Les formes architecturales et l'organisation urbaine anciennes expriment, souvent avec esthétique et convivialité, les activités, l'organisation sociale et les événements du passé : activité de moulin à eau ou à traction animale, fermes de manouvriers, de cultivateurs ou d'ouvriers-paysans, maison du vacher communal, grandes demeures de rentiers de la terre, presbytères, ... Les destructions consécutives aux multiples conflits qui ont affecté la Lorraine, tels que la guerre de 30 ans au début du 17^{ème} siècle, de 1870, de la première guerre mondiale, mais aussi l'abandon lors de l'exode rural, ont engendré des destructions de bâtiments, suivies de phases de reconstruction avec réemploi fréquent d'éléments de constructions anciennes. Les paysages villageois « racontent » cette histoire locale, souvent non écrite : châteaux plus ou moins remaniés, traces plus ténues des anciens châteaux et maisons fortes qui ponctuaient chaque village, au travers d'une réutilisation de pierre de taille, d'un reste de fossé, d'une meurtrière dans un mur de clos ou d'une cour villageoise, ... Six siècles d'histoire sont perceptibles dans les paysages villageois du Jarnisy. Les traces les plus anciennes, des 15^{ème} et 16^{ème} siècles, sont rarissimes. D'autres époques sont plus abondantes, notamment la marque du 19^{ème} siècle qui correspond à un fort développement démographique dans les campagnes. Plus rarement s'y détecte la trace d'une ancienne villa gallo-romaine (ex : à Labry). Il est important que ces traces soient conservées, mises en valeur, réutilisées pour des animations et des loisirs de découverte. Le patrimoine bâti contribue à l'éducation des habitants. Sa profondeur historique initie les nouvelles générations à leur histoire, les aide à s'ouvrir aux notions de développement durable, à se poser la question de la marque qu'ils laisseront à leur tour pour les générations futures. Il fait partie des attraits majeurs d'un territoire.

Aussi, un point particulier a été développé dans la fiche d'action n°1 concernant les noyaux anciens des villages, pour préserver leur richesse architecturale et patrimoniale.

Face aux pressions de construction actuelles et dans un proche avenir, il est important de s'interroger sur l'identité architecturale et villageoise, sur les modes de vie et de loisirs, à promouvoir dans les espaces ruraux du Jarnisy. C'est l'objet des fiches d'actions n° 2 et 3.

Un quatrième point traite des paysages à promouvoir dans les grandes zones d'activités, afin que ces nouveaux paysages trouvent leur place dans un projet global de mise en valeur du Jarnisy.

OBJECTIF I : PROMOUVOIR
UN URBANISME DE
QUALITE

Action n° 1

**Préserver la richesse
architecturale et
patrimoniale des
noyaux anciens des
villages**

OPPORTUNITE

Les noyaux anciens des villages portent la mémoire et l'identité d'un territoire. Lieux privilégiés pour la découverte des organisations sociales, de l'esthétique, des techniques et des événements du passé, ils inscrivent le village dans leur histoire. Au fil des siècles, une diversité de formes architecturales est apparue, mais elle s'inscrivait dans une grande cohérence de style. Aussi, les noyaux anciens des villages ont un caractère convivial et accueillant, une « âme » irremplaçable. Perçus depuis les itinéraires de découverte environnants, ils donnent lieu à des perspectives pittoresques et attrayantes.

Or, le bâti ancien se raréfie inexorablement, suite aux destructions, reconstructions et transformations qui ont accompagnées les guerres, la dévitalisation rurale et les changements des modes de vie.

Après une période d'abandon et de réhabilitation plus ou moins respectueuse de l'identité locale, l'intérêt pour ce patrimoine bâti se développe. De belles réhabilitations de villages ont été réalisées, ainsi qu'une OPAH et une opération de ravalement de façades. Toutefois, des besoins importants subsistent encore, alors que les financements pour une seconde OPAH s'avèrent difficiles.

*De belles réhabilitations ont d'ores et déjà été réalisées.
Elles contribuent à la qualité du cadre de vie, à la
mémoire du territoire et à l'attrait du Jarnisy.*



*D'importants besoins de
réhabilitation subsistent, ainsi
que des besoins de conseils
pour la composition des
façades, les formes des
ouvertures, les coloris ...*



PRINCIPES DE GESTION

⇒ Respecter les différentes formes et styles villageois

Trois catégories d'urbanisme villageois peuvent être observées :

- Le village-rue, typique du plateau lorrain, est la forme la plus fréquente. Il peut s'organiser selon une rue principale, ou selon un entrelacs de tronçons de « villages-rues » se rapprochant du village-tas. Les maisons s'enchaînent par les pignons, mais sans raideur grâce aux décrochements de façades et aux variations de hauteur des toitures. Elles délimitent des usoirs plus ou moins larges, formant parfois des placettes selon le recul des façades. Plus rarement, on observe une organisation du bâti autour d'une cour intérieure, pour tout ou partie du village.

- Quelques villages-rues comportent des éléments d'architecture spécifiques. Le Nord-Est du Jarnisy fait partie d'une entité qui se prolonge jusqu'en Belgique, marquée par les maisons de « rentiers de la terre » bâties au 19^{ème} siècle. Il s'agit de grandes demeures sur plan carré à toit à quatre pans, souvent couverts d'ardoises. De rares maisons à ossature de bois peuvent être observées à l'Ouest du Jarnisy, vers les plaines argileuses de la Woëvre.

- Certains villages ont subi de substantielles modifications, qui ont transformé leur identité. Les villages de la reconstruction après la première guerre mondiale ont conservé l'organisation du bâti et globalement la composition des façades. Mais la hauteur des étages, la taille des ouvertures, les matériaux et les éléments de décors ont été modifiés. La transformation villageoise a été plus forte avec le développement des quartiers ouvriers de la fin du 19^{ème} / début 20^{ème} siècle, composés de maisons non jointives dépourvues d'étable et de grange, entourées de jardinets.

⇒ Réhabiliter le patrimoine architectural dans le respect de son identité

Différents aspects de la construction sont à prendre en compte : le volume de la construction, les formes de toiture à deux pans, croupes ou quatre pans, leur pente (entre 24° et 30°), le type de couverture (généralement tuile canal, plus rarement ardoise pour quelques bâtiments spécifiques), l'orientation de la faîtière généralement parallèle à la voie, la composition de la façade qui varie selon les usages anciens du bâtiment (ex : maison de manouvrier ou de cultivateur), la forme et l'agencement des ouvertures, leurs encadrements, la qualité et les coloris des enduits.

⇒ Mettre en valeur les rues : usoirs, ruelles, mobilier villageois, mode de fleurissement

Eviter la clôture et la privatisation des usoirs, préférer un espace enherbé avec accès de sable stabilisé ou, en cas de besoin d'un sol plus résistant, en béton pigmenté riche en plaquettes calcaires de taille variées. Mettre en valeur le mobilier villageois : pavements traditionnels de couleur crème aux formes allongées mal équarries, puits et fontaines, lavoirs et très rares gadoirs. Eviter les aménagements de type urbain (ex : pavés autobloquants, mobilier trop cossu).

⇒ Mettre en valeur les fronts villageois pittoresques

Dans les perspectives sensibles, les façades arrières des rues anciennes sont à soigner tout particulièrement.

MISE EN OEUVRE

Objectif : faire connaître et aimer le bâti patrimonial

Exemples d'interventions : Editer un guide explicatif de l'histoire dont le bâti ancien est porteur, des nuances de styles selon les secteurs, des techniques de réhabilitation ; solliciter un artiste peintre pour réaliser des aquarelles des maisons et des rues anciennes, lors d'une fête de village par exemple (avec vente possible des tableaux réalisés durant la journée aux personnes intéressées).

Objectif : faire connaître les réhabilitations en cours, publiques ou privées, afin de stimuler des initiatives similaires

Exemples d'interventions : explications sur un chantier après information dans la presse, visites scolaires, réalisation d'un film par exemple dans le cadre du festival du film rural de Ville-sur-Yron.

Objectif : favoriser les prescriptions prenant en compte le patrimoine bâti dans les PLU

Exemples d'interventions :

- Accompagner les PLU par l'agent de développement de la CCJ, ayant une bonne connaissance du patrimoine paysager et du potentiel paysager du territoire ; intégrer dans le PLU des prescriptions concernant l'orientation des façades parallèles à la voie, l'alignement des façades des nouvelles constructions dans les dents creuses, la composition des façades, les formes des ouvertures, les coloris des façades et la nature des enduits, l'aménagement des usoirs, l'absence de clôtures côté rue, la préservation de l'accès public aux ruelles piétonnes, annexer des photos au PLU pour les maisons patrimoniales ou éléments d'architecture à conserver, ...
- Organiser des rencontres avec les partenaires des PLU (CG, CAUE, DDE, SDAP qui peut apporter des conseils également hors des espaces protégés), pour mettre en cohérence leurs recommandations en vue de renforcer la préservation des richesses architecturales et patrimoniales des centres anciens des villages.
- Faire des esquisses pour la réhabilitation des noyaux anciens de chaque village, à annexer aux PLU des communes rurales (par un architecte sensible au patrimoine bâti).
- Intégrer les éléments d'architecture les plus typiques dans la liste du patrimoine villageois à préserver.

Objectif : former les entrepreneurs locaux à la réhabilitation du bâti patrimonial villageois, à la fabrication et à la pose des enduits, au style des encadrements

Exemples d'interventions :

- Organiser des formations avec la chambre des métiers, des associations spécialisées, l'ANPE (chantiers-écoles).
- Organiser des démonstrations à l'attention des particuliers.

Objectif : mettre en place des outils financiers de soutien à la réhabilitation dans le respect de l'identité locale

Exemples d'interventions : soutien à la réfection des toitures, afin de conserver plus longtemps la construction le temps de lui trouver un nouvel usage ; incitations financières à la conservation des encadrements de portes et de fenêtres, à des enduits de qualité, aux portes en bois de meilleur aspect que le plastique et meilleur isolant, à la conservation ou à la réimplantation de flamandes et de puits de lumière, à la conservation du style des portes de granges lorsqu'elles deviennent portes de garages ; soutiens financiers pour la rectification d'erreurs de réhabilitation (ex : enlèvement de balcon en béton sur la façade côté rue), pour la réhabilitation ou la restitution de puits, abreuvoirs, lavoirs, gadoirs ; appuis financiers aux communes pour l'acquisition d'un terrain aux paysages sensibles ou pour l'achat d'une construction ancienne et sa reconversion ; organisation de la récupération de matériaux lors d'une démolition d'une ancienne demeure ; organisation de l'achat groupé de matériaux afin de favoriser la cohérence des styles et des prix abordables (ex : pavés en pierre ou en pierre reconstituée).

Objectif : encourager un « fleurissement » selon l'identité végétale des villages du Jarnisy

Exemples d'interventions : journées de formation au palissage des fruitiers le long d'un mur (préparation du sol, choix des essences, taille de formation, taille de fructification, ...) ; diffusion de plaquettes explicatives ; visite de jardins privés remarquables ; opération intercommunale pour l'entretien des vieux arbres centenaires par un prestataire spécialisé.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général : contrats pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des interventions paysagères, des supports d'information et d'animation (ex : guide d'explication et de réhabilitation du patrimoine bâti des noyaux villageois anciens, intervention d'un artiste peintre lors d'une fête locale, ...), des formations à l'attention des entreprises pour les travaux de réhabilitation, etc.

Le montant des aides peut atteindre 30%, le CG pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.

- Etudier avec le Conseil Général et la Région la possibilité d'appui spécifique à la mise en valeur du patrimoine bâti (aide spécifique à la réhabilitation des toitures notamment).
- Financement du FEADER : notamment le dispositif 323E « accompagnement de la mise en valeur du patrimoine culturel », avec amélioration du cadre de vie, développement du potentiel touristique, actions sur le patrimoine bâti, ethnographique, ...
- Appui financier de la Fondation pour le patrimoine.
- Conseils et informations des Maisons Paysannes de Lorraine.
- DDE, CAUE, Conseil Général : accompagnement pour l'élaboration du PLU.
- Exemple d'artiste peintre étant déjà intervenu lors de fêtes villageoises pour peindre « en direct » des constructions pittoresques : Jean-Pierre QUIRIN artiste-peintre aquarelle, pastel, huile, 180 rue de la fosse 88200 Dommartin-lès-Remiremont (03 29 62 28 30)
- Pour la plantation et l'entretien des fruitiers palissés : LPO, Croqueurs de Pommes, Centre Départemental d'Expérimentation Fruitière de Laquenexy en Moselle, ...
- Pour les arbres anciens remarquables : prestataires spécialisés dans la taille des vieux arbres, liste disponible à la DRAC.

Les cités ouvrières de la fin du 19^{ème}/début 20^{ème} siècle s'inscrivent en rupture avec l'identité architecturale du Jarnisy. Les maisons indépendantes, de 2 à 4 logements, sont nettement séparées les unes des autres par des jardinets aux clôtures transparentes. Les faîtières sont généralement parallèles à la voie. Des appentis sont fréquemment adossés au mur pignon.



Les cités sont nombreuses dans les environs de Conflans-Jarny, développées avec le fret ferroviaire et l'activité minière. Elles prennent la forme de rues urbaines ou villageoises, plus ou moins bien greffées sur le bâti préexistant. Elles ont donné lieu à un nouveau village, Giraumont.



Ancienne salle des fêtes de Giraumont à réhabiliter.



Giraumont

Respecter les différentes formes villageoises anciennes

Lors des réhabilitations ou des constructions dans les dents creuses ou en prolongement des noyaux anciens des villages, il est important de respecter l'organisation particulière du bâti, typique de l'identité et de l'histoire locale.

Le village-rue typique du plateau lorrain est la forme villageoise la plus fréquente dans le Jarnisy. Les maisons, plus profondes que larges, s'enchaînent par les pignons, sans raideur grâce aux décrochements de façades et aux légères variations de hauteur et de pente des toitures. Elles délimitent des usoirs de largeur variable, dépourvus de clôtures. Les « villages-rues » s'organisent selon des schémas plus ou moins complexes, allant de la rue unique (ex : Ozéailles) à une imbrication de tronçons multiples, évoquant le « village tas » (ex : Ville-sur-Yron pour partie).

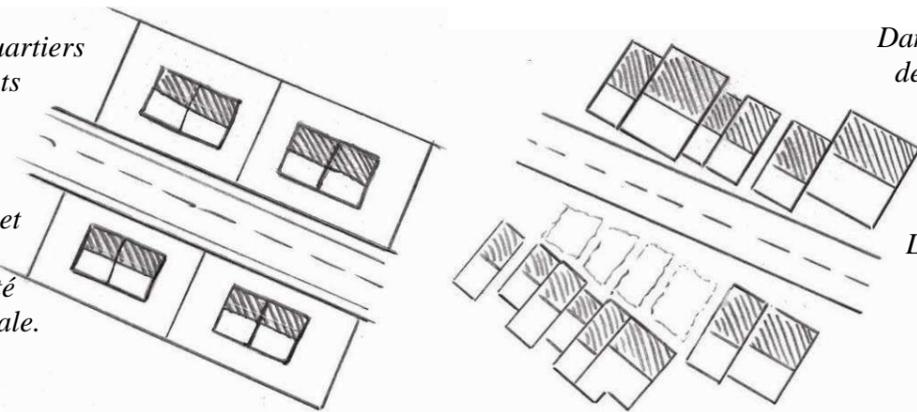


Plus rarement, on peut observer des structures villageoises organisées autour d'une cour intérieure. La plus typique se situe à l'emplacement de l'ancienne forteresse de Norroy (ci-dessus). D'autres concernent l'emplacement de châteaux médiévaux ou d'abbaye comme à Olley, à Fléville, ou encore le vieux village de Giraumont sans qu'il soit toujours possible d'en déterminer l'origine exacte.



Olley

Dans les quartiers de logements ouvriers, la maison entourée d'un jardinnet fait partie de l'identité architecturale.



Dans les rues typiques des villages lorrains, l'alignement des façades est à rechercher.

La faîtière parallèle à la voie et le caractère ouvert de l'usoir sont indispensables.

Certaines particularités architecturales rappellent l'histoire locale ou l'environnement naturel du village et méritent d'être conservées. Elles participent à l'identité d'entités géographiques plus larges.



Aix



Gondrecourt



Béchamps

Les maisons des « rentiers de la terre », sur plan carré avec une toiture à quatre pans couvert d'ardoise, ont été implantées au 19^{ème} siècle dans le nord-est du Jarnisy et jusqu'en Belgique. Elles s'intègrent dans le plan général de la rue.



Ozéailles

Les maisons à pans de bois sont devenues rares et ont été inventoriées par l'Inventaire Régional.



Monville

Quelques villages sont marqués par le style architectural de la reconstruction des années 1920, après la 1^{ère} guerre mondiale, particulièrement Gondrecourt presque totalement rebâtie. Le plan ancien du village a été globalement respecté, ainsi que la composition des façades et l'orientation des faîtières. La pente des toitures a été quelque peu augmentée avec l'usage de la tuile mécanique. L'architecture s'est adaptée aux nouvelles normes de confort et d'hygiène (hauteur accrue du rez-de-chaussée et des ouvertures) et fait appel à de nouvelles formes de décor : alliance de la brique, de la pierre et du béton dans les encadrements, ouvertures arquées, briques émaillées, ... (cf. guide du CAUE de Meuse).

Respecter l'organisation du bâti et la structure des usoirs

Le bâti est jointif par les pignons, les faîtières sont parallèles à la voie. Il délimite des usoirs de différentes formes selon l'organisation des constructions, alignées en arc de cercle ou comportant des décrochements de façades, pouvant aller jusqu'à la profondeur d'une maison. Les jardins sont laniérés à l'arrière des maisons.

La cohérence dans l'orientation des faîtières et des pignons est source de qualité paysagère et doit être respectée.



Le maintien ou la reconquête de l'ouverture des usoirs est indispensable à l'identité locale, mais aussi à la convivialité de la rue. Sa privatisation doit être évitée.



L'enherbement des usoirs met particulièrement en valeur le village lorrain. De plus, il limite la minéralisation du sol et favorise l'infiltration des eaux de pluie.



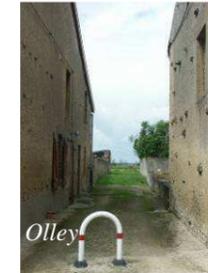
Conserver le linéaire de la rue lors de la construction dans une dent creuse

Une solution astucieuse

La création d'une ruelle permet d'éclairer toutes les pièces dans la profondeur de la construction. La composition des ouvertures, les coloris, le maintien partiel de la toiture, contribuent à la continuité des façades.



Des ruelles villageoises s'intercalent fréquemment entre deux maisons. Il s'agit de conserver leur accès public. Elles relient la voie centrale et ses usoirs aux jardins vivriers et aux champs situés à l'arrière des maisons. Elles constituent des cheminements piétonniers diversifiés et agréables.



Simulations : Modifier les coloris pour atténuer la perception du puits de lumière en toiture et du retrait de la construction par rapport à la porte charretière, ramener la porte d'entrée en façade afin de limiter les retraits, tenter un bardage bois qui rend les ouvertures à l'arrière de la porte charretière moins perceptibles.



Eviter : les toits à une pente, préférer les toits à deux pentes. Point positif : l'alignement de la façade sur le bâti voisin a été conservé.



Eviter : la faîtière perpendiculaire à la voie, préférer la faîtière parallèle à la voie et une pente de toiture entre 24 et 30°.



Eviter : les volumes trop complexes, sans rapport avec les constructions voisines.



Point positif : le maintien de l'alignement des façades.

Eviter : le report de la façade à l'arrière d'une ouverture doit être utilisé avec prudence.



Conserver, réhabiliter et mettre en valeur les puits et leur abreuvoir de pierre.

Des puits collectifs situés sur les usoirs complétaient les puits privés situés dans la plupart des maisons. Trois principaux styles peuvent être observés. Le puits carré est le plus fréquent, la colonne de pierre et le puits métallique sont plus rares. L'eau se déversait dans des abreuvoirs rectangulaires en pierre taillée. Un unique exemplaire de puits bas circulaire est observé à Bouzonville. Leur conservation selon leur style spécifique et leur mise en valeur sont nécessaires. Actuellement, les puits servent essentiellement au fleurissement des villages. Leur mise en eau pourrait égayer les villages, mais elle s'avère complexe. Un emplacement pour s'asseoir sur leur rebord peut être prévu, les bancs ne faisant pas partie du mobilier villageois traditionnel du Jarnisy.



Béchamps



Aix



Bouzonville



Ville-aux-près

Les bornes chasse-roues font partie du petit mobilier villageois traditionnel à conserver.



Ville-sur-Yron

Eviter les pavés standards autobloquants et les dallages jointoyés au ciment



Mouaville



Ozéruilles



Urcourt

Mettre en valeur les usoirs par le traitement du sol et la réhabilitation du mobilier villageois

Conserver et récupérer les pavés anciens. Lors de la pose de nouveaux pavements, il est souhaitable que leur style se rapproche le plus possible des anciens : de forme allongée et de longueur variable, aux bords irréguliers laissant des interstices enherbés, de préférence dans les coloris crème à beige qui s'harmonisent mieux avec les coloris ocre-beige du calcaire Bathonien-Bajocien, mais les coloris gris-blanchâtre des calcaires des côtes de Meuse ont également été observés. Les zones pavées anciennes se terminent souvent de façon « floue », disparaissant progressivement dans le gazon proche.



Labry



Afléville



Norroy

La combinaison de l'enherbement, de la grève beige-ocre-brunâtre et des pavements met les usoirs particulièrement en valeur.

La grève peut être stabilisée par un liant, (ex : liant à base de mâchefer et de verre recyclé fabriqué par les sociétés ARD Stabilisé et Esportex).



Ville-sur-Yron

Ruelle soulignée par un pavement.

Les styles de pavés en pierre reconstituée, disponibles chez les fabricants, se diversifient.

Afin d'être mieux adaptée aux formes et aux coloris locaux, une commande groupée des collectivités locales pourrait inciter aux évolutions nécessaires.

Exemple de pavé en pierre reconstituée, fabriqué par la société DMD Europe (Nice), qui se rapproche du pavé allongé traditionnel des villages du Jarnisy (site : DMD Europe -> dallage -> pavés -> « appareillage petits pavés » = 13.5 cm de large, 7 dimensions de longueur, couleur beige qui devrait être un peu atténuée).



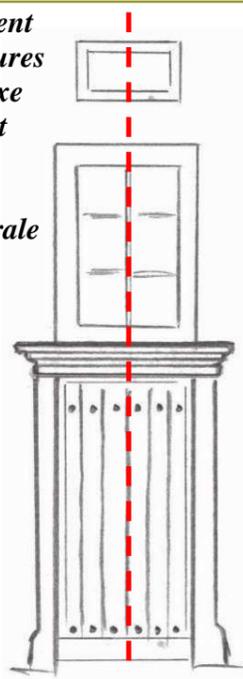
Une solution astucieuse

Un béton avec pigments et plaquettes calcaires beiges-ocres du millimètre à plusieurs centimètres constitue un sol tout à la fois résistant aux tanks à lait et en harmonie avec la grève proche. Dans le cas ci-dessus, la pigmentation beige-ocre-brunâtre du béton aurait toutefois pu être renforcée et des granulats de plus grande taille auraient pu être intégrés.



Ville-aux-près

L'alignement des ouvertures selon un axe vertical fait partie de l'identité architecturale locale



Les linteaux ou montants communs entre deux portes ou fenêtres, selon un axe horizontal ou vertical, sont fréquents dans le Jarnisy.

Les ouvertures de l'étage sont alignées sur les ouvertures du rez-de-chaussée.



Maison à deux travées, d'ouvriers agricoles ou de doubles-actifs

Lors de la reconstruction des années 1920 (ex de Ville-sur-Yron), la structure de ces maisons a été conservée, seul change l'encadrement en brique de laitier dont le prix était faible. Ce matériau mérite d'être conservé lors d'une réhabilitation.



Respecter la composition des façades spécifique aux usages anciens de la construction, ainsi que le style architectural du Jarnisy

Les maisons des cultivateurs, grands propriétaires fonciers, des ouvriers agricoles et des vachers communaux, du presbytère, des anciens moulins à eau ou à traction animale, des rentiers, etc., ont donné lieu à des architectures différentes. Il est souhaitable que leur particularité subsiste après réhabilitation. Par ailleurs, la composition des façades dans le Jarnisy a un style spécifique qu'il s'agit de conserver.

Maisons de cultivateurs à 3 ou 4 travées : habitation avec porte monumentale, écurie, grange, étable.

Il s'agit de constructions sur un rez-de-chaussée avec oculus sous la toiture pour l'aération des greniers, ou de constructions à deux étages, des fenêtres basses (carrées) et des pièces ayant été créées dans le grenier, ou encore de constructions plus cossues, à deux étages surmontés d'oculus pour l'aération du grenier.



Les maisons s'adaptent à la pente par un abaissement progressif des différentes travées. Un perron compense les différences de niveau.

Remarque : la marquise s'harmonise mieux avec l'architecture rurale du Jarnisy que l'auvent couvert de tuiles, la coupure de la façade est moins forte. Toutefois, cet attribut est rare.

Certaines réhabilitations ont beaucoup altéré la composition des façades, lors de la création d'un étage d'habitation ou lors de l'aménagement des anciennes granges et étables.



Simulation d'une réhabilitation en référence à l'identité locale : alignement des ouvertures de l'étage et du rez-de-chaussée selon des axes verticaux, suppression du bandeau et de l'auvent (qui peut être remplacé par une marquise), porte de grange plus conforme aux portes du Jarnisy, création de fenêtres plus hautes que larges, fleurissement palissé.



Conserver et mettre en valeur les matériaux et coloris des couvertures des toitures et des enduits

Des aides spécifiques à la réfection des toitures sont nécessaires, afin de préserver la longévité du bâtiment le temps de trouver un nouvel acquéreur ou un nouvel usage.



De rares flamandes et un puits de lumière sont encore observables dans le Jarnisy. Ces dispositifs sont à conserver et à réutiliser.



Olley



Norroy

La tuile creuse est un élément important de l'identité lorraine. Sa récupération est à poursuivre. Elle peut être posée de façon traditionnelle, ou en une seule couche, sur une tôle à larges ondulations.



Friaucourt



Des frises sous toiture guidaient le ruissellement de l'eau avant la pose de gouttières. Elles sont devenues un élément de décors qui témoigne de l'évolution de la gestion des eaux de pluies. Elles méritent d'être conservées et peuvent être réimplantées.



Norroy



Abbéville



Allamont

La tuile creuse, ou « canal », a été essentiellement utilisée jusqu'en 1850. La tuile romaine actuelle se rapproche de la tuile canal. Il est recommandé de choisir une tuile dans les tons vieux rouge à rosâtre-orangé. Les tuiles mécaniques qui ne donnent pas lieu à des rayures perpendiculaires à la pente sont à éviter. La pente des toitures, selon l'identité architecturale rurale de Lorraine, se situe entre 24 et 30°.



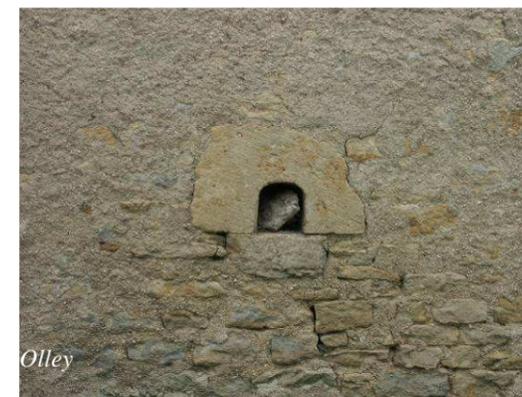
Abbéville

La majorité des façades anciennes est de teinte beige à ocre, avec parfois une nuance saumon. Des badigeons colorés ont été utilisés à partir du 19^{ème} siècle, dans les nuances gris-bleu et gris, mais ils restent assez rares.



Béchamps

Les coloris et textures les plus fréquents dans les enduits de l'habitat ancien du Jarnisy résultent de l'usage du sable de rivière et de la grève locale. Ils déclinent les nuances beiges à ocres, et une granulométrie millimétrique à centimétrique. De petits coquillages peuvent y être intégrés. Aussi, pour la réhabilitation d'un enduit traditionnel à la chaux et au sable, le matériau de base doit être choisi avec soin.



Olley

Les enduits sont grattés ou lissés, laissant apparaître, par endroit, les moellons sous-jacents. Ils sont posés au ras des encadrements, sans retrait ni débord. Les enduits à la chaux ont l'avantage de laisser passer la vapeur d'eau et contribuent à assainir l'atmosphère dans la maison. Leurs coloris sont plus lumineux et profonds.

Les coloris vifs, tels que rose bonbon, jaune citron, vert menthe, sont à éviter.



Abbéville



Giraumont



Brainville



Affléville

A éviter : le jointoiment des moellons avec du ciment sans enduit ; la réparation d'un enduit à la chaux et au sable, de teinte beige à ocre, avec du ciment de teinte grise ; la pose d'un enduit en grosses mottes.

Conserver et mettre en valeur les ouvertures : portes, fenêtres, encadrements, chronogrammes, oculus

Des aides spécifiques pourraient être mises en place, afin de « réparer » une modification de façade préjudiciable à l'identité d'une maison, tel que ce balcon de béton.



Les encadrements de fenêtres en petites pierres de taille ne correspondent pas à l'identité architecturale des villages du Jarnisy. Les linteaux traditionnels sont en un seul bloc, tandis qu'une ou deux boutisses, qui accrochent l'encadrement au mur, sont parfois incluses dans les montants.



Une bonne correspondance doit être recherchée entre les encadrements et les ouvertures, en adaptant l'organisation intérieure de la maison (ex : recourir à une petite mezzanine). La création de nouvelles ouvertures doit privilégier l'alignement selon des axes verticaux, caractéristiques du Jarnisy. Les portes simples avec gloriottes sont préférables aux portes agrandies de verrières et auvent.



La réhabilitation est de plus grande qualité lorsqu'elle recourt aux formes simples d'origine, en utilisant des matériaux cohérents, et notamment le bois, qui est de plus un bon isolant.



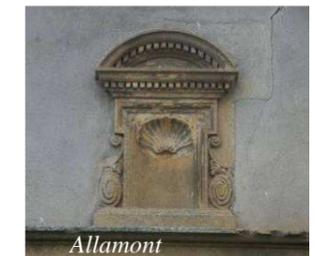
Les portes de granges les plus anciennes sont en larges lattes de bois cloutées, les plus récentes en lattes moins larges avec couvre-joints et ouvertures en forme de losange, cœur ou pigeon. Les lattes sont toujours posées verticalement.



Selon les époques, les styles d'ouvertures et d'encadrements varient. Aussi, dans les cœurs anciens des villages, afin de conserver la trace de l'histoire, il est important de les réhabiliter dans le respect de leurs formes et matériaux : encadrements de pierre, bois, briques de laitiers, métal avec rosace ; linteaux droit, arqué, en anse de panier, délardé, exceptionnellement en plein cintre.



Les fenêtres sont à conserver dans leurs proportions, généralement plus hautes que larges, mais tendant aussi vers le carré lorsque les hauteurs de plafond sont très basses. Les tablettes ne sont pas souhaitables.



Des portes monumentales, des impostes avec fers forgés, des plaques de fondations et des niches ouvragées sont des décors de façades typiques de la Lorraine. Ils sont à conserver lors des réhabilitations.



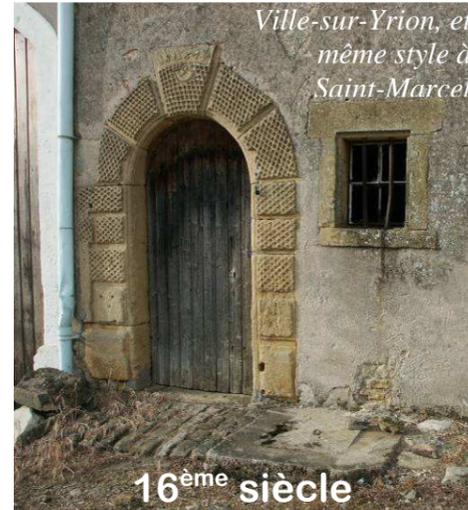
Exemples de quelques styles de pigeonniers du Jarnisy.

Les oculus servaient à l'aération des greniers, à l'éclairage ou à l'accès des poulaillers, pierres d'eau, porcheries, pigeonniers, ... La diversité de leurs formes est à conserver : rectangulaires, plus ou moins carrées, ovales, rondes, arquées, etc.

Conserver et mettre en valeur les traces de l'histoire locale dans le bâti villageois : portes datables par leurs chronogrammes et leur style, pierres de taille d'anciens châteaux forts, meurtrières conservées dans un mur de jardin, ...
 La mise en valeur des châteaux est traitée dans le chapitre IV.

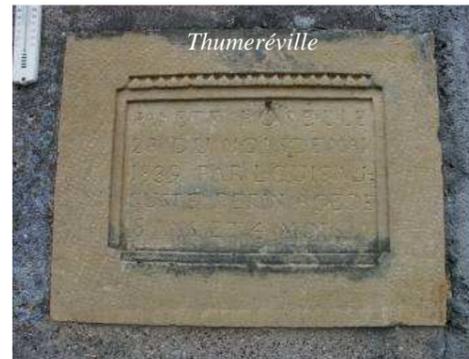


15^{ème} siècle



16^{ème} siècle

Le Jarnisy compte environ 5 portes du 16^{ème} siècle, ce qui est rare dans les territoires lorrains. Les portes présentées ci-dessus et ci-contre à gauche existent chacune en deux exemplaires semblables.



18^{ème} siècle

Alors que l'on observe aucune construction au 17^{ème} siècle, en raison de la guerre de 30 ans qui a décimé la population, la moitié des chronogrammes au-dessus des portes ou sur des plaques de fondation, date du 19^{ème} siècle, période de fort développement démographique dans les campagnes. La proportion des constructions spécifiques à une époque est significative en elle-même et mérite d'être maintenue.



20^{ème} siècle



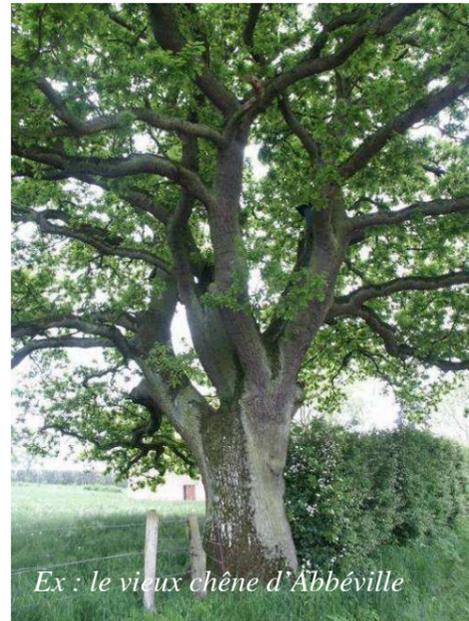
Il est nécessaire de prolonger cette histoire patrimoniale, notamment dans les noyaux anciens des villages à l'occasion d'une construction dans une dent creuse. Un style valorisant, faisant le lien avec le passé et correspondant à notre époque est à promouvoir.

Le château fort de Norroy, daté du 13^{ème} siècle, se lit encore dans le paysage villageois : quartier autour d'une cour intérieure, ancien chemin de ronde devenu ruelle piétonne, pierres de taille dans certains murs, four.



Les pierres de taille récupérées dans d'anciens châteaux détruits ont été réutilisées dans des habitations (ex : à Friauville et à Olley). Des structures défensives plus légères, telle qu'une meurtrière, peuvent également être observées.

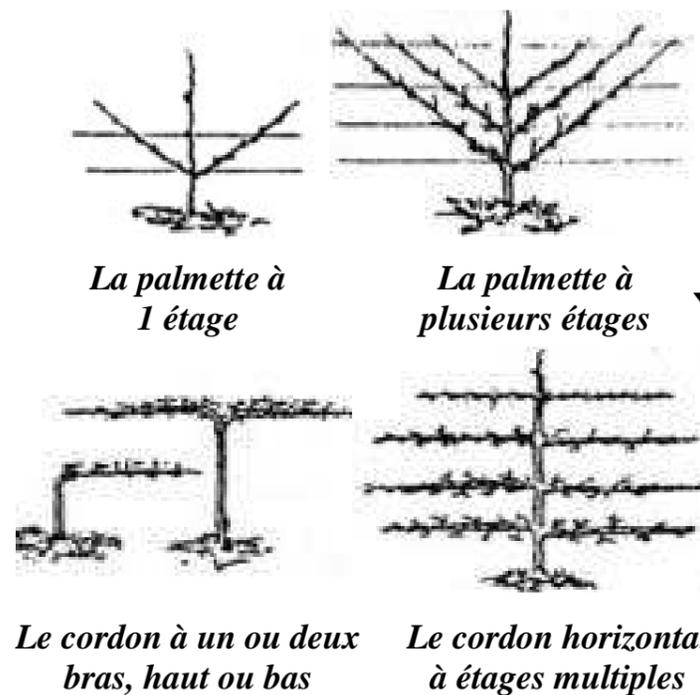
Conserver, entretenir et soigner les arbres centenaires, les « arbres monuments » qui ornent les villages et certains parcs (ex : Parc de Tichémont du 18^{ème} siècle, parc de la villa Prouvé à Ville-sur-Yron, et de façon plus disséminée, divers parcs des « maisons de rentiers » qui comportent parfois de vieux arbres).



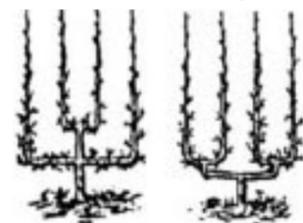
Mettre en valeur l'identité végétale spécifique aux villages du Jarnisy : fruitiers ou plantes grimpantes palissés, tours de volet, arbres remarquables par leur âge et leur taille



Les poiriers en espalier palissés sur les murs des maisons, surtout orientés à l'Est, au Sud et à l'Ouest, font partie intégrante de l'identité des villages lorrains. Ces formes végétales ont été utilisées dès le 17^{ème} siècle, et ont été développées après les travaux de La Quintinie au 18^{ème} siècle. Outre la production fruitière et le décor des maisons, les poiriers en espalier contribuaient à assainir les murs, en absorbant l'eau excédentaire à leur pied avant l'usage des égouts de toiture.



Formes de palissage les plus fréquentes dans le Jarnisy



Les U doubles ou le verrier à quatre bras

La conduite des fruitiers à plat le long d'un mur, qui retient la chaleur, augmente la précocité des fruits et permet l'usage de variétés fruitières plus méridionales. Les variétés peuvent être adaptées à l'orientation des murs, selon les microclimats. Le palissage améliore la ventilation et l'ensoleillement des branches et des fruits, grâce à la taille et à la conduite le long d'un support distant d'une dizaine de centimètres du mur. Ainsi, la moindre humidité des feuilles évite l'apparition de maladies cryptogamiques telle que tavelure, oïdium, ...

D'importants besoins de taille d'entretien et de fructification sont à noter sur les fruitiers palissés existants. L'antenne locale de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), les Croqueurs de Pomme, le Centre Départemental d'Expérimentation Fruitière de Laquenexy en Moselle pourront être sollicités pour transmettre leur savoir-faire.



Les fruitiers palissés s'observent aussi en contre-espalier, en clôture des jardins (ex : vignes, pommiers) et peuvent être réimplantés à cet effet.

Pour le palissage, des plantes ornementales sont également utilisées, notamment des glycines et des rosiers.

Conserver la visibilité et la cohérence architecturale des fronts villageois pittoresques : orientation, pente et coloris des toitures, urbanisme groupé ; Eviter les plantations et les constructions intercalaires.



Brainville depuis le chemin de randonnée du Haut de Miremont à Friaucville



Doncourt depuis la Côte Beuheuil



Lixières depuis le chemin de La Bosse

Conserver la visibilité et le style de la maison de « rentier de la terre », sur plan carré, avec une toiture à quatre pans en ardoises, typique du NE du Jarnisy et de l'entité paysagère qui se prolonge vers les Ardennes.

Mettre en valeur les fronts villageois pittoresques

Les noyaux anciens des villages, marqués par l'histoire et l'identité architecturale du Jarnisy, se perçoivent bien à partir des routes et des chemins environnants. Ils sont des points forts du paysage, qui attirent le regard. La cohérence de leur architecture doit être respectée, et leur visibilité maintenue grâce à une gestion adéquate des boisements et des extensions urbaines périphériques.

Maintenir une visibilité claire du statut particulier de certains bâtiments, tels que l'église ou les maisons de « rentiers de la terre »



Abbéville depuis la route D15

Conserver l'orientation des constructions, jointives par les pignons, et l'orientation générale de la rue.

Lors d'une réfection de la toiture, préférer des coloris vieux rouge (ou, selon le matériau du toit, le traiter avec des oxydes de cuivres pour en modifier la teinte).

Simulation



Abbéville depuis la route D15

Modifier le coloris d'une toiture, pour ne laisser le gris-ardoise que sur les constructions particulières : l'église et la maison de « rentier de la terre ».

Lors d'une réhabilitation d'un bâtiment ancien ou d'une construction ponctuelle dans une « dent creuse », veiller à conserver le style dominant du village : généralement village rural lorrain, mais aussi village de la reconstruction d'après la première guerre mondiale comme à Aix et Gondrecourt, ou encore cités minières comme à Droitaumont et à Giraumont

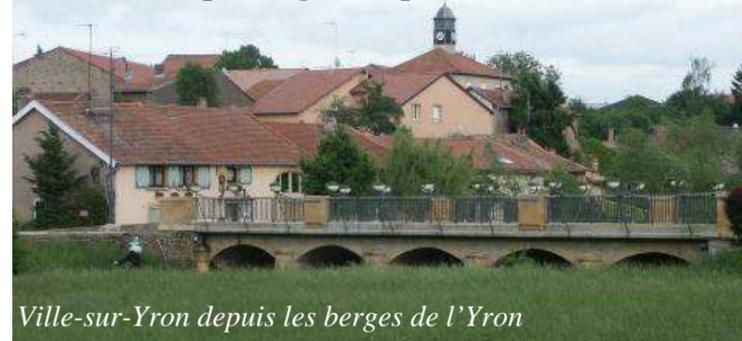


Aix : reconstruction après la 1^{ère} guerre mondiale



Droitaumont : cité minière du début du 20^{ème} siècle

Mettre en valeur les fronts villageois pittoresques visibles à partir des berges de cours d'eau, lieux privilégiés de promenade



Ville-sur-Yron depuis les berges de l'Yron



Affléville



Jeandelize depuis l'église de Puxe



Couper la haie de résineux qui masque l'église et les broussailles qui masquent le front villageois.

Puxe depuis le pont de l'Orne

**Mettre en valeur les fronts villageois pittoresques
et les points de vue qui en permettent la découverte
à partir des itinéraires de découverte, routiers et pédestres**

Pour plus de précision,
se référer aux annexes
cartographiques par communes
présentées au 1/12 000° environ,
ou recourir au SIG.

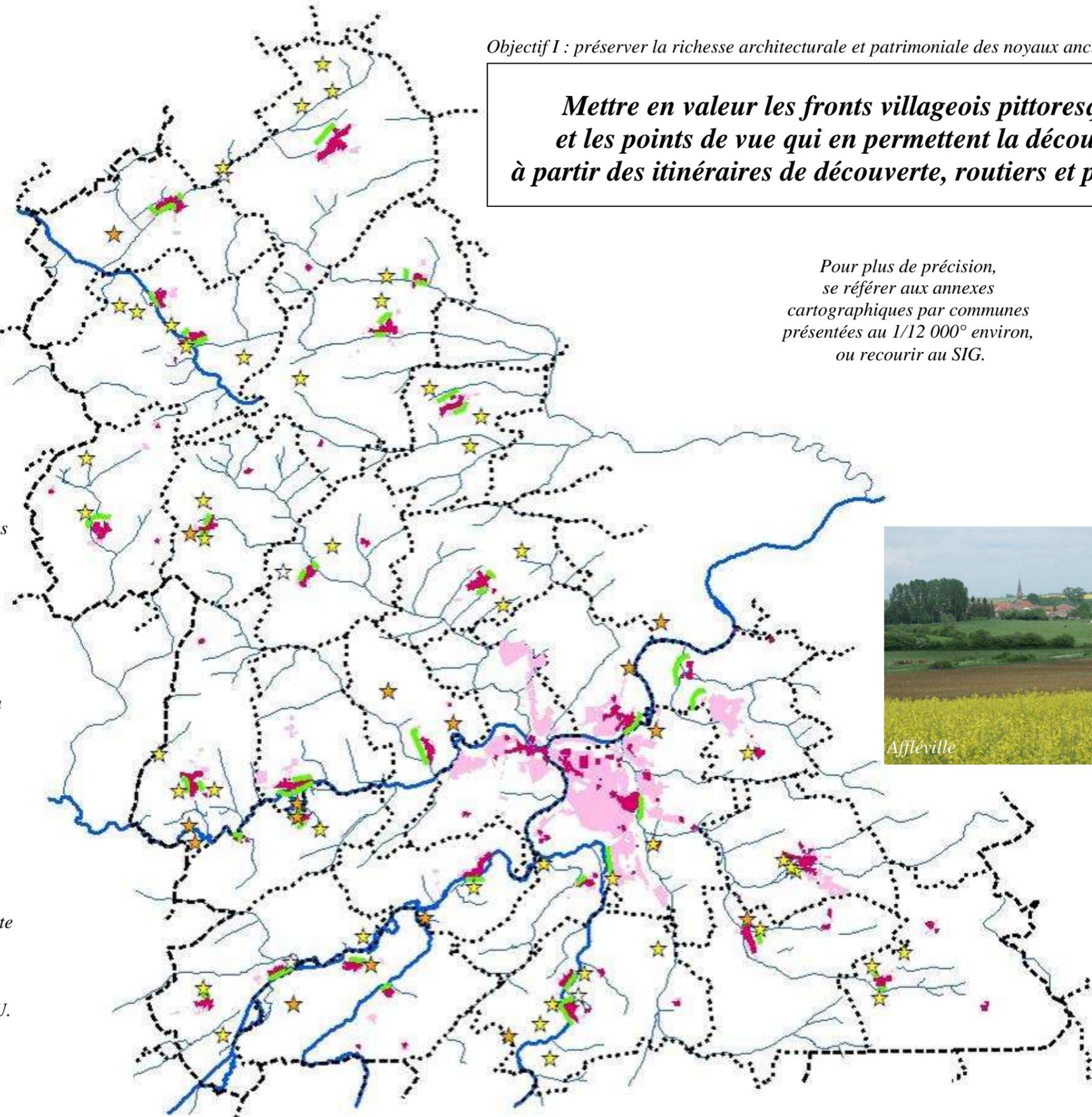
Conserver le pittoresque et la cohérence des fronts villageois marqués par l'identité architecturale locale, par une gestion adaptée du noyau ancien du village et de ses abords
Les fronts villageois soulignés de verts présentent une sensibilité particulière du fait qu'ils sont perçus à partir d'itinéraires fréquentés ou susceptibles de l'être.

★ **Entretien et mettre en valeur le point de vue vers le front villageois pittoresque, situé sur des itinéraires de découverte pédestres ou routiers** (chemin d'accès balisé, pose d'un banc, plantation d'un arbre pour l'ombrage, petite aire de stationnement ou de pique nique si le point de vue est en bord de route, ...)

☆ **Reconquérir le point de vue potentiel vers le front villageois pittoresque, par exemple par la coupe d'arbres ou par une modification de la gestion des constructions agricoles et de leurs abords**

★ **Point de vue d'où l'on découvre le front villageois de la commune voisine.**
Dans ce cas, une réflexion intercommunale est nécessaire, le paysage d'une commune contribuant à la qualité du paysage de la commune voisine. Il s'agit de prendre en compte la sensibilité d'un front villageois pittoresque, qui enrichit un point de vue situé sur la commune voisine dans les aménagements communaux, notamment à l'occasion d'un PLU.

■ Noyaux anciens des villages et des bourgs
■ Extensions urbaines récentes



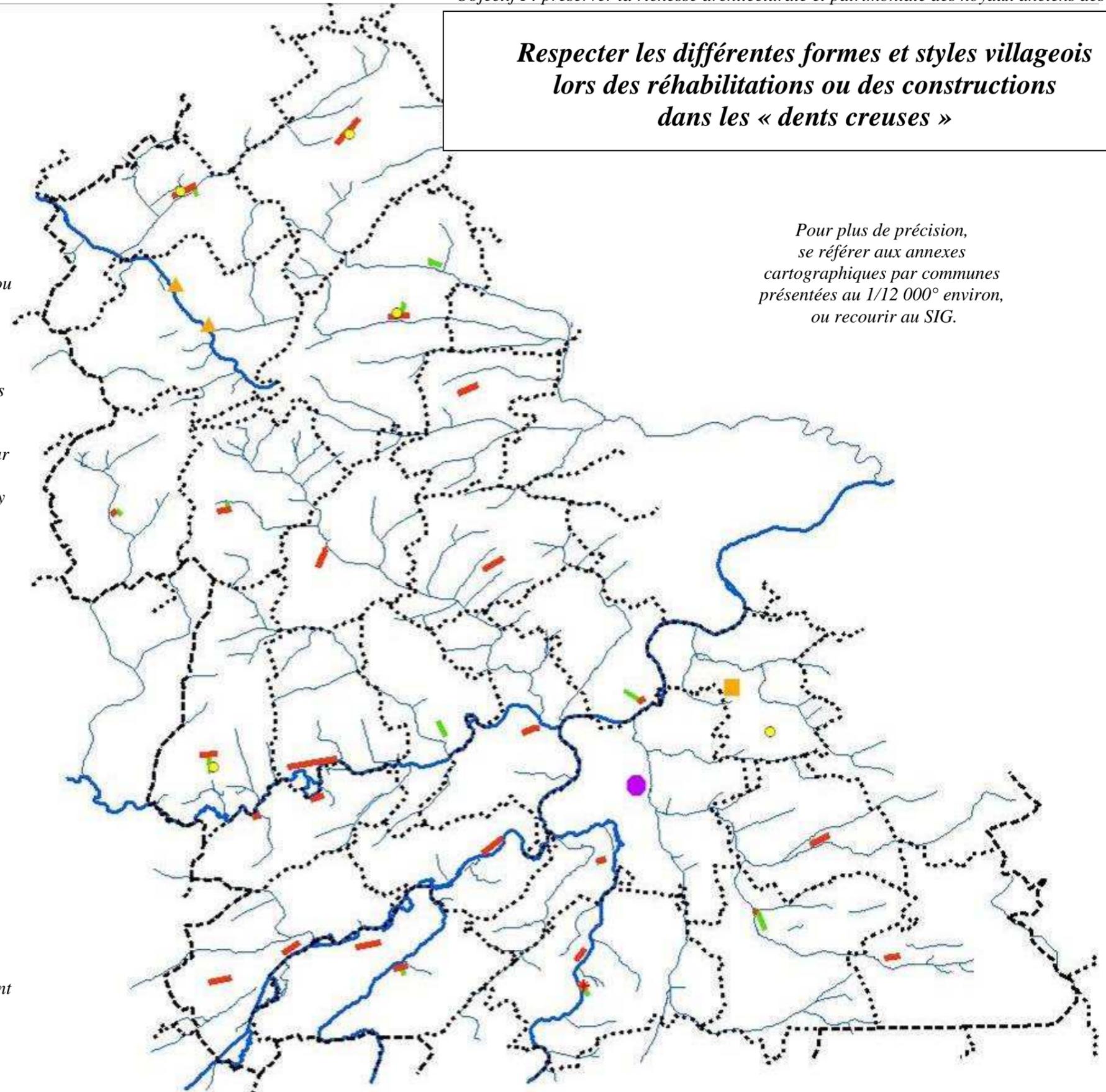
**Respecter les différentes formes et styles villageois
lors des réhabilitations ou des constructions
dans les « dents creuses »**

**VILLAGES-RUES MARQUES PAR
L'IDENTITE ARCHITECTURALE
RURALE DU PLATEAU LORRAIN**

-  Village-rue avec orientation dominante nord-est / sud-ouest
Les maisons, plus profondes que larges, sont jointives par les pignons. Elles s'enchaînent sans raideur grâce aux décrochements de façades et de hauteurs de toitures, et délimitent des usoirs plus ou moins larges.
-  Village-rue avec autres orientations
-  Village avec tronçons multiples de courtes rues lorraines
-  Village comportant un quartier bâti autour d'une cour intérieure, dont l'origine est parfois identifiée (châteaux-forts à Norroy et à Fléville, abbaye à Olley, origine indéterminée à Giraumont village et à Affléville)

**VILLAGES DOMINES PAR UN AUTRE
STYLE ARCHITECTURAL**

-  Village reconstruit après la première guerre mondiale, dans les années 1920, marqué par l'architecture hygiéniste et régionaliste typique de cette époque
La structure villageoise rurale a été globalement conservée, mais la hauteur des ouvertures et des étages a été augmentée. De nouveaux éléments de décor, tels que la brique émaillée, ont été introduits.
-  Village construit lors du développement industriel du début du 20^{ème} siècle selon des plans standardisés
Les maisons, comportant deux à quatre logements, ne sont plus jointives. Elles sont entourées de jardinets, notamment potagers.
-  BOURG CENTRE DE JARNY



Pour plus de précision,
se référer aux annexes
cartographiques par communes
présentées au 1/12 000° environ,
ou recourir au SIG.

Action n° 2
**Rechercher la
bonne insertion
paysagère des
extensions
villageoises**

OPPORTUNITE

Jusque dans les années 1975, les extensions urbaines se sont concentrées dans l'agglomération Conflans-Jarny-Labry et dans quelques villages proches, tandis que la démographie villageoise était en baisse. Depuis, les pressions résidentielles se sont accentuées dans les villages, de nouvelles rues ou quartiers ont été bâtis, d'autres sont en projet.

Certaines extensions apparaissent cohérentes, en référence à l'identité architecturale lorraine, grâce à un PLU adapté et à une équipe municipale vigilante et motivée. D'autres sont une juxtaposition de constructions aux architectures fortement dissemblables par les volumes, les coloris et les matériaux, le positionnement sur la parcelle, les clôtures.

Face aux enjeux majeurs pour un cadre de vie de qualité dans le Jarnisy, situé à une demi-heure de route de l'agglomération messine, il est indispensable que l'ensemble des acteurs locaux se donne les moyens de maîtriser la qualité des extensions villageoises actuelles. Elles constitueront le patrimoine urbain de demain.

PRINCIPES

⇒ Localiser le nouveau quartier de façon à ce qu'ils ne nuisent pas à une richesse patrimoniale et paysagère

Les vues pittoresques vers le vieux village à partir des itinéraires de découverte environnants, routiers ou pédestres, devront être préservées (voir carte page 26 qui localise les fronts villageois pittoresques). Elles sont des points forts du paysage, des attraits susceptibles d'agrémenter les loisirs de randonnée. Dans ces secteurs sensibles, les constructions resteront limitées et s'intégreront de façon forte à l'identité architecturale rurale. Dans toute la mesure du possible, le nouveau quartier se situera en deçà d'un front villageois pittoresque.

⇒ Greffer harmonieusement les nouvelles constructions sur le bâti préexistant, faire référence à l'identité villageoise du Jarnisy

Le nouveau réseau viaire sera prolongé en continuité du village, respectant sa trame particulière. L'urbanisme linéaire qui s'étirerait excessivement est à éviter. L'implantation des constructions sur la parcelle, l'orientation de la faîtière, l'architecture, les matériaux et coloris, mais aussi les styles des clôtures et de fleurissement des maisons contribueront à cette greffe harmonieuse s'ils font référence à l'identité architecturale du Jarnisy, décrite dans le chapitre précédent. Celle-ci constitue d'ores et déjà un élément commun à chaque village. Y faire référence dans l'architecture nouvelle renforce la cohérence des nouveaux quartiers avec le cœur ancien des villages, qui est un élément fondamental de la qualité d'un paysage. Elle contribue également à une identité typée du Jarnisy, à une cohérence de l'urbanisme à l'échelle plus large de l'intercommunalité.

⇒ Organiser le nouveau quartier selon un parcellaire lanieré, les constructions étant disposées près de la voie, tandis qu'une zone de jardins s'étend à l'arrière

Cette forme d'organisation de l'espace, traditionnelle en milieu rural, s'avère adaptée aux principes actuels du développement durable exigé par les PLU : économie d'espace, maintien d'une couronne verte autour du village et d'un lieu d'intimité à l'arrière des maisons, ambiance conviviale de la rue ainsi délimitée, économie d'énergie résultant de la proximité des maisons qui peuvent être jointives, faible distance pour le raccordement des réseaux. Les rues en tous sens, finissant parfois par une raquette de retournement, bordées de parcelles plus ou moins carrées avec maison au milieu, typiques des lotissements en agglomérations urbaines, sont à éviter.

⇒ Créer des espaces publics conviviaux

La rue d'un lotissement résidentiel de caractère rural sera davantage un espace de loisirs et un élément de cohérence paysagère entre les constructions limitrophes, qu'une route de circulation. Son aménagement veillera à faciliter les circulations douces. L'emprise publique pourra ne pas être linéaire, s'étendant jusqu'au raz des maisons, ou du « tour de volet », afin d'éviter les clôtures côté rue et afin de conserver un caractère ouvert en référence aux usoirs. Si des clôtures sont posées côté rue, leur cohérence contribuera directement à la qualité de l'espace public : faible hauteur de façon à permettre la conversation avec les passants, transparence des matériaux ou des végétaux (grillage sur muret très bas, essences feuillues basses, pas de résineux). Comme dans les noyaux anciens des villages, le traitement du sol peut recourir aux pelouses, à la grève (éventuellement stabilisée avec un liant), aux pavements dans les camaïeux beiges à ocre avec bords irréguliers posés sans rigidité afin de mieux correspondre à l'esthétique rurale. Des placettes peuvent être prévues, par exemple par un recul des façades pouvant atteindre la largeur d'une maison, avec bancs, fontaine, bel arbre. Le recours à des fruitiers palissés pour le fleurissement des maisons peut être encouragé, ceux-ci peuvent devenir un fil conducteur entre le nouveau quartier et l'ancien.

PRINCIPES

⇒ ***Doter le nouveau quartier de règles architecturales, en référence à l'identité du Jarnisy, ce qui n'empêche pas la créativité***

En voici quelques aspects : construction de la maison au niveau du sol naturel et non sur une butte ; discrétion des garages placés en retrait par rapport à la façade sur rue ; orientation de la façade dominante de façon parallèle à la voie ; fenêtres plus hautes que larges, mais pouvant tendre vers le carré si la hauteur de la façade est réduite (comme c'est le cas fréquemment dans le Jarnisy) ou reprendre une forme d'oculus présente dans le village pour les ouvertures de petite taille ; pas d'encadrement ou des encadrements en pierre locale (ou similaire), posée selon les règles de l'art, sans tablette ; pas de balcon en façade avant ; pente de toiture entre 24 et 34° ; coloris de toitures dans les tons vieux rouge à rosâtre-oranger avec tuiles donnant lieu à des lignes d'ombrage dans le sens perpendiculaire à la pente, élément caractéristique des toits en tuile canal ; coloris de façades selon le nuancier du CAUE de Meurthe-et-Moselle, avec une préférence pour les coloris locaux (beiges à ocres, plus rarement gris perle et gris bleuté) ; portes et volets de préférence en bois plus beau que le plastique et bon isolant, bois traité ou peint (les coloris rouge-sombre et vert-eau sont fréquents dans le Jarnisy, les coloris du nuancier du CAUE de Meurthe-et-Moselle apporteront de la diversité).

⇒ ***Relier le nouveau quartier aux anciens, par des cheminements pédestres***

Les ruelles sont nombreuses dans certains villages. Leur aménagement doit conserver un caractère villageois ou champêtre, tout à la fois accueillant et intéressant, de façon à agrémenter les promenades, à faciliter les rencontres entre habitants autochtones et nouveaux venus : par exemple ruelles champêtre enherbées sur concassé, pouvant passer dans un ancien fossé de fortification, ruelles offrant une vue vers le clocher de l'église, ...

⇒ ***Favoriser un remplissage contigu du nouveau quartier, éviter les dents creuses, qui peuvent durer et donner une impression de quartier à l'urbanisme déstructuré***

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général : contrat pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des interventions paysagères, des supports d'information et d'animation. Le montant des aides peut atteindre 30%, le CG pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.

- Etudier avec le Conseil Général et la Région la possibilité d'appui financiers spécifique pour l'élaboration de PLU intégrant les prescriptions paysagères, pour l'usage de portes et de volets en bois, pour l'acquisition de foncier stratégique à la bonne localisation d'une extension villageoise, pour l'acquisition de l'espace public nécessaire à des rues de qualité, aménagées en référence aux paysages d'usoirs, pour un suivi architectural des nouvelles constructions, dans ou hors d'un lotissement.

- Conseil Régional, AREL, pour l'animation de réseaux d'échanges entre élus locaux, à propos de la construction de lotissements de qualité.

- DDE, CAUE, Conseil Général : accompagnement pour l'élaboration du PLU.

- Pour la plantation et l'entretien des fruitiers palissés : LPO, Croqueurs de Pommes, Centre Départemental d'Expérimentation Fruitière de Laquenexy en Moselle.

- Réseau Mairie Conseil qui travaille actuellement à développer la qualité de l'urbanisme et de l'architecture, dans l'esprit développement durable.

MISE EN OEUVRE

Objectif : Encourager les communes rurales à se doter d'un PLU de préférence aux cartes communales, de façon à ce que la demande de qualité de la collectivité soit soutenue par des prescriptions paysagères opposables aux tiers

Exemples d'interventions : animation et appui technique de l'agent de développement de la CCJ auprès des municipalités ; réalisation des études préalables par la CCJ ou appui financier à la réalisation de PLU sous réserve qu'ils prennent en compte des prescriptions paysagères de la CCJ.

Objectif : Apporter un soutien aux élus locaux, dans leurs démarches pour des extensions villageoises de qualité

Exemples d'interventions : mettre en place un réseau d'élus municipaux expérimenté dans la conduite d'extensions villageoises de qualité, prêts à transmettre leur savoir-faire aux élus plus néophytes ; organiser des rencontres régulières avec les partenaires de l'aménagement et de la construction (CG, CAUE, DDE, ...), les informer des orientations paysagères de la CCJ, afin qu'ils puissent porter un discours cohérent en faveur de la qualité des extensions villageoises, lors de leurs missions de conseils auprès des élus municipaux et des particuliers ; élaborer des fiches techniques à l'attention des municipalités et des candidats à la construction, pour des extensions villageoises de qualité (avec principes généraux, techniques et prix comparatifs, ...).

Objectif : poursuivre la sensibilisation des habitants aux richesses paysagères de leur commune et aux règles de qualité d'une extension villageoise, tant à l'échelle communale qu'intercommunale, et la répéter régulièrement pour éviter l'oubli

Exemples d'interventions : projection d'un diaporama présentant les richesses du patrimoine et des paysages de la commune, leur intérêt pour la qualité de vie des habitants, avec participation de la CCJ de façon à appuyer un projet de qualité ; diffusion de feuillets d'information, par exemple sur les enjeux d'un PLU, ou visites de lotissements en cours afin d'encourager des projets de qualité (à l'attention d'élus, des écoles, d'habitants ou de candidats à la construction) ; primer chaque année un projet paysager de qualité afin d'améliorer la sensibilisation globale à la qualité des paysages.

Objectif : apporter un appui à des politiques foncières favorables à des extensions villageoises bien localisées

Exemples d'intervention : prendre en compte les enjeux urbains dans les aménagements fonciers (repositionnement des propriétés communales en des lieux opportuns, soit pour y construire une extension villageoise en maîtrise communale, soit au contraire pour ne pas lotir un espace sensible sur le plan environnemental ou paysager ; portage par la SAFER pour le compte des communes) ; mise en place d'aides financières pour la constitution de réserves foncières communales ; mise en place d'aides financières pour qu'une commune acquiert l'emprise nécessaire à des espaces publics de qualité (rue/usoir, placettes, ...). Des servitudes peuvent éventuellement être affectées à une parcelle communale, avant d'être vendue à un privé.

Objectif : lorsque l'implication des élus municipaux s'avère insuffisante, mettre en place un architecte coordinateur, veillant à ce que la mise en œuvre concrète d'un projet de construction respecte la cohérence de l'ensemble du quartier

Exemples d'interventions : dans toute la mesure du possible, un tel architecte coordinateur devrait intervenir en soutien à la demande d'un élu municipal, mieux à même d'expliquer le projet communal aux habitants.

Fléville vue depuis la Côte Coulon, non loin de l'axe historique qui reliait Metz à l'ancien château de Gondrecourt et aux lieux de Justice des châteaux de Fléville et de Gondrecourt

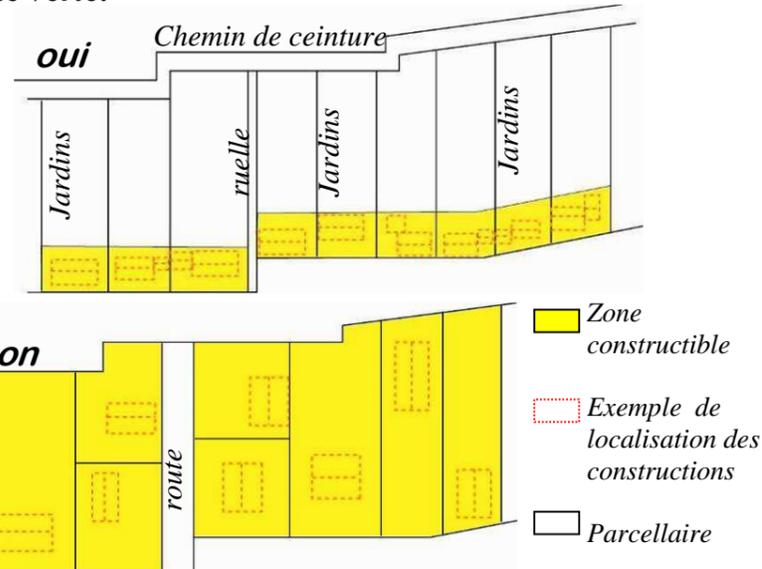


Illustration de quelques principes paysagers pour localiser correctement les extensions villageoises et favoriser leur greffe harmonieuse sur le vieux village

Certaines vues vers les centres anciens des villages sont pittoresques et attrayantes, notamment lorsqu'elles se découvrent à partir d'itinéraires et de sites qui cumulent un intérêt paysager et un intérêt patrimonial. Les extensions villageoises sont à éviter autant que possible dans ces espaces sensibles, où une référence forte à l'identité architecturale est nécessaire. La qualité de ces perspectives est à prendre en compte dans les PLU.

Dans les extensions villageoises, un parcellaire lanieré, avec localisation des constructions dans un espace proche de la voie, est préférable à une localisation trop libre de la construction sur des parcelles de grande largeur : l'espace « rue » est mieux délimité, les jardins à l'arrière des maisons forment une nouvelle couronne verte.

Simulation de quelques constructions dans la perspective sensible de Fléville



Raccourcir le microboisement de résineux pour améliorer la vue vers l'ancien château, conserver la partie qui masque le hangar agricole, éventuellement la remplacer par un verger de feuillus à bois nobles

En cas d'extension très mesurée du village à cet endroit, prolonger le style des toits anciens, veiller au coloris couleur sable des façades, conserver un écran arboré



Eviter de lotir le pré situé entre le point de vue et le vieux village

L'architecture des extensions villageoises les plus récentes fait davantage référence à l'identité régionale, tendance qui est à poursuivre dans les villages : toitures de coloris vieux-rouge à rouge-rose-orangé et de faible pente, volumes brisés par des décrochements de façades ou de hauteur, ouvertures principales plus hautes que larges, coloris dans les nuances beiges à saumoné et plus largement selon le nuancier du CAUE. Les orientations de faîtères parallèles à la voie sont à préférer aux autres orientations. Afin d'améliorer la greffe harmonieuse du nouveau quartier sur l'ancien, une contiguïté des parcelles bâties est souhaitable.



Illustration de quelques principes paysagers pour des extensions villageoises de qualité



Porcher

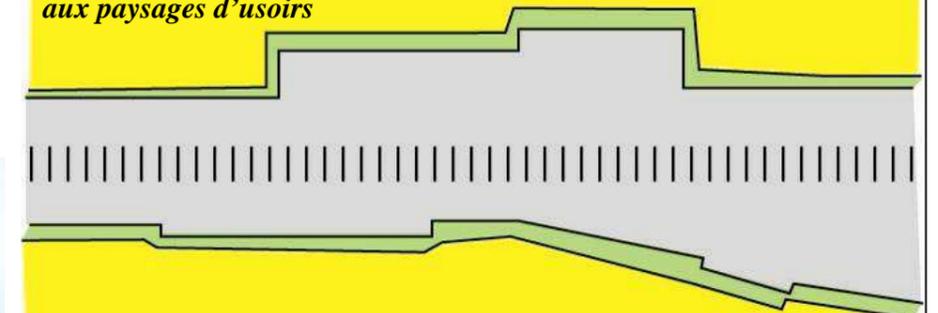
La prolongation des anciens usoirs par des espaces publics ouverts raccroche le nouveau quartier sur l'ancien et conforte l'ambiance rurale du village.



Porcher

Le paysage des espaces publics de la rue crée un fil conducteur entre les maisons, il influence l'ambiance d'un quartier. Aussi, le maintien d'une rue ouverte apparaît souhaitable, si possible à la façon des anciens usoirs, de propriété communale ou en propriété privée sans clôture.

Schéma d'un traitement possible d'une rue au PLU, en référence aux paysages d'usoirs



- Bande constructible avec alignement des façades sur la voie publique
- Espace public jusqu'au raz des maisons, avec voie routière et circulation douce, stationnement, placettes et espaces verts
- Bande privée fleurie (« tour de volet » d'environ 1m de large)

Les clôtures sous forme de haies opaques de résineux, et notamment de thuyas, rendent la rue peu accueillante. En cas de pose d'une clôture, il est important qu'elle reste transparente, avec muret très bas, grillage ou une claire-voie, végétation basse feuillue ou fleurie.



Doncourt



Giraumonjt

Une bande fleurie sur l'espace public peut atténuer la « dureté » d'une haie de résineux.

L'intégration d'aménagements paysagers à l'espace public de la rue est souhaitable



Jarny

L'absence totale de **végétation** sur l'espace public laisse à la seule initiative privée la responsabilité d'adoucir la minéralisation des espaces par des plantations. Cette responsabilité peut alors s'inscrire dans le PLU, par des prescriptions particulières concernant les plantations des jardinets situés devant les maisons.



Doncourt

L'aménagement de la rue répond à différentes fonctions : circulation et stationnement automobile, circulations douces, flânerie, cohésion paysagère entre les maisons, ... Un linéaire goudronné n'est pas forcément la meilleure façon d'y répondre.



Garage sur rue

Ville-sur-Yron

Dans les villages, le rôle d'espace de vie convivial de la rue peut être privilégié à son rôle d'axe de circulation. Aussi, dans toute la mesure du possible, **la localisation des garages est préférable en retrait de la voie**, par exemple par un accès sur le côté de la maison ou par un décrochement de façade.



Garage sur le côté de la construction, plus discret

Ville-sur-Yron



Garage en retrait de la façade, plus discret

OBJECTIF I : PROMOUVOIR UN
URBANISME DE QUALITE

Action n° 3 Mettre en valeur la couronne verte des villages



St-Marcel : quartier ancien

Les prés, vergers et jardins en périphérie des villages tendent à disparaître au profit des extensions bâties. Leur conservation est à prévoir dans les plans d'urbanisme.



Friauville : quartier récent

Exemples de portes de jardins
« transparentes »,
simples et rurales



Les chemins de ceinture situés entre la couronne verte des villages et les espaces agricoles, offrent des paysages diversifiés. La transparence des clôtures et la diversité des usages, sont des éléments importants de leur richesse.



Jeandelize



Olley

OPPORTUNITE

Dans les espaces ruraux aux vastes horizons agricoles caractéristiques du plateau lorrain, la présence d'une couronne verte périvillageoise, avec prés, vergers, jardins d'agrément ou jardins potagers, crée un paysage intermédiaire entre village et espaces agricoles, zone tampon propice à une plus grande intimité du village, à l'infiltration des ruissellements éventuellement issus des labours environnants, à une protection contre les vents. Ces espaces constituent également d'importants lieux de loisirs ruraux : promenades dans les chemins champêtres qui prolongent les ruelles villageoises ou le long des « chemins de ceinture », petites cultures fruitières et vivrières, petits élevages d'agrément ou d'appoint (volaille, chevaux, ovins, ruchers), etc. Leurs paysages varient quelque peu, selon que l'on se situe à l'Est du Jarnisy, sur des sols calcaires où les murets de pierre sèche sont nombreux, ou selon que l'on se situe sur les sols plus argileux vers la Woëvre et ses prolongements, où des fossés bordés de haies limitent parfois les jardins. A tous ces titres, ces espaces méritent d'être conservés. Ils constituent également d'intéressants lieux de biodiversité grâce aux espèces végétales et animales qui y trouvent refuge.

Ces couronnes vertes tendent à s'amenuiser, grignotées par les nouveaux quartiers résidentiels ou par l'extension des labours. Avec l'évolution des modes de vie, les usages se modifient dans une certaine mesure, les jardins vivriers et les vergers diminuent au profit des jardins d'agrément, tandis que d'autres, plus rarement, sont abandonnés. Ainsi, les jardins vivriers sont passés de 146 ha en 1905 à 70 ha actuellement. Face aux enjeux importants des couronnes vertes périvillageoises, pour les loisirs, pour la gestion des ruissellements en périphérie des villages et pour leur richesse faunistique ou floristique, il s'agit tout à la fois de préserver leur existence et d'encourager leur entretien, selon leurs spécificités.

PRINCIPES

⇒ Conserver les couronnes vertes existantes, les restituer lors d'une extension villageoise

Lors d'une extension villageoise, il est important de conserver une bonne part au moins de la couronne verte de vergers et de jardins. Celle-ci peut devenir un îlot de verdure entre les rues anciennes et les nouvelles. Le nouveau quartier devra être organisé de telle façon que les espaces de jardins soient situés à l'arrière des maisons, celles-ci étant disposées à proximité de la rue. Ainsi, une nouvelle couronne verte pourra être constituée sur la face externe du village. Une emprise communale peut également être envisagée en périphérie du nouveau quartier, avec chemin de ceinture bordée d'alignements d'arbres, de haies champêtres ou de vergers, voire même avec une petite zone de jardins familiaux, verger conservatoire ou jardin scolaire, si une demande locale s'exprimait en ce sens.

⇒ Favoriser la mise en place de chemins de ceinture, ils sont très appréciés par les habitants

Des chemins contournant le village à l'arrière des jardins et en limite des espaces agricoles (ex : Abbéville, Olley), ou le long d'un cour d'eau qui traverse le village (ex : Ville-sur-Yron), sont observables dans plusieurs communes. Certains existaient traditionnellement, d'autres ont été mis en place à l'occasion d'un remembrement ou dans le cadre d'une animation communale. Ils desservent les jardins et certaines exploitations agricoles, et constituent également d'intéressants itinéraires pour la découverte des paysages, des fronts villageois pittoresques, des micropaysages de vergers et de jardins, à condition que leurs clôtures conservent une transparence, avec murets bas, grillages, portes de bois basse à claires-voies ou portes en fer forgé de style simple et rustique (ex : à Jeandelize, chemin le long de l'Orne). Un mur de clos en pierre apparente, une haie d'essences feuillues ou fleuries peuvent toutefois préserver un espace d'intimité. La conservation et l'implantation des chemins de ceinture est à rechercher.

⇒ Mettre en valeur l'identité spécifique des couronnes vertes, selon leur localisation sur le territoire de la CCJ : murets de pierre sèche fréquents à l'Est, fossés bordés de haies à l'ouest

Ces éléments d'identité paysagère sont à entretenir dans les jardins traditionnels à l'arrière des maisons, et à réutiliser dans les nouvelles couronnes vertes qu'il est souhaitable d'implanter en périphérie des nouveaux quartiers. Ainsi, les murets de soutènement ou les murets de clôture en pierre sèche, plus ou moins hauts, seront préférés sur les sols calcaires à l'est du Jarnisy, notamment à Norroy, Labry, Doncourt, Saint-Marcel et Bruville, ils sont plus ponctuels ailleurs. Les fossés bordés d'essences adaptées aux milieux humides tels que saules ou frênes taillés en têtard, roselières, iris d'eau, ou encore avec angélique, oseille, ail des ours aux vertus culinaires, etc ... seront préférés sur les sols marneux et argileux.

Les haies de feuillus sont plus belles que les haies de thuyas et plus propices à la richesse biologique.



Fléville



Fléville



Béchamps

Des paysages ruraux bucoliques égayent certaines perspectives depuis les rues villageoises. Elles sont à mettre en valeur.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général : contrat pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des PLU et des aménagements fonciers, à la mise en place d'animations foncières éventuelles, à l'organisation de formations. Le montant des aides peut atteindre 30%, le CG pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.
- Appui financiers spécifiques du Conseil Général et de la Région pour l'élaboration de PLU intégrant les prescriptions paysagères, pour l'acquisition par une commune de parcelles stratégiques pour le maintien ou la reconstitution d'une couronne verte, pour le financement de la plantation de vergers, pour la création de chemins d'accès ou d'un point d'eau, pour la réhabilitation des murets en pierre apparente (pierre sèche ou avec joint à la chaux), pour la création de fossés.
- DDE, CAUE, Conseil Général : accompagnement pour l'élaboration du PLU.
- Pour les conseils à l'entretien des vergers et potagers, pour la fourniture d'essences arborées ou de variétés fruitières spécifiques : LPO, Croqueurs de Pommes, Centre Départemental d'Expérimentation Fruitière de Laquenexy en Moselle, ...

⇒ **Face au développement des modèles urbains de jardins d'agrément, encourager les vergers à haute tige, la culture potagère, les petits élevages et de façon générale, une forte biodiversité liée à des pratiques rurales**

Les divers loisirs de caractère ruraux dans les couronnes vertes des villages donnent lieu à des paysages diversifiés, des biotopes riches, des savoir-faire dont la transmission aux nouvelles générations est nécessaire, une petite production pour l'autoconsommation qui peut se révéler à nouveau appréciable avec l'augmentation des prix des fruits et légumes.

⇒ **Préférer les haies de feuillus aux haies de résineux**

Il peut s'agir de haies champêtres de moyenne hauteur avec essences buissonnantes, fruitières et fleuries (ex : prunellier, aubépine, sureau, fruitier, églantier, chèvre-feuille, lierre) ou, si la surface du jardin le permet, de haies plus amples ponctuées de chêne, essence arborée la plus riche en insecte et donc très attractive pour les oiseaux et de nombreux auxiliaires de culture, susceptibles de jouer un rôle favorable sur les espaces agricoles proches. La charmille taillée, l'alignement de saules ou de frênes têtards, donnent de belles ambiances rurales lorsqu'elles vieillissent et peuvent également être utilisées de préférence à des essences ornementales de caractère plus urbain. Les haies de thuyas sont néfastes pour les cultures proches et sont sensibles aux maladies, elles forment des « murs » végétaux à l'aspect dur et opaque, peu hospitalier pour l'avifaune sauvage. Leur plantation est à éviter.

⇒ **Veiller à conserver les perspectives villageoises vers de beaux paysages ruraux environnant le village, ou à les reconstituer**

Il peut s'agir de maintenir un bel arbre dans la perspective d'une rue villageoise. Soit par exemple : un grand saule, une cépée d'aubépine monumentale, fréquente dans le Jarnisy (touffe de plusieurs tiges de bois qui sortent d'une même souche), un vieux chêne au port majestueux, une haie de saules têtards, etc..

MISE EN OEUVRE

Objectif : prévoir les emprises des couronnes vertes dans les PLU et les aménagements fonciers

Exemples d'interventions dans le cadre des PLU : localiser une zone « jardins », ou « boisement classé » qui est plus contraignante, dans les PLU à l'emplacement de la couronne verte, des jardins et vergers existants ; organiser les zones d'urbanisation future de façon à ce que les jardins soient situés à l'arrière des maisons en bordure des espaces agricoles, les maisons devant prendre place dans une bande constructible à proximité de la rue ; mettre en place un emplacement réservé à l'arrière des parcelles constructibles, pour créer un chemin de ceinture bordé d'alignements, de haies ou de vergers entretenus par la municipalité.

Exemples d'interventions dans le cadre des aménagements fonciers : localiser les propriétés foncières communales en limite du village, notamment aux emplacements prévus pour des extensions urbaines ou des zones non constructibles sensibles sur le plan environnemental ou paysager ; conserver une zone de prés et de vergers en périphérie du village, ne pas intégrer ces parcelles dans des parcelles labourées.

Objectif : organiser l'entretien des couronnes vertes dans le cadre d'animations foncières

Exemples d'interventions : favoriser la mise à disposition des potagers et vergers à des ménages souhaitant l'entretenir, à titre gratuit ou onéreux ; créer les chemins d'accès ou les points d'eau nécessaires ; faciliter le pâturage sous vergers en créant des parcs clôturés de taille suffisante pour qu'un éleveur local soit intéressé ; mutualiser du matériel ou des services ; mettre en place les partenariats avec les communes et la CCJ, les propriétaires de potagers et de vergers, les gestionnaires de ces vergers et potagers, pour participer notamment aux investissements préalables à la création d'un chemin ou d'un point d'eau, à la pose d'une clôture, à l'achat de matériel tel qu'un motoculteur ; engager une animation foncière pour faciliter ces interventions ; ...

Objectif : développer les animations et les formations pour l'entretien des vergers, potagers, petits élevages, apiculture

Exemples d'interventions : organisation du conseil et de la formation, achat groupé de plants adaptés, concours primés (concours de photos selon diverses thématiques ayant un rapport à la couronne verte des villages, ...), animations scolaires, création de sentiers d'interprétation, ...

Objectif : soutien à la réhabilitation des murets de pierre sèche, à la création de fossés d'écoulement bordés d'essences adaptées aux milieux humides

Exemples d'interventions : organisation de formations animées par des muraillers spécialisés dans les techniques traditionnelles de pierre sèche ou jointoyée à la chaux ; organisation de stages ou de chantiers-écoles sur des chantiers spécifiques, avec démonstration au public ; mise en place d'un chantier d'insertion pour la réalisation de divers travaux d'entretien et de mise en valeur des paysages ruraux ; édition de fiches techniques pour la réalisation de ces petits ouvrages.

Les villages de Norroy-le-Sec, Labry, Bruville et Saint-Marcel, situés sur les plateaux calcaires, sont particulièrement riches en murets de pierre sèche. Ceux-ci sont également présents ailleurs, mais en moindre quantité. Ces murets en pierre apparente méritent d'être réhabilités selon les règles de l'art, surtout dans les secteurs où ils constituent un important élément d'identité.



Illustration de quelques principes paysagers pour la mise en valeur des couronnes vertes des villages selon leurs identités spécifiques

Deux éléments d'identité paysagère peuvent être mis en valeur dans les couronnes vertes des villages :

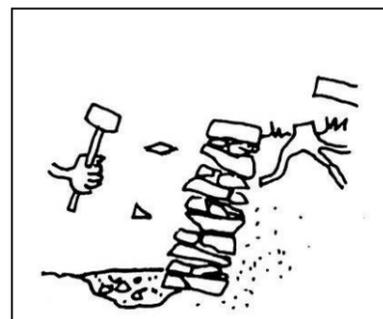
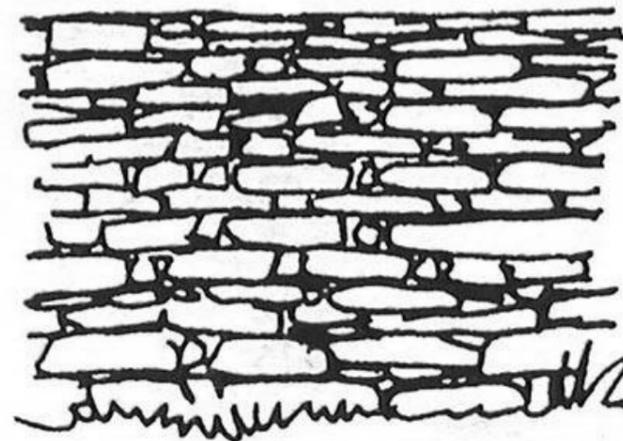
- les murets de pierre sèche (murs de clos hauts ou bas, murs de soutènement),
- les fossés bordés d'une végétation adaptée aux milieux humides (fossés d'écoulement des eaux sur les sols argileux et marneux comme à Allamont, et les fossés d'anciennes fortifications disparues comme à Friaucville ou à Mouaville).



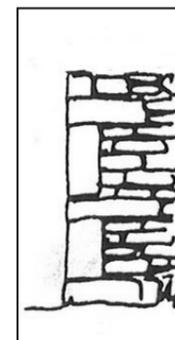
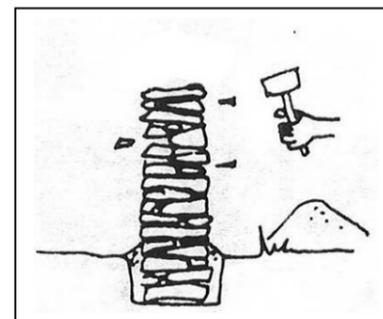
Les murets traditionnels du Jarnisy sont montés à sec ou avec un mortier à la chaux, celui-ci étant alors de faible épaisseur, les pierres reposant les unes sur les autres. Les moellons sont posés à plat, selon un lignage horizontal, et calées par des éclats. Il est rare que des dalles de pierre chargent les dernières assises pour stabiliser la structure. Ces murets de pierre agrémentent les itinéraires de promenade et sont à préférer aux murs en béton.



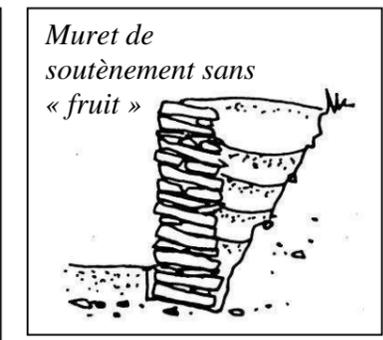
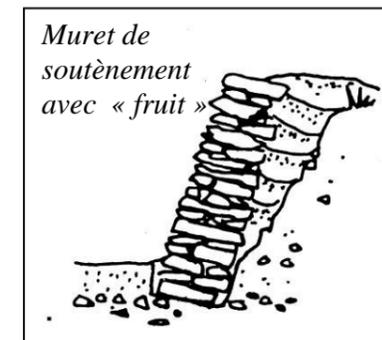
Les fossés qui drainent l'eau de façon intermittente à l'arrière des jardins peuvent donner lieu à d'intéressants micropaysages. La végétation propre aux milieux humides peut y être favorisée : saules taillés en têtards, angélique, iris d'eau, reine des prés, ail des ours, roseaux, carex ... Des ponceaux de facture simple et rustique peuvent les agrémenter.



Un mur de clos ou de soutènement doit être entretenu pour durer : remise en place d'un éclat de calage ou d'une pierre, enlèvement de la végétation envahissante et dévitalisation des racines, comblement d'un ruissellement qui déstabiliserait la base du muret, ...



Si le muret est trop abîmé, les pierres doivent être déposées puis remontées à partir d'une assise stable, posée dans une tranchée d'une trentaine de centimètres de profondeur. Les angles et les extrémités peuvent être consolidés par un chaînage.



Pour reconstruire un muret de soutènement, une tranchée avec fond légèrement incliné doit être creusée. Cette inclinaison des pierres est particulièrement indispensable si le mur n'a pas de fruit.

OBJECTIF I : PROMOUVOIR
UN URBANISME DE
QUALITE

Action n° 4

Rechercher la qualité et l'insertion paysagère des grandes zones d'activité

OPPORTUNITE

Quatre zones d'activité marquent les principales entrées de l'agglomération de Conflans-Jarny-Labry : la zone commerciale existante à l'entrée ouest de Conflans et la zone d'activité récente non encore lotie à l'Est de Jarny le long de la route D 603, le Centre d'Enfouissement Technique en cours d'extension au Nord de Conflans-Labry le long de la route D 15 et la zone d'activité au Sud de Conflans le long de la route D 952.

La zone commerciale a été structurée tout à la fois par la vallée de l'Orne et un plan d'ensemble préalable, mais de façon générale, les architectures des zones d'activité sont disparates (bâtiments monoblocs très allongés, blocs métalliques blancs, bleus, jaunes ou vert, toitures plates, arquée, à deux ou à plusieurs pans, faîtière parallèle ou perpendiculaire à la voie, architecture habituelle aux grandes marques commerciales mais sans rapport avec les bâtiments voisins, etc.). Leur végétalisation est inégale, se résumant souvent à une pelouse ; haies et arbres sont rares.

Or leur qualité paysagère, en entrée du bourg centre, est stratégique pour l'image de marque de la conurbation Conflans-Jarny-Labry et du bassin de vie qu'elle dessert. Il serait souhaitable d'améliorer l'aspect de ces zones selon un style commun aux quatre entrées de ville, et de renforcer l'insertion dans leur environnement naturel, rural, urbain et social.

PRINCIPES

⇒ **Rechercher un style d'urbanisme commun aux quatre entrées de ville, afin de renforcer le sentiment d'un tissu urbain cohérent**

L'agglomération de Jarny, du fait de son histoire spécifique, comporte un centre éclaté le long de la route D603. Sa restructuration est nécessaire pour recréer un centre fort et convivial. La mise en valeur des zones d'activité, selon un même référent paysager, apparaît nécessaire afin de tendre, progressivement, au fil des extensions urbaines futures et des restructurations de l'existant, vers une image de l'agglomération plus cohérente et plus valorisante.

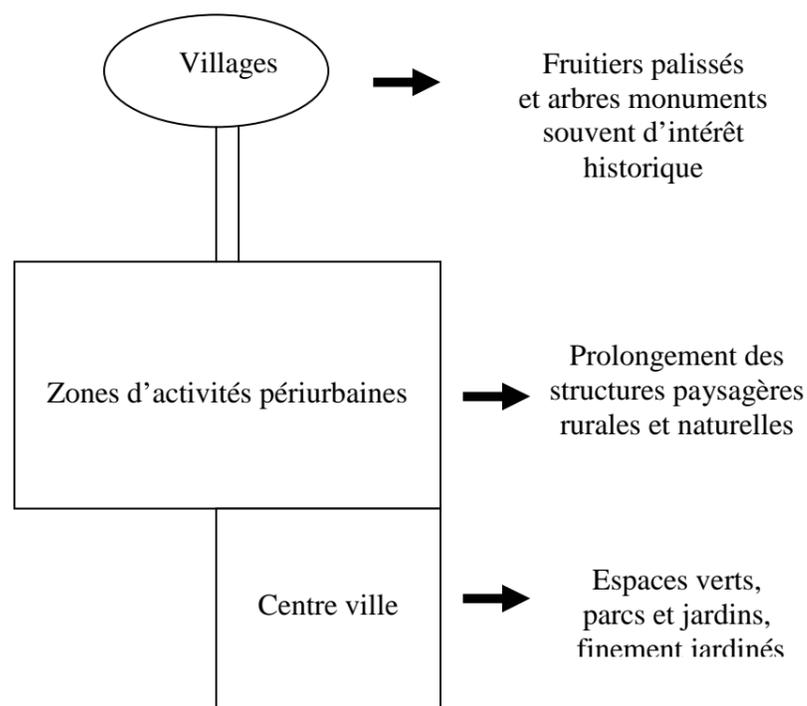
⇒ **Créer une image industrielle forte et spécifique au Jarnisy, jouant par exemple avec les notions de « ville à la campagne » ou d'une « économie respectueuse de la nature », en insérant les zones d'activité dans des « espaces nature »**

Situé aux portes de la grande couronne du bassin d'emplois de Metz-Thionville, l'attraction du Jarnisy par rapport à l'implantation d'entreprises n'est pas évidente. Une image de marque forte, susceptible de valoriser les entreprises, la qualité du cadre de travail pour le bien être des salariés, sont des atouts sur lesquels le Jarnisy pourrait s'appuyer et auquel le Plan de Paysage se propose de contribuer.

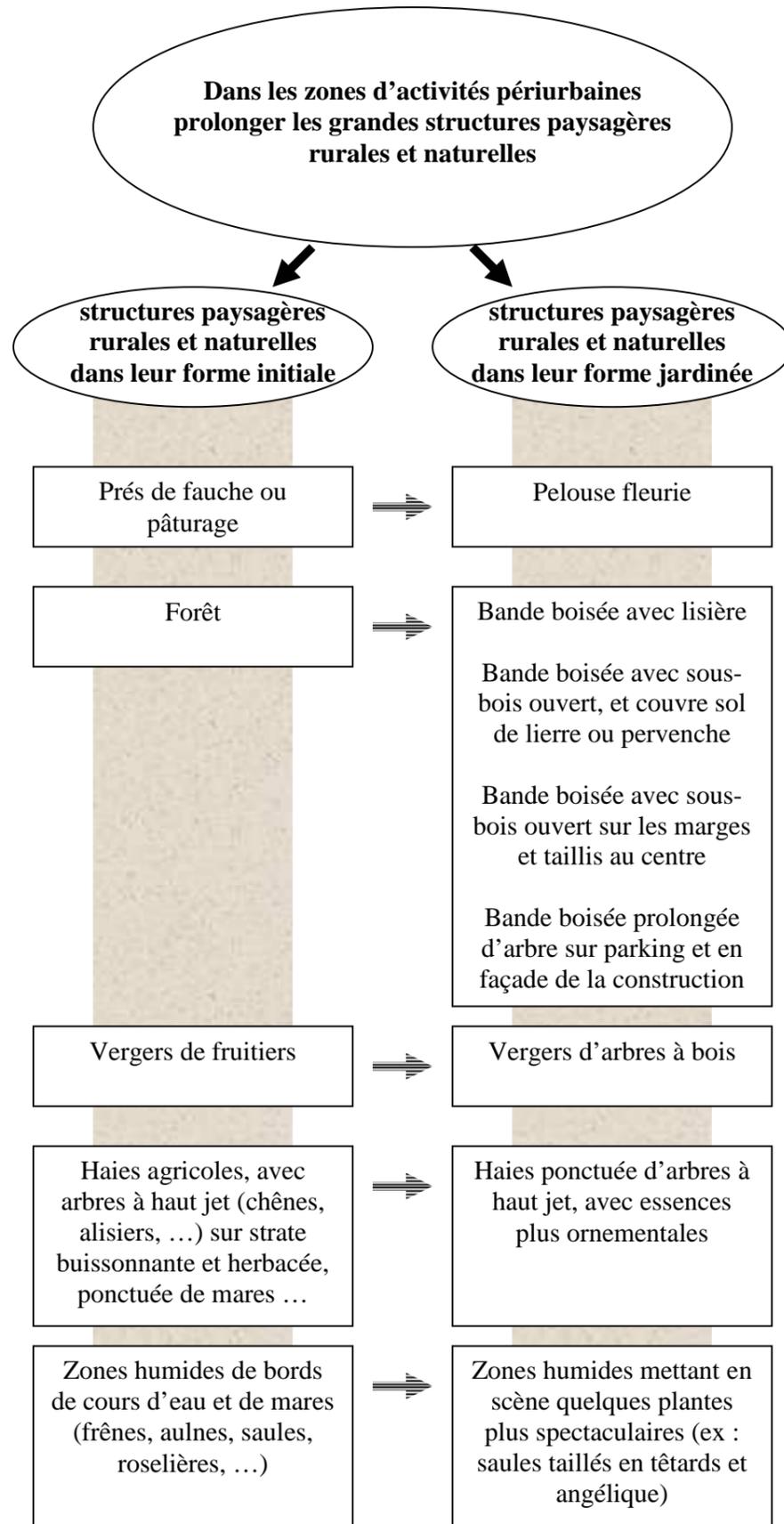
Les paysages agricoles et forestiers marquent 95% du territoire intercommunal. Il s'agit de donner à cette caractéristique toute sa place dans l'identité des vastes zones d'activité qui marquent les entrées du bourg centre du Jarnisy. Ainsi, le prolongement des structures paysagères rurales et naturelles environnantes sera un objectif d'aménagement commun à chaque zone d'activité. Ces nouveaux espaces de nature se déclineront différemment selon que la zone d'activité est située en bord de cours d'eau, en lisière de forêt, sur un coteau, dans de vastes horizons agricoles, etc. Chaque zone peut faire référence à un type spécifique de paysage naturel ou rural, afin de créer une cohérence sans uniformité. Il est souhaitable de ne pas recourir au style de verdissage des cœurs anciens des villages, afin de leur conserver leur identité propre, plus délicate qu'une zone d'activité en raison d'un plus grand morcellement des volumes bâtis. Dans les grandes zones d'activité, dont les volumes architecturaux sont amples, le verdissage par des espaces de nature, qui prolongent les structures paysagères naturelles, agraires et forestières environnantes, est préférable à la création d'espaces verts finement jardinés, qui peuvent être réservés au centre-ville. Les plantations peuvent reproduire avec fidélité les compositions végétales des milieux naturels et ruraux traditionnels, ou les agencer différemment dans un but esthétique, écologique ou ludique.

Les implantations respecteront la topographie naturelle, la structuration des cours d'eau, les continuités écologiques. Afin de renforcer l'image d'un environnement de qualité, de contribuer à la gestion environnementale des zones d'activité, il est souhaitable de traiter les aménagements dans le respect des dynamiques naturelles, notamment en ce qui concerne la gestion des ruissellements : perméabiliser les itinéraires de circulation pédestre et vélo ainsi que les aires de stationnement afin de favoriser l'infiltration des eaux sur place, ou recueillir les eaux de pluie et d'orage sur place, dans des bassins enherbés avec plantes semi-aquatiques, à remplissage intermittent, enserrer les bassins de décantation des eaux souillées par une végétation propre aux bords de mares, si nombreuses dans le Jarnisy. Les aménagements paysagers éviteront toutefois, les plantes invasives, souvent plantes d'ornement importées d'autres pays, afin de ne pas contaminer les milieux naturels et ruraux environnants (ex : la renouée du Japon, la jussie d'Amérique du Sud, le myriophylle du Brésil, la berce du Caucase, ...).

Rechercher un style de verdissage spécifique
à chaque grand type d'espace urbain



PRINCIPES



Exemples « d'espaces nature » à implanter dans les zones d'activité, en rapport avec les structures paysagères naturelles et rurales traditionnelles environnantes :

- Référence aux prairies, dont prairies humides, dans les lits majeurs des cours d'eau traditionnellement en prés

La pelouse tonduée peut être remplacée par une prairie fleurie, qui ne nécessite qu'une à deux fauches par an. Il peut s'agir d'une prairie à fleurs sauvages (avec trèfle, véronique, pâquerette, grand plantain, lierre terrestre, mouron des oiseaux, ...) fauchée deux fois par an après la maturation des graines afin de bénéficier du semi naturel, d'une prairie printanière (avec cardamine des prés, brunelle commune, ...) fauchée deux fois par an en juin et en septembre, d'une prairie estivale fauchée une fois par an en septembre (avec la centaurée scabieuse, l'achillée millefeuille, le millepertuis perforé, ...). Des mélanges spéciaux de prairies fleuries sont disponibles dans le commerce. Des pelouses décoratives, plus riches en fleurs, peuvent également être utilisées pour un impact plus jardiné. Elles comportent jusqu'à une vingtaine de fleurs (achillée millefeuille, souci, centaurée bleuet, chrysanthème des moissons, coquelicot, marguerite, lin, mauve, myosotis, cosmos, etc...); un semi printanier après préparation du sol est alors suffisant, aucune fauche n'est à prévoir.

- Référence aux paysages forestiers à proximité des bois ou à l'emplacement de bois disparus

Les forêts du Jarnisy sont plantées traditionnellement de chêne pédonculé à l'ouest du Jarnisy sur les sols argileux et marneux, de chêne sessile et de hêtre à l'est sur les sols plus calcaires, elles sont toutes parsemées de charme et de bouleau.

Les constructions industrielles peuvent être partiellement ou totalement masquées par la reconstitution d'une lisière forestière, qui prend alors la forme de haies ou de bosquets aux essences arborées correspondant aux bois proches. Les lisières forestières sont relativement rectilignes sur de longues distances. Elles sont doublées d'un étage arbustif, comme dans les haies agricoles, avec aubépine, prunelle, chèvrefeuille, noisetier, églantier, cornouiller (mâle ou sanguin, éviter les espèces américaines et asiatiques décoratives puisque la référence paysagère est le milieu naturel du Jarnisy), etc. Les sols forestiers sont fréquemment couverts de lierre rampant, de pervenche ou de ronces.

La référence forestière pour un paysagement plus jardiné pourrait être un alignement ou un rideau d'arbres, ou une succession plus ou moins régulière de bosquets, sur couvre-sol à base de lierre et de pervenche (dont le couvert dense inhibe la pousse de l'herbe et éviterait ainsi le travail de la tonte). Les essences forestières pourraient être traitées en haut jet pour un style majestueux, ou taillées régulièrement de façon à prendre des formes plus trapues aux branches épaisses et noueuses (ex : quelques vieilles charmilles ont été observées en périphérie de villages).

- Référence aux paysages agricoles sur les coteaux, les plateaux et aux abords des villages

Des haies sont présentes dans les labours, sans qu'elles constituent toutefois un maillage dense de style bocager. Il s'agit soit de haies étroites et arbustives développées sur d'anciens chemins ou limites de parcelles, soit de haies majestueuses le long d'un chemin ou en plein champ, ponctuées de chênes à haut jet émergeant d'une strate arbustive composée d'aubépine, de prunelle, d'églantine, de cornouiller mâle ou sanguin, de chèvrefeuille, de mûriers, ... et d'une strate herbacée. Les haies les plus larges (10 à 25 m) sont parcourues de cheminements et ponctuées de mares et de pierriers, qui enrichissent les biotopes.

Les vergers font également partie des paysages agricoles, sous formes de lignes de vergers de plein champs, de parcelles plantées en périphérie des zones urbanisées ou d'alignements le long d'une voie. Il peut s'agir de vergers à fruits ou à bois, selon le mode de gestion choisi (collecte des fruits donnée à un particulier, entretien par un paysagiste ou un ouvrier forestier).

- Référence aux paysages des bords de cours d'eau

Les ripisylves des cours d'eau sont des éléments particulièrement structurants des paysages de la CCJ, et pittoresques lorsque s'y alignent des saules ou des frênes taillés en têtard. Elles se composent de saules, aulnes, frênes, avec une strate herbacée de plantes semi-aquatiques (iris d'eau, roselière, ...). Les ripisylves devront rester bien perceptibles lors de leur traversée des zones d'activité, afin de conserver les continuités naturelles. Les plantations arborées seront densifiées, afin de mieux masquer la zone à partir des espaces ruraux environnants, tandis que la biodiversité de la strate herbacée peut être enrichie. Un chemin de promenade peut la longer, pour les loisirs des habitants, des salariés ou des clients de la zone. La ripisylve d'une zone d'activité peut reproduire la forêt rivulaire naturelle, l'enrichir sur le plan biologique, ou s'en inspirer dans le cadre de plantations plus jardinées avec, par exemple, un mélange de saules taillés en têtards et d'angélique (qui peut atteindre jusqu'à 2 mètres de haut, qui apprécie les lieux frais et humides et qui donne lieu à des micropaysages pittoresques).

- Référence aux paysages de mares, très nombreuses dans le Jarnisy

Cette référence peut être utilisée pour l'insertion paysagère des bassins d'orage, de collecte des eaux de ruissellement ou des eaux polluées.

- Référence au patrimoine paysager industriel

Les domaines industriels des anciens carreaux de mine comportaient de majestueux alignements de marronniers ou de tilleuls à haut jet, forme de paysagement qui pourra être reprise dans certaines zone d'activité traversée par des voies fréquentées, ou de façon à renforcer leur structuration urbaine.

PRINCIPES

⇒ Lorsque la zone d'activité est de grande taille, veiller à un remplissage cohérent afin d'éviter une impression de mitage des espaces agricoles par des bâtiments d'activité dispersés

La ZAC de Jarny-Giraumont est particulièrement sensible sur ce point : sa surface importante, séparée des zones urbanisées par des zones d'aléas miniers inconstructibles, est située à l'entrée du bourg-centre de Jarny-Conflans lorsque l'on vient de l'agglomération messine, au creux du synclinal de Conflans et donc dans le champ de vision des vues plongeantes depuis la D603. Aussi, la qualité de son plan d'ensemble aura un impact direct sur la qualité de cette entrée de ville. Il est important que son remplissage progressif, qui s'étale sur plusieurs années, se fasse de façon contiguë. Dans toute la mesure du possible, la forme des bâtiments s'adaptera au foncier disponible et à la topographie, quitte à recourir à de petites unités bâties, intégrées dans un maillage arboré, plusieurs unités bâties pouvant faire partie d'une même entreprise grâce à des liaisons couvertes ou vitrées. Si un écart entre deux bâtiments d'activité s'avérait inévitable en raison de la conformation du foncier et des besoins de l'entreprise, l'aménagement de continuités vertes, ou d'une trame verte, permettra d'intégrer la nouvelle construction dans un ensemble cohérent. Face à la mobilité accrue des entreprises, l'architecture industrielle et artisanale sera conçue de telle façon qu'elle facilite les transformations d'usage (ex : grands hall couverts selon des matériaux et une architecture valorisante et conformes aux économies d'énergie, cloisons intérieures mobiles, pouvant être adaptées aux besoins des entreprises ; ou encore petites unités bâties pouvant être connectées les unes aux autres selon les surfaces nécessaires à l'entreprise).

⇒ Donner une thématique dominante à la nouvelle zone d'activité intercommunale, en rapport avec la qualité des paysages et de l'environnement

Les zones d'activité à thème sont source de synergie entre les entreprises, elles peuvent donner lieu à une promotion et à des services communs, et sont mieux identifiées. La thématique pourrait faire référence aux ressources propres du territoire, ressources humaines, naturelles, rurales, culturelles, historiques, ...

Il pourrait s'agir, par exemple, du thème du transport, Conflans et Jarny ayant connu une importante activité de fret liée à l'histoire régionale. Il pourrait également s'agir du thème des énergies renouvelables, les entreprises situées sur ce créneau économique se développant rapidement dans le contexte actuel. Ce thème s'appuie sur les ressources locales, puisque la CCJ soutient un projet de méthanisation collective des effluents d'élevage et autres résidus agricoles, qui associe une trentaine d'exploitants agricoles. 4,6 millions de KW électrique et autant de KW chaleur seront produits. La zone d'activité intercommunale est relativement proche des équipements publics de Jarny, susceptibles de bénéficier de cette source de chaleur. Les nouvelles entreprises qui s'implanteront dans la zone pourraient également se raccorder au réseau de chaleur. De plus, Jarny est ville porte du Parc Naturel Régional de Lorraine et s'est dotée d'une charte d'écologie urbaine dont un des objectifs affichés est l'économie d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Une zone d'activité positionnée sur le thème des énergies renouvelables, et veillant à sa qualité paysagère et environnementale, est plus qu'une opportunité foncière. Elle se réfère à un projet de société, qui peut se décliner de diverses façons sur le territoire intercommunal et interférer avec le projet paysager : remise en eau d'anciens canaux de moulins avec création de microturbines hydroélectriques, de façon à créer des lieux de loisirs basés sur la mise en valeur d'un patrimoine paysager ; reconstitution d'une petite filière de bois de chauffage / bois d'affouage ce qui supposerait de faire évoluer les paysages forestiers de la futaies vers des Taillis Sous Futaies, ou encore de développer des haies agricoles pour la production de bois de chauffage ; urbanisation économe de l'espace agricole, afin de le préserver pour les enjeux alimentaires et énergétiques qui vont en s'accroissant ; maîtrise de l'extension des cultures pour biocarburant, afin de conserver des paysages agraires de qualité et respectueux de la ressource paysagère, biologique et aquatique. Des actions de ce type sont susceptibles de renforcer l'image d'un territoire résolument positionné sur les énergies renouvelables, tout en respectant la qualité du patrimoine et des paysages.

Si la thématique de la zone d'activité porte sur les énergies renouvelables et les économies d'énergie, il est souhaitable que les constructions artisanales ou industrielles recourent à ces dispositifs : panneaux thermiques ou photovoltaïques, matériaux isolants tels que la brique ou le bois, plus discrets dans le paysage mais aussi plus valorisants que la tôle, sas d'entrée en verrières, etc. L'architecture, qui peut encore être influencée dans la nouvelle zone par un Document d'Orientations Particulières d'Aménagement (DOPA dans le cadre du PLU), pourrait être réutilisée progressivement dans les autres zones, au gré des transformations de façades ou du remplacement des bâtiments.

En rapport avec la réflexion « Plan de Paysage », la zone pourrait accueillir un centre de recherche sur l'adaptation des dispositifs de basse consommation énergétique ou d'énergie renouvelable aux identités architecturales régionales, ces identités typées jouant un rôle fondamental pour l'attrait touristique du territoire français. En effet, la France est le premier pays au monde par le nombre de visiteurs accueillis, économie qui est fortement dépendante de la diversité de ses terroirs. Or, ces atouts paysagers déclinent progressivement avec la banalisation des extensions villageoises et la disparition de perspectives pittoresques. Il serait regrettable qu'une forme de développement durable, le recours aux énergies renouvelables, porte préjudice à une autre forme de développement durable, la mise en valeur des identités architecturales et culturelles des terroirs.

⇒ **Economiser l'espace lors de l'extension des zones d'activité et compenser la perte d'espace naturel par un enrichissement écologique des interstices non bâtis**

Les enjeux alimentaires et énergétiques des espaces agricoles deviennent forts dans le contexte mondial actuel, rendant mieux perceptible la nécessité de ne pas les gaspiller au profit des zones urbanisées. Durant ce dernier siècle dans le Jarnisy, trois fois plus de surface ont été bâties que durant les 5 siècles qui ont précédé, tandis que la population a seulement doublé. Plus largement en France, 60 000 ha d'espaces naturels sont urbanisés chaque année, soit l'équivalent d'un département tous les 10 ans. Aujourd'hui, l'urbanisation doit se faire plus « frugale » en termes de consommation d'espace agricole, et veiller à compenser son extension par la mise en place d'espace de nature à la biologie riche.

⇒ **Renforcer la qualité et la cohérence architecturale**

L'architecture des zones d'activité se référera à l'architecture des quelques bâtiments d'activité rescapés de l'épopée minière, qui marient avec art la brique, la pierre, le béton et les verrières. Le recours à la brique et aux verrières, éventuellement aux panneaux de bois, donne lieu à des architectures à bonne isolation thermique, qui s'intègrent aisément aux paysages naturels environnants. Les verrières peuvent être utilisées en sas d'entrée, elles peuvent également être remplacées par des panneaux thermiques ou photovoltaïques, en façade ou sur des toitures en sheds. L'urbanisme de la ZAC de Jarny-Giraumont, en cours de remplissage, pourrait être structuré par un point fort constitué d'un hôtel d'entreprises à l'architecture valorisante et bioclimatique.

⇒ **Créer des liens avec l'environnement social et les activités de loisirs**

Il est souhaitable que les zones d'activité se greffent sur leur environnement naturel, rural et urbain, par la création de cheminements de liaison pour circulations douces : pistes cyclables ou piétonnes connectées au réseau de chemins, parking vélo, stationnement pour transport collectif, liens avec le transport par rail, accès à la piscine, à la garderie, au chemin le long de l'Orne, espace de promenade, de jogging, ... La qualité paysagère de ces liaisons peut contribuer au confort des salariés des zones d'activité.

**PARTENAIRES
TECHNIQUES ET
FINANCIERS**

- CCJ et communes
- Organismes consulaires (CCI, Chambre des métiers, Chambre d'Agriculture)
- Entrepreneurs
- AGAPE
- CAUE
- EPFL, Région, CG, UE
- DIREN, DDE, DRIRE
- ADEME

Pour le suivi des « espaces nature » : la LPO et le CSL

MISE EN OEUVRE

⇒ **Prendre en compte la qualité architecturale et paysagère des zones d'activité dans les PLU**

Un plan d'ensemble de type Document d'Orientations Particulières d'Aménagement (DOPA) sera établi, indiquant le recul des bâtiments par rapport à la voie, les volumes et autres éléments d'architecture (ex : dispositifs d'économie d'énergie avec impact paysager complémentaire au règlement thermique ; règles architecturales pour favoriser la reconversion de la construction), les matériaux et coloris souhaitables, la qualité des lieux de stockage, le préverdissement et l'aménagement préalable des espaces publics. Une charte paysagère et environnementale, sera élaborée. Ces documents guideront l'aménagement de la zone non encore lotie, et seront considérés comme un projet vers lequel tendre au gré des transformations et nouvelles constructions dans les autres zones d'activité, déjà existantes.

⇒ **Annexer une charte de qualité aux actes de vente successifs des terrains ou des bâtiments**

Celle-ci complètera les prescriptions architecturales du PLU par des prescriptions d'entretien des bâtiments et des espaces verts environnants, de rangement des dépôts divers, des droits de passage, de participation à un comité de suivi de la qualité de la zone, etc.

⇒ **Mettre en place des services communs et un suivi de la qualité paysagère des zones d'activité**

La mobilité des entreprises, l'entretien paysager et environnemental, les aménagements et réaménagements successifs, la création progressive de liaisons pour circulation douce, voir la constructoins d'hôtels d'entreprises, nécessitent un suivi des travaux et des financements, un suivi de la qualité architecturale, paysagère et environnementale de la zone. Celui-ci sera assuré par un agent de développement spécifique de la CCJ, mais également par un groupe de concertation avec élus, entrepreneurs ou comités d'entreprises, et associations locales concernées. La Communauté de Communes du Jarnisy assure d'ores et déjà un service commun pour la promotion des zones d'activité. Celui-ci est indispensable pour retrouver rapidement des repreneurs en cas de bâtiment vacant et éviter les friches industrielles futures.

⇒ **Créer un chantier d'insertion pour l'entretien des « espaces nature » en zone d'activité**

Le verdissement des zones d'activité selon des modèles naturels et ruraux nécessitera des savoir-faire spécifiques. Ces travaux pourront être réalisés par une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE dont Chantier d'Insertion), et offrir du travail à des personnes pouvant bénéficier d'emplois aidés (Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi, Contrats d'Avenir). Ainsi, un paysage de qualité se doublera d'un rôle social pour l'accès à l'emploi des personnes en difficulté. L'intervention de ce chantier dans les zones d'activité facilitera l'information des personnes en insertion aux travaux des entreprises côtoyées, et éventuellement des démarches de recherche d'emploi. Un tel chantier pourrait être porté par une association, regroupant des personnes sensibles à l'environnement, au social et à l'emploi.

⇒ **Faire appel au nouveau fonds financiers « biodiversité » mis en place par la Caisse des Dépôts et Consignations**

La filiale CDC-Biodiversité dotée de 15 millions d'euros sera probablement mobilisée prioritairement pour compenser la perte d'espaces naturels remarquables résultant de l'extension urbaine. Sa mobilisation pour la création d'espace de nature en zone d'activité est à tenter.

Repères naturels et ruraux, historiques et visuels, pour le projet paysager

Projet de mise en valeur de la vieille Orne par la commune de Boncourt

Axe structurant de l'Orne, avec sa ripisylve souvent peu dense voire lacunaire. Un chemin est en projet sur sa rive droite).

Zone inondable (DIREN), en prés au début du 20^{ème} siècle



Point haut

Gué vers un chemin menant au point de vue remarquable de l'ancien de lieu de justice et vers la ferme de Spalmail

Zone basse, propice aux prés humides de forte biodiversité mais partiellement bâtie, minéralisée (parkings) et labourée

Passerelle et sentier pittoresque vers Boncourt

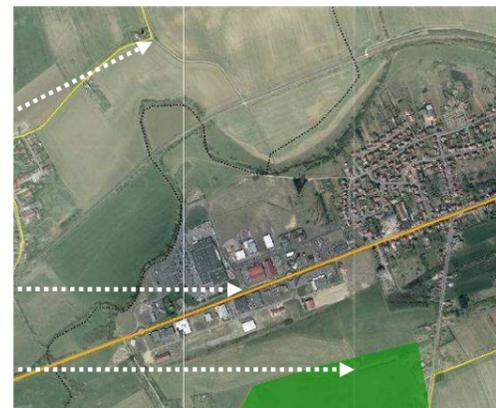
Coteau bien net



Point haut, avec vue remarquable vers l'agglomération de Conflans-Jarny-Labry, ancien lieu de justice et passage d'une voie du 18^{ème}

Axe majeur de circulation, depuis plusieurs siècles, bordé d'alignements d'arbres jusqu'au début du 20^{ème} siècle

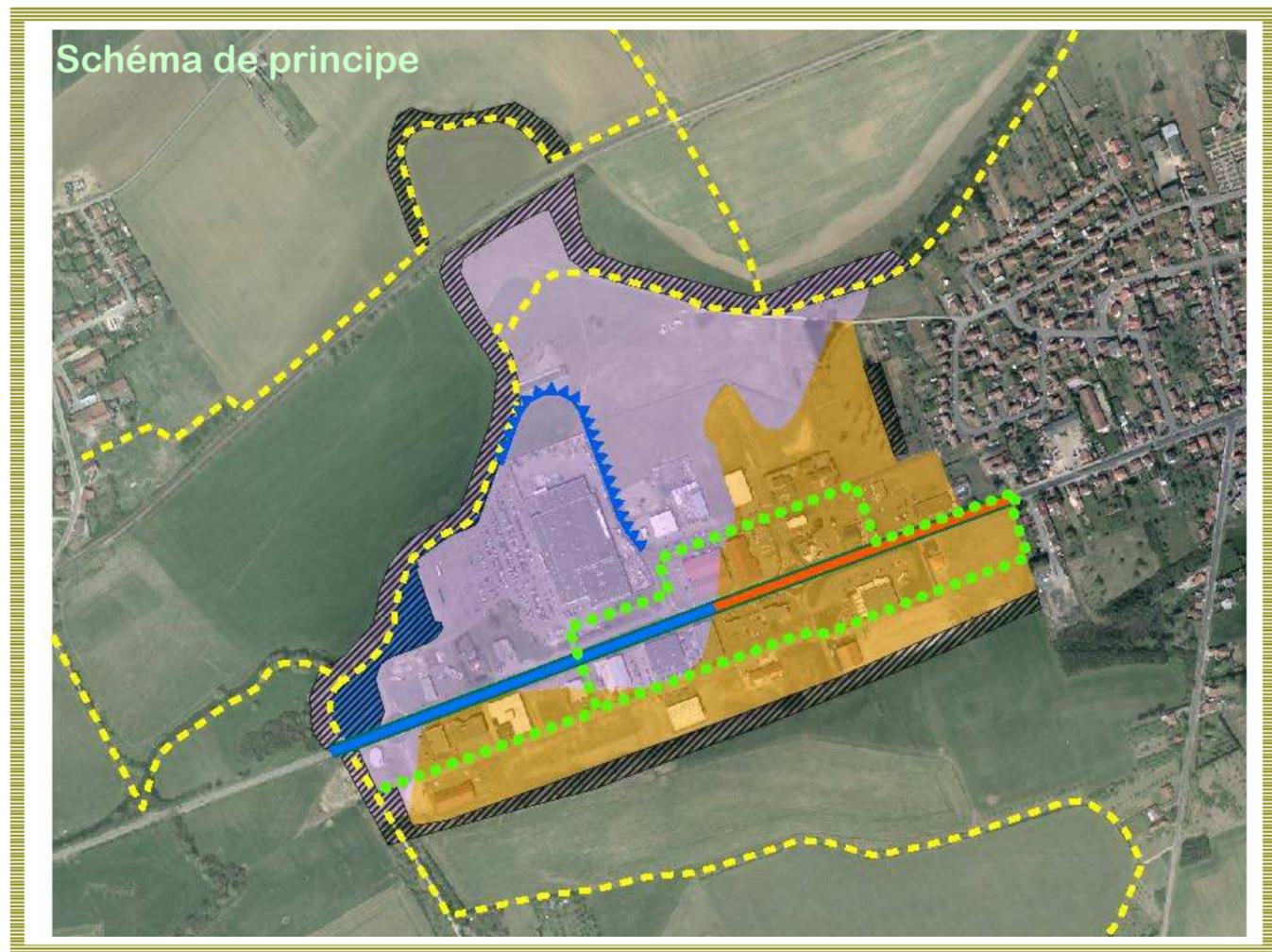
Bois coupé au 19^{ème} siècle, il ne subsiste aujourd'hui qu'une haie



La zone commerciale est bien perceptible depuis les espaces agricoles environnants, et notamment depuis les hauteurs de Spalmail qui offrent de belles vues vers l'agglomération. Une ripisylve plus boisée redonnerait à ce beau point de vue son caractère bucolique, si nécessaire dans les environs de l'agglomération messine.



Illustration de quelques principes pour la mise en valeur paysagère de la zone commerciale de Conflans-en-Jarnisy

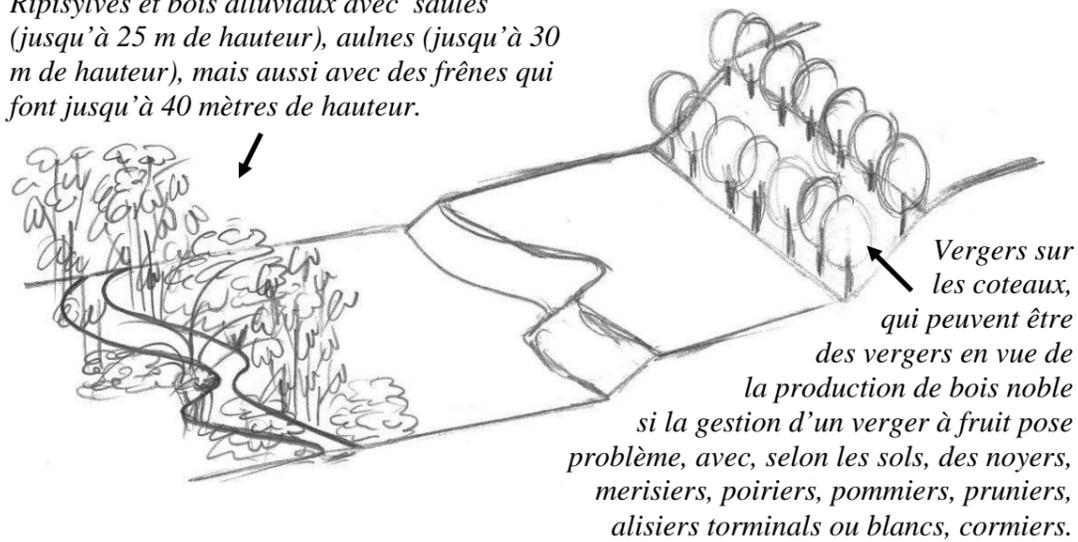


-  Renforcer les périphéries arborées, pour rendre la zone plus discrète à partir des espaces ruraux environnants (ripisylve sur les berges du cours d'eau au Nord, bois alluviaux à l'Ouest, vergers à bois sur le coteau sud)
-  En zone inondable, conserver au maximum les prairies et bois qui constituent des bassins d'expansion des crues, végétaliser les zones urbanisées par des plantes spécifiques aux milieux humides et semi aquatiques (ex : le long des dépressions inondables : renoncule, reine des prés, iris des marais, angélique, mégaphorbiaie, ... voire Oenanthe fistuleuse ...), saules têtard, cépées de frênes, bouleaux, ...
-  Recourir à des prairies fleuries hors secteur inondable, la zone d'activité se situant dans un espace traditionnellement en prés de fauche
-  Exemple de bassins de collecte des eaux de ruissellement des aires imperméabilisées. Souligner l'axer routier situé en zone inondable, par une végétation herbacée et arborescente propre aux milieux humides (ex : saules têtard et angélique)
-  Souligner l'axer routier situé en zone inondable, par une végétation herbacée et arborescente propre aux milieux humides (ex : saules têtard et angélique)
-  Souligner l'axe routier situé hors zone inondable par une végétation herbacée et arborée propre aux milieux mieux égouttés (ex : cépées de bouleaux sur prairie fleurie)
-  Le long des voies routières, illuminer les arbres par le bas afin de mettre en valeur le caractère végétalisé des entrées de ville
-  Créer des itinéraires de circulation douce sur sols perméables (grève, tout-venant enherbé, ...), prévoir des parkings à vélos
-  Relier la zone commerciale dans le réseau de sentiers
-  Ne pas asphalté la voie de circulation à circulation limitée, qui passe en bord de l'Orne

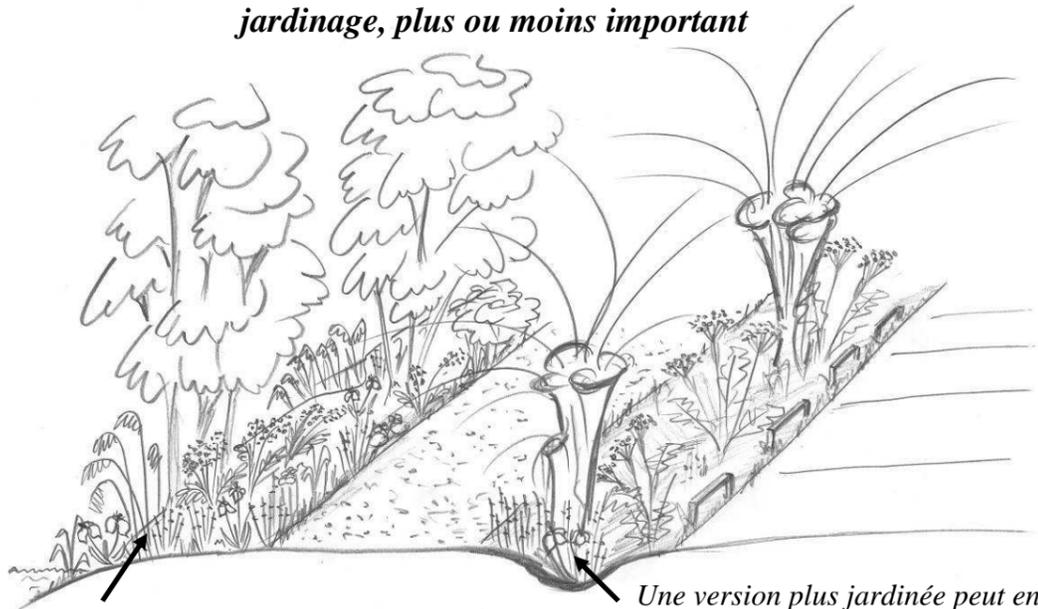
Illustration des principes pour la mise en valeur paysagère de la zone commerciale de Conflans-en-Jarnisy

Préserver les paysages ruraux en créant des interfaces boisées autour de la zone, en référence aux milieux naturels ou ruraux du lieu

Ripisylves et bois alluviaux avec saules (jusqu'à 25 m de hauteur), aulnes (jusqu'à 30 m de hauteur), mais aussi avec des frênes qui font jusqu'à 40 mètres de hauteur.



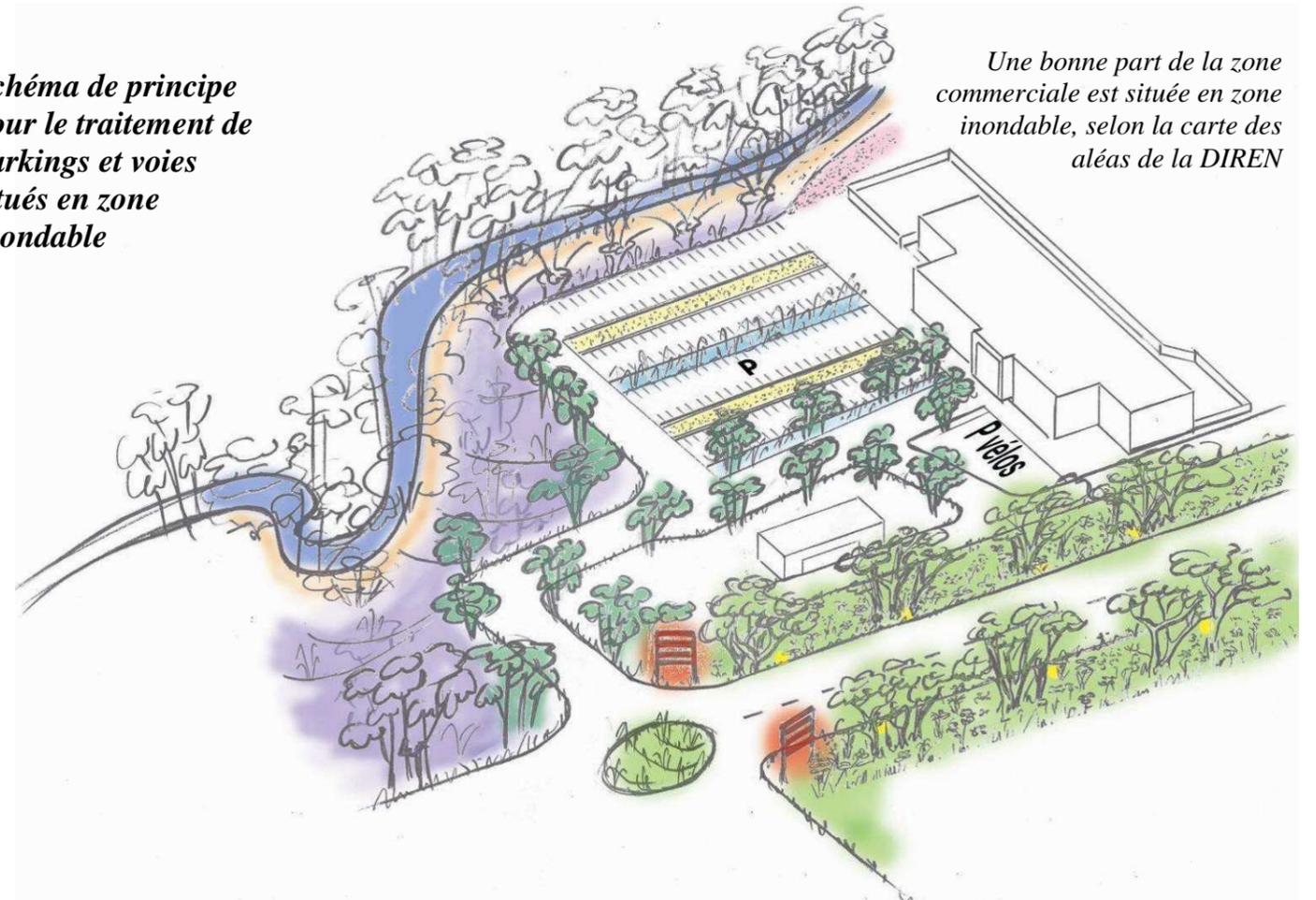
Traiter les espaces de nature selon un degré de naturalité, ou de jardinage, plus ou moins important



Ripisylve aux biotopes riches, avec strate arborée, buissonnante et herbacée, avec roselière, plantes de milieu semi-aquatique (iris d'eau, reine des prés, ...) ou, si possible, plantes plus rares des chenaux inondés, présentes dans les environs (ex : Oenanthe fistuleuse, Succise des prés).

Une version plus jardinée peut en être un alignement de saules ou de frênes taillés en têtards, le long d'un fossé de collecte des eaux de ruissellement d'un parking ou d'une route, avec angélique en sous-étage (plante assez spectaculaire, pouvant atteindre 2 m de hauteur).

Schéma de principe pour le traitement de parkings et voies situés en zone inondable



Une bonne part de la zone commerciale est située en zone inondable, selon la carte des aléas de la DIREN

-  Renforcer les boisements de la ripisylve, afin qu'elle masque davantage la zone
-  Créer des dépressions enherbées ou boisées autour de l'aire de stationnement, afin de recueillir les eaux de ruissellement (fossés, prés humide, boisement alluvial, avec végétation spécifique aux milieux humides)
-  Mettre en valeur le chemin le long de l'Orne, selon un caractère rural (traitement du sol en concassé, pas d'enrobé)
-  Supprimer la route proche de l'Orne ou limiter la circulation au strict besoin de l'entreprise desservie, la traiter alors en concassé perméabilisé
-  Structurer le parking par un alignement d'arbres le long de la voie principale (ex : cépées de frênes, adaptés aux milieux humides ou inondés temporairement)
-  Améliorer la perméabilité du parking avec des passages piétons perméabilisés (en concassé par exemple, les personnes avec caddie passant sur les voies asphaltées)
-  Créer des fossés en roselières, afin de collecter les eaux de ruissellement du parking et de les conduire vers les dépressions périphériques (traitées en prairies ou bois alluviaux)
-  Recréer l'alignement routier, de façon plus ou moins jardinée et plus ou moins dense (ex : alignement de frênes, ou alignement de bosquets de bouleaux sur prairie fleurie, avec éclairage des arbres à partir du sol pour délimiter la voie la nuit)
-  Préférer les enseignes collectives selon un design valorisant à une forêt d'enseignes hétéroclites



Le CET est situé sur une crête. L'élévation de merlons accentue le dénivelé et sa perception.

Des cours d'eau, dont les ripisylves sont plus ou moins denses, encadrent le CET à une certaine distance.

Les lieux-dits « Haute Charrière » et « Charrière au pont », et quelques traces laissent supposer le passage d'une voie romaine. Dans ses abords en lisières de bois se situaient les habitations des pestiférés lors des grandes épidémies de la guerre de 30 ans.

Des constructions gallo-romaines, ainsi que une tuilerie et un four à chaux médiévaux punctuaient les espaces agricoles environnants.

Les bois proches du CET comportent des biotopes riches : héronnière en Espace Naturel Sensible, pelouses marneuse et prairies humides, multiples mares forestières.

En 1905, les voies du secteur étaient bordées d'alignements d'arbres.

Projet d'extension du CET en milieu forestier.

Projet de compensation forestière

Zone pressentie pour une extension du CET à plus long terme

Urbanisme linéaire qu'il conviendrait de ne pas prolonger.

Repères naturels et ruraux, historiques et visuels pour le projet paysager

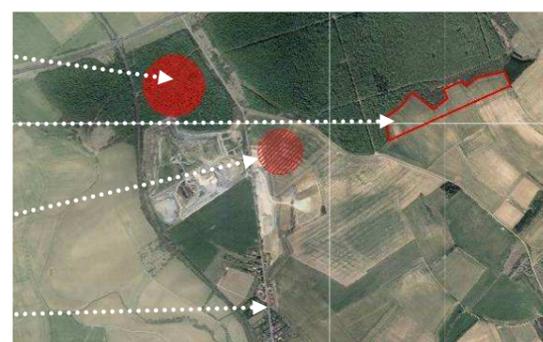
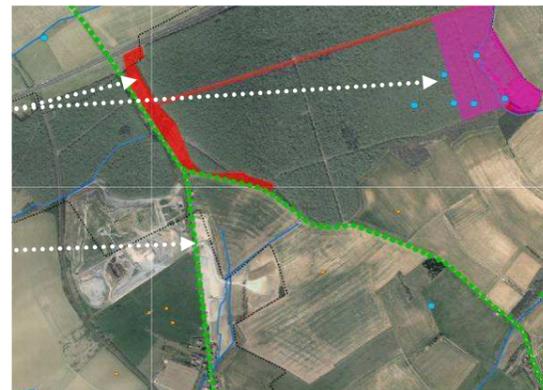
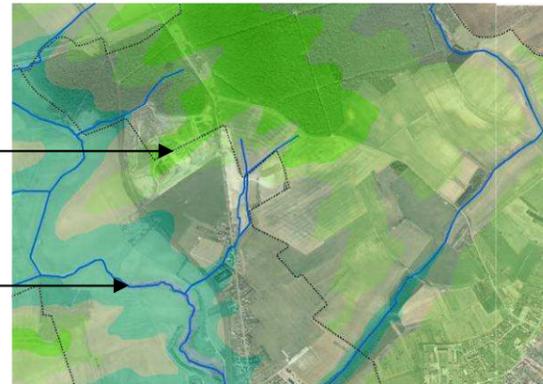
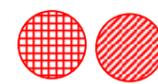
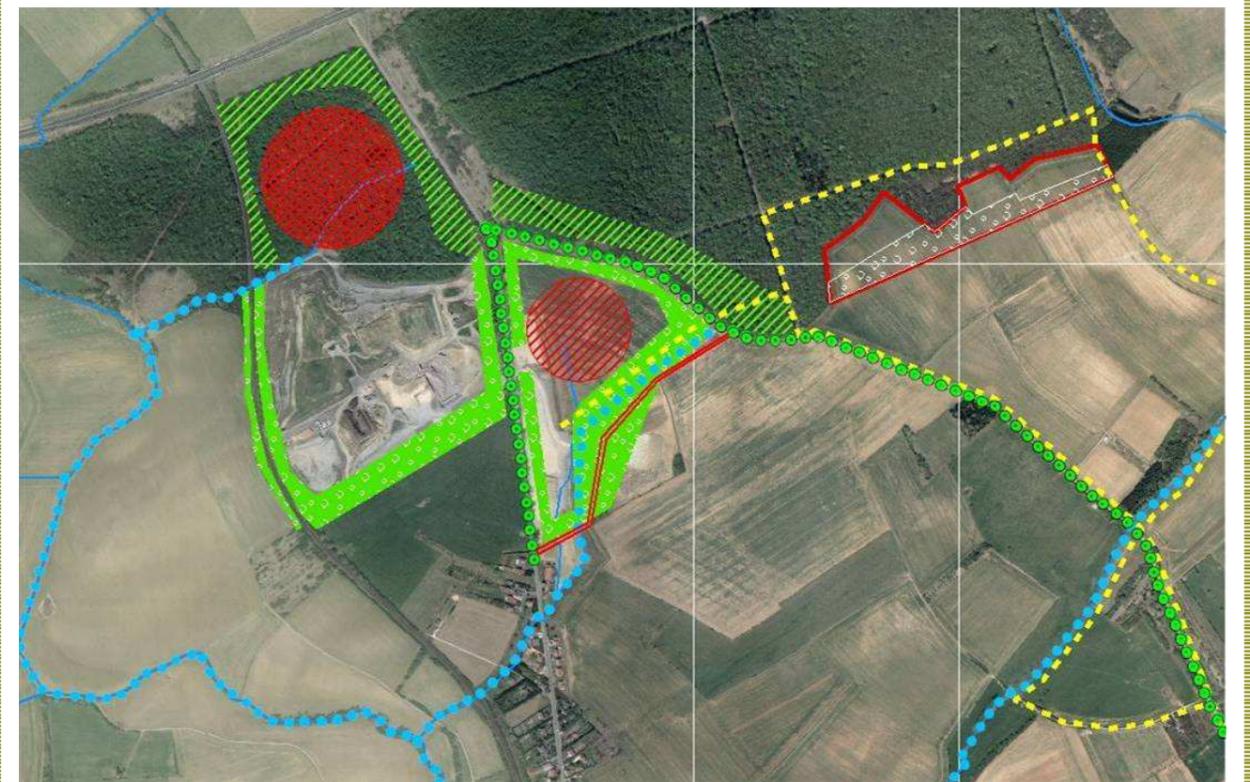


Illustration de quelques principes pour la mise en valeur paysagère du Centre d'Enfouissement Technique de Conflans-Labry

Principes généraux :

- limiter l'urbanisme linéaire, ce qui suppose de diminuer la perception du CET et d'éviter de recourir à des aménagements paysagers de type « espaces verts urbains » ;
- prolonger les structures paysagères naturelles et rurales proches, en l'occurrence les paysages forestiers, de façon à masquer le CET ;
- tirer parti de l'obligation de compenser la coupe forestière dans la zone d'extension du CET pour reboiser les pourtours de la zone, et non seulement en limite des espaces agricoles de Labry.



Enterrer au maximum les extensions futures du CET, afin de limiter les élévations au-dessus du niveau du sol, dont l'altitude domine déjà les environs



Conservé un cordon forestier conséquent autour des zones d'extensions futures du CET, il est impératif que le chargement ne dépasse pas la hauteur des houppiers



Créer de nouveaux cordons forestiers autour du CET actuel, et des extensions éventuelles en milieu agricole, en repositionnant une partie des espaces boisés compensatoires



Boisements compensatoires prévus actuellement



Partie de boisement compensatoire à repositionner pour masquer le CET



Renforcer la strate arborée des ripisylves (saules 25m, frênes 40m), afin de limiter la visibilité du CET depuis les sentiers environnants



Alignements existants ou à planter, de façon à couper la vue vers le CET



Relier le CET au réseau de sentiers en direction des espaces naturels remarquables, et aux voies de circulation douce (vélo), pour la détente des salariés

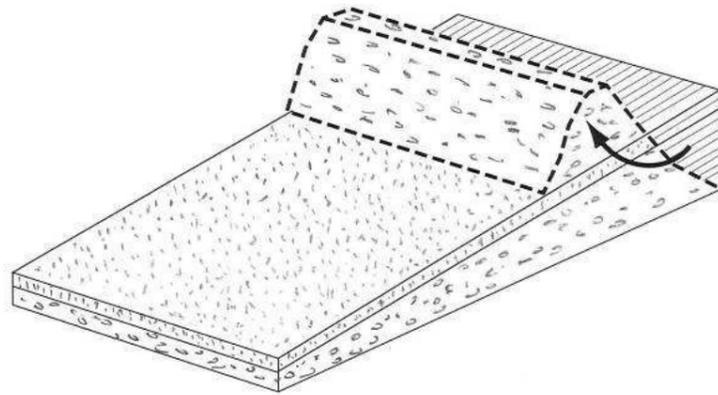


A long terme, envisager éventuellement le déplacement de la voie routière, afin qu'elle ne traverse pas le CET, qui occupera probablement les deux côtés de la route

Illustration de quelques principes pour la mise en valeur paysagère du Centre d'Enfouissement Technique de Conflans-Labry

Situation actuelle

Une levée de terre d'une quinzaine de mètre de hauteur occupe actuellement les marges Sud du CET, visibles depuis les limites urbaines de Conflans. Cette levée est d'autant plus prégnante dans le paysage qu'elle est située en sommet de pente et composée du sous-sol stérile extrait des zones d'enfouissement. La faible épaisseur de la terre arable, voire son absence, rendent difficile sa végétalisation.

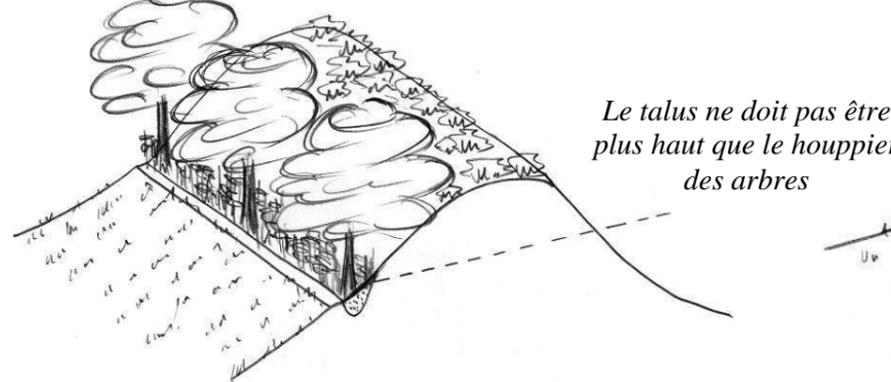


La haie sera composée de feuillus afin de correspondre aux essences de l'étage collinéen, les résineux non habituels dans le Jarnisy souligneraient la levée de terre plus qu'elles ne la masqueraient. La haie doit être composée d'arbres à haut jet, avec des essences adaptées au soleil et à la mi-ombre : le chêne sessile de 30 à 40 m de haut, l'alisier de 25m, le charme de 15 à 20 m. Les arbres ne seront plantés qu'en pied de talus afin de ne pas en augmenter la hauteur de l'horizon. Le talus ne doit pas dépasser le houppier des arbres. Une strate buissonnante étoffera cet écran et pourra se prolonger sur le talus (ex : noisetier, cornouiller, prunelle, aubépine, églantine, chèvrefeuille, ...). La haie peut atteindre plusieurs mètres de large pour offrir un écran visuel, même en hiver. Des poches de terre arable devront être préalablement mises en place, notamment aux emplacements des arbres.

Principes :

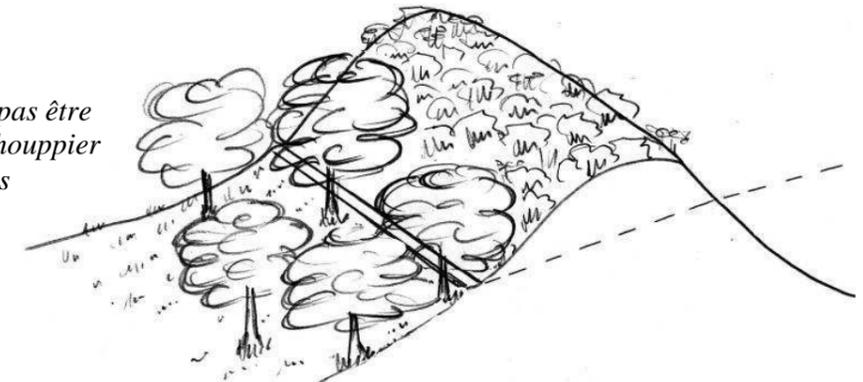
**Eviter un paysage à caractère urbain qui accentuerait l'urbanisme linéaire du secteur.
Prolonger les lisières forestières proches de façon à masquer le CET**

Planter une haie arborescente au pied de la levée



Le talus ne doit pas être plus haut que le houppier des arbres

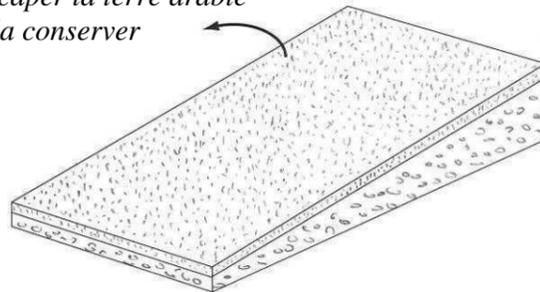
Planter un pré-bois sur la prairie face à la levée de terre



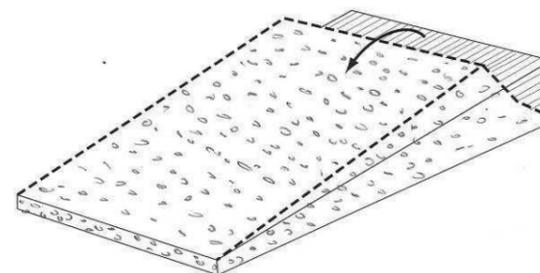
Le pré-bois offre un écran arboré tout en permettant le pacage. Il sera composé de feuillus peu denses, de façon à permettre la pousse de l'herbe. La levée de terre, dépourvue de sol arable, devra être plantée d'espèces pionnières selon des techniques de génie écologique, afin de reconstituer progressivement un sol : mousses et lichens, tussilage, Oseille, Réséda jaune, ... puis Carotte sauvage, Mélilot blanc, Vipérine, Millepertuis, Onagre, Epipactis, origan, bouillon blanc, graminées, légumineuses, ... Après un stade long de pelouse rase, arrivent des buissons d'épineux : Aubépine, Eglantier, Prunelle, Genévrier.

Alternative à prévoir suffisamment à l'avance, par exemple pour les futures extensions en zone agraires : renforcer artificiellement la pente du terrain face au CET, de façon à créer une élévation régulière et éviter une levée de terre abrupte.

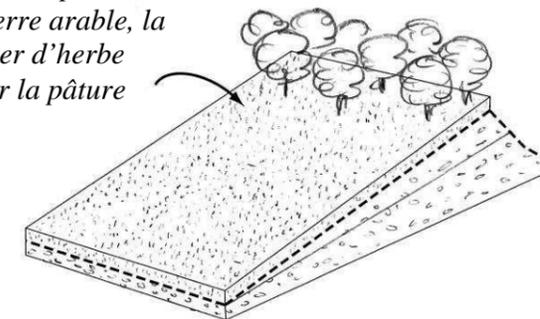
Décaper la terre arable et la conserver



Epandre la terre issue du surcreusement du CET sur les parcelles environnantes, de façon à créer une nouvelle pente régulière et non une levée abrupte



Recouvrir la nouvelle pente de la terre arable, la semer d'herbe pour la pâture



Planter un cordon arboré le long du CET, afin de prolonger les lisières forestières environnantes (haie dense avec essences arborées locales, bois ou pré-bois, ...).

Repères naturels et ruraux, historiques et visuels, pour le projet paysager

Les vues plongent vers la ZAC à partir de la D603 en provenance de Metz, de sorte que son paysage en entrée d'agglomération est très sensible

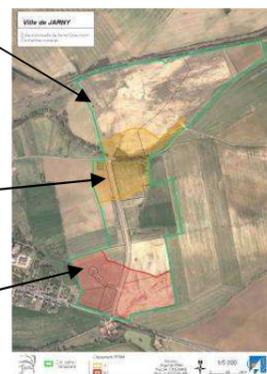


Périmètre de la ZAC .

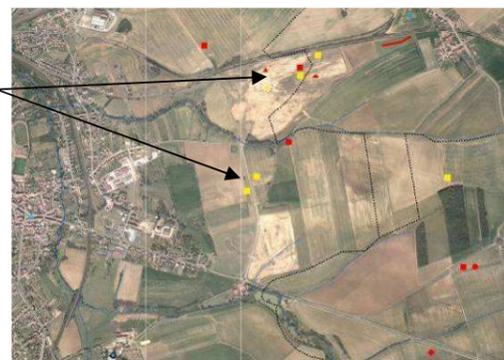
Zone d'aléas miniers, actuellement non constructible :

« mouvements résiduels » au niveau du ruisseau des Rouaux ;

« effondrement progressif » en entrée de ZAC.



Les fouilles préventives ont révélé une grande richesse archéologique, protohistorique et gallo-romaine, dans la ZAC Jarny-Giraumont (analyse détaillée disponible à la DRAC).

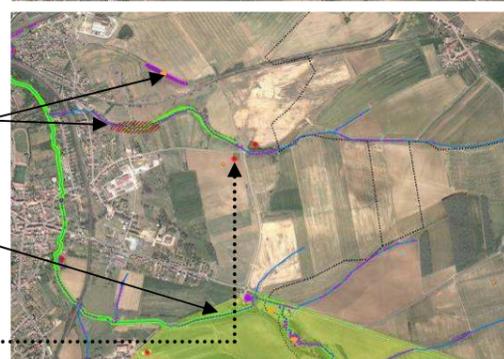


Quelques richesses biologiques sont présentes à proximité de la ZAC :

milieu humide le long du ruisseau des Rouaux et étang dans une ancienne emprise SNCF,

Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux au Sud de la ZAC.

Bassins de rétention des eaux, très artificialisés.



En 1905, les cours d'eau étaient tous bordés de prés

Au 18^{ème} siècle, une voie reliait le quartier de Moulinelle à Giraumont

Au 18^{ème} siècle, un vaste bois occupait la partie Sud de la ZAC

La D603 est un axe majeur de longue date, intégralement bordé d'alignements jusqu'au début du 20^{ème} siècle

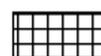
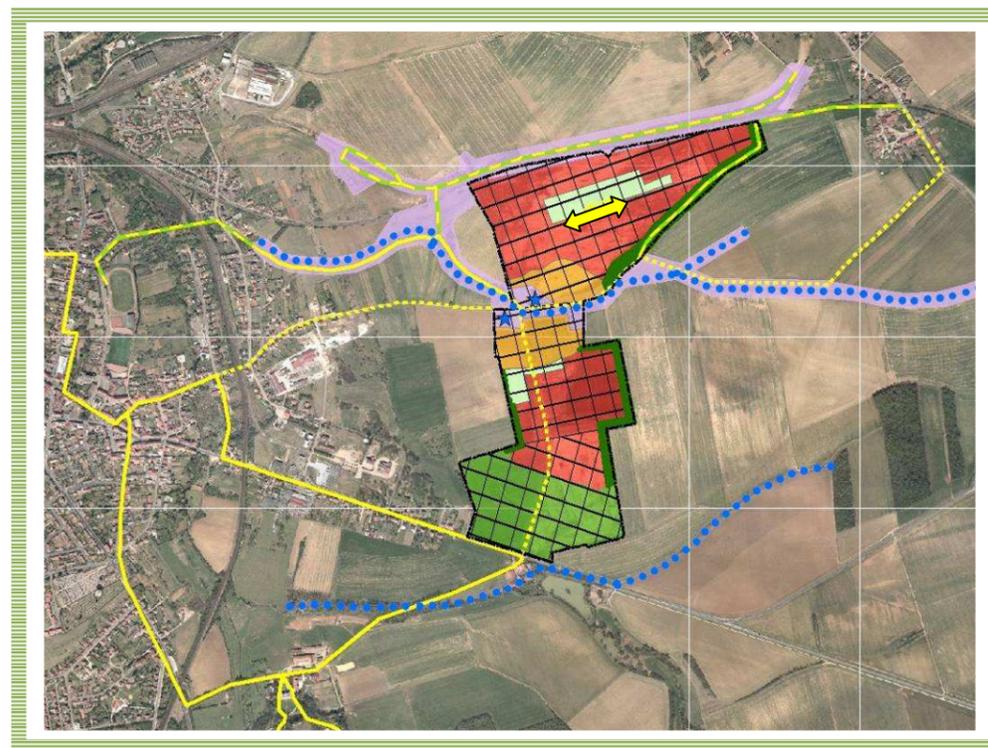


Objectif I : rechercher la qualité et l'insertion paysagère des grandes zones d'activité

Illustration de quelques principes pour la mise en valeur paysagère de la ZAC intercommunale Jarny-Giraumont

Principes généraux :

- éviter une ZAC confuse et hétéroclite, en mettant en œuvre un plan d'ensemble ;
- structurer la ZAC par un maillage vert, orienté selon les principaux axes et vers le centre ancien de Jarny, point fort du secteur ;
- recourir aux productions forestières, fruitières et maraîchères dans les zones d'aléas miniers, non constructibles ;
- relier la zone d'activité aux espaces d'habitat, de loisirs et de nature, reconstituer des couloirs écologiques ;
- faire référence à la grande richesse archéologique de la zone dans les aménagements paysagers.



Maillage structurant selon trois orientations polarisées par le centre ancien de Jarny :

- au Sud, orientation de la D603, qui est également l'axe structurant des anciennes mines de Jarny ;
- au centre, orientation de la voie de Moulinelle à Giraumont, voie historique très fréquentée par les promeneurs ;
- au nord, l'axe visuel qui relie le front villageois de Giraumont village au clocher de Jarny



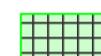
Maille arborée au Sud de la ZAC, sur la zone d'aléas miniers (ex : boisement productif de bois noble en référence à la forêt qui existait au 18^{ème} siècle ; vergers à bois en référence aux vergers lorrains ; aire de stationnement arborée pour transporteur routiers ; ...)



Maille maraîchère le long du ruisseau des Rouaux, (cultures en pleine terre, serres ou tunnels, séparées de lignes de fruitiers)



Maille industrielle (ex : unités bâties de taille moyenne, séparées par une trame arborée avec fossés de collecte des eaux de ruissellement, et pouvant être reliées entre elles par des couloirs couverts si l'entreprise a besoin de plusieurs unités bâties)



Maille d'espaces verts d'intérêt archéologique, faisant référence aux vestiges sous-jacents par des aménagements spécifiques (dans les zones les plus riches en vestiges)



Couloirs écologiques, existants ou à renaturer, aménagés pour les loisirs des habitants et des salariés



Ripisylve à conserver car elle contribue à l'insertion paysagère de la zone d'activité à partir des espaces environnants et jouant le rôle d'écran visuel



Axe des vues vers le clocher de Jarny et le front villageois de Giraumont



Itinéraire de loisirs balisés



Itinéraires de promenades pratiqués (promenade, vélo, jogging)



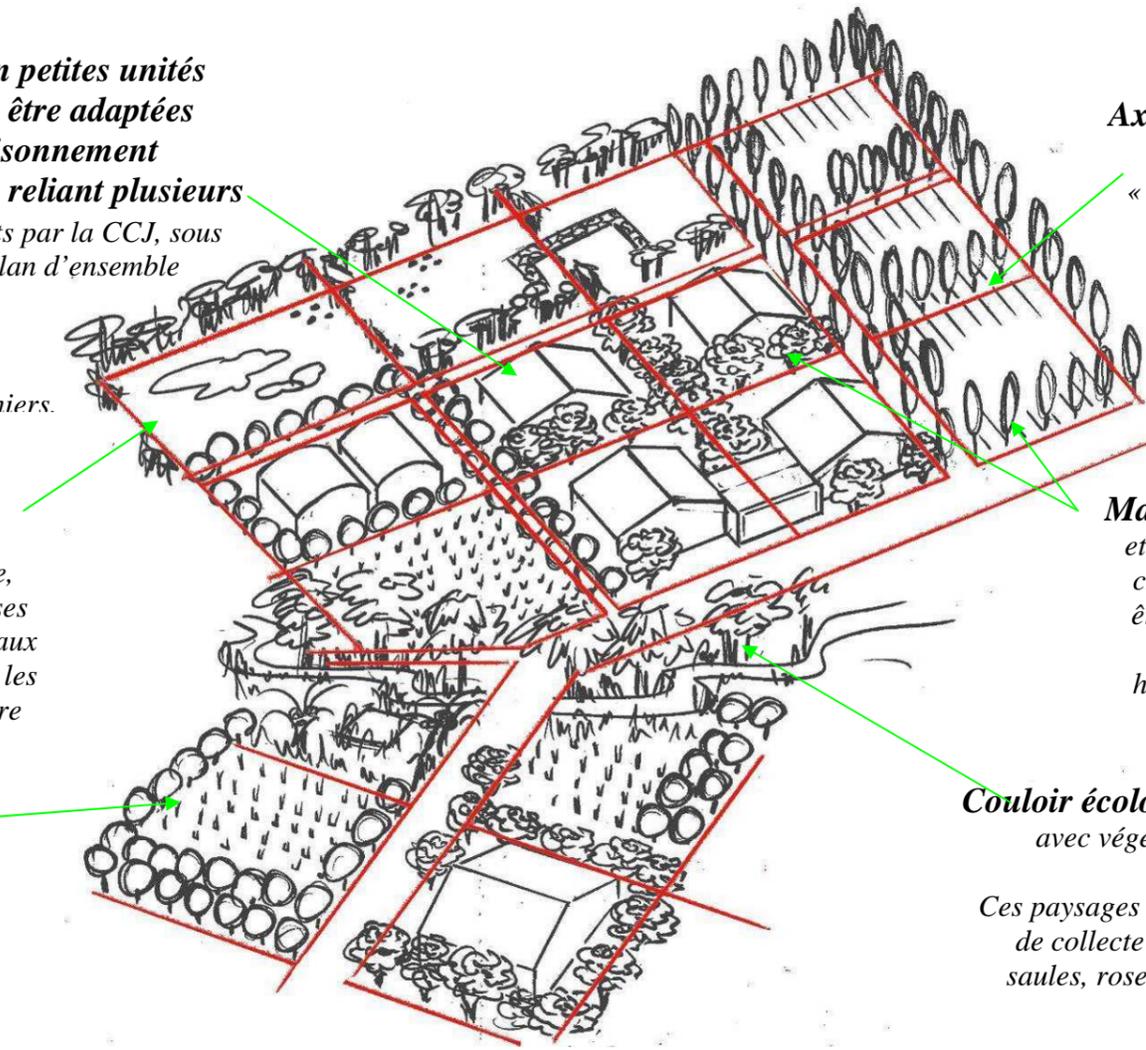
Itinéraire de loisirs projetés (sur le talus de l'ancienne voie de chemin de fer) ou à aménager (en direction du château de Moncel, du stade et de la piscine)

Illustration de quelques principes pour la mise en valeur paysagère de la ZAC intercommunale Jarny-Giraumont

Structuration des secteurs industriels de la ZAC en petites unités bâties, incluses dans un maillage arboré, pouvant être adaptées aux besoins de surface des entreprises, par un cloisonnement intérieur modulable ou par des couloirs extérieurs reliant plusieurs unités. Cela serait facilité par la construction des bâtiments par la CCJ, sous forme d'hôtels d'entreprises. Les contraintes liées à un tel plan d'ensemble seraient compensées par une meilleure image environnementale et paysagère, propice à une promotion collective. Les petites unités bâties peuvent également, le cas échéant, s'avérer mieux adaptées à certains aléas miniers.

Maille d'espaces verts sur les zones d'intérêt archéologique, avec aménagements paysagers faisant référence aux vestiges qui étaient sous-jacents : par exemple, mares avec végétation semi aquatique sur les anciennes fosses d'extraction, rondins de bois sur les emplacements des poteaux des anciens greniers protohistoriques, dallage en pierre sur les anciennes constructions gallo-romaines, surélévation de terre sur les anciennes tombes,

Marâchage sur zone d'aléas miniers, ou plantations de vergers à fruits ou à bois, ou encore de forêt de production. Une maille marâchère peut être occupée par des tunnels ou des serres.



Axes des maillages arborés orientés vers le centre ancien de Jarny, afin de « raccrocher » la ZAC aux structures urbaines existantes.

Maille arborée, traversée des fossés de collecte et d'infiltration des eaux de ruissellement, et des cheminements pour circulation douce. Elle peut être aménagée préalablement aux constructions industrielles et diversifier ainsi les loisirs des habitants, qui se promènent abondamment dans ce secteur.

Couloir écologique le long du ruisseau des Rouaux, avec végétation arborée et herbacée propre aux milieux humides. Ces paysages de milieux humides seront étendus aux bassins de collecte des eaux de ruissellements, avec plantation de saules, roselières, etc., afin d'éviter leur aspect actuel très artificialisé.



La ZAC est dans le couloir de migration des Grues cendrées et à proximité immédiate de la ZICO riche en oiseaux nicheurs.



Prolonger dans la ZAC la renaturation de la zone humide le long du ruisseau des Rouaux, qui offre la nourriture pour oiseaux migrateurs et nicheurs.



Faire référence aux paysages des zones humides et des mares (roselières, ...) pour insérer les bassins de collecte des eaux de ruissellement.



Lors de l'aménagement de la zone d'activité, conserver la vue vers le front villageois de Giraumont village et vers le clocher de Jarny.



Mares développées dans les fosses fouillées par les archéologiques, pouvant être mises à profit pour des aménagements paysagers.

Repères naturels, ruraux, historiques et visuels utiles au projet paysager

La zone d'activité

est située entre les espaces de faible altitude le long du ruisseau du Fond de la Cuve

et les sommets boisés du bois du Four et du bois du Parois qui les dominent d'une dizaine à une quinzaine de mètres.



Espaces humides et étangs près du château de Moncel, notés dans l'inventaire des biotopes remarquables du CSL.

Cours d'eau à la ripisylve dégradée.

Espaces humides et cours d'eau au sud de la zone d'activité, inventoriés par le CSL.

Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), qui recouvre d'importants espaces au Sud du Jarnisy.



Au 18^{ème} siècle, l'accès sud à Jarny se faisait par des espaces très boisés. Bien que partiellement défrichés pour les besoins de l'industrie à la fin du 19^{ème} et au début du 20^{ème} siècle, ceux-ci sont encore très présents dans les paysages actuels.

En vert : emprise boisée au 18^{ème} siècle
 Traits jaunes : axes fréquentés au 18^{ème} siècle
 Flèches blanches : horizons boisés actuels



La qualité architecturale et paysagère des bâtiments d'activités de la zone est très faible. Ex : bâtiments monoblocs tout en longueur, aux coloris vifs.



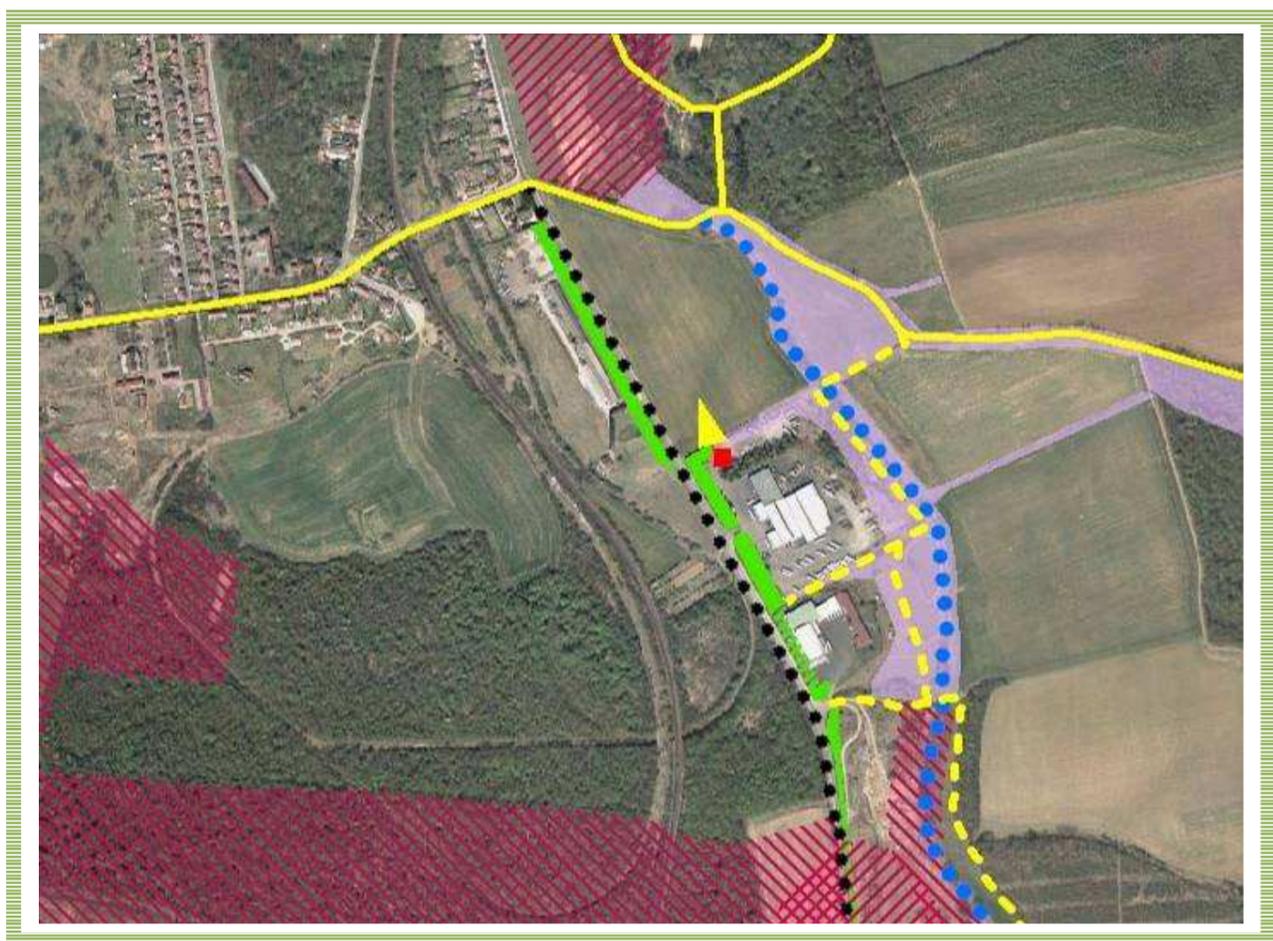
Une perspective vers le clocher de l'église de Jarny, ancienne tour d'angle des fortifications du 13^{ème} siècle, est visible après les bâtiments d'activité.



Illustration de quelques principes pour la mise en valeur paysagère de la zone d'activité au Sud de l'agglomération

Principes généraux :

- restituer les couloirs écologiques entre les espaces naturels remarquables, actuellement séparés les uns des autres ;
- masquer les bâtiments d'activité de faible qualité paysagère ou trop dispersés, en faisant référence aux paysages forestiers historiques, et encore dominants le long de cet accès sud de Jarny.



- Emprises boisées à conserver
- Conserver et renforcer les linéaires boisés pour masquer des bâtiments d'activité à l'architecture peu valorisante ou dispersés par rapport aux zones urbaines agglomérées
- Boiser les bords de routes, parking et bord de bâtiment d'activité de façon à atténuer la visibilité des constructions bien que les emprises à renaturer soient très faibles
- Conserver et mettre en valeur la belle vue rurale vers le clocher de l'église de Jarny
- Sentiers existants, reliant Metz à Madine et passant par le château de Moncel
- Liaisons pédestres ou par vélo vers les principaux attraits du secteur
- Reconstituer des couloirs écologiques, afin de relier les biotopes remarquables, identifiés par le CSL lors de son inventaire en 2003 (zones humides) et dans le cadre du réseau Natura 2000 (ZICO) ; il peut s'agir de ripisylves (●●●), de forêts et prairies alluviales ou de haies arborescentes
- Ne pas masquer obligatoirement le bâtiment industriel, de façon à conserver de beaux panoramas ruraux à partir des locaux ; la discrétion du bâtiment devra toutefois être améliorée en recourant à des coloris et matériaux plus discrets (ex : coloris tilleuls, matériaux de bois ou de brique) ou par la végétalisation des façades (ex : ampélopsis qui s'accrochent par ventouses mais n'abîment pas les enduits), car le bâtiment est visible depuis les sentiers existants, et notamment depuis la boucle Metz/Madine.
- Alignement de platanes à compléter et à prolonger



Si la plantation d'une haie face au bâtiment n'apparaît pas souhaitable, car elle masquerait les vues depuis le bâtiment vers les espaces ruraux environnants et vers le clocher de Jarny, les coloris de façade peuvent, en revanche, être modifiés pour améliorer l'insertion, tandis qu'une haie vive de feuillus améliorera la discrétion des camions en stationnement. L'usage de la brique, du bois et de verre dans les bâtiments industriels est également propice à une bonne insertion paysagère.

Illustration de quelques principes pour la mise en valeur paysagère de la zone d'activité au Sud de l'agglomération

Simulations de traitements de façades

Coloris brunâtres



Coloris vert tilleul



Avec végétation grimpante, notamment dans les angles externes (ex : ampélopsis qui se fixe par ventouses et n'abîme pas la maçonnerie)



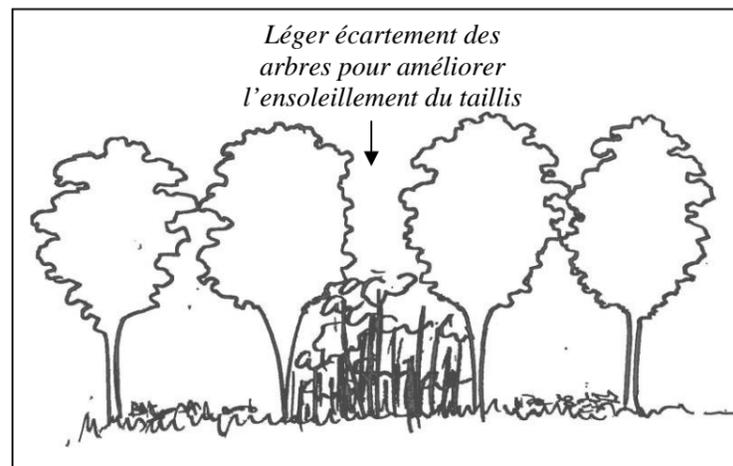
L'entrée sud dans l'agglomération de Jarny est ponctuée de bâtiments d'activité dispersés, qu'il conviendrait de masquer par des linéaires boisés.



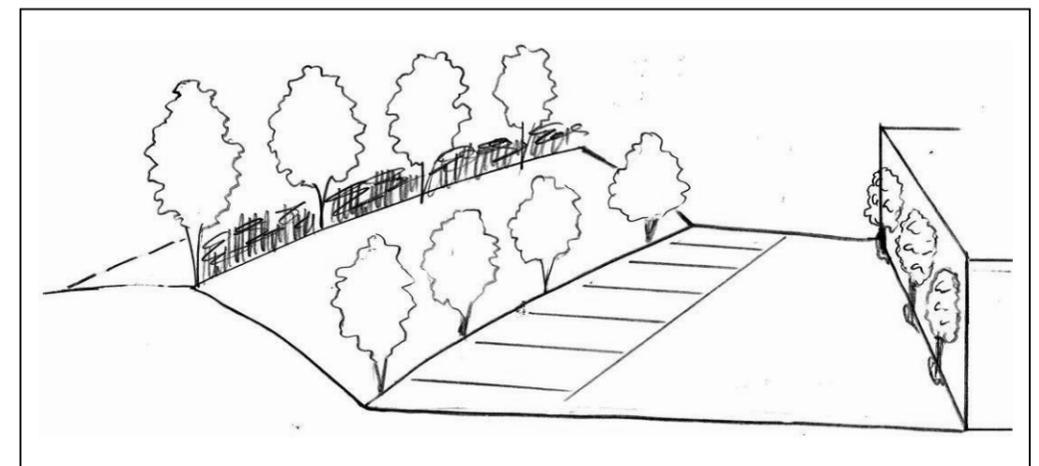
Objectif : Reconstituer une ambiance boisée en entrée sud de la ville, en référence à l'histoire paysagère du lieu



Lorsque la place est suffisante, une bande boisée large, avec sous-bois et effet de lisière peut être implantée. Les résineux ne sont pas nécessaires. Ils soulignent l'équipement à masquer souvent davantage qu'ils ne le masquent réellement.



Afin d'éviter l'effet « mur végétal », la bande boisée peut comporter sur ses marges non pas une lisière, mais un sous-bois ouvert, un taillis sous futaie étant favorisé au centre de la bande végétale afin de créer un écran visuel.



Lorsque l'espace disponible est réduit, une bande boisée étroite peut être plantée, sous forme de haie buissonnante ponctuée d'arbres à haut jet (ex : des platanes comme en amont vers Ville-sur-Yron). L'écran visuel peut être renforcé par la plantation d'arbres en quinconce sur l'aire de stationnement et le long de la façade du bâtiment industriel.

OBJECTIF II

METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES LIES A L'EAU

L'eau, sous toutes ses formes, est un point fort du paysage, sa visibilité doit être entretenue

L'eau marque les paysages du Jarnisy de plusieurs façons : eau courante des rivières dont les linéaires structurent l'espace, eaux stagnantes des étangs et des mares.

Autrefois, de multiples étangs servaient de réservoir pour les moulins. Avec la modification des sources d'énergie, ils ont quasiment disparu, tandis qu'apparaissaient des étangs recueillant les eaux d'exhaure des mines de fer, dont la pérennité est à son tour remise en question avec la fin de cette activité. Les étangs font partie de l'histoire du Jarnisy et marquent son identité.

Les centaines de mares qui ponctuent encore les paysages des secteurs marneux du Jarnisy participent également à l'identité de ce territoire. Elles constituent, de plus, de modestes bassins de rétention des eaux de ruissellement en cas de fortes pluies, qui peuvent jouer un rôle non négligeable du fait de leur grand nombre.

L'eau est toujours attrayante, qu'elle que soit la forme sous laquelle elle se présente : rivière, étang, mare, fontaine, ... A ce titre, elle mérite de rester visible. Cette visibilité apparaît fragilisée par l'assèchement d'étangs et de mares, par le drainage et la mise en souterrain de ruisseaux.

Les prés et forêts rivulaires sont indissociables d'une bonne gestion des milieux aquatiques, ils apportent de multiples points positifs pour le paysage

Les ripisylves des cours d'eau rendent le linéaire des rivières visible de loin et créent des lignes de forces dans le paysage relativement plat du Jarnisy. Les petits bois rivulaires des mares et des étangs signalent également la présence de l'eau au lointain, ils créent une identité rurale de bosquets dans les secteurs marneux et de façon très ponctuelle dans les secteurs calcaires.

Outre leur rôle paysager, les ripisylves et les bandes enherbées contribuent à retenir les particules de terre, les intrants et produits phytosanitaires emportés par les ruissellements dans les labours. Actuellement les bandes enherbées sont imposées sur une largeur de 5 mètres au minimum de part et d'autre des cours d'eau cadastrés, jusqu'à un maximum de 3% des surfaces d'une exploitation agricole. Cette mesure est susceptible de s'étendre aux cours d'eau non cadastrés, voire aux plans d'eau. Certains préconisent une ripisylve de 20 mètres de large pour une bonne épuration des eaux (cf. « Arbre et eaux » éd. Solagro). Il n'est pas exclu que les mares et les étangs soient concernés par cette mesure à l'avenir. De telles évolutions apparaissent positives sur le plan paysager, les prés et forêts rivulaires comportant une grande diversité d'espèces végétales et animales, une diversité de biotopes propices à des micropaysages variés et surprenants. Mais elles peuvent engendrer des difficultés de mise en œuvre. Des actions de sensibilisation, de soutien technique et financier, sont encore nécessaires pour maintenir et mettre en valeur les prés et bois rivulaires, face aux enjeux de la production agricole et à certaines pratiques de gestion des rivières.

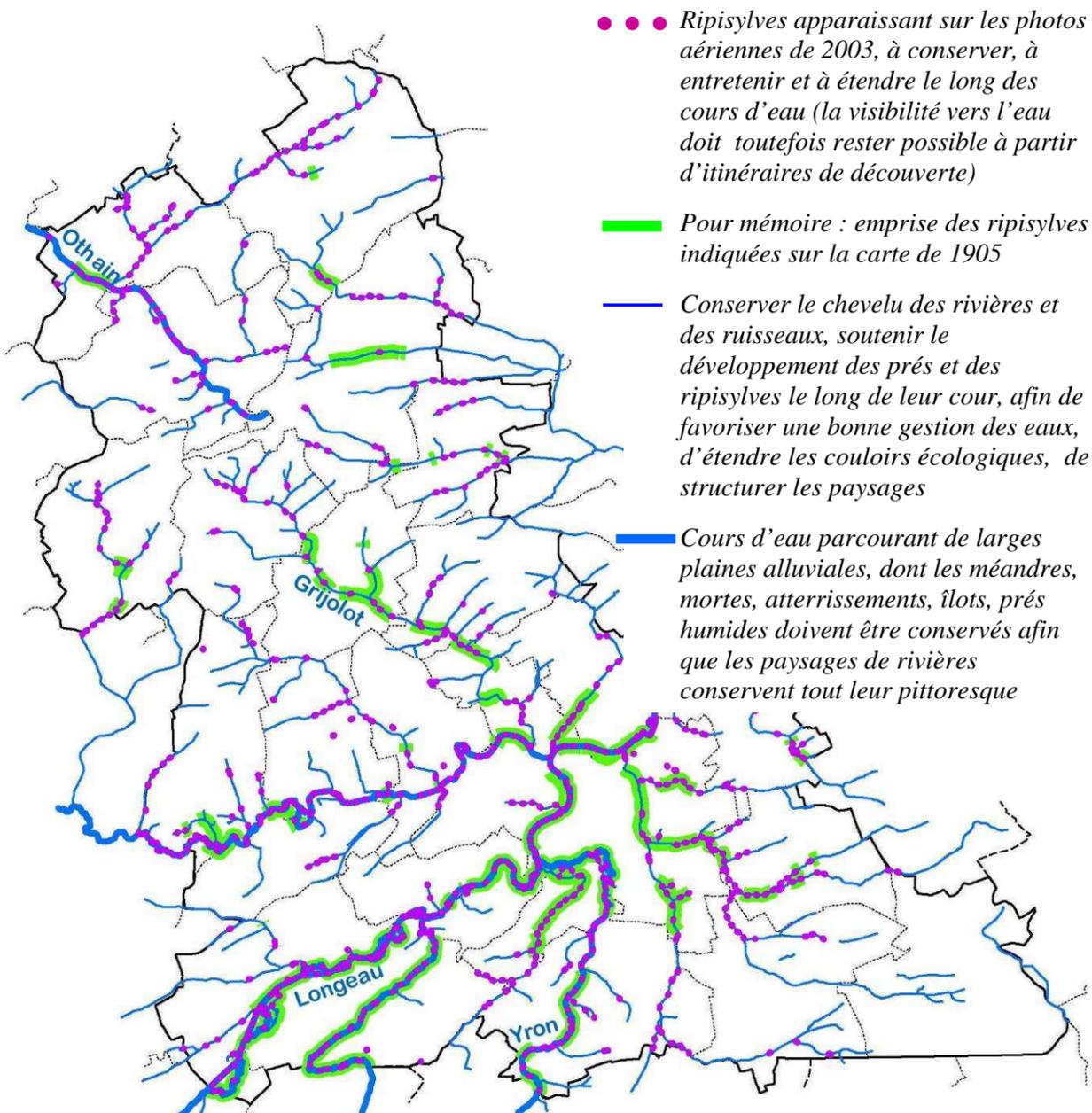
Le patrimoine rural lié à l'eau, les moulins, retenues et digues, canaux de dérivation et chutes, lavoirs, ponts, passerelle et gués sont des attraits à conserver

Les usages anciens de l'eau étaient multiples : frontière, voie de circulation, source d'énergie par la force hydraulique, système de protection, pour la vie courante, ressource alimentaire avec la pêche. Ce patrimoine participe aussi à la mémoire du Jarnisy et peut sensibiliser de façon très concrète aux questions de développement durable. Cette richesse de fonctions doit rester perceptible aujourd'hui. Elle est susceptible d'enrichir des parcours de promenade, des activités de découverte, des activités de sensibilisation sur des thématique telles que la qualité de l'eau, les sources d'énergie, la biodiversité, ... Les patrimoines mis en valeur montrent à quel point leur enjeu pour des paysages de qualité est important. Mais nombreux sont ceux qui ne subsistent qu'à l'état de trace.

Quelques recommandations de gestion sont exposées dans les trois chapitres suivants. Elles concernent la mise en valeur des rivières et de leurs espaces rivulaires, la mise en valeur des mares et des étangs selon l'identité propre aux milieux humides, la mise en valeur du patrimoine lié à l'eau.

OBJECTIF II : METTRE EN
VALEUR LES PAYSAGES LIES
A L'EAU

Action n° 5 Mettre en valeur les rivières, leurs ripisylves et les prairies limitrophes



● ● ● Ripisylves apparaissant sur les photos aériennes de 2003, à conserver, à entretenir et à étendre le long des cours d'eau (la visibilité vers l'eau doit toutefois rester possible à partir d'itinéraires de découverte)

— Pour mémoire : emprise des ripisylves indiquées sur la carte de 1905

— Conserver le chevelu des rivières et des ruisseaux, soutenir le développement des prés et des ripisylves le long de leur cours, afin de favoriser une bonne gestion des eaux, d'étendre les couloirs écologiques, de structurer les paysages

— Cours d'eau parcourant de larges plaines alluviales, dont les méandres, mortes, atterrissements, îlots, prés humides doivent être conservés afin que les paysages de rivières conservent tout leur pittoresque

Remarque : pour une meilleure précision cartographique, se référer au SIG

OPPORTUNITE

Les rivières, et les ripisylves qui signalent la présence de l'eau de loin, sont des axes structurants pour le paysage, elles soulignent les creux des vallées, contribuent à l'impression d'un espace ordonné et harmonieux. Les paysages de rivières ont leur identité propre, avec leurs méandres, tresses, mortes, îlots, zones d'atterrissement du sable, berges douces ou abrupts, avec leur végétation rivulaire de roselières, iris d'eau, reine des prés, ... aulnes frênes, saules taillés anciennement en têtard, ...

Après une période de rectification des tracés des cours d'eau pour les rendre plus rectilignes, de curages drastiques qui perturbaient les écosystèmes aquatiques et rivulaires, des pratiques plus respectueuses des dynamiques naturelles sont préconisées et se mettent progressivement en place. Elles visent à maintenir les méandres, les bassins d'expansion des crues, une végétation adaptée à l'épuration des eaux et à l'équilibre des milieux aquatiques tout en veillant au bon écoulement des eaux. Les pratiques qui visent à une bonne gestion des eaux contribuent également à des paysages de qualité. Les recommandations de gestion précisent les conditions de cet impact paysager positif.

PRINCIPES

⇒ **Eviter la canalisation des écoulements, de façon à ce que la visibilité de l'eau reste possible**

Le drainage des terres doit rester limité, et renvoyer à des chenaux d'écoulement aérien. Un chevelu de cours d'eau suffisant est à maintenir. Dans les terres labourées, il peut border les grandes parcelles de culture afin de ne pas gêner les manœuvres des engins, il peut longer des chemins ruraux, agrémenter un itinéraire de découverte, doubler une haie. Les ruisseaux à écoulement intermittent peuvent prendre la forme de fossés avec végétation semi-aquatique. Il s'agit de conserver une eau en surface et les possibilités de sa visibilité.

⇒ **Conserver un chevelu bien ramifié de cours d'eau bordés de prés humides et de ripisylves**

L'accompagnement végétal des cours d'eau, jusqu'aux plus petits ruisseaux, structure les paysages et forme des couloirs écologiques entre différentes zones boisées. La végétation rivulaire peut accompagner même les fossés à écoulement intermittent, elle peut être tantôt dense, tantôt, ténue, ou se confondre avec des haies plus ou moins larges. Ainsi, les linéaires des sources, ruisseaux et cours d'eau sont soulignés dans le paysage, et forment un maillage protecteur des écoulements et de la qualité de l'eau. Actuellement, selon l'analyse réalisée sur la base des photos aériennes de 2003, seul 30% des berges des rivières comportent une ripisylve au moins sur un côté. Cette proportion gagnerait à être augmentée.

⇒ **Veiller à la diversité des biotopes rivulaires, à la base de micropaysages variés et pittoresques**

Il s'agit, tout d'abord, de conserver la diversité des biotopes et des paysages existant encore actuellement le long des cours d'eau. Les ruisseaux et rivières, les mortes et îlots, peuvent être bordés de bords de sable ou de graviers, ils peuvent s'étaler selon d'amples méandres dans de larges plaines alluviales ou au contraire être encaissés dans des couloirs étroits creusés dans des substrats plus compacts. Ils peuvent être bordés de prés, de roselières, de végétation buissonnante ou arborée plus ou moins dense, large ou inondable, plus ou moins marquée par l'intervention humaine (vieux saules taillés en têtards). Cette diversité d'ambiance est un atout pour le Jarnisy, à préserver lors des aménagements et dont tirer parti pour des activités de découverte et de sensibilisation.

La façon de conduire certains travaux nécessaires à une bonne gestion des écoulements et des eaux, peut avoir un impact paysager et engendrer des ambiances spécifiques. Les berges peuvent être stabilisées selon des pentes douces ou abruptes, par enrochement ou par les racines apparentes des arbres de la rive. L'enlèvement des embâcles et des déchets contribue autant à un bon écoulement qu'à des paysages de qualité. La recherche d'un équilibre adéquat entre ensoleillement et ombrage, nécessaire à une bonne oxygénation des eaux, peut contribuer à ouvrir des vues vers l'eau à partir des itinéraires limitrophes, à la qualité des eaux selon la largeur des prés ou des bois limitrophes.

Des actions plus spécifiquement paysagères peuvent également être menées, pour favoriser la diversité des ambiances, ouvrir des vues vers l'eau, rechercher le pittoresque. Ainsi par exemple, bien que la taille têtard des saules ne corresponde plus, dans l'immédiat, à un besoin de l'économie en milieu rural, le pittoresque des parcours qui en résulte justifie que ces pratiques soient poursuivies, cela d'autant plus que la ressource bois pourraient retrouver un regain d'intérêt à l'avenir.

Un enrichissement des biotopes rivulaires peut également être envisagé, pour renforcer leur intérêt écologique et paysager.

Les ripisylves structurent les paysages, épurent les eaux de ruissellement, forment des couloirs écologiques. Elles sont à conserver.



Affléville



Brainville

L'absence de ripisylve appauvrit le paysage, l'épuration des eaux de ruissellement et la stabilité des berges sont moindres.

Les bandes enherbées sont désormais obligatoires le long de bon nombre de cours d'eau afin de retenir les intrants et les particules de terre emportés par les ruissellements.



Ozéruilles



Conilans

Les roselières ont un fort pouvoir d'épuration des eaux. Leur présence le long de fossés est également plus riche sur le plan paysager que les prés. Un faucardage est alors à prévoir éventuellement.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général, Communauté de Communes du Jarnisy : contrat pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des interventions paysagères, des supports d'informations et d'animation. Le montant des aides peut atteindre 30%, le Conseil Général pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.
- Agence de l'eau, syndicats des eaux (Syndicat de Piennes, Syndicat du Longeau et de la Seigneulle, Syndicat des Communes riveraines de l'Orne, Syndicat du bassin de l'Yron), associations de pêche, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoire des Sites Lorrains.
- Ecoles, associations (protecteurs de la nature, randonneurs, pêcheurs, chasseurs, ...), Comité Départemental du Tourisme, susceptibles de participer à des actions de valorisation.

PRINCIPES

⇒ Entretien des vues vers l'eau à partir des points de vue ou des itinéraires de découverte

La qualité des rivières et des berges doit être particulièrement soignée au niveau des ouvrages de traversée, ponts, passerelles et gués, aux abords des patrimoines tels que lavoirs, moulins, ainsi que le long des sentiers de berge. Des actions de génie écologique bien ciblées pourraient viser tout à la fois la richesse biologique des milieux, leur pittoresque et leur histoire paysagère. S'il est souhaitable que certaines ripisylves soient denses, il est également souhaitable, sur un plan paysager, que certains segments soient tenus, afin de maintenir la visibilité vers l'eau, vers les méandres des rivières, les atterrissements de sable ou les îlots.

⇒ Renforcer l'utilité culturelle et sociale des rivières, indissociable de leur valorisation paysagère

Cela peut s'exprimer dans le domaine des loisirs (ex : création de parcours aquatique), dans le domaine culturel (ex : création d'un sentier d'interprétation), ou dans le domaine de l'autoconsommation (ex : initiation à la pêche, à la collecte des plantes de milieu humide utiles à la vie courante, comme, par exemple, la reine des prés ou la prêle pour infusions et décoctions).

⇒ Conduire les curages des cours d'eau dans le respect de l'environnement et des paysages

Les curages sont indispensables, notamment dans les secteurs de labours, où le comblement par les particules de terre emportées par les ruissellements est rapide. Il s'agit toutefois de veiller à ce qu'ils préservent les richesses biologiques aquatiques et rivulaires et leur diversité, également garantes de paysages de qualité. Les îlots, tresses, zones d'atterrissement de sable, la diversité des berges qu'il convient de conserver sont à identifier. Les travaux peuvent être fractionnés, afin de conserver en permanence la richesse écologique de ces milieux.

MISE EN OEUVRE

⇒ Objectif : prendre en compte le paysage dans les travaux de gestion des rivières

Exemple d'interventions : Les programmes d'actions des contrats de rivières peuvent intégrer le paysage. Les richesses paysagères, les sites de fort enjeu pour la découverte et les loisirs, identifiés dans le plan de paysage, doivent être pris en compte (transmission du plan de paysage aux comités de rivières, accompagnement des projets, ...).

⇒ Objectif : apporter un soutien à des projets de conservation et de reconquête

Exemple d'interventions : initiation à l'entretien des rivières et de leurs espaces rivulaires par la LPO ou le CSL, à l'attention des propriétaires et gestionnaires riverains ; entretien des ripisylves et des rivières par un chantier d'insertion ou par un chantier école géré à l'échelle de la CCJ ; recherche de solutions foncières pour la préservation ou la reconquête de bandes enherbées et de ripisylves dans les espaces agricoles, en partenariat avec le Département (achat des emprises par la CCJ avec l'appui financier du Département, achat par le Département dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles).

⇒ Objectif : apporter un soutien à des projets de valorisation

Exemple d'interventions : création d'un sentier d'interprétation, d'une promenade aquatique ou semi aquatique, d'un site de pêche ou d'un parcours de pêche à la mouche, d'une allée de cabanes en saule vivant, ... ; actions de génie écologique visant tout à la fois la renaturation d'un tronçon de rivière et la recherche de son pittoresque paysager tel que l'entretien des vieux saules en taille têtard ; mise en valeur d'un tronçon de rivière par une école ; initiation à l'utilisation des plantes sauvages, à la préservation de leurs biotopes ; mobilisation d'un technicien d'un syndicat de rivière, de la LPO et du CSL ou autre intervenant, afin d'accompagner ces projets sur le plan technique, tandis que la CCJ l'accompagne sur le plan financier.

⇒ Objectif : développer la sensibilisation sur la base d'actions concrètes

Exemple d'interventions : diffusion de l'action dans la presse, dans le bulletin intercommunal, dans des journaux scolaires ; élaboration d'un film vidéo dans un cadre scolaire, associatif ou par une commande de la CCJ par exemple à une école de cinéma ; doubler l'action d'un concours de photos ; ...

**ILLUSTRATION DE QUELQUES PISTES
DE MISE EN VALEUR PAYSAGERE
DES VIEUX SAULES TÊTARDS**

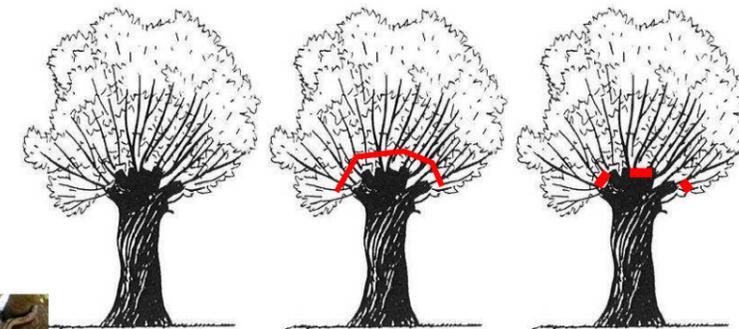
Les vieux saules têtards sont une richesse paysagère spécifique aux milieux humides du Jarnisy et un élément d'identité du fait de leur multiplicité.

Ils sont à conserver, à entretenir, à renouveler, à étendre ...



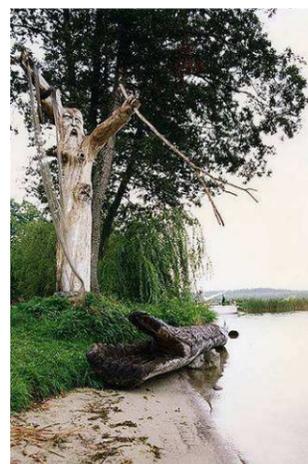
Pour produire un saule têtard, il faut couper la partie supérieure de l'arbre dès que le tronc a un diamètre suffisant, ainsi que les branches latérales. Les branches supérieures sont laissées plusieurs années afin de former la tête de l'arbre tandis que les branches latérales sont coupées chaque année.

Lorsque les branches supérieures ont un diamètre de 10 cm, elles sont coupées à leur base, perpendiculairement à l'axe de la branche et juste au-dessus du bourrelet de repousse. La taille a lieu en hiver.



Aujourd'hui, par manque d'entretien, les saules éclatent souvent sous le poids de leur branche. Pour entretenir un alignement de saules sans perdre sa qualité paysagère, on peut ne tailler qu'un arbre sur deux, ou qu'une partie des branches d'un même arbre à la fois.

Le saule, par sa plasticité, se prête également à des mises en scènes diverses, susceptibles d'agrémenter des itinéraires paysagers ludiques, artistiques ou spectaculaires.



Le saule rejette bien de ses souches et troncs cassés, ce qui lui confère des aspects tourmentés, pittoresques et spectaculaires, particulièrement plaisants sur le plan paysager. Les vieux saules, souvent creux, hébergent des **animaux cavernicoles** tels que le lérot, les mésanges bleues ou charbonnières, les grimperaux des jardins, la chouette chevêche, etc.

Il se prête à la création d'œuvres diverses : **cabanes d'osier au sol ou perchée dans l'arbre lui-même**, la branche n'étant alors pas coupée (des saules de diverses couleurs peuvent être plantés tels que le Salix Alba Vitellina à l'écorce jaune orangé, le Salix Purpurea à l'écorce violet foncé, ...); **arbres sculptés** (branches enlacées, bois vivant ou mort sculpté, ...); **dessins, ...**



OBJECTIF II : METTRE EN
VALEUR LES PAYSAGES LIÉS
A L'EAU

Action n° 6 Mettre en valeur les mares et les étangs, selon l'identité propre aux milieux humides

OPPORTUNITE

Les étangs traditionnels, et les mares sont des éléments forts du paysage, grâce à leurs plans d'eau, la végétation aquatique (nénuphars, iris et lentilles d'eau, roselières) et semi aquatique, ... les bois rivulaires d'aulnes, saules, frênes, ..., et la faune qu'ils attirent tels que canards, busards des roseaux, martin-pêcheur, grues cendrées, hérons, ... Les étangs sont des lieux de loisirs appréciés, parfois ouverts au public pour la promenade, la pêche et le pique nique, mais souvent privatisés et réservés à la chasse. Des grands étangs piscicoles et hydrauliques qui existaient au 18^{ème} siècle, il ne reste qu'une dizaine de plans d'eau à la surface amoindrie. Une dizaine d'étangs supplémentaires au caractère assez naturel a été créée plus récemment pour recevoir les eaux d'exhaures des mines de fer. Près de 400 mares en eau ont été dénombrées sur les photos aériennes de 2003, surtout dans les secteurs marneux nord et ouest du Jarnisy.

La pérennité de la plupart de ces plans d'eau est fragile, en raison de l'arrêt de l'activité minière pour certains étangs, en raison des évolutions agricoles pour bon nombre de mares. Parallèlement, une trentaine de petits étangs a été créée récemment. Leurs formes rigides et les plantations résineuses, étrangères aux milieux humides, sur leur contour, leur confèrent un caractère artificialisé, dépourvu de charme.

Aussi, différentes actions sont à entreprendre pour conserver et mettre en valeur ces paysages très particuliers.

PRINCIPES

⇒ Définir les fonctions à moyen terme des étangs et des mares, sensibiliser à leur utilité de façon à pérenniser ces points forts du paysage

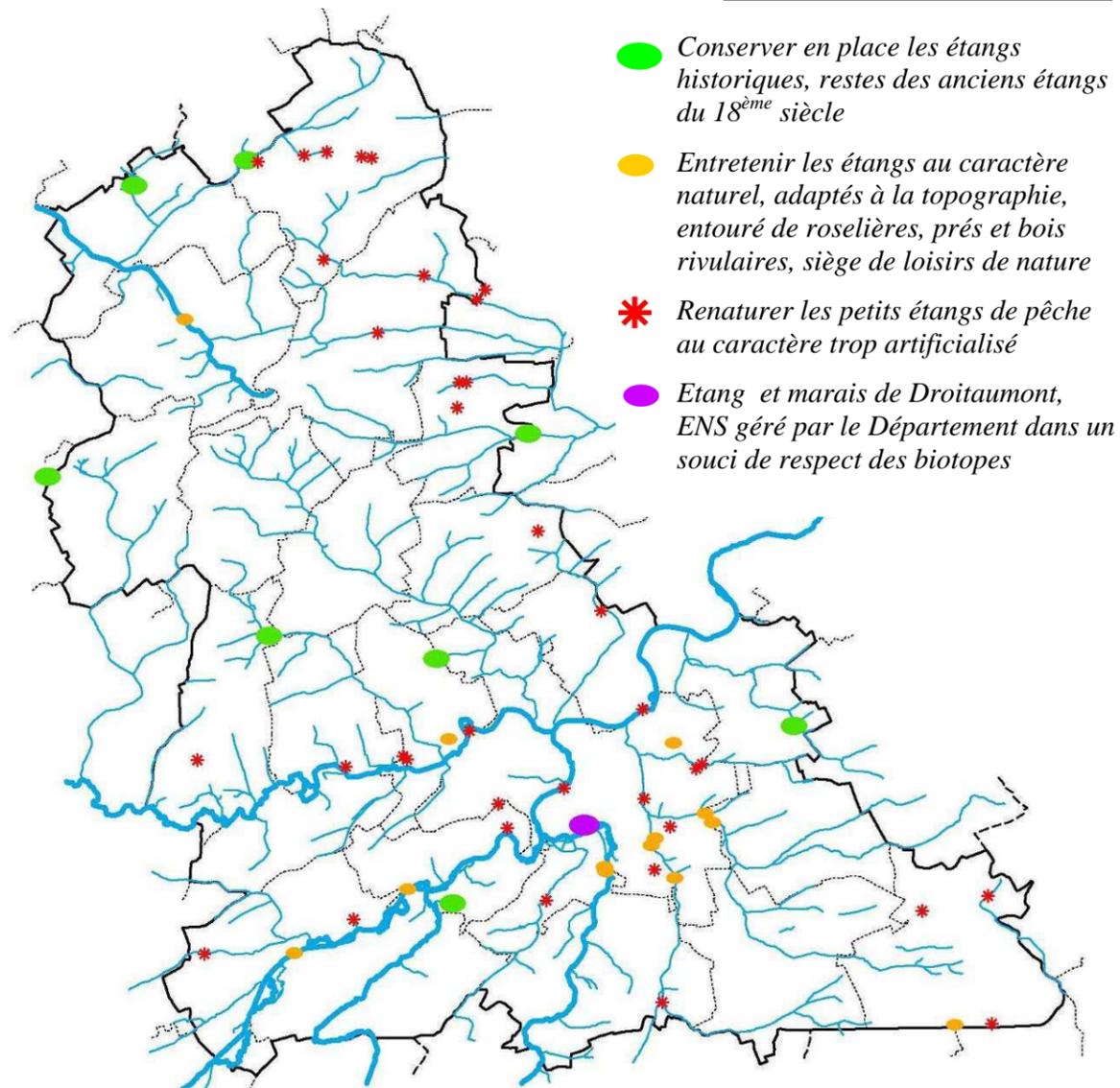
Ces fonctions ont évolué au cours du temps. Les étangs ont servi de réservoir pour les moulins hydrauliques et pour la production piscicole jusqu'au début du 19^{ème} siècle, puis de réservoir pour les eaux d'exhaures des mines de fer et de réserve de chasse. La fonction des mares pour le rouissage du chanvre textile ou du lin a disparu, mais leur rôle d'abreuvoir pour les troupeaux ou le gibier s'est poursuivi. Depuis quelques temps, les fonctions de loisirs de ces plans d'eau tendent à se développer : pêche, chasse, pique nique, pour agrémenter un parcours rural ou forestier. Ces fonctions culturelles et de loisirs peuvent encore être développées : mare pédagogique pour l'éducation au respect de la ressource en eau et à l'histoire de ces plans d'eau, relais écologiques ou cynégétiques dans des zones de grande culture. Tandis que de nouveaux enjeux hydrauliques pourraient être explorés. En effet, correctement localisés, leur rôle de bassins de rétention des eaux de ruissellement et des drainages issus des labours pourraient être renforcé. Des niveaux d'eau très variables, la mise en place d'un bassin d'épuration des eaux en amont avec une végétation performante pour l'épuration des intrants et des produits phytosanitaires, seraient alors à prévoir.

⇒ Conserver en place les étangs et les mares qui présentent un intérêt géologique, écologique, archéologique, historique ou paysager

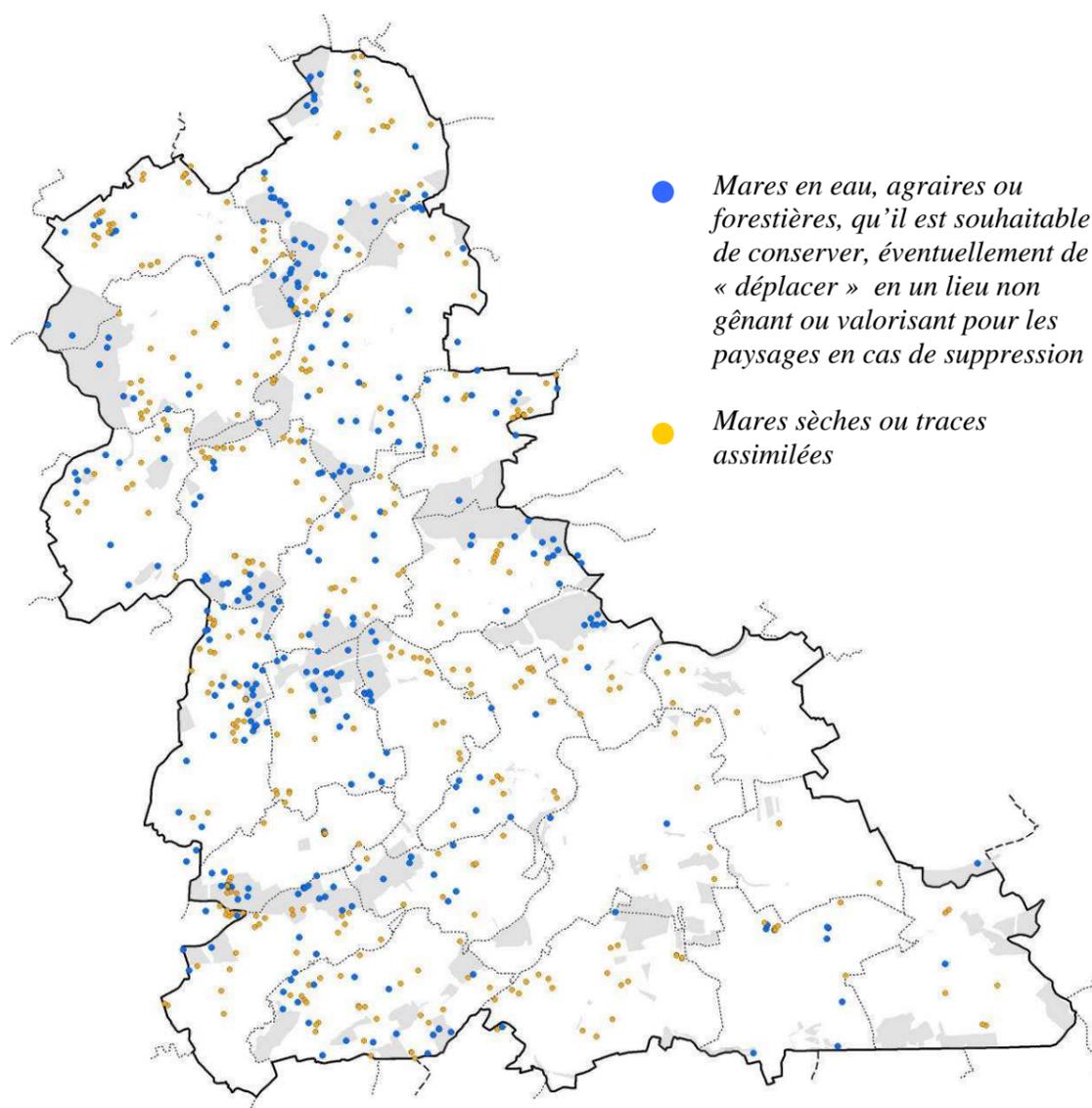
Ils portent l'identité rurale du Jarnisy et la mémoire du territoire. En voici quelques exemples : les étangs et mares de grande richesse écologiques en Espace Naturel Sensible et d'autres non encore inventoriés ; les mares existant sur ce qui semble être un karst à Olley ; la Grande Mare à Affléville, à proximité d'une tuilerie moyenâgeuse disparue ; la « mare » dans les anciens fossés de la double enceinte circulaire de Neuvron du haut Moyen-Âge ; les mares relictuelles à l'emplacement d'anciens étangs du 18^{ème} siècle, ... Les paysages de ces mares qui présentent un intérêt culturel sont à soigner tout particulièrement. Ils peuvent enrichir des activités de découverte, devenir des buts de promenade, servir de base à une stratégie d'offre de loisirs plus construite.

⇒ Dans toute la mesure du possible, remplacer une mare gênante par une nouvelle création dans le proche environnement

La multiplicité des mares dans les secteurs nord et ouest du Jarnisy font de ces éléments paysagers un élément d'identité. Aussi, il est souhaitable d'en conserver la trame générale, de « déplacer » une mare qui gênerait des travaux agricoles ou routiers, par exemple, plutôt que de la supprimer sans remplacement. Les mares situées à proximité d'itinéraires de découverte tels que la D 603 vers la Nouotte à Jeandelize, ou encore le long du chemin rural suivi du « sentier des mares » à Abbéville / Valleroy, sont importantes pour la qualité des paysages et l'attrait du Jarnisy. Elles peuvent être « déplacées » quelque peu le long de ces axes, avec reconstitution de leur végétation rivulaire.



Remarque : pour une meilleure précision cartographique, se référer au SIG



Remarque : pour une meilleure précision cartographique, se référer au SIG

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général, Communauté de Communes du Jarnisy : contrat pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des interventions paysagères, des supports d'informations et d'animation, d'actions spécifiques (ex : actions de génie écologique et renaturation d'une mare et de ses rives humides, création d'une nouvelle mare en compensation d'une mare supprimée, création d'activités de loisirs, ...). Le montant des aides peut atteindre 30%, le Conseil Général pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.

- Agence de l'eau, syndicats des eaux (Syndicat de Piennes, Syndicat du Longeau et de la Seigneulle, Syndicat des Communes riveraines de l'Orne, Syndicat du bassin de l'Yron), associations de pêche, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoire des Sites Lorrains.

- Ecoles, associations (protecteurs de la nature, randonneurs, pêcheurs, chasseurs, ...), Comité Départemental du Tourisme susceptibles de participer à des actions de valorisation.

PRINCIPES

⇒ **Veiller à conserver ou à développer la richesse biologique des mares, étangs et de leurs rives, afin de développer corrélativement la richesse de leur paysages**

Les mares et les étangs ont tendance à être comblés par les particules de terre emportées par les ruissellements, notamment dans les labours, et par les rémanents fréquemment jetés dans les mares forestières. Ils peuvent aussi être asphyxiés par une végétation aquatique pléthorique. Aussi, un entretien minimal des plans d'eau les plus intéressants est nécessaire. Les paysages de roselières et prairies semi aquatiques, de forêts rivulaires plus ou moins inondées, de saules à taille têtard isolés ou en alignement, rehaussent les paysages de mares et d'étangs, ils sont à conserver, à mettre en valeur ou à réimplanter s'ils ont disparu.

⇒ **Renaturer les petits étangs de caractère trop artificiel et créer de nouveaux étangs et mares selon l'identité naturelle et rurale propre au Jarnisy**

Les nouveaux étangs de pêche sont de petite taille, ce qui les apparente à des mares qui atteignent fréquemment vingt à trente mètres de diamètre. Il est souhaitable de leur donner des formes souples irrégulières, insérées dans la topographie locale, comportant au moins partiellement des pentes douces adaptées à la végétation aquatique et semi aquatique. Les haies rigides de résineux sont à éviter, de même que les essences purement décoratives telle que le saule pleureur. Les essences plus spécifiques à l'identité rurale et aux milieux naturels humides sont préférables, tel que le saule blanc, l'aulne, le frêne pour la strate buissonnante et arborée, la cariçaie, la roselière avec jonc, roseaux, iris jaune, prêle, reine des prés, ... pour la strate herbacée. De plus, ces plantes, tel que les roseaux ou les scirpes contribuent à l'épuration des eaux (intrants, phosphore, phénols, ...). Des actions de génie écologique sont nécessaires à leur entretien. Un raisonnement similaire peut être appliqué aux bassins de rétention des eaux de ruissellement, pouvant être créés dans les zones industrielles, le long d'axes routiers ou dans les espaces agricoles.

MISE EN OEUVRE

⇒ **Objectif : prendre en compte les étangs et les mares dans les contrats de rivière et dans les aménagements fonciers**

Exemple d'interventions : veiller à l'intégration des mares et des étangs dans les réflexions liées à la gestion des rivières et aux aménagements fonciers, en terme de bassins de rétention des pluies d'orage ou de drainage, de conservation d'une trame suffisante de biotopes humides et de mise en valeur des paysages associés, que ce soit dans les espaces agricoles, forestiers, périurbains ou périurbains. Etudier le maintien de la mare en place, ou sa avec récréation en un lieu non gênant ou susceptible d'être valorisant pour les paysages, l'environnement et les activités de loisirs, ...

⇒ **Objectif : soutenir les activités de loisirs susceptibles d'être développées à partir des mares et des étangs, de façon à ce que leur rôle social encourage l'entretien de leurs paysages**

Exemple d'interventions : création d'une mare le long d'un itinéraire de découverte, ou créer un itinéraire de découverte reliant de multiples mares et étangs. Associer une école à un projet de mare pédagogique. Etc.

⇒ **Objectif : apporter un appui à la qualité naturelle et rurale des nouveaux étangs et mares**

Exemple d'interventions : aide technique et financière de la CCJ pour des actions de génie écologique pour l'entretien des plans d'eau et de leur rives humides, ou pour modifier la forme d'un étang et sa végétation rivulaire (adoucissement de la pente d'une berge, reprofilage de façon plus adaptée à la topographie locale, enlèvement d'une haie de résineux et plantation d'une roselière ou saulaie, enherbement, ...). Développement de partenariats pour l'entretien de mares existantes ou pour la création de nouvelles mares éventuellement en compensation d'une suppression (partenariats entre l'exploitant agricole ou forestier, des associations locales de chasse, pêche, randonnée, d'histoire, des écoles, des collectivités locales, et d'autres partenaires concernés selon l'intérêt de la mare tels que le Conservatoire des Sites Lorrains, le Service Régional d'Archéologie, ...).

⇒ **Objectif : développer la sensibilisation sur la base d'actions concrètes**

Exemple d'interventions : diffusion de l'action dans la presse, dans le bulletin intercommunal, dans des journaux scolaires ; élaboration d'un film vidéo dans un cadre scolaire, associatif ou par une commande de la CCJ par exemple à une école de cinéma ; doubler l'action d'un concours de photos ; ...

Les grands étangs du Jarnisy ne sont pas naturels. Autrefois à but piscicole et hydraulique, puis réceptacle des eaux d'exhaure des mines de fer, leurs rôles actuels se portent sur les loisirs de pêche, chasse, promenade, pique nique. Leur rôle en tant que bassin de rétention des eaux issues des drainages, par exemple, pourrait être étudié pour certains d'entre eux. Il peut s'avérer nécessaire, dans un tel cas, de créer un bassin collecteur en amont de l'étang, planté d'une végétation épuratrice des intrants et pesticides. Ces étangs sont une richesse paysagère pour le Jarnisy, ils sont à conserver et à entretenir.



Affléville Photo SRA Jacquemot

ILLUSTRATION DE QUELQUES PRINCIPES DE MISE EN VALEUR PAYSAGERE DES MARES ET DES ETANGS



Conserver des berges variées, en prés, bois, roselières, aptes à épurer l'eau.



Intégrer les étangs dans des stratégies de loisirs et de bonne gestion des eaux.

Principes pour un étang correspondant à des paysages ruraux de qualité :

Donner à l'étang des formes naturelles, adaptées à la topographie du lieu. Eviter son ensablement.

Quelques principes pour une mare correspondant à des paysages ruraux de qualité

à éviter



L'eutrophisation de la mare par excès de végétation (ex : surface en lentilles d'eau).



L'appauvrissement du biotope en raison de périodes d'assèchement.

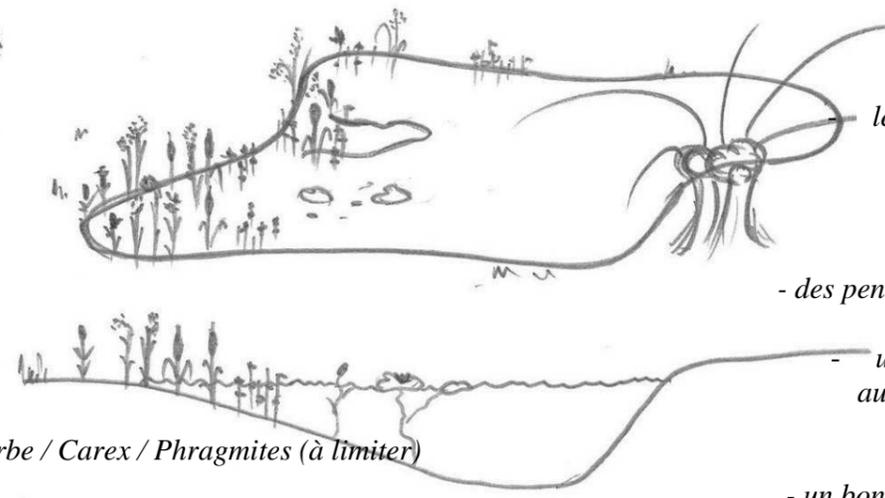


Les formes artificielles, avec des berges uniformément abrupts, bordées de haies de résineux étrangères aux milieux humides.

à rechercher



Eviter les formes au carré, les pentes uniformément abruptes, les haies de résineux



Herbe / Carex / Phragmites (à limiter)

Typha / Scirpe / Potamot / nénuphar

- Rechercher :**
- les formes naturelles, adaptées à la topographie, dans une dépression humide (les formes sinueuses sont plus propices à l'avifaune) ;
 - des pentes variées, offrant des biotopes diversifiés ;
 - une végétation rivulaire adaptée aux milieux humides : saule blanc taillé en têtard, roselière, iris d'eau, ... ;
 - un bon approvisionnement en eau, par une source, des ruissellements, un puits.



OBJECTIF II : METTRE EN
VALEUR LES PAYSAGES LIÉS
À L'EAU

Action n° 7 Mettre en valeur le patrimoine lié à l'eau

LES ANCIENS MOULINS À EAU

22 moulins existaient
dans le Jarnisy, 6 ou 7
bâtimens subsistent.

Poursuivre l'entretien et la réhabilitation des
anciens bâtimens de moulins

Consolider les ruines de moulins, les valoriser
dans le cadre d'activités culturelles et de loisirs

Bâtimens du moulin disparu

Conservier les restes des retenues d'eau
historiques

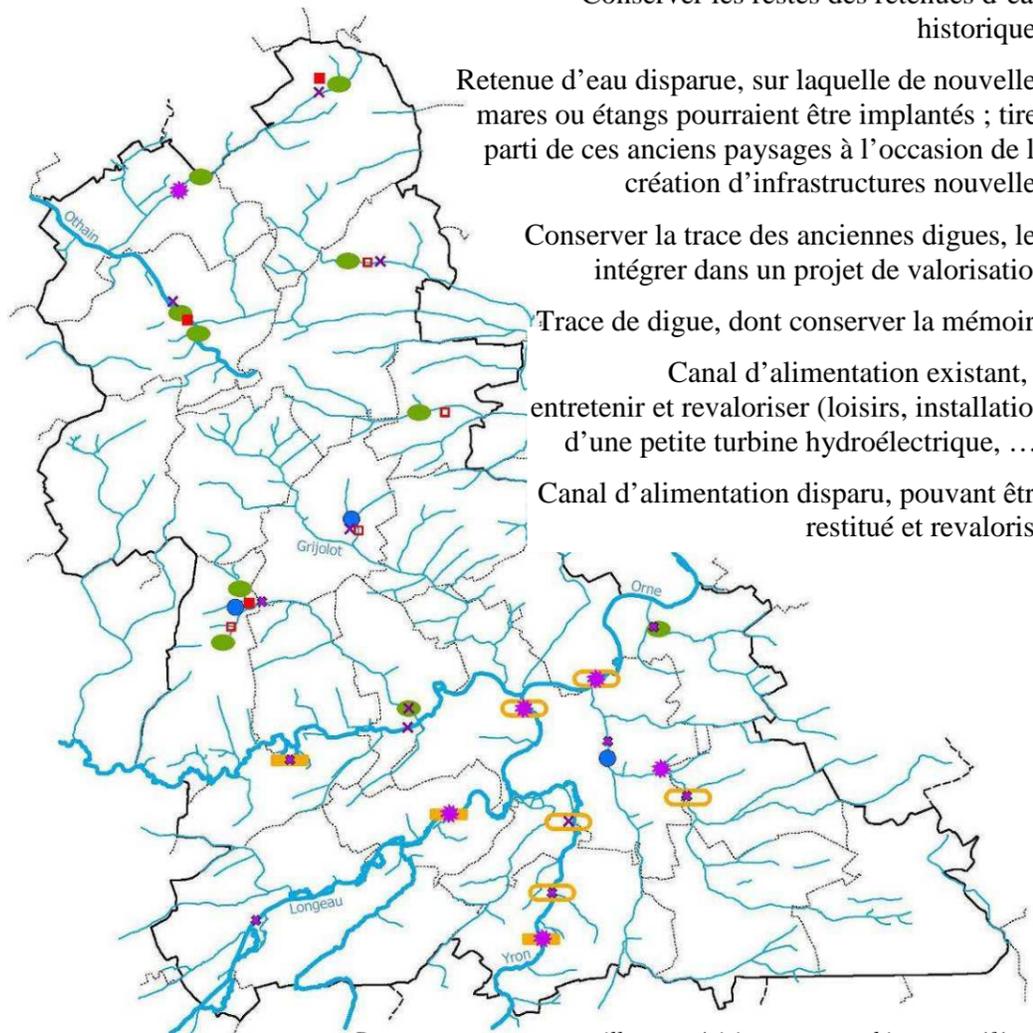
Retenue d'eau disparue, sur laquelle de nouvelles
mares ou étangs pourraient être implantés ; tirer
parti de ces anciens paysages à l'occasion de la
création d'infrastructures nouvelles

Conservier la trace des anciennes digues, les
intégrer dans un projet de valorisation

Trace de digue, dont conservier la mémoire

Canal d'alimentation existant, à
entretenir et revaloriser (loisirs, installation
d'une petite turbine hydroélectrique, ...)

Canal d'alimentation disparu, pouvant être
restitué et revalorisé



Remarque : pour une meilleure précision cartographique, se référer au SIG

OPPORTUNITÉ

Les usages de l'eau ont été multiples au fil des siècles, leurs traces donnent lieu à des patrimoines plaisants. Il s'agit notamment des moulins et de leurs ouvrages hydrauliques associés (retenues d'eau plus ou moins grande, digues, canaux de dérivation, chutes, vannes). Il s'agit également de patrimoines plus ponctuels, tels que les lavoirs, puits et fontaines, les ouvrages de traversée (ponts et ponceaux de pierre ou de métal, passerelles, gués), et plus rarement de douves ou fossés concentriques en eau servant à la protection d'enceinte fortifiée, de châteaux ou de places fortes.

Ces patrimoines sont inégalement mis en valeur. Ainsi, par exemple, les moulins et lavoirs de Ville-sur-Yron sont bien réhabilités et participent directement au développement économique et culturel de l'écovillage, la mise en valeur du moulin du Beuillot à Jarny ou celui de Labry sont en projet, celle du moulin de Friaucourt mériterait également un travail particulier. La quasi totalité des communes du Jarnisy dispose d'un patrimoine lié à l'eau, parfois bien réhabilité, parfois délabré ou en ruine. Or, l'eau et le patrimoine bâti font partie des points forts de tous paysages. Il est important de poursuivre les efforts pour leur valorisation.

PRINCIPES

⇒ **Poursuivre les recherches historiques ou archéologiques pour mieux connaître les patrimoines liés à l'eau**

De premiers éléments ont été collectés dans le cadre de la présente étude. Les recherches menées par des érudits locaux, des associations patrimoniales ou des étudiants et partenaires spécialisés sont à poursuivre, pour identifier les patrimoines intéressants ou pour préciser l'aspect et les usages anciens de patrimoines concernés par des projets de valorisation (ex : étude archéologique concernant l'enceinte fortifiée de Neuvron à Olley).

⇒ **Réhabiliter les anciens moulins et les ouvrages hydrauliques associés**

Les vestiges des moulins nous rappellent que même des cours d'eau à faible débit peuvent devenir des sources d'énergie moyennant des dispositifs adaptés. Leur présence dans le paysage invite, de façon plaisante, à s'interroger sur les sources d'énergie de l'avenir. Ainsi, les bâtimens, lorsqu'ils existent, doivent être réhabilités pour un nouvel usage (ex : habitation, salle communale, locaux d'association, installation d'une petite turbine hydroélectrique, ...). Parfois ne subsiste que la ruine d'un bâtimens. Elle peut également être consolidée, dans le cadre d'une mise en valeur globale des ouvrages hydrauliques associés : roues, canaux de dérivation, chutes, vannes, digues, retenues d'eau. Le patrimoine arboré fréquemment associé aux moulins du Jarnisy, marronnier ou alignement de frênes ou de chênes, sont à préserver et à entretenir, même lorsque le bâtimens du moulin a disparu.

⇒ **Conservier la diversité des ouvrages de traversée des cours d'eau et les mettre en valeur selon leurs styles spécifiques**

Les ponts de pierre, qu'ils soient routiers (ex : Conflans, Boncourt, Ville-sur-Yron, Jarny) ou ruraux (ex : Abbéville), sont à conservier lors de l'élargissement ou de la consolidation d'une route ou d'un chemin rural. Le dédoublement de la voie par la construction d'un nouveau pont serait préférable à la destruction d'un pont de pierre, qui peut alors être utilisé en voie à sens unique ou dans le cadre de circulations douces. Les passerelles donnent lieu à des cheminements pittoresques (ex : près du moulin délabré de Friaucourt, dans la plaine alluviale de l'Orne à Boncourt, sur l'Yron à Jarny, ...). Elles sont à conservier même si des travaux de réhabilitation ou de consolidation s'avèrent nécessaires. En cas de remplacement de passerelles défectueuses, un style commun aux passerelles du Jarnisy pourrait être recherché.

Les gués sont un mode de franchissement des cours d'eau fort ancien, qui est encore utilisé en bien des endroits. Ils peuvent être mis en valeur dans le cadre de circuits de randonnée et de découverte (pavement quelque peu surélevés dans le lit mineur, pierres émergées, berges douces et consolidées). Les gués ont une longue histoire et un bon potentiel culturel qu'il conviendrait de mettre à profit (ainsi par exemple, au 17^{ème} siècle « guéer un cheval était le faire entrer dans la rivière jusqu'au ventre, et l'y promener, pour le laver et le rafraîchir ; guéer du linge était le laver, et le remuer quelque temps dans l'eau avant que de le tordre »).

⇒ **Réhabiliter et entretenir les lavoirs, puits et fontaines**

Ces petits ouvrages, bâtimens selon des techniques et des architectures variées, sont nombreux à être mis en valeur. C'est le cas, par exemple, des lavoirs en bord de rivières suivants : lavoir d'Affléville, de Gondrecourt, de Jeandelize, de Bruville (lavoir et source), de Ville-sur-Yron, de Brainville. D'autres, tel que l'ancien lavoir d'Allamont sur les berges du Longeau, le lavoir de Thumeréville non loin du Grijolot, mériteraient également d'être réhabilités et intégrés dans un circuit de randonnée.

**ENTREtenir, REHABILITER ET METTRE EN VALEUR
LE PATRIMOINE LIÉ À L'EAU**

Objectif II : mettre en valeur les paysages liés à l'eau

PRINCIPES

⇒ **Mettre en valeur les douves et anciens fossés de fortifications en eau**

Le rôle de protection de l'eau est superbement mis en évidence avec les douves du château de Tichémont. De telles forteresses et maisons fortes entourées de douves étaient fréquentes dans le Jarnisy, mais n'ont guère été conservées. Toutefois, leur trace se devine parfois encore. C'est notamment le cas de l'enceinte fortifiée à double fossés circulaires de Neuvron à Olley, de taille imposante, datant du haut Moyen Âge, qui nécessite une opération particulière d'analyse et de mise en valeur. Les traces d'autres fossés sont plus ténues. Même s'il n'est pas nécessaire de les remettre en eau, leur tracé peut être souligné, par l'entretien ou la restitution du creux de terrain, ainsi que par une végétation spécifique aux milieux humides, donnant lieu à une promenade originale qui révèle un patrimoine disparu (ex : fossés avec vieux saules têtard à l'emplacement de l'ancienne forteresse de Friaucourt ; restes ténus de fossés autour de l'ancienne maison forte de Mouaville ; prise d'eau des douves du château de Champel à Olley).

⇒ **Coupler la mise en valeur de ces patrimoines, avec un usage qui en favorise l'entretien**

Celui-ci est à concevoir dès le projet de réhabilitation. Si un moulin peut avoir des usages d'habitation, de locaux communaux ou associatifs, les autres ouvrages visent davantage à agrémenter des promenades culturelles, loisir le plus pratiqué par les Français. Les patrimoines et paysages peuvent être mis en valeur de diverses façons, telles que la création d'un parcours d'interprétation des lavoirs, gués, ponts de pierre ; la création d'une promenade aquatique dans un ancien bief, avec divers traitement du fond ; la création d'un jardin dans une ruine de moulin, éventuellement couvert pour tout ou partie par une serre chauffée grâce à une petite turbine hydroélectrique ; etc.

MISE EN OEUVRE

⇒ **Objectif : apporter un soutien aux projets de mise en valeur des patrimoines liés à l'eau, dans le cadre de partenariats adaptés**

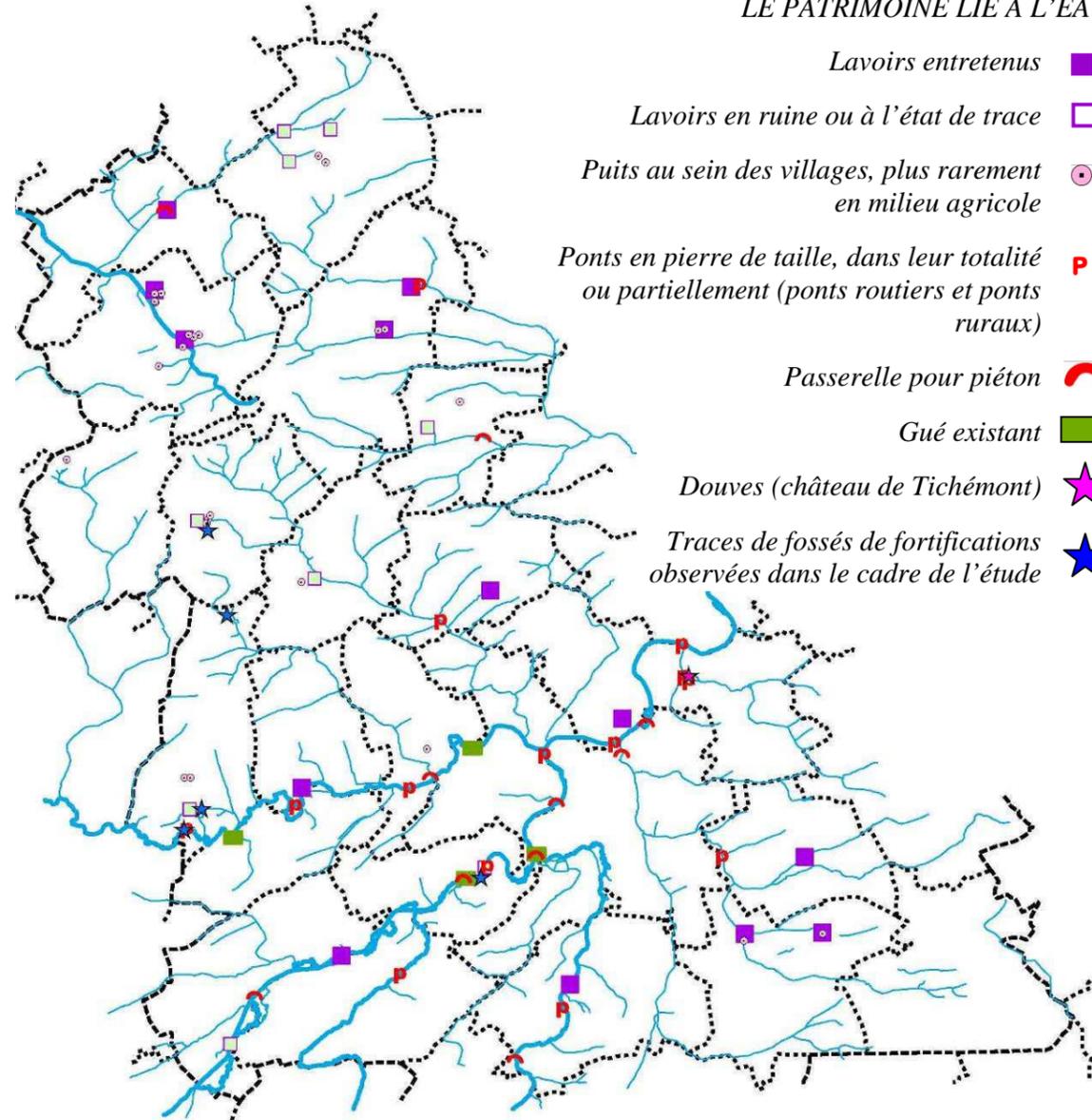
Exemple d'interventions : conseils techniques, financements, montage de dossiers complexes, acquisition foncière, organisation de chantiers de jeunes, mise à disposition d'outillage et de matériaux, etc. Diverses actions peuvent être soutenues tels que : le financement de recherches historiques ou archéologiques missionnées par la CCJ, avec mise en lumière de l'impact paysager ancien du patrimoine ; le rachat d'un moulin et de ses ouvrages hydrauliques par une collectivité locale, pour réhabilitation et création d'une petite turbine susceptible de chauffer un local, de fournir un éclairage ou d'alimenter un fond sonore (évoquant par exemple l'activité du moulin) le long d'un itinéraire de découverte ; la création d'un jardin rural dans les ruines consolidées d'un vieux moulin (ex : jardin des diverses variétés de céréales moulues, ou jardin d'eau si les ruines sont inondées comme à Doncourt), éventuellement couvert d'une verrière chauffée à partir d'une petite turbine hydroélectrique ; la création d'un circuit de randonnée, d'un sentier d'interprétation, d'une promenade aquatique « pieds nus » dans un ancien bief réhabilité à cet usage, dont le fond serait traité avec des matériaux aux effets tactiles variés (galets, gravier plus ou moins piquants, sable fin et doux, herbier aquatique, ...), par exemple, dans l'ancien bief de Conflans ; la référence au patrimoine hydraulique du lieu lors de la conception d'infrastructures (ex : renforcement de la trace de la digue de l'ancien étang lors de la création du lagunage de Gondrecourt, qui se trouve être situé à l'emplacement d'une ancienne retenue d'eau de moulin) ; etc.

⇒ **Objectif : prendre en compte le patrimoine lié à l'eau dans les contrats de rivières**

Exemple d'interventions : les financements et appuis techniques disponibles dans le cadre des contrats de rivières, sont à mobiliser dans toute la mesure du possible.

⇒ **Objectif : développer la sensibilisation sur la base d'actions concrètes**

Exemple d'interventions : diffusion de l'action dans la presse, dans le bulletin intercommunal, dans des journaux scolaires ; élaboration d'un film vidéo dans un cadre scolaire, associatif ou par une commande de la CCJ par exemple à une école de cinéma ; doubler l'action d'un concours de photos ; ...



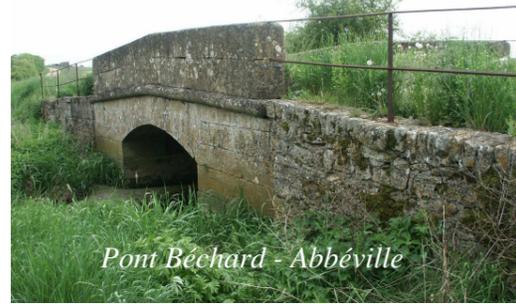
PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général, Communauté de Communes du Jarnisy : contrat pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des interventions paysagères, des supports d'informations et d'animation, d'actions spécifiques (ex : études préalables à une réhabilitation, participation à l'investissement pour la réhabilitation d'ouvrages hydrauliques, pour la création d'une promenade aquatique « pieds nus », pour la création d'un jardin rural et son paysagement, ...). Le montant des aides peut atteindre 30%, le Conseil Général pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.

- Agence de l'eau, syndicats des eaux (Syndicat de Piennes, Syndicat du Longeau et de la Seigneulle, Syndicat des Communes riveraines de l'Orne, Syndicat du bassin de l'Yron), associations de pêche, Service Régional d'Archéologie, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoire des Sites Lorrains, CDT.

ILLUSTRATION DE QUELQUES PRINCIPES DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LIE A L'EAU

Conserver et mettre en valeur la diversité des ouvrages de traversée : ponts de pierre, passerelles, gués, abords empierrés



Pont Béchard - Abbéville

Les gués, largement utilisés à l'époque celtique, à l'antiquité, au Moyen Âge, et jusqu'à nos jours, pourraient faire l'objet d'une valorisation particulière.



Les abords des ponts et de passerelles sont généralement en pierre de taille ou en moellons bien appareillés. Cette technique est préférable aux blocs de roche disposés librement dans le béton qui nécessiteraient un couvert végétal partiel (ex : lierre).



Poursuivre la réhabilitation des lavoirs



Thumeréville

Là où ne subsistait qu'une ruine sans intérêt, la réhabilitation du lavoir crée un paysage plaisant et romantique



Brainville

Mettre en valeur des ensembles patrimoniaux, pour créer une ambiance paysagère plus cohérente sur de vastes espaces



Carte des Naudin début 18^{ème}

Réhabiliter le vieux moulin, avec sa roue, ses dérivations, sa passerelle, ses alignements de saules têtards



Créer un sentier de promenade dans les anciens fossés du château disparu, aujourd'hui à sec mais peuplés de vieux saules spectaculaires



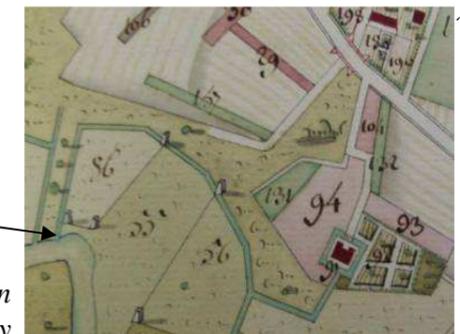
Mettre en valeur le vieux pont de pierre



Mettre en valeur les traces des anciens fossés de protection de châteaux ou de maisons fortes



Trace de la prise d'eau du chenal d'alimentation des douves du château de Champel à Olley



Carte abbaye de Gorze 18^{ème}

ILLUSTRATION DE QUELQUES PRINCIPES DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LIE A L'EAU

Il s'agit de mettre en valeur non seulement les bâtiments des vieux moulins, mais également le patrimoine arboré qui les accompagnait, ainsi que les ouvrages hydrauliques qui leur étaient associés : retenues d'eau, digue, canaux de dérivation, chute, vannes, roue, passerelle. En voici quelques exemples.

A Ville-sur-Yron, le moulin du village est déjà réhabilité, la mise en valeur des ruines du moulin situé en aval pourrait bien suivre (consolidation des ruines pour y créer un jardin rural ou un jardin des céréales qui étaient broyées au moulin ?, reconstitution de la chute et mise en place d'une petite turbine électrique ?, utilisation de l'électricité pour un éclairage, le chauffage d'une petite serre, une illumination, un fond sonore reproduisant les bruissement du moulin ? ...

Moulin réhabilité dans le village



Ruines du Moulin aval



Carte de l'abbaye de Gorze 18^{ème}

L'identité des anciens moulins peut être mise à profit lors d'aménagements d'infrastructures nouvelles, afin d'en réactiver le souvenir.

Ainsi, à l'occasion de la création d'un lagunage et de l'aménagement d'un étang de loisirs à l'emplacement d'un moulin disparu à Gondrecourt, il serait possible de remettre en évidence l'ancienne digue de sa retenue d'eau.



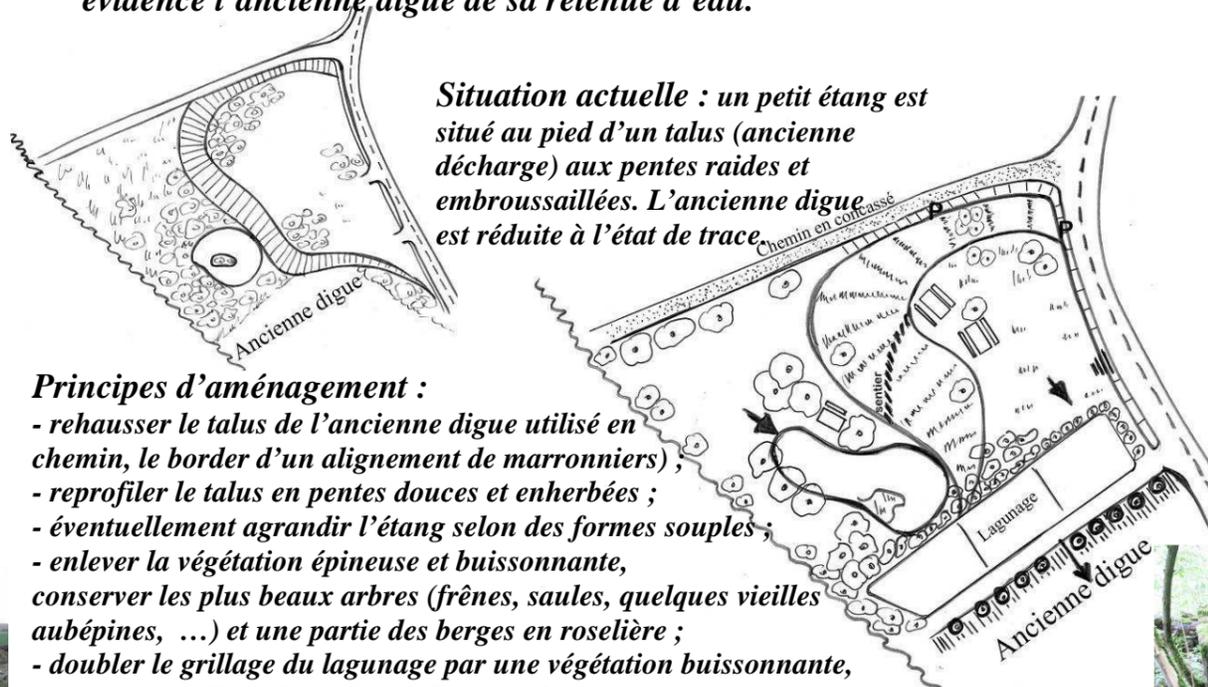
Ancienne digue encore perceptible



Belles perspectives vers le village



Un projet de lagunage en cours



Situation actuelle : un petit étang est situé au pied d'un talus (ancienne décharge) aux pentes raides et embroussaillées. L'ancienne digue est réduite à l'état de trace.

Principes d'aménagement :

- rehausser le talus de l'ancienne digue utilisé en chemin, le border d'un alignement de marronniers) ;
- reprofiler le talus en pentes douces et enherbées ;
- éventuellement agrandir l'étang selon des formes souples ;
- enlever la végétation épineuse et buissonnante, conserver les plus beaux arbres (frênes, saules, quelques vieilles aubépines, ...) et une partie des berges en roselière ;
- doubler le grillage du lagunage par une végétation buissonnante, propre aux milieux humides (aulnes, saules, ...);
- reconstituer une ripisylve peu dense le long de l'Othain ;
- implanter des parkings linéaires sur bas-côté des chemins et de la route ;
- veiller à la conservation des plus belles vues vers Gondrecourt.



Le projet de réhabilitation du moulin de Labry progresse, la réhabilitation du canal d'amenée d'eau serait également souhaitable.

Les ruines du moulin de Doncourt situées sur la rivière du Rougeval ont donné lieu à un micro-paysage riche : outre la ruine, on y observe encore une passerelle de pierre de taille bordée d'un chemin empierré, un marronnier, une mare et son vieux saule têtard. Le tout forme un ensemble susceptible de contribuer à l'attrait de l'itinéraire de loisir qui le longe.



Un marronnier rappelle que le lieu était occupé par un équipement important pour la communauté villageoise. Les marronniers avaient été introduits en France au 17^{ème} siècle pour leur valeur décorative et médicinale.

ILLUSTRATION DE QUELQUES PRINCIPES DE MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE LIÉ À L'EAU

Les promenades aquatiques sont très appréciées. Afin de ne pas perturber les écosystèmes naturels, il pourrait être envisagé de créer un tel équipement sur un ancien bief, encore en eau ou à restituer (ex : ancien bief de Conflans, aux portes de l'agglomération de Jarny). En voici deux exemples, relayés par l'Est Républicain et l'Alsace.

Vendredi 20 octobre 2006

V O S G E S

L'aventure aux pieds nus

La Ferme de La Chapelle-aux-Bois prépare une attraction pour la saison prochaine : un sentier aux pieds nus de deux kilomètres. Le premier en France.

Dans son parc ludique de 8 hectares, dans lequel ont pris des labyrinthes de pierres, de palissades, de maïs et bientôt de cyprès, la Ferme-aventure avait innové cette année avec une superbe cabane dans les arbres et des tipis indiens pour passer la nuit en famille. Ces deux attractions ont connu un joli succès durant tout l'été.

L'autre week-end, un couple occupait encore la cabane pour une nuit douillette et d'autres peuvent encore se manifester car la cabane est bien isolée.

Alors que la saison s'est terminée sous le soleil, une nouvelle idée a fait son chemin dans la tête des responsables : le sentier aux pieds nus.

Ce n'est pas nouveau en Europe et il en existe déjà en Allemagne et en Autriche où de nombreux parcs d'attractions (les Barfusspark) accueillent des milliers de visiteurs en quête de sensations nouvelles.

Un art de vivre

Les mains se sont approprié le sens du toucher depuis longtemps. Pourtant, la plante des pieds concentre toutes les terminaisons nerveuses du corps.

Les sensations et le plaisir de marcher pieds nus sont irremplaçables, « les pieds sont la partie du corps sur laquelle repose notre rapport à la terre ».

Marcher pieds nus est une des choses les plus naturelles qui soit et les adeptes sont nombreux pour marcher, courir, danser, jouer dès les premiers rayons de soleil de mars et jusqu'au mois d'octobre. Même en hi-



Le pont sous l'eau est déjà opérationnel sur le petit étang où nagent oies et canards.

ver, c'est un plaisir de courir et sauter dans la neige fraîche et de sentir ensuite le réchauffement naturel. L'été dernier, des visiteurs avaient réalisé le parcours des labyrinthes pieds nus et depuis, l'idée a fait son chemin avec notamment une visite dans un parc en Allemagne.

Le principe est simple : proposer aux promeneurs déchaussés un parcours jalonné de sensations les plus di-

verses et pour une fois, les enfants pourront se salir. A la Ferme-aventure, le projet porte sur un parcours de deux kilomètres entre prairie et forêt qui seront aménagés cet hiver

Les enfants vont adorer

Le pont sous l'eau est déjà en place sur le petit étang où nagent les deux oies et les canards. Et les derniers visiteurs de la saison ont com-



Un parcours de deux kilomètres, jalonné de surprises, sera aménagé cet hiver, entre prairie et forêt.

pris spontanément comment ils pouvaient être franchis. Suivra divers passages des plus surprenant avec sol naturel, herbe et toute une variété de matériaux : sable, bourbe, gravier, gravillon, pierres, dalles, bois, écorces, cocotes de pins, paille, foin, boue d'argile, etc.

Le parcours sera agrémenté de nombreux jeux ludiques. Les enfants vont adorer mais les adultes aussi. Déjà, les managers viennent

à faire des stages de coaching et après avoir quitté la cravate et remonté le pantalon, en moins de dix minutes ils ont perdu leur carapace.

Bien entendu, le sentier sera balisé et parfaitement sécurisé. Les chaussures resteront au vestiaire et au retour, une petite douchelette permettra à chacun de se laver avant que de retrouver l'asphalte urbain et sa bonne odeur de goudron.

A perdre haleine

Plus de 500 sportifs lycéens ont envahi

Loisirs été

Barfusspark La fête avec les pieds!

Comment attirer 200 000 visiteurs par an quand on n'est qu'un joli petit village de Forêt-Noire sans attraction majeure?

En proposant aux touristes de venir marcher pieds nus chez vous.

Faire la fête avec ses pieds, c'est le pari réussi par Dornstetten, une commune de 8000 habitants à 75 kilomètres de Strasbourg et à 9 kilomètres de Freudenstadt.

«L'idée est née en 1998 quand nous cherchions comment faire venir les gens chez nous», raconte Siegfried Grenz de l'Office de tourisme. Dornstetten se souvient alors d'avoir visité à Bad Sobernheim, dans le Palatinat, un lieu de promenade à parcourir pieds nus.

Dornstetten décide de reprendre l'idée à son compte, en réalisant un sentier de 2,4 kilomètres passant par une prairie, un ruisseau et la forêt voisine.

Pour épicer la promenade, le parcours est jalonné de spécimens de toutes sortes de revêtements urbains: pavés, gravier, parquet de bois, galets, sable et même de la boue, qui suscitent l'enthousiasme des plus jeunes et l'amusement des adultes.

À l'entrée du parcours, des casiers de consigne gratuits permettent de déposer ses chaus-

sures et ses chaussettes, pour expérimenter les sensations rares de pouvoir marcher pieds nus aussi bien dans un ruisseau que dans un pré ou dans un sous-bois, sans crainte de tomber sur une déjection canine ou un tesson de bouteille.

Gratuit et rentable

La commune a investi plus de 100 000 euros (680 000 DM de l'époque) pour créer son sentier et consacre 50 000 euros par an à son entretien. Un investissement rentable, alors même que l'accès au Barfusspark est gra-

tuit. «Pour le rendre payant, nous aurions dû le clôturer et engager des gardiens, ce qui nous aurait coûté trop cher», explique Siegfried Grenz. Dornstetten se finance avec le parking payant, 2 € par voiture, et les dépenses des visiteurs.

Avec son succès, les sentiers pieds nus ont fleuri en Allemagne, la plupart payants. Chaque année Dornstetten reçoit une dizaine d'appels téléphoniques de communes intéressées par l'idée.

Michel Arnould



À Dornstetten, un sentier de 2,4 km émaillé de toutes sortes de jeux.

MARDI 15 AOÛT 2006



« L'Espace dans ma ville »
Besançon et la partie des dix villes de l'opération «ma Ville» 2006 par le Centre spatial (CN) concours de Pl... La manifestation dans le chef-lieu le 14 au 20 août aux jeunes d'Alsace, en l'occurrence Montrapon. Animations sur le quartier de H... ront lieu du 28 septembre.

Les méca de la cré
Les 26 et 27 Preux, artiste j... à Lachapelle-... (Territoire de l... de peinture à l... qui maîtrisent... nique et qui s... fondit leur es... relle. L'occas... amateurs aut... au plus profon... nalité».

03.84.27.65.36

Repères

- Le Barfusspark est ouvert du 1er mai au 15 octobre de 9h à 18h. Entrée libre. Parking 2 euros.
- L'accès est interdit aux animaux.
- L'idée n'étant pas brevetable, Dornstetten a déposé le nom de marque «Barfusspark», qu'il est le seul à pouvoir utiliser.
- Pour s'y rendre, emprunter à partir de Strasbourg la B28 en direction de Freudenstadt. Traverser la ville et poursuivre jusqu'aux panneaux annonçant

le Barfusspark. Suivre ensuite les indications. 75 kilomètres depuis Strasbourg.
● A proximité, possibilité de visiter une ancienne mine d'argent ou le musée des jouets et des poupées de Dornstetten, place du Marché.
● Renseignements sur: www.barfusspark.de ou auprès de l'Office de tourisme, tél 00 (49) 74 43 96 20 30.

CONTACT

03.84.27.65.36

« Goûter culture »

Durstel (Bas-R... de Saverne. (lieu du 25 au val « Les Gran jours sur le thè nement, de l'al et de l'art conte ctation Arbon de «venir go durable». Ch LeOparleur, li avec la Vieil house), baladé restauration bi

CONTACT

06.98.51.98.25

Buren à Meise

Les « Écrans » pape des ray jusqu'au 15 (Verrière à selle). Un esj Buren met en 03.87.96.82.91

Un effet euphorisant

Les spécialistes de la marche dans les Vosges connaissent la



Marcher dans la boue...

«vallée spongieuse». Le parcours du Barfusspark à Dornstetten adopte le même principe. Il est abordable par tous, de l'enfant qui commence à marcher à la personne âgée. «La marche à pieds nus a un effet euphorisant. Si l'expérience surprend au début, tout le monde termine le circuit avec un grand sourire», assure Siegfried Grenz, de l'Office de tourisme. Celui-ci ajoute: «Je n'ai jamais vu quelqu'un repartir avec l'air maussade». Parmi les attractions: les pieds dans la boue. À l'arrivée, des douchelettes permettent de se décrasser avant de renfiler ses souliers.



... un défoilement pour petits et grands.

OBJECTIF III : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES AGRICOLES ET FORESTIERS

Occupant 80% des surfaces du Jarnisy, les paysages agricoles marquent fortement l'identité du territoire intercommunal. Les paysages forestiers ne concernent que 15% des terres, proportion bien inférieure à la moyenne régionale. Ces deux formes d'occupation du sol jouent un rôle important pour la qualité du cadre de vie, les espaces agricoles du fait de leur ampleur, les espaces forestiers pour l'indispensable diversification des paysages ruraux et des biotopes qu'ils apportent. Ils sont le lieu de multiples randonnées et activités, organisées tant à l'échelle de la Communauté de Communes qu'à l'échelle plus large de l'agglomération messine. De récentes enquêtes mettent en évidence l'importance des loisirs de nature, pratiqués régulièrement par 69% des Français. Les paysages agricoles et forestiers comportent, de ce fait, de forts enjeux pour les activités de découverte et de loisirs, outre leurs enjeux pour l'image de marque de l'agriculture et de la production forestière, et plus largement pour l'identité régionale.

La gestion des paysages agricoles concerne deux grands domaines : d'une part la qualité et l'insertion paysagère des constructions agricoles, d'autre part les paysages d'herbages et de labours

Les évolutions de l'agriculture ont été importantes depuis une trentaine d'années. Ainsi par exemple, entre 1979 et 2000, on peut constater une baisse du nombre d'agriculteurs, un doublement des surfaces exploitées par exploitation qui passent d'une moyenne de 88ha à 156ha dans le Jarnisy, une diminution des prés au profit des labours qui ont augmenté de 68%, un triplement des surfaces drainées, un doublement de la taille moyenne des élevages qui passe de 35 vaches laitières à 75 mais une baisse globale des effectifs ovins et bovins, une augmentation de l'élevage en stabulation et l'accroissement des contraintes sanitaires des élevages, etc.

Ces évolutions ont eu un impact fort sur les paysages : modification, voire disparition, du patrimoine arboré par exemple lorsqu'une pâture est transformée en labour, augmentation de la taille des constructions agricoles, sorties d'exploitations des centres des villages vers leur périphérie et création de fosses et de fumières. Pour compenser les effets négatifs d'une excessive dénudation des terres, les bandes enherbées le long des cours d'eau sont devenues obligatoires, quelques haies ont été plantées dans les labours lors des aménagements fonciers, des plantations arborées ou fleuries prennent parfois place le long des constructions agricoles. L'actuelle expérimentation menée dans le cadre de l'opération Agrifaune Lorraine, concernant la création de biotopes propices à la petite faune sauvage au sein des labours, ouvre de nouvelles possibilités pour la diversification des paysages agricoles.

Aussi, une réflexion paysagère est nécessaire pour accompagner ces évolutions, pour que les futurs paysages combinent au mieux les contraintes de production avec la valorisation des biotopes et du patrimoine, de façon à produire des paysages utiles, beaux et intéressants. Deux axes ont été plus particulièrement étudiés, concernant les constructions agricoles (action n° 8) et le patrimoine arboré dans les prés et les labours (action n° 9).

Les paysages forestiers pourraient être davantage valorisés pour la découverte

Les emprises forestières sont situées en périphérie des bans communaux. Une importante vague de défrichement au 19^{ème} siècle a conduit à la disparition de la moitié du couvert forestier. Les derniers grands défrichements datent du milieu du 20^{ème} siècle à Saint-Marcel près de l'écart agricole de Villers-aux-Bois. Les emprises forestières semblent actuellement stabilisées, elles pourraient même être quelque peu étendues, à Doncourt qui ne compte actuellement que 1% de surface forestière, à Labry afin de compenser les coupes réalisées pour l'agrandissement du Centre d'Enfouissement Technique, et à Ville-sur-Yron pour la création d'un arboretum.

Les forêts, à dominante feuillue, sont essentiellement gérées pour la production de bois. Le recours fréquent à la régénération naturelle limite l'impact de l'exploitation forestière sur le paysage. Les itinéraires de découverte y sont encore rares : sentier de découverte des mares à Abbéville/Valleroy/Hatrive, sentier botanique à Norroy, arboretum en cours de création à Ville-sur-Yron. Leur développement pourrait être envisagé, ce qui engendrerait des exigences plus fortes en matière de paysages forestiers, qui sont présentées dans l'action n° 10.

L'entretien des biotopes sensibles contribue à la diversification et à l'enrichissement des paysages

Les biotopes remarquables ont été inventoriés par le CSL et concernent des pelouses sèches ou humides, des mares, des prairies humides des bords de l'Orne et de l'Yron. Les préconisations d'entretien écologique ont un impact paysager qu'il s'agit de préciser.

OBJECTIF III : METTRE EN
VALEUR LES PAYSAGES
AGRICOLES

Action n° 8 Rechercher la qualité et l'insertion des constructions agricoles

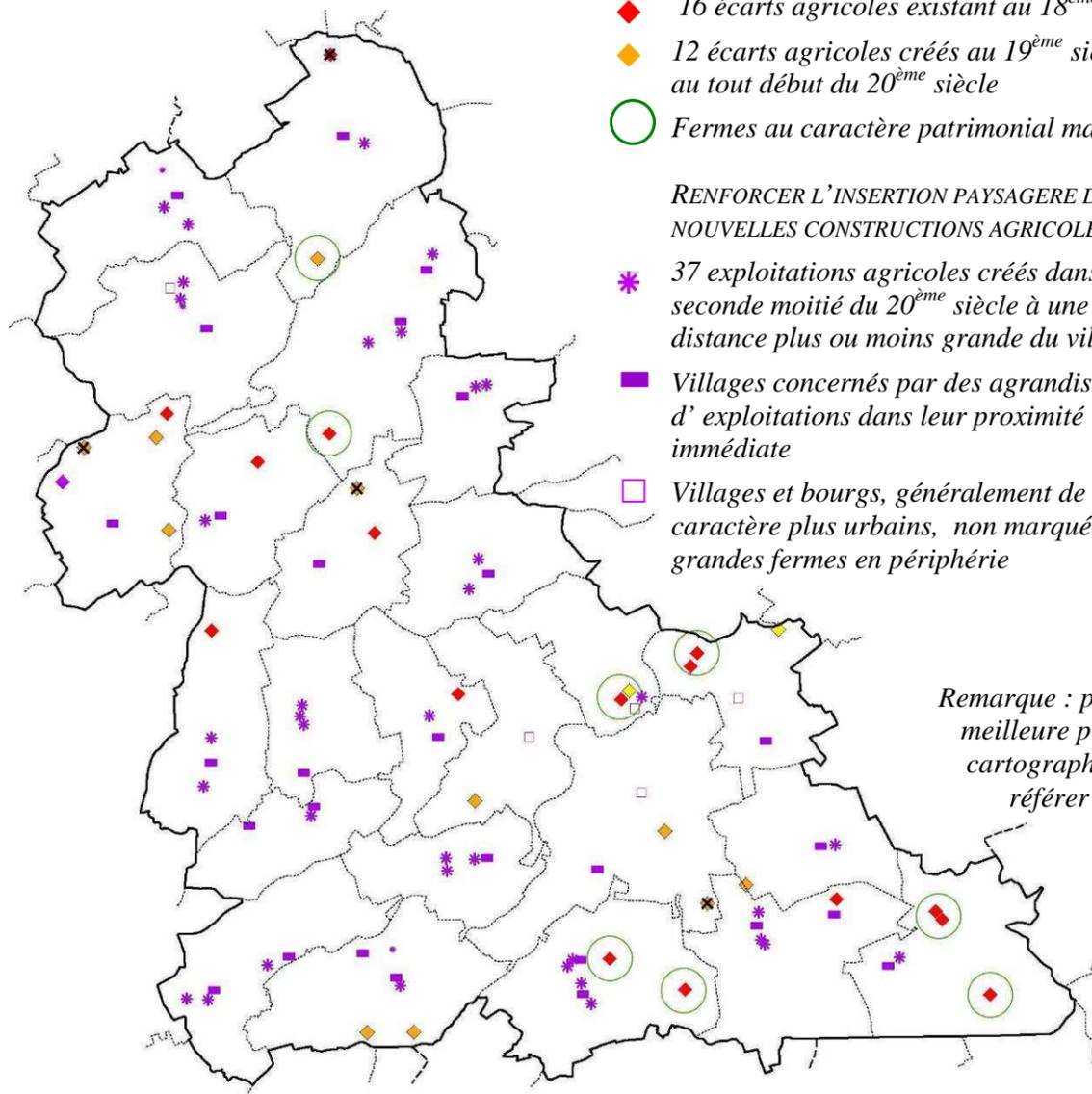
METTRE EN VALEUR LE BÂTI PATRIMONIAL DES
ANCIENS ECARTS AGRICOLES

- ◆ 16 écarts agricoles existant au 18^{ème} siècle
- ◆ 12 écarts agricoles créés au 19^{ème} siècle et au tout début du 20^{ème} siècle
- Fermes au caractère patrimonial marqué

RENFORCER L'INSERTION PAYSAGÈRE DES
NOUVELLES CONSTRUCTIONS AGRICOLES

- * 37 exploitations agricoles créés dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle à une distance plus ou moins grande du village
- Villages concernés par des agrandissements d'exploitations dans leur proximité immédiate
- Villages et bourgs, généralement de caractère plus urbains, non marqués par de grandes fermes en périphérie

Remarque : pour une
meilleure précision
cartographique, se
référer au SIG.



OPPORTUNITÉ

L'augmentation de la taille des élevages a conduit à la construction de nouvelles unités de production. Elles sont situées soit en périphérie immédiate des villages et des écarts agricoles des 18^{ème} et 19^{ème} siècles, masquant parfois un front villageois ou une ancienne ferme pittoresque, soit de façon plus éloignée du bâti préexistant. Ainsi, en ce qui concerne les écarts agricoles non agglomérés aux villages, 28 comportent un noyau bâti ancien (16 existant déjà au 18^{ème} siècle et 12 créés au 19^{ème} siècle), tandis qu'une quarantaine de nouvelles exploitations a été créée récemment. Les élevages donnent lieu à des bâtiments monoblocs de grande taille afin de faciliter les manœuvres internes des engins, à des fumières, silos horizontaux, fosses aériennes et lieux de stockage. Avec les évolutions du marché mondial des céréales, des silos verticaux métalliques ont fait leur apparition. La localisation des constructions est fortement dépendante des opportunités foncières, des facilités de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité, des possibilités de lutte contre l'incendie, les critères de fonctionnalité et de prise en compte des microclimats, bien que fondamentaux, viennent en second, tandis que les critères paysagers ne sont que rarement pris en compte dans la localisation. Ces derniers interviennent en revanche pour l'aménagement des bâtiments et de leurs abords. D'intéressantes démarches d'insertion paysagère ont été mises en oeuvre, présentant toute une gamme de procédés, susceptibles d'être étendus à d'autres constructions agricoles. Les demandes d'insertion paysagère restent importantes, émanant tant de certains agriculteurs, que des élus locaux et des habitants.

PRINCIPES DE GESTION

⇒ Réhabiliter les noyaux anciens des fermes

Les fermes patrimoniales dispersées dans les espaces agricoles contribuent à la beauté des perspectives et sont un point positif pour des systèmes de production basés sur l'accueil à la ferme, tels que la vente directe, l'agritourisme ou encore l'élevage de races primées ou rares. Leur conservation et leur réhabilitation sont également importantes, pour la mémoire du territoire, son identité rurale et son attrait, car elles portent la trace des époques de leur construction et des systèmes de production passés. Certaines sont particulièrement remarquables par leur ancienneté et leur bonne conservation, telles que la ferme du Colombier du 16^{ème} siècle à Labry, la ferme près du château de Tichémont à Giraumont ou la ferme de la Grange à Ville-sur-Yron, toutes trois organisées autour d'une cours fermée. D'autres témoignent des pratiques agricoles du 19^{ème} siècle (ex : La Serpe à Norroy, Les Neuvrons à Olley, Moncel à Jarny) ou des fermes du 18^{ème} siècle (ex : Hagny à Fléville). Ce patrimoine bâti relictuel mérite d'être conservé et réhabilité dans le respect de son identité. S'il ne sert pas à des fonctions agricoles immédiates, il ouvre la possibilité pour un développement ultérieur de nouvelles fonctions, telles que l'agritourisme.

⇒ Veiller à la localisation adéquate des nouvelles constructions dans l'espace communal

Lors de l'implantation d'un nouveau complexe agricole ou d'une extension (construction, fosse, silo, ...), il est important de veiller à ce qu'elle ne soit pas située dans le champ de vision vers un front villageois pittoresque ou vers une ferme patrimoniale à partir d'un itinéraire de promenade ou de randonnée, déjà fréquenté actuellement ou susceptible de l'être.

⇒ Rechercher la qualité architecturale des bâtiments et l'implantation adéquate sur la parcelle

Les volumes fractionnés seront préférés à des volumes monoblocs de grande longueur. Si de longs bâtiments monoblocs s'avéraient inévitables, il est possible de recourir à des décrochements de façades ou de hauteur, ou à de simples différences dans la longueur des bardages et des soubassements afin d'alléger les volumes. L'insertion paysagère sera plus grande si le bâtiment s'inscrit dans la topographie naturelle, cela limite les coûts de terrassement, la cour de ferme peut avoir alors une légère pente. Une structure cohérente est à rechercher lors de la disposition des bâtiments les uns par rapport aux autres : autour d'une cour intérieure, en parallèle, ... les implantations en tous sens nuisent à la qualité paysagère du complexe agricole. Les toitures seront dans les coloris vieux rouge-rose-orangé mat, les façades dans les coloris du nuancier du CAUE du Département. Une harmonie des couleurs et matériaux est à rechercher entre les différents bâtiments, ils seront mats de façon à ne pas réfléchir la lumière. Dans toute la mesure du possible, les façades seront en bardage bois, posé verticalement, avec ou sans couvre-joint ; le bois peut être traité en autoclave ou lasuré afin d'améliorer la qualité du vieillissement naturel qui évolue vers les gris et noirs.



Les noyaux anciens des fermes dispersées est une richesse patrimoniale et paysagère qui se raréfie et ne peut être remplacée. Il est souhaitable d'apporter des appuis à sa réhabilitation et à sa réutilisation, notamment par des financements pour la réfection des toitures (de façon à prolonger la conservation de la construction le temps de lui trouver un nouvel usage) et pour des missions d'études afin d'optimiser la réutilisation des bâtiments anciens dans les structures d'exploitation actuelles.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général : contrat pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des interventions paysagères, des supports d'informations et d'animation. Le montant des aides peut atteindre 30%, le CG pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.
- CAUE, LPO, Chambre d'Agriculture, pour les conseils à la prise en compte du paysage dans les exploitations agricoles.
- Etudier avec le Conseil Général et la Région la possibilité d'appuis financiers spécifiques pour l'élaboration de PLU intégrant les prescriptions paysagères, pour l'acquisition par une commune d'un foncier stratégique, pour la réhabilitation des noyaux anciens des fermes (notamment pour la réfection des toitures), pour les plantations favorisant l'insertion paysagère des constructions agricoles en référence avec l'identité rurale spécifique du Jarnisy, pour abonder les financements CAD, pour la mise en place d'un réseau de gîtes d'étapes ou de gîtes équestres dans les bâtiments patrimoniaux des écarts agricoles et des villages.
- Mobiliser la fondation pour le patrimoine et le mécénat d'entreprises pour une éventuelle action d'envergure concernant la mise en valeur des bâtis patrimoniaux des écarts agricoles, en lien avec certains bâtiments patrimoniaux vacants des villages.

PRINCIPES DES GESTION

⇒ **L'accompagnement végétal des constructions agricoles contribue grandement à l'insertion paysagère des constructions et des lieux de stockage**

Les plantations arborées, sans masquer totalement une construction, fractionnent son volume. Elles peuvent ne pas être situées dans sa proximité immédiate, mais dans le champ de vision d'un point de vue (ex : renforcement du rôle d'écran visuel d'une ripisylve par la plantation d'essences de grande hauteur tels que des frênes). Les essences seront choisies en fonction du lieu et en référence au patrimoine arboré qui fait l'identité rurale du Jarnisy, soit par exemple des vergers à bois ou à fruit sur les coteaux et sur des sols favorables, des fruitiers isolés tels que les poiriers ou des aubépines fréquents en arbres isolés dans le Jarnisy, des saules ou des frênes éventuellement taillés en têtard sur des sols humides, des haies ponctuées d'arbres à hauts jets tels que des chênes ou des alisiers, ou encore un bosquet éventuellement ponctué de quelques peupliers pour masquer partiellement un silo vertical. Les résineux ne sont pas souhaitables, car ils sont étrangers aux essences boisées correspondant à l'étage de végétation du lieu de sorte qu'ils souligneraient l'artificialisation des lieux plus qu'ils ne l'atténueraient. Le palissage de vigne, glycine, rosiers et poiriers agrémentent plusieurs nouveaux hangars agricoles dans le Jarnisy, procédé qui gagnerait à être davantage utilisé, de même qu'un couvert de vigne vierge (ampélopsis qui s'accroche par ventouses et non par racine), un talus fleuri ou une haie basse de charmille pour masquer une fosse aérienne ou un silo horizontal dans une perspective sensible.

⇒ **Veiller à la discrétion et au rangement des lieux de stockage**

Il est souhaitable de stocker les engins sous un hangar partiellement fermé, de localiser les stocks de pneus et gravas dans un secteur de l'exploitation non situé dans des perspectives sensibles ou masqué par la végétation.

MISE EN OEUVRE

Objectifs : étendre les dispositifs en faveur de la réhabilitation des noyaux anciens des villages aux noyaux anciens des écarts agricoles, en les adaptant

Exemples d'interventions : éditer une brochure sur l'histoire des écarts agricoles du Jarnisy, de façon à ce qu'ils soient mieux connus et appréciés ; amplifier la communication lors de prochaines réhabilitations, pour favoriser un effet « boule de neige » ; préserver le patrimoine bâti des fermes par des prescriptions spécifiques dans les PLU, ou par l'inscription de certains éléments de ce patrimoine dans les listes du patrimoine villageois à préserver ; mettre en place des financements pour la réhabilitation, en particulier pour la réparation des toitures, de façon à prolonger la conservation de la construction le temps de lui trouver un nouvel usage ; missionner une étude agricole et architecturale, pour optimiser la réutilisation du bâti patrimonial des fermes dans les systèmes d'exploitation, pour leur trouver un nouvel usage (ex : réseau de gîtes d'étape ou de gîtes équestres) ; etc.

Objectifs : mettre en place des stratégies réglementaires et foncières qui favorisent une localisation adéquate et la qualité des extensions agricoles

Exemples d'interventions : prévoir les implantations adéquates et leur caractéristiques architecturales dans les PLU ou tout au moins, identifier clairement les secteurs dans lesquels des nouvelles constructions sont interdites en raison d'une richesse paysagère ou patrimoniale ; adjoindre aux PLU des esquisses d'extensions des constructions agricoles, afin de faciliter la qualité architecturale des futures constructions ; soutenir l'acquisition des emplacements opportuns pour une nouvelle implantation agricole et ses chemins d'accès par les communes, en vue de la création d'une ferme communale en location ou en location-vente (les investissements étant très lourds pour de jeunes agriculteurs) ou en vue d'une réserve foncière pouvant être vendue à cet usage, par des aides financières spécifiques ou lors des aménagements fonciers.

Objectifs : apporter un soutien aux agriculteurs, dans leurs démarches de qualité paysagère

Exemples d'interventions : mettre en place un réseau de fermes ayant mené des actions paysagères, dont les exploitants sont prêts à accueillir et à initier les agriculteurs souhaitant améliorer le paysage de leur exploitation ; éditer un feuillet d'information sur les actions d'amélioration paysagères des exploitations agricoles déjà réalisées dans le Jarnisy ou présenter régulièrement un exemple dans le bulletin intercommunal ; faciliter l'achat de plants adaptés à l'identité rurale et d'entretien aisé, par l'organisation d'une opération groupée de mise en valeur des paysages de ferme, en partenariat par exemple, avec la Chambre d'Agriculture, les syndicats agricoles, la LPO et le CAUE.

Le positionnement du hangar agricole en retrait par rapport aux tourelles de l'ancien cloître qui restent perceptibles depuis la route d'accès, l'orientation de sa faîtière parallèle à la rue limitrophe et le coloris vieux rouge du toit, favorisent une bonne insertion paysagère.



La cohérence de l'architecture, des coloris et des matériaux leur découpage en plusieurs modules de façon à éviter les bâtiments monoblocs tout en longueur, les variations dans la hauteur des toitures ou des bardages améliorent l'insertion paysagère des hangars.



ILLUSTRATION DE QUELQUES PRINCIPES PAYSAGERS

L'accompagnement arboré améliore l'insertion paysagère des hangars. Celui-ci pourra être adapté au terrain, à l'identité rurale du lieu et à la place disponible : vergers d'arbres fruitiers ou d'arbres à bois, haie ponctuée d'arbres à haut jet, haie de saules à taille têtard dans les milieux humides, bosquets de bois nobles, alignement routier d'arbre taillés pour le haut jet, ... Si l'espace de plantation est réduit, glycine, vigne ou poirier palissés peuvent « habiller » les façades des hangars agricoles.



Glycine palissée



De multiples formes de végétalisation sont mises en œuvre pour améliorer l'insertion paysagère des constructions agricoles. Il est souhaitable de les faire connaître par l'organisation de visites d'exploitation, des publications dans le bulletin intercommunal, etc...



Vigne grimpante

Situation actuelle
Hangar très perceptible du fait de son coloris



Simulation d'une modification des coloris
toiture dans les coloris vieux rouge par traitement aux oxydes de cuivre ou lors d'un remplacement des tôles ; façades en coloris gris-beige .



Le bardage bois est plus chaleureux que le bardage métallique, et un meilleur isolant thermique



Plantes grimpantes ou talus fleuris le long des silos et fosses



Poirier palissé

Exploitation agricole d'Olley



Enjeux : exploitation située à l'entrée du département, de la CCJ et du village pittoresque d'Olley, le long d'une route très fréquentée et d'un chemin vers l'Orne longeant des sites patrimoniaux intéressants susceptibles de faire partie d'un circuit de découverte du Jarnisy. Contexte paysager : proximité du village et de la plaine alluviale marquée par un patrimoine arboré de vieux saules taillés en têtards.



AMELIORATIONS PAYSAGERES SOUHAITABLES

◆ Planter des arbres entre le hangar et la route, afin de « casser » le volume du long pan tout en soulignant l'entrée du village. Ex : alignement de platanes en référence aux alignements routiers de la Meuse proche, alignement de noyers de caractère plus rural, alignement de saules têtards adaptés à la plaine alluviale, éviter les résineux non conformes aux milieux naturels et à l'identité rurale du secteur.

◆ Résorber le tas de gravas situé entre le bâtiment et la route, ou le déplacer à l'arrière du hangar, où il pourra être masqué par des saules têtards ou une haie.

◆ Maintenir le chemin en concassé, si une consolidation est nécessaire, préférer un béton avec plaquettes calcaires du lieu et pigment pour imiter la couleur du sol. Renforcer l'alignement de saules têtards le long du chemin.

◆ Enduire ou peindre les maçonneries dans les coloris gris-beige-rosé, végétaliser certaines façades et silos par de la vigne, du lierre ou une ampélopsis (vigne sauvage qui s'accroche par ventouses et qui n'abîme pas la maçonnerie).

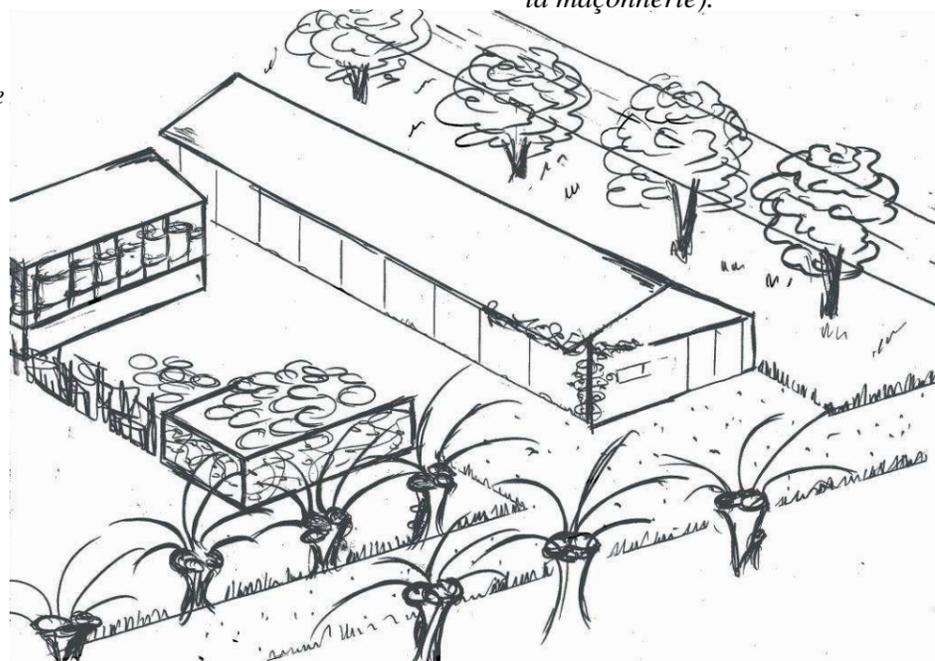


ILLUSTRATION DE QUELQUES PRINCIPES PAYSAGERS

Exploitation agricole de Ville-sur-Yron



Enjeux : écovillage ayant développé une politique de développement locale particulièrement dynamique et valorisant le patrimoine local ; exploitation perceptible depuis le sentier touristique des 4 horizons, depuis le sentier qui longe la villa Prouvé et l'ancien château du 18^{ème} siècle, depuis le coteau en rive gauche de l'Yron d'où se découvrent ces patrimoines majeurs. Paysages sensibles en raison du Festival du cinéma rural. Contexte paysager : coteau de vergers de mirabelliers, proximité de l'Yron et de sa ripisylve.

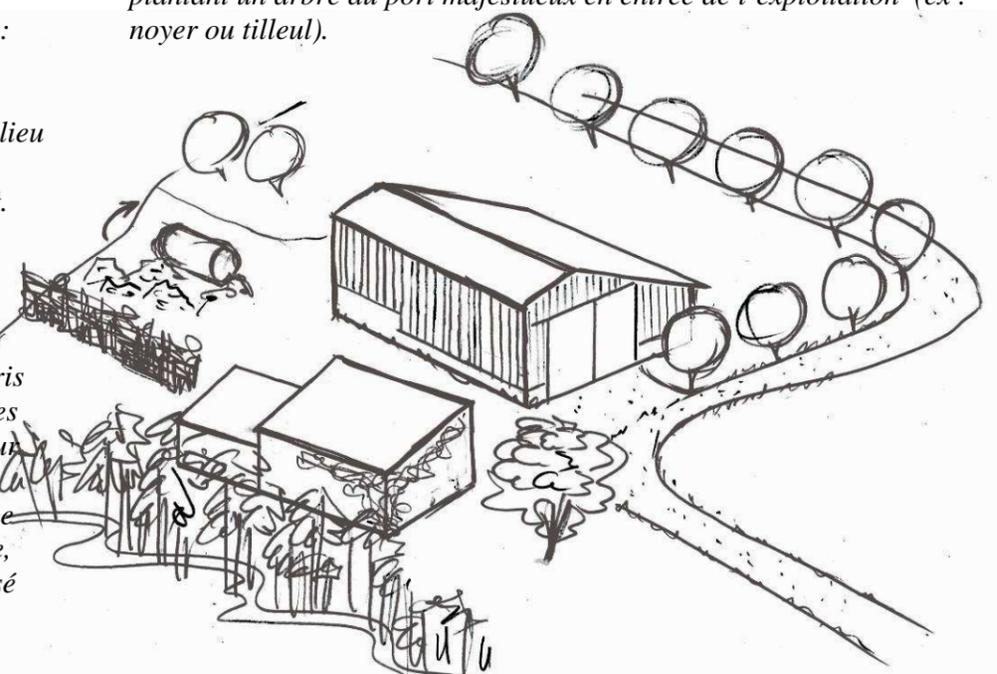


AMELIORATIONS PAYSAGERES SOUHAITABLES

◆ Résorber ou déplacer les gravas, pneus et citernes vers le Nord-Ouest des bâtiments, les masquer par une haie de feuillus sur le côté ouest (ex : charmille+ noisetier+ chèvrefeuille), et par un abaissement du sol donnant lieu à une terrasse dont le talus masque le stockage sur l'Est.

◆ Insérer le bâtiment dans un environnement arboré adapté, en renforçant la ripisylve de l'Yron avec du frêne de belle hauteur, en bordant le chemin des 4 horizons d'un alignement de mirabelliers, en plantant un arbre au port majestueux en entrée de l'exploitation (ex : noyer ou tilleul).

◆ Améliorer la qualité des façades des hangars, en enduisant ou en peignant les parpaings nus dans les coloris gris-beige, en recourant à des bardages bois dont la hauteur peut varier, en plantant une végétation grimpante de type ampélopsis, glycine ou vigne, voire même un poirier palissé sur une façade bien en vue.

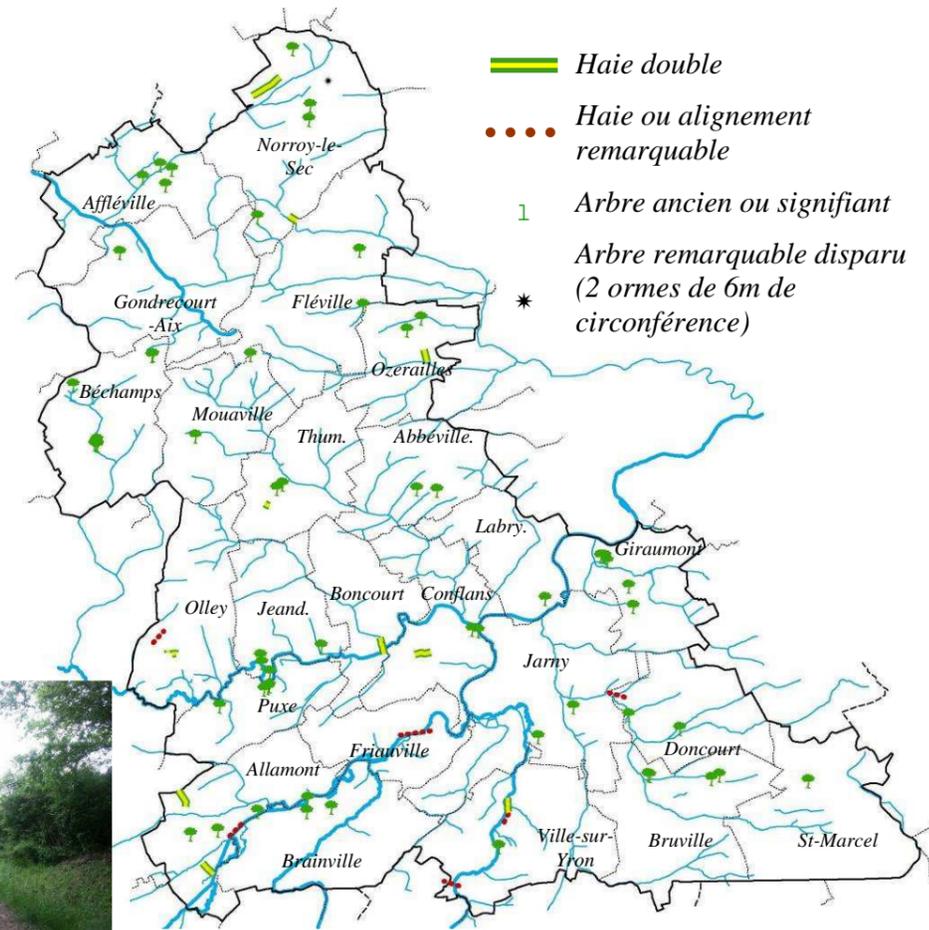


OBJECTIF III : METTRE EN VALEUR
LES PAYSAGES AGRICOLES

Action n° 9

Conserver et réimplanter un patrimoine arboré, utile, beau et signifiant

PATRIMOINE ARBORE REMARQUABLE A CONSERVER



Haie ponctuée de vieux chênes à Allamont, forme de paysage occasionnant des biotopes particulièrement riches.

Remarque : pour une meilleure précision cartographique, se référer au SIG.

OPPORTUNITE

Trois éléments contribuent plus particulièrement à la qualité paysagère et biologique des espaces agricoles : le patrimoine arboré constitué de haies, ripisylves, vergers de plein champ, alignements d'arbres et arbres isolés, les mares bordées de leurs biotopes humides, et les prairies naturelles, notamment les prairies humides le long des cours d'eau et les pelouses calcaires ou marneuses sur les coteaux. Ainsi par exemple, le Jarnisy compte actuellement environ 230 km de haies, 2600 arbres isolés, 300 mares en eau et autant de mares sèches. Ces éléments de diversification des paysages sont surtout situés dans les pâtures, leur présence est moindre dans les labours.

Les longues haies ponctuées de chênes, d'alisiers, d'aubépines, de pierriers et de mares, les poiriers (selon les noms des lieux-dits des cartes anciennes plus que selon leur présence effective actuellement), les vieilles cépées d'aubépine isolées dans les pâtures, ainsi que les mares, peuvent être considérés comme des éléments d'identité propre au Jarnisy du fait de leur multiplicité.

Ces éléments arborés, herbagers et aquatiques peuvent être des alliés de l'agriculture, pour épurer les eaux de ruissellement et ralentir leur écoulement vers les cours d'eau lors des fortes pluies d'orage, pour limiter l'érosion des sols, héberger des auxiliaires de culture, couper le vent, servir d'ombrage ou d'abreuvoir aux troupeaux dans les pâtures, et ils sont parfois considérés comme tels. Plusieurs kilomètres de haies ont, par exemple, été plantés dans le cadre d'aménagements fonciers. Les bandes enherbées le long des cours d'eau se mettent en place.

Mais le patrimoine arboré et les mares peuvent également gêner les pratiques agricoles et être supprimés sans remplacement en un autre lieu, ce qui engendre une uniformisation des paysages peu propice à leur attrait et un appauvrissement de la biodiversité. Par ailleurs, le contexte socio-économique actuel est plus favorable aux cultures céréalières qu'à l'élevage, notamment laitier. La conservation et l'entretien des pelouses rases et des prairies sont devenus précaires, de même que les paysages qui les accompagnent.

Aussi, une attention particulière doit être portée au maintien d'une trame suffisante d'éléments arborés, de prés et de mares, notamment dans les lieux sensibles comme le long de la RD 603. Les paysages agraires de qualité sont un atout pour l'image de marque du Jarnisy, situé à proximité de l'agglomération messine.

PRINCIPES

Trois niveaux d'intervention sur les paysages agraires peuvent être mis en œuvre : conserver en place les éléments paysagers dont l'intérêt est lié à leur localisation, déplacer quelques éléments paysagers pour faciliter le travail agricole tout en conservant globalement la structure paysagère, créer des paysages agraires adaptés aux besoins agricoles actuels tout en faisant référence à l'identité rurale propre au Jarnisy et au besoin du territoire pour les loisirs de ses habitants.

⇒ **Conserver en place les arbres ou les mares lorsqu'ils sont porteurs de l'histoire rurale locale**

Il peut s'agir, par exemple, d'une haie qui marque la limite ancienne des grands massifs boisés des 18^{ème} et 19^{ème} siècles telle que la longue haie d'Amblemont à Mouaville, ponctuée de chênes, alisiers, aubépines, pierriers et mares ; de saules ou de lignes d'arbres conservés bien que les grands lacs qu'ils bordaient aient disparu (ex : le long de l'emprise autrefois plus grande de l'étang de Neuvron) ; d'emprises enfrichées d'anciens chemins tel celui qui reliait le hameau disparu de Wassoncourt à Fléville ; d'un arbre qui sert de repère pour localiser l'emplacement d'un vestige disparu (ex : le fruitier maintenu près de l'ancien ermitage Sainte-Marguerite à l'origine du village de Norroy au 9^{ème} siècle, encore occupé par une ferme avec oratoire jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle ; les bouquets et rideaux d'arbres près des tombes néolithiques et le long des anciennes douves du château disparu de Champel à Olley). Si de multiples mares ont été créées au 20^{ème} siècle pour abreuver les troupeaux, d'autres peuvent être d'origine ancienne, telle que la Grande Mare à Affléville, susceptible de résulter de l'exploitation de l'argile au Moyen Âge.

⇒ **Conserver en place les arbres « monuments » remarquables par leur grand âge ou par leur rareté**

Certains arbres sont remarquables par leur âge et la pérennité de leur remplacement au cours des siècles. Ils sont souvent doublés d'un oratoire, tels que le Poirier de la Vierge à Fléville ou le Pin de l'oratoire St-Nicolas à Gondrecourt. Lorsqu'un seul arbre subsiste dans un vaste horizon agricole, l'importance de son maintien en est accrue.

⇒ **Conserver en place les arbres ou les mares nécessaires à la qualité d'une perspective**

Certains arbres masquent un équipement disgracieux à partir d'itinéraires de loisirs, tels que l'usine de Jeandelize perçue à partir de la plaine alluviale de l'Orne, ou le centre d'enfouissement technique quelque peu masqué par la ripisylve du Grijolot à partir du chemin sur sa rive droite. D'autres soulignent une belle perspective et la mettent en valeur, par exemple la vue vers l'église de Jeandelize à partir d'un pont sur l'Orne d'Olley.

PRINCIPES

⇒ **Conserver en place les cours d'eau et leur ripisylve, qui constitue une structure paysagère importante dans le Jarnisy (cf. chap II) ainsi que les biotopes riches impossible à reconstituer en un autre lieu**

Il s'agit notamment des prairies humides le long des cours d'eau, ainsi que des pelouses calcaires ou marneuses. D'autres biotopes riches, tels que des haies ou des mares, peuvent être éventuellement déplacés, en veillant toutefois à ce que leur rôle de couloir ou de refuge, écologique ou cynégétique, se poursuive. Les chemins enherbés, bordés d'une haie de part et d'autres, forment des biotopes propices aux insectes, aux papillons, et à leur chaîne alimentaire, intérêt renforcé si les haies sont ponctuées de vieux chênes (ex : haie double d'Ozerailles et à Ville-sur-Yron, haie double ponctuée de vieux chênes au Sud d'Allamont). La reconstitution d'un linéaire paysager pittoresque au sein d'un labour, qui se double d'une richesse biologique, peut nécessiter de nombreuses années. Aussi, un arbitrage judicieux est nécessaire entre les enjeux pour la production agricole, et les enjeux environnementaux et de loisirs.

⇒ **Repositionner les éléments paysagers pour faciliter le travail agricole, tout en conservant la trame d'arbres, de mares et de prés nécessaires à des paysages de qualité**

Certains espaces disposent d'une trame d'arbres et de mares encore relativement riche et diversifiée, qui confère au paysage sa beauté, son attrait, sa richesse biologique et cynégétique (ex : Fléville). Cette trame peut être adaptée aux contraintes agricoles, mais son maintien global est souhaitable, notamment le long des itinéraires de découverte et dans les perspectives sensibles.

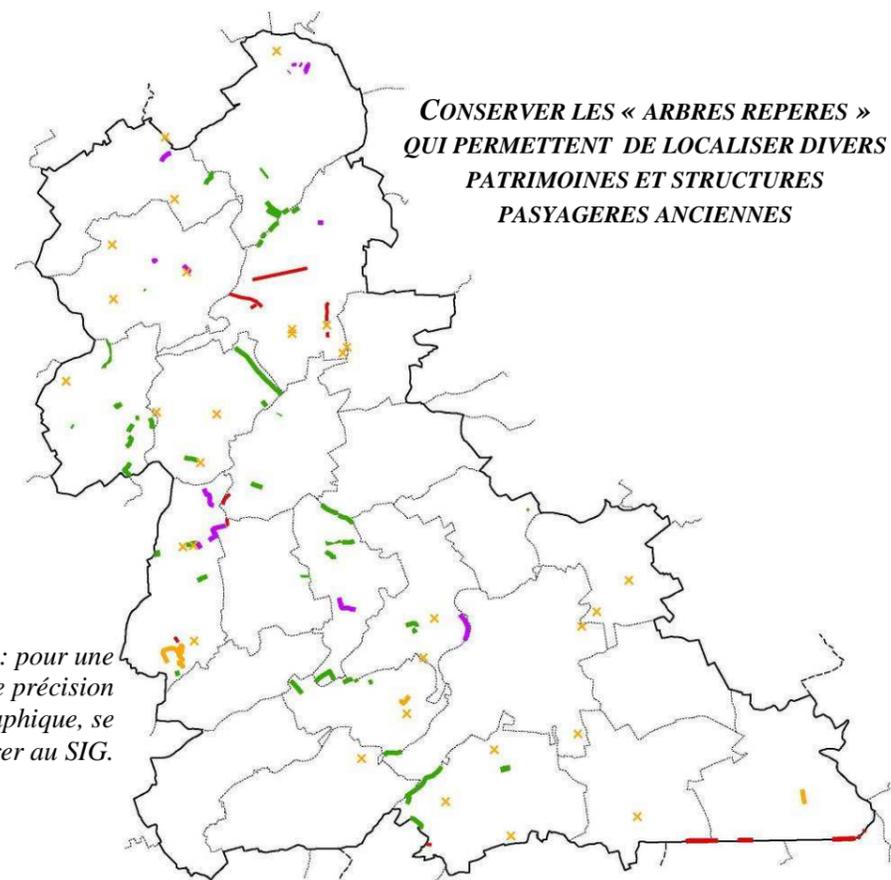
⇒ **Lors de la création des futurs paysages agraires adaptés aux prochaines évolutions agricoles, veiller à prendre en compte l'identité du Jarnisy, son histoire, sa biodiversité et les loisirs de ses habitants**

Après une période d'agrandissement des parcelles de culture et de dénudation des paysages agraires, de nouvelles tendances apparaissent au sein du monde agricole, concernant la diminution du recours aux pesticides, la recherche quant aux auxiliaires de cultures, la protection des sols, des eaux et de la petite faune sauvage, la plurifonctionnalité des espaces. Dans le cadre de l'opération Agrifaune Lorraine par exemple, une expérimentation sera menée dans ces domaines sur les communes de Saint-Marcel, Bruville et Doncourt. D'autres démarches peuvent voir le jour sous d'autres formes et en d'autres lieux du Jarnisy. De nouvelles façons de gérer l'espace agricole sont susceptibles de se développer à l'avenir, afin de répondre aux enjeux environnementaux de l'agriculture. Il est souhaitable qu'elles s'inspirent de l'histoire locale, des formes paysagères spécifiques au Jarnisy, afin de conforter l'identité rurale propre à ce territoire et sa richesse de sens, propice aux activités de découverte.

Ainsi, les grandes haies d'une vingtaine de mètres de largeur, maintenues après les déboisements du 19^{ème} siècle, ponctuées de chênes et d'alisiers multisentennaires, avec strate buissonnante d'aubépine et strate herbacée diversifiée, avec mares et pierriers, traversées de cheminements, peuvent servir de référence aux haies du Jarnisy. Elles cumulent les fonctions et les intérêts : couloir écologique et cynégétique, réservoir d'auxiliaires de culture tels que carabes, crapauds, couleuvres, retenue des sols et épuration efficace des eaux de ruissellement, itinéraire de découverte aux micropaysages attrayants et diversifiés, petite production de bois. L'impact de ces formes de haies sur la présence d'auxiliaires de cultures dans les labours, mériterait d'être analysé, par exemple à partir de la longue haie d'Amblemont à Mouville, emblématique de ce type de paysage.

L'obligation des bandes enherbées le long des cours d'eau, pour retenir les particules de terre et les intrants, peut être l'occasion de renforcer les linéaires paysagers des cours d'eau dans les labours par la plantation de quelques bouquets d'arbres aptes à consolider les rives (ex : frênes et saules taillés en têtard), par la plantation de ripisylve ou de forêt rivulaire plus large, par le positionnement d'un chemin agricole ouvert à la randonnée en limite de la bande enherbée et des labours (ex : Doncourt), par diverses plantations arborées le long de ce chemin (haie simple ou double, buissonnante ou ponctuée d'arbres à haut jet, alignements ou lignes de vergers). Ainsi, peuvent être reconstitués des itinéraires de découverte aux paysages d'autant plus agréables qu'ils sont diversifiés. L'enrichissement des alignements et des haies le long des chemins par des essences fruitières, médicinales ou florales pouvant être cueillies par le promeneur, contribue également à la qualité de vie et de loisirs en milieu rural (fruitiers, mûrier sauvage (ronce), églantine, aubépine, prunelle, sureau, noyers, chèvrefeuille, ...).

Les paysages agraires du Pays Haut sont traditionnellement très ouverts, striés d'alignements le long des routes et des chemins. Après une période de coupe sans remplacement, ceux-ci ont été abondamment replantés le long de petites routes communales et des chemins ruraux, plus rarement le long des routes départementales. Les arbres taillés en haut jet facilitent le passage des engins agricoles. Les essences utilisées peuvent souligner une hiérarchie des axes de circulation par la plus ou moins grande majesté de leur port, soit par exemple : les platanes le long des axes majeurs, les tilleuls, noyers, cerisiers le long des axes secondaires, les poiriers et mirabelliers le long de petites routes et chemins. A proximité des anciens moulins, les alignements de chênes ou de frênes, et souvent un marronnier, était fréquents et pourraient retrouver leur place.



CONSERVER LES « ARBRES REPERES »
QUI PERMETTENT DE LOCALISER DIVERS
PATRIMOINES ET STRUCTURES
PAYSAGERES ANCIENNES

Remarque : pour une
meilleure précision
cartographique, se
référer au SIG.

— Haie indiquant l'emprise forestière qui existait au 18^{ème} et jusqu'à la première moitié du 19^{ème} siècle

— Haie indiquant l'emprise des étangs au 18^{ème} siècle

— Haie et élévation correspondant à une voie structurante (vers un moulin, un château, ou voie gallo-romaine)

— Haie ou fossé indiquant l'emplacement d'un ancien château (douves et fossés d'alimentation)

x Arbres indiquant l'emplacement de vestiges disparus (ermitage de la Malgré à Norroy, premier noyau du village ; villa gallo-romaine, nécropole protohistorique ou gallo-romaine, tuileries du Haut Moyen Âge, structure fossoyée indéterminée)

Poirier de la Vierge à
Fléville, mentionné sur
la carte de Naudin au
17^{ème} /18^{ème} siècle en
tant qu'arbre
remarquable.





Le Jarnisy possède une identité arborée spécifique par les essences et leur port : des lignes de saules taillés en têtard, des cépées d'aubépines ou d'alisier au port épanouis, de multiples lieux-dits mentionnant les poiriers, ...

Le verger de plein champ participe à l'image de marque de l'AOC Mirabelle de Lorraine. Ses vieux arbres servent de refuge à la faune, son sol enherbé contribue à l'infiltration des eaux de ruissellement. Si le fruit perd de son intérêt, une évolution vers un verger à bois pourrait être envisagée. Des études et des sites d'expérimentation seraient nécessaires pour adapter la notion de vergers à bois au contexte environnemental et socio-économique lorrain.



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général : contrat pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des interventions paysagères, des supports d'informations, d'animation ou panneaux d'interprétation. Le montant des aides peut atteindre 30%, le CG pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.
- CAUE, Chambre d'Agriculture, LPO, pour les conseils à la prise en compte du paysage dans les exploitations agricoles.
- Département pour les aménagements fonciers et travaux connexes, l'aide aux plantations de linéaires arborés, notamment le long des routes départementales, l'aide à la plantation ou à l'entretien de lignes de vergers.
- Etudier avec le Département et la Région la possibilité d'appuis financiers spécifiques pour l'élaboration de PLU intégrant les prescriptions paysagères, pour l'acquisition par une commune d'un foncier stratégique, pour abonder les financements CAD dans le cadre d'entretien d'éléments d'intérêt paysager, pour la mise en place d'un réseau de chemins de randonnée et de la qualité des paysages qu'il traverse.
- Les partenaires de l'opération Agrifaune Lorraine.
- L'Agence de l'Eau pour les aménagements de mares, et tous aménagement paysager pouvant se doubler d'un impact sur la qualité de l'eau et sa rétention.

PRINCIPES

Sur les sols marneux et argileux, les mares et leur végétation rivulaire associée (aulnes, saules blanc, roselière, ...) sont des éléments d'identité paysagère qui pourraient être reproduits. Abreuvoir dans les pâtures, petits bassins de rétention des eaux de pluie, mais aussi refuge pour des auxiliaires de culture, ils peuvent jouer un rôle positif pour l'agriculture. Leur rôle paysager sera surtout apprécié à proximité des itinéraires de découverte, routiers ou pédestres. Mais les mares, lorsqu'elles sont nombreuses comme à Fléville par exemple, créent à longue distance des paysages caractéristiques de bosquets, qui contribuent à l'identité rurale et à son attrait.

MISE EN OEUVRE

Objectifs : rechercher un dialogue constructif entre habitants, élus locaux et agriculteurs

Exemples d'interventions : échanges d'expériences concernant des secteurs agricoles où le paysage agraire a fait l'objet d'une prise en compte particulière, avec visites de terrain pouvant être ouvertes aux habitants (randonneurs, scolaires, associations de loisirs, ...); création d'un chemin d'interprétation du paysage agraire, de son rôle dans la gestion de l'eau, des sols, des auxiliaires de culture, ...

Objectifs : prendre en compte les paysages agraires dans les PLU

Exemples d'interventions : intégrer les prescriptions paysagères dans le rapport de présentation et dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable ; localiser les éléments paysagers à conserver en place, tels qu'une haie, un alignement, un bosquet ou un arbre isolé, une mare avec roselière et arbres rivulaires, et les inscrire en boisement classé ; localiser des éléments particuliers du paysage devant être conservés mais pouvant être quelque peu déplacés ; inscrire les chemins majeurs au PLU ; mettre l'accent sur l'intérêt environnemental et paysager des espaces agricoles en les classant intégralement en zone Naturelle comme à Ville-sur-Yron.

Objectifs : prendre en compte les paysages agraires dans les aménagements fonciers et dans d'autres dispositifs fonciers (tel que le Droit de Préemption dans les Espaces Naturels Sensibles)

Exemples d'interventions : intégrer le plan de paysage dans les études préalables et d'impact ; localiser sur fond cadastral les éléments du paysage à conserver, à déplacer ou à créer, de façon à faciliter leur prise en compte dans le redécoupage parcellaire et dans les travaux connexes ; intégrer certaines haies, mares, vergers, chemins, prairie dans les propriétés communales ; étudier l'opportunité d'intégrer des haies, alignements ou vergers, prairies ou mares dans les espaces naturels sensibles du Département, en raison de leurs enjeux biologiques, mais aussi agricoles (lutte contre l'érosion, épuration des eaux de ruissellement, réservoir ou refuge d'auxiliaires de culture), ainsi la propriété pourrait être départementale, et l'entretien assuré par les collectivités locales dans le cadre de partenariats financiers.

Objectifs : prendre en compte l'identité et l'histoire du Jarnisy dans l'expérimentation Agrifaune Lorraine ; mener en parallèle à cette opération des études complémentaires en matière d'auxiliaires de culture liés à des éléments paysagers spécifiques au Jarnisy

Exemples d'interventions : l'opération agrifaune expérimentera au Sud-Est du Jarnisy des systèmes d'exploitation agricole favorables à la petite faune de plaine par exemple par le morcellement des cultures, le recours à des plantes couvre-sol, la mise en place de linéaires enherbés, etc. Ainsi par exemple, si un linéaire enherbé devait être expérimenté, il pourrait être positionné sur les anciennes voies romaines du secteur, ou encore, si une haie devait être plantée, elle pourrait se référer à la haie emblématique d'Amblemont, et être positionnée sur une limite ancienne des forêts ; des analyses sur les auxiliaires de culture pourraient être menées dans les abords de la haie d'Amblemont et des mares les plus complètes avec roselière et arbres rivulaires, voire avec pierriers et rive enherbée, par exemple dans le cadre de travaux universitaires, ou d'une commande au CSL qui a déjà mené l'étude des biotopes remarquables du Jarnisy.

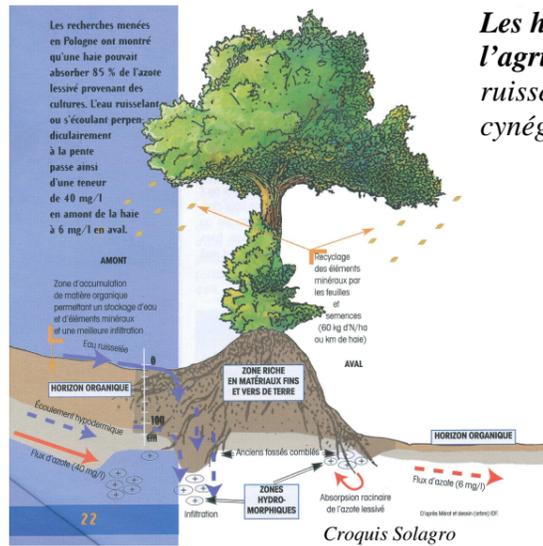
Objectifs : entretenir les haies, mares et pelouses dans le cadre de partenariats entre associations, collectivités locales et agriculteurs, et sur la base d'un cahier des charges précis

Exemples d'interventions : différents dispositifs sont actuellement en usage dans le Jarnisy pour l'entretien du patrimoine arboré des paysages agraires : entretien par l'agriculteur, intervention de l'ouvrier communal avec matériel communal (ex : Ville-sur-Yron), intervention des associations de chasseurs (ex : Doncourt) ; d'autres partenariats peuvent être mis en œuvre, telles que des journées de travail avec les habitants d'un village, une école ou une association, suivies d'un repas champêtre en commun ou encore des conventionnements d'entretien entre Communauté de Communes, agriculteurs et associations (ex : de randonneurs), les investissements préalables étant réalisés par les collectivités locales.

ILLUSTRATION DE QUELQUES PRINCIPES PAYSAGERS

Les haies arborescentes telles que celles d'Amblemont à Mouaville et d'Olley sont des linéaires forestiers conservés lors des déboisements du 19^{ème} siècle.

Elles sont des éléments d'identité pour le Jarnisy et peuvent servir de référence pour de nouvelles haies.

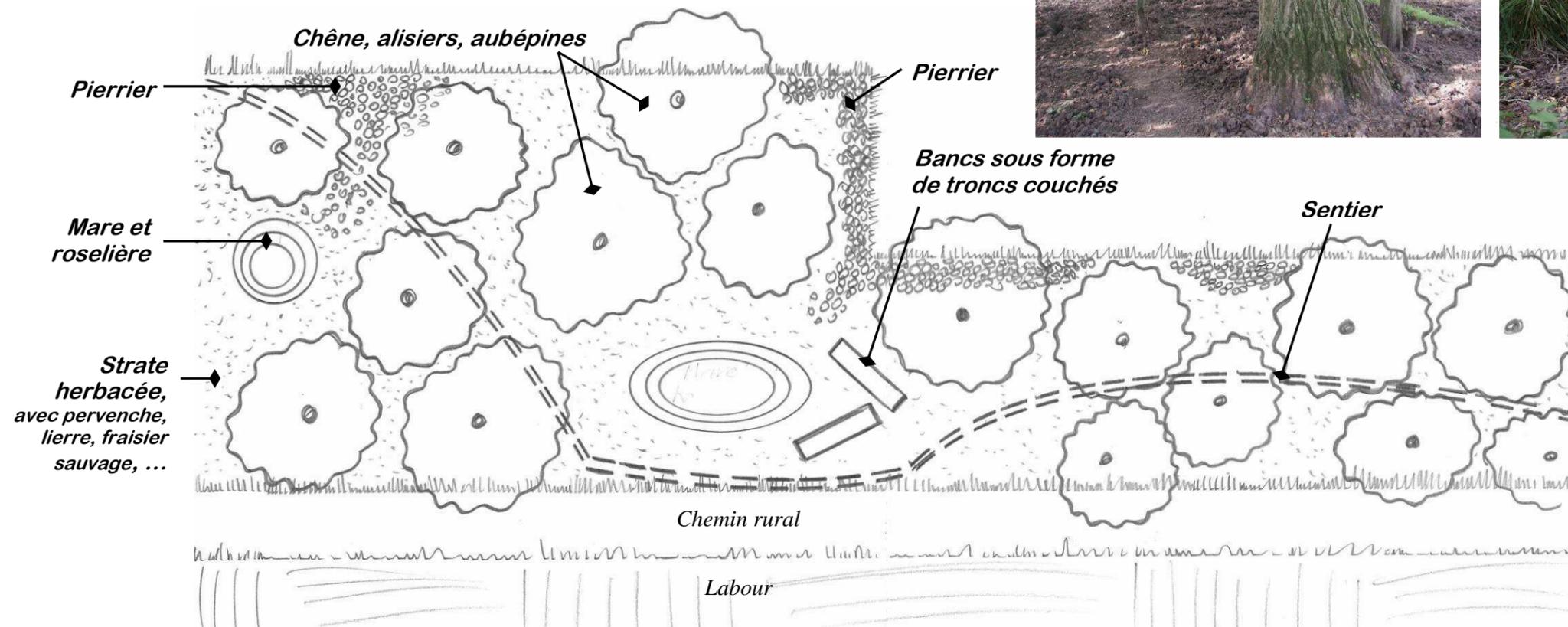


Les haies dans les parcs et labours sont des alliées pour l'agriculture. Elles contribuent à la bonne gestion des ruissellements, à la biodiversité (couloirs écologiques et cynégétiques), elles peuvent héberger des auxiliaires de culture.



- Le chêne pédonculé peut héberger jusqu'à 284 espèces d'insectes différentes.
- La haie, avec pierriers, mares, végétation variée et stratifiée, les prés-vergers, sont des habitats privilégiés pour les prédateurs des ravageur de culture (coccinelles et syrphes prédateurs des pucerons ; crapauds, hérissons et lézards prédateur des limaces ; chouettes, faucon et hermine prédateurs des campagnols, ...).

Exemple d'un tronçon de haie selon le style particulier du Jarnisy (10 à 25 mètres de largeur). Elles sont propices à l'implantation d'itinéraires de découverte aux ambiances variées.



OBJECTIF III : METTRE EN
VALEUR LES PAYSAGES
FORESTIERS

Action n° 10

Prendre en compte le paysage dans la gestion des forêts

OPPORTUNITE

Avec 15% de surface contre 25% de moyenne régionale, le couvert forestier est faible dans le Jarnisy. Il n'en est que plus précieux. Les chênaies-charmaies sont dominantes, avec du chêne pédonculé sur les sols argileux et marneux à l'Ouest, du chêne sessile et du hêtre sur les sols plus calcaires à l'Est. Les plantations de résineux sont ponctuelles, le pin ayant notamment été planté pour les besoins des mines de fer. La diversification des essences forestières, le recours majoritaire aux feuillus et à la régénération naturelle, limitent les problèmes paysagers liés à l'exploitation des bois. Des extensions des plantations forestières sont envisagées sur de rares communes, en compensation de l'extension du CET ou pour compenser la faiblesse du couvert, d'où quelques recommandations pour leur qualité. La mise en valeur des forêts pour la promenade et la découverte est encore rare : sentier de découverte des mares à Abbéville/Valleroy/Hatrive mis en place avec le concours de l'Agence de l'Eau, sentier botanique à Norroy, arboretum en cours de création à Ville-sur-Yron. Pourtant, ces espaces comportent une richesse paysagère, biologique et patrimoniale indéniable. Quelques recommandations porteront sur leur prise en compte dans la gestion forestière, avec pour objectif le développement des possibilités de leur découverte.

NE PLUS DEBOISER LES GRANDES FORÊTS,
LES VALORISER EGALEMENT POUR LA
DECOUVERTE ET LES LOISIRS DE NATURE

PRINCIPES

⇒ **Conserver le rôle structurant des horizons boisés en limites des communes ou des bassins versants**

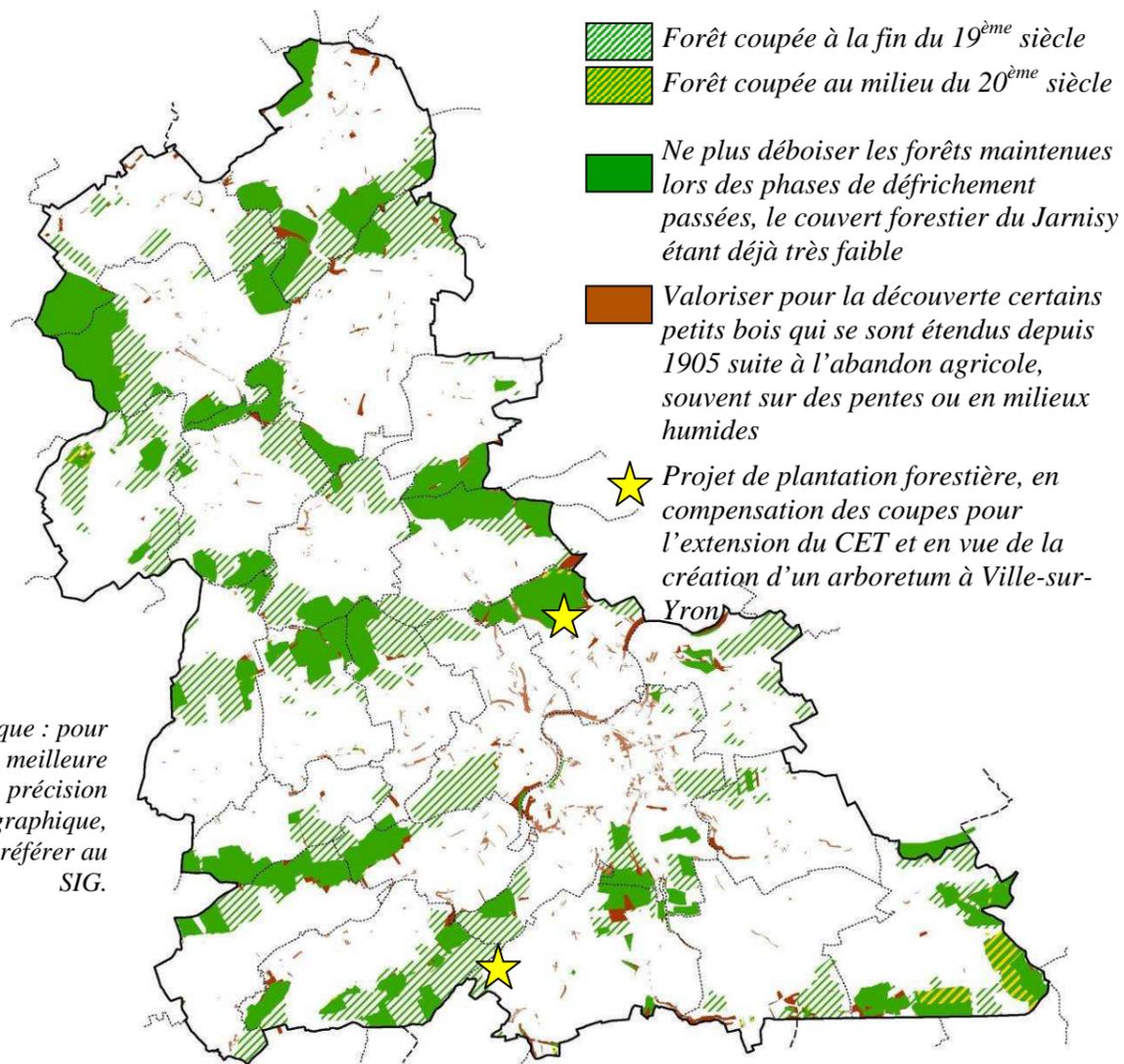
Aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles, de grands massifs boisés étaient localisés en périphérie des bassins versants ou des bans communaux. A la fin du 19^{ème} siècle, ils ont été largement coupés sans remplacement, jusqu'à disparaître totalement par endroit. Leur couvert doit désormais être maintenu sur les franges des communes et des bassins versants, afin d'éviter la déstructuration des paysages. De larges haies boisées, du type de la haie maintenue après la coupe de la forêt d'Amblemont, peuvent être réimplantées afin de souligner ces grandes structures du paysage.

⇒ **Prendre en compte le paysage dans la gestion forestière**

Les forêts de feuillus correspondant à l'étage colinéen du Jarnisy sont à préférer aux essences de résineux moins adaptées. La diversification des essences contribue autant à la qualité des paysages internes à la forêt, qu'à la biodiversité et à une meilleure résistance forestière par rapport aux évolutions climatiques pressenties aujourd'hui. Les forestiers encouragent actuellement le développement de la production de bois nobles dans les stations forestières propices, telles que le merisier, l'érable, le frêne, l'alisier torminal, ...

L'irrégularité des forêts, de façon à ce qu'elles comportent des arbres d'âges différents, contribue également à la diversification des paysages internes à la forêt. Elle nécessite une exploitation en forêt jardinée ou par bouquet d'arbres d'âge mûrs, ce qui est favorable à la qualité des paysages forestiers. Dans certains cas, l'irrégularité des forêts peut s'avérer difficile à mettre en oeuvre. La plantation d'arbres de même âge engendre souvent une exploitation sous forme de coupe rase. Le recours à des coupes progressives et à la régénération naturelle, avec maintien de semenciers lors de la dernière coupe, est préférable à une dénudation totale de la parcelle, aussi bien sur le plan paysager que sur le plan de la production de bois. Dans le cas d'une coupe rase, qui reste toutefois rare dans le Jarnisy, il est judicieux de prévoir le maintien de bouquets ou de linéaires boisés : ripisylve le long d'un ruisseau, rideau d'arbres le long d'un chemin, bouquets dans les angles de la parcelle, ... Cette façon de procéder est particulièrement souhaitable lorsque la forêt est positionnée sur une pente et visible depuis un itinéraire de découverte.

Les lisières sont importantes dans la vision extérieure de la forêt. Elles peuvent donner lieu à diverses ambiances paysagères : lisière opaque et à forte biodiversité, comportant une grande variété d'essences avec un étage arboré, buissonnant et herbacé ; lisière « transparente » avec sous-bois ouvert, très belles lorsqu'elles comportent de vieux arbres au port majestueux plus ou moins alignés. Les lisières sont précédées de labours, et de plus en plus souvent de bandes enherbées fauchées par les exploitants agricoles. Il est souhaitable que l'ampleur des houppiers soit contenue afin de ne pas gêner le passage des engins agricoles. Certaines lisières des forêts du Jarnisy sont précédées d'un chemin enherbé doublé d'une haie côté labours. Ce chemin forestier longé d'une haie crée un écran visuel en cas de coupe à blanc, il donne lieu à des biotopes riches, et pourraient constituer des itinéraires de promenade attrayants.



Remarque : pour une meilleure précision cartographique, se référer au SIG.

Les modes de gestion forestière pratiqués dans le Jarnisy, tels que la futaie de feuillus, irrégulière ou régulière, en régénération naturelle, respectent généralement la qualité des paysages forestiers et leur richesse biologique. Les sous-bois avec strate herbacée comportant par exemple des pervenches, champignons, asperges des bois, fraisiers, muguets, orobanches, etc... sont fréquents. Ces modes de gestion sont à poursuivre.



PRINCIPES

⇒ **Préserver le patrimoine archéologique, historique et biologique par une gestion forestière adaptée, celui-ci ayant un impact sur la diversité des micropaysages forestiers et leur attrait pour des activités de découverte**

Il peut s'agir par exemple, du petit éperon du Haut du Mont à Norroy-le-Sec, du prolongement forestier de villas gallo-romaines identifiées dans les labours proches comme à Boncourt, Saint-Marcel, Ville-sur-Yron, de voies gallo-romaine dont le talus et les fossés se perçoivent souvent sous couvert forestier tel que sur les limites sud de St-Marcel, Bruville, Ville-sur-Yron et Brainville, des anciennes tranchées de la première guerre mondiale comme dans le bois de Villers-aux-Bois, d'une microtopographie de dépressions circulaires reliées par des fossés dont la trace tend à disparaître (anciens dispositifs de collecte des eaux divagantes ? anciens ouvrages de guerre ?). Les forêts comportent également des biotopes riches, notamment à proximité de certaines mares bien alimentées en eau, et dans certains sous-bois tapissés d'asperge sauvage, pervenche, fraisiers, muguets, ... Ainsi, lors des travaux forestiers, il est souhaitable de ne pas aplanir une microtopographie intéressante par le passage des engins, ni de jeter les branches ou autres déchets dans les dépressions de terrain et dans les mares, d'inviter les Services de l'Archéologie Régionaux pour une fouille de sauvetage en cas de travaux forestiers lourds dans des sites sensibles.

⇒ **Créer des sentiers de promenade dans les lieux les plus intéressants en milieu forestier et rechercher tout particulièrement la qualité des paysages forestiers le long de leur tracé**

La sécurité des promeneurs doit être assurée par la coupe des branches mortes et des arbres malades. Les actions plus spécifiquement paysagères peuvent concerner la coupe de quelques arbres afin d'ouvrir une échappée visuelle vers un panorama pittoresque, le maintien pour vieillissement de certains arbres en raison de leur port majestueux ou spectaculaire, de favoriser des sous-bois riches aux paysages diversifiés (sous-bois dégagé ou au contraire avec taillis, sols recouverts de lierre, de pervenche, d'asperge des bois, ...), de mettre en valeur les mares et leur végétation rivulaire, et plus largement de mettre en valeur le patrimoine archéologique, historique et biologique dans leurs abords. Les principes de gestion des forêts dans le respect des paysages sont tout particulièrement pertinent le long des tracés de chemins de randonnée, à savoir la mixité des essences, l'irrégularité des forêts, le maintien d'arbres structurants lors de coupes forestières (rideaux d'arbres le long du chemin, ripisylve le long d'un ruisseau, bouquets dans les angles d'une parcelle faisant l'objet d'une coupe rase, ...).

Une attention particulière devra être portée à la qualité des chemins d'exploitation, lorsqu'ils se cumulent avec un chemin de randonnée. Une remise en état après travaux peut s'avérer nécessaire (comblement des ornières, nettoyage des branchages, ...).

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général : contrat pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des interventions paysagères, des supports d'informations, d'animation ou panneaux d'interprétation. Le montant des aides peut atteindre 30%, le CG pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.

- Communes propriétaires de forêts, DDAF, ONF, propriétaires forestiers privés, CRPF, coopératives, syndicats et experts forestiers qui apportent leurs conseils pour la gestion des forêts privées, PNRL pour les communes concernées.

- Association de randonneurs ou de protecteurs de la nature, Agence de l'eau, Conservatoire des Sites Lorrains, Service Régional Archéologie, Comité Départemental du Tourisme, ... susceptibles de participer à la création et à la mise en valeur de sentiers de découverte.

MISE EN OEUVRE

La prise en compte du paysage dans la gestion forestière est désormais inscrite dans la loi d'orientation forestière et le décret n° 2003.941 du 30/09/2003.

Objectifs : prendre en compte le paysage forestier dans les outils de planification

Exemples d'interventions : Il s'agit des plans d'aménagement forestier des forêts soumises au régime forestier et gérées par l'ONF, des plans simples de gestion obligatoires dans les forêts privées de plus de 25ha (mais pouvant être mis en place volontairement dès 10ha), des schéma régionaux de gestion sylvicole, des schémas de déserte forestière, des plans de chasse, certains aménagements cynégétiques pouvant avoir un impact positif sur les paysages. L'ONF dispose d'agents patrimonial ou paysager susceptibles d'intervenir en ce sens.

Objectifs : informer les partenaires de la gestion forestière des richesses archéologiques, historiques, biologiques et paysagères présentes dans les forêts, notamment dans le cadre de projets de valorisation

Exemples d'interventions : Des actions spécifiques de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel en milieu forestier peuvent être menées dans le cadre d'une concertation avec les acteurs concernés : ONF, CRPF et autre syndicats ou coopératives forestiers, associations de randonneurs ou de protecteur de la nature, CSL, érudits locaux, Communes et Communauté de Communes, PNRL pour les communes concernées, ...



La gestion forestière est un domaine peu connu de la plupart des habitants. Aussi, un sentier d'interprétation aidant à sa compréhension, des animations pour réapprendre à faire son bois d'affouage par exemple, pourraient être envisagés. Ces pratiques avaient fortement diminué et retrouvent un nouvel intérêt avec le renchérissement du fuel et du gaz. La gestion forestière en taillis sous futaie pourrait peut-être retrouver un intérêt à l'avenir.

ILLUSTRATION DE QUELQUES PRINCIPES PAYSAGERS

Mettre tout particulièrement les paysages forestiers en valeur le long des itinéraires de découverte, ou créer des itinéraires de découverte le long des patrimoines paysagers les plus intéressants

Mettre en valeur le patrimoine historique et archéologique, ne pas combler les dépressions telles que les anciennes tranchées de la 1^{ère} guerre mondiale

Les forêts du Jarnisy comportent de multiples traces archéologiques ou historiques, qui se manifestent par de légères dépressions ou élévations de terrain, parfois par une végétation herbacée spécifique. Il est important de ne pas combler les dépressions, telles que les tranchées de la première guerre mondiale, par les rémanents et déchets divers.



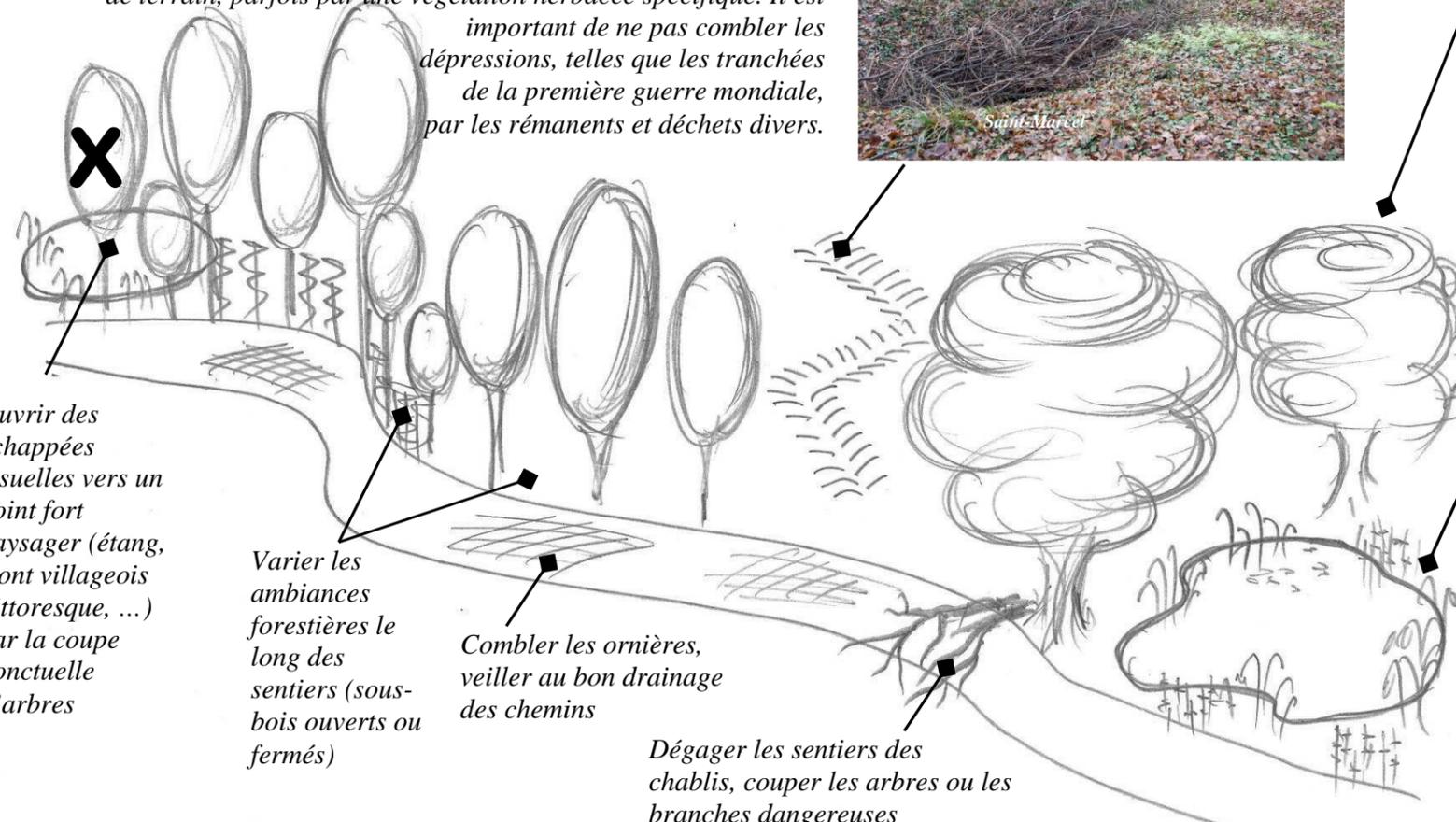
Laisser vieillir quelques arbres (chênes), notamment le long des sentiers

Les vieux arbres nouveaux sont très pittoresques. Leur maintien n'occasionne pas de grande perte financière.



Mettre en valeur les mares forestières

Les mares forestières sont une des grandes richesses paysagères des forêts du Jarnisy. Elles nécessitent un entretien régulier. Le dépôt des rémanents dans les mares est à éviter absolument.



Ouvrir des échappées visuelles vers un point fort paysager (étang, front villageois pittoresque, ...) par la coupe ponctuelle d'arbres

Varié les ambiances forestières le long des sentiers (sous-bois ouverts ou fermés)

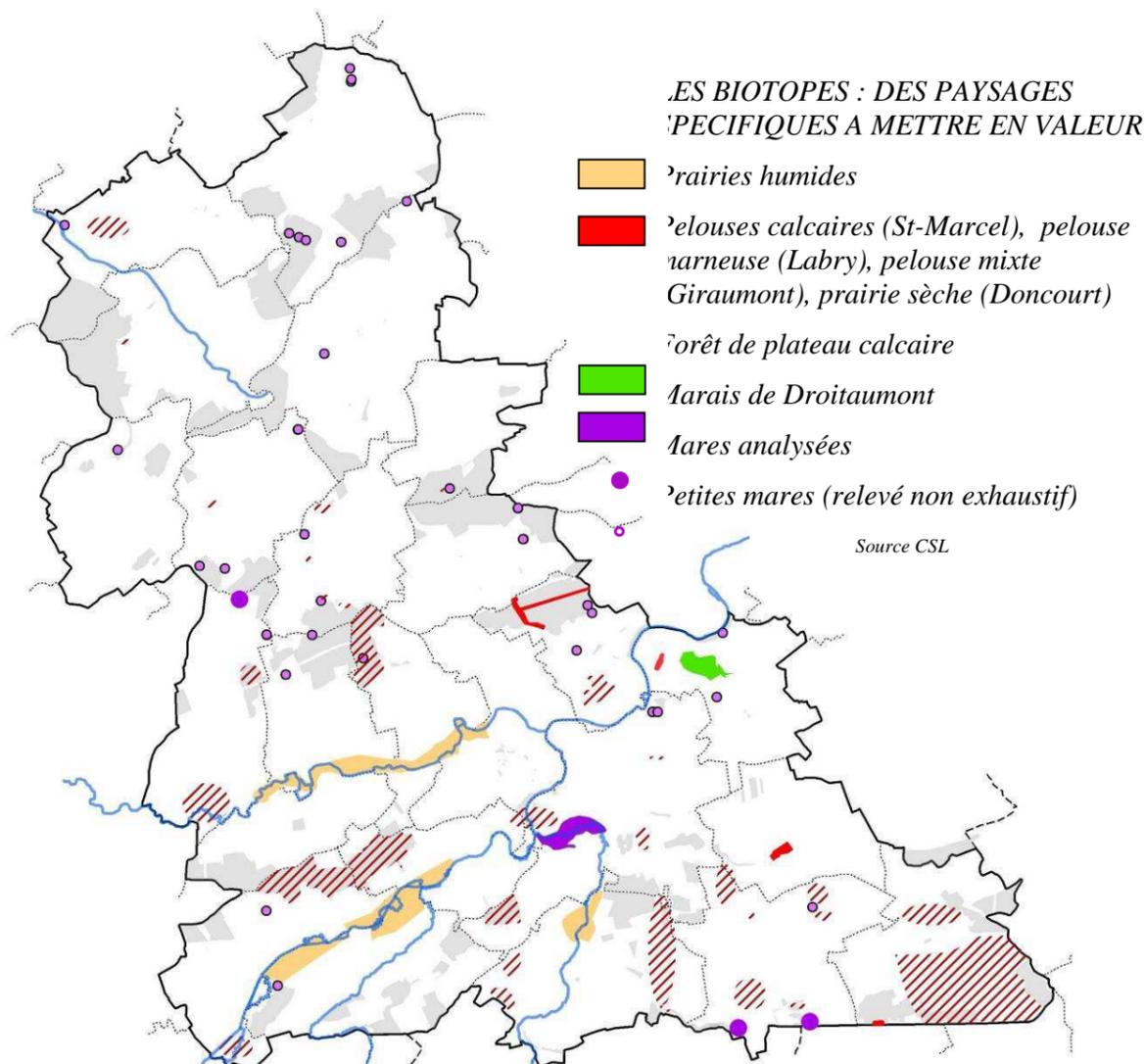
Comblé les ornières, veiller au bon drainage des chemins

Dégager les sentiers des chablis, couper les arbres ou les branches dangereuses

OBJECTIF III : METTRE EN
VALEUR LES PAYSAGES
FORESTIERS

Action n° 11

Entretien les biotopes remarquables, éléments de diversification paysagère



OPPORTUNITE

Le Jarnisy compte trois Espaces Naturels Sensibles concernés par les dispositifs de protection et de mise en valeur des biotopes remarquables du Département sur l'étang de Droitaumont, les héronnières du bois d'Olley et de Neuvron, le marais de Labry, une Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux sur les communes de Ville-Sur-Yron, Bruville et Saint-Marcel, ainsi qu'une zone Natura 2000 sur ces mêmes communes auxquelles s'ajoutent les communes de Doncourt et de Jarny. L'inventaire des espèces et des espaces naturels remarquables réalisé par le Conservatoire des Sites Lorrains en 2003 a identifié 13 sites remarquables supplémentaires et une soixantaine de sites d'intérêt complémentaire concernant des pelouses calcaires et marneuses, des ourlets préforestiers, des prairies humides et des mares. On peut y ajouter des haies doubles, avec ou sans chênes, encadrant des chemins enherbés, qui sont également le siège d'une grande biodiversité. Ces espaces riches en espèces végétales et animales cumulent également un intérêt paysager, car aux multiples niches écologiques correspondent des micropaysages variés, ce qui contribue à diversifier les paysages agricoles et forestiers.

La gestion plus spécifiquement paysagère suppose en outre de rendre les richesses écologiques visibles : visibilité de l'eau ou d'un milieu humide, création d'un sentier de découverte, etc... qui peuvent ponctuellement ne pas s'harmoniser avec la gestion des biotopes, en raison de la présence d'une espèce rare ou nécessitant une zone de tranquillité. Dans ces cas, un arbitrage judicieux entre les intérêts biologiques et paysagers est à rechercher.

PRINCIPES

⇒ Conserver et renforcer la mosaïque de paysages dans la Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux et dans la Zone Natura 2000 au Sud du Jarnisy

La gestion écologique de ces biotopes affecte la structure même des paysages agricoles, puisqu'un maillage suffisant de haies, mares, landes, prairies naturelles, arbres isolés ou lignes de vergers, friches et bosquets doit être conservé ou implanté. La réduction du recours aux produits agropharmaceutiques peut renforcer le rôle de ces éléments du paysage, également propices aux auxiliaires de culture. En milieu forestier, les enjeux écologiques encouragent des paysages de forêts irrégulières (arbres d'âges variés) et d'îlots de vieillissement. La préconisation à but écologique d'enfouir les lignes à haute tension permet d'envisager durablement la mise en place d'un paysage rural bucolique.

⇒ Mettre en scène les paysages de plans d'eau, marais et végétation palustre de l'étang artificiel de Droitaumont le long d'un sentier de découverte

Il s'agit d'un des rares marais du Pays Haut, artificiel car résultant d'affaissements miniers et du rejet des eaux d'exhaure. Des mesures volontaristes d'entretien et de renaturation sont nécessaires pour assurer sa durabilité. Elles peuvent intégrer une certaine mise en scène paysagère, notamment le long d'un sentier de découverte où les enjeux du paysage sont importants, voire dominants. Dans ces secteurs spécifiques, des ambiances romantiques ou spectaculaires, des aménagements à but éducatif, peuvent être favorisés tout en respectant les dynamiques naturelles : plans d'eau qui se découvrent de façon progressive ou inattendue au détour d'un chemin, alternance de vieux saules têtards et de roselières, de forêts inondées et de marais fleuris (avec, par exemple, iris jaune, grand méliot, saxifrage faux orpin, tussilage, ...), mise en scène des plantes épuratrices des eaux (ex : rôle des phragmites), ou de plantes utiles telle que la Reine des prés utilisée en phytothérapie ou la prêle efficace pour le traitement des plantes potagères. Les zones de tranquillité, où dominent les enjeux écologiques ou cynégétiques, sont à prévoir en-deçà du sentier de découverte.

⇒ Conserver les paysages très particuliers des héronnières de Labry et d'Olley, où se côtoient de vieux et grands arbres, des plans d'eau plus ou moins marécageux et des prairies

Même si une période de tranquillité doit impérativement être respectée durant la nidification de février à juin, les ambiances forestières de ces biotopes peuvent agrémenter les activités de randonnée durant le reste de l'année. La nécessaire diversité des habitats de ces Espaces Naturels Sensibles rend également leur paysage attrayant. Elle suppose une gestion forestière adéquate de façon à maintenir en permanence de grands arbres (exploitation en forêt jardinée ou coupes progressive avec maintien de semenciers ou de grands et vieux chênes qui ne présenteraient plus d'intérêt économique). L'entretien de prairies, de mares, marais ou étang dans les espaces agricoles à proximité d'un bois, est un complément indispensable, qui nécessite une prise en compte dans les systèmes d'exploitation agricole.

ENTRETIEN DES BIOTOPES VARIÉS REVIENT À ENTRETIEN
DES MICROPAYSAGES TYPES



Prairies humides de l'Yron, riches en libellules rares, telles que l'Agrion de Mercure.



Trous d'eau accueillant une flore amphibie souvent rare le long de l'Orne.



Multiples petites mares, riches en insectes propices aux oiseaux.



Prairies sèches de Doncourt, avec Scabieuse des prés, Orchis bouc, cuivré des marais.

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général, Communauté de Communes du Jarnisy : contrat pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des interventions paysagères, des supports d'informations, d'animation ou panneaux d'interprétation. Le montant des aides peut atteindre 30%, le CG pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.
- Communes, agriculteurs, propriétaires et gestionnaires forestiers, écoles, chantiers de jeunes
- Associations de protecteurs de la nature ou de randonneurs, Conservatoire des Sites Lorrains, Agence de l'eau, DIREN, LPO.

PRINCIPES

⇒ **Entretenir les pelouses calcaires et marneuses, les ourlets pré-forestiers, les linéaires de prairies humides le long des cours d'eau**

Elles marquent autant les grandes structures paysagères en soulignant un coteau, un cours d'eau ou une lisière forestière, que les micro-paysages issus de leur diversité végétale. Des actions d'entretien par génie écologique, comme la fauche manuelle, peuvent être mises en œuvre très ponctuellement sur de petits espaces. Mais sur les grands espaces, un entretien agricole est incontournable, en utilisant ces herbages pour la pâture ou comme prés de fauche. Ainsi, l'élevage reste une activité indispensable à l'entretien de ces biotopes et paysages sensibles, notamment l'élevage ovin.

⇒ **Entretenir et mettre en valeur les multiples mares, une dizaine étant inventoriée dans les inventaires écologiques, mais plusieurs centaines étant présentes sur le Jarnisy**

Observées de près, elles présentent une structure paysagère typée, le plan d'eau étant entouré d'une ceinture palustre plus ou moins marécageuse, avec végétation spécifique aux milieux humides en strate herbacées (roselière, iris jaune, reine de prés, ...), buissonnante (aulne) ou arborée (saule blanc taillé ou non en têtard, frêne). Perçues de loin, elles donnent une impression de bosquets lorsque leur ceinture palustre est arborée. Lorsqu'elles sont nombreuses, elles participent à l'identité d'un paysage. Leur conservation est nécessaire, que ce soit en milieu agricole ou forestier, le long d'un chemin ou de façon plus éloignée.

⇒ **Entretenir et mettre en valeur les chemins enherbés bordés de haies sur leurs deux côtés**

Ceux-ci sont relativement rares. Ils constituent des linéaires d'ambiance forestière au sein des labours. Le chemin enherbé, protégé du vent par les haies, est propice aux papillons et autres insectes, ainsi qu'à leur chaîne écologique. Celle-ci est plus riche si la haie est ponctuée de chênes, arbre pouvant abriter plusieurs centaines d'espèces d'insectes.

MISE EN ŒUVRE

Objectifs : apporter un appui financier à l'entretien et à la mise en valeur paysagère des biotopes remarquables dans le cadre des politiques paysagères

Exemples d'interventions : Les appuis apportés dans le cadre de la gestion écologique de ces espaces pourraient être abondés lorsque la dimension paysagère est de plus prise en compte (entretien d'une vue vers l'eau, d'une ambiance paysagère particulière, mise en scène écologique d'un espace renaturé, ...).

Objectifs : prendre en compte les biotopes remarquables et les paysages dont ils sont porteurs dans les documents d'aménagement de l'espace, PLU et aménagements fonciers, plans d'aménagement forestier ou plans simples de gestion en forêt privée

Exemples d'interventions : prendre en compte les biotopes d'intérêt paysager dans les études préalables, les localiser précisément sur fond cadastral afin qu'ils puissent être préservés dans les procédures d'aménagement. Eventuellement, favoriser leur transmission à une collectivité locale.

Objectifs : entretenir les biotopes remarquables et les paysages dont ils sont porteurs dans le cadre de partenariats entre associations, collectivités locales et agriculteurs, et sur la base d'un cahier des charges précis

Exemples d'interventions : poursuivre la sensibilisation aux multiples intérêts des biotopes remarquables (entretien de la biodiversité, réservoir d'auxiliaires de culture et de petit gibier pour la chasse, gestion des eaux de ruissellement, épuration des eaux, point d'attrait pour des activités de découverte, qualité du cadre de vie et image de marque du Jarnisy, ...) ; divers partenariats peuvent être mis en œuvre, telles que des journées de travail avec les habitants d'un village, une association ou une classe, suivie d'un repas champêtre en commun ; des conventionnements d'entretien entre la Communauté de Communes, agriculteurs et associations de protecteur de la nature ou de randonneurs, ou encore avec une école, les investissements préalables étant financés par les collectivités locales, ...

OBJECTIF IV : METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES POUR DES ACTIVITES DE DECOUVERTE

Mettre le paysage au service de la qualité de vie des habitants est un objectif important pour la Communauté de Communes

De multiples attentes et projets ont été exprimés, concernant la valorisation du cadre de vie :

- les projets de chemins de randonnée, de sentiers de promenades, de sites de loisirs, à proximité desquels la qualité des paysages est particulièrement sensible

Ils concernent des projets déjà bien formalisés au niveau de la CCJ, tels que la boucle de Conflans-Friaucourt-Puxe-Jeandelize-Boncourt ; le projet de grand axe Metz-Madine ; le projet de Jarny USJ reliant l'étang de Droitaumont, les berges de l'Yron au reste de l'agglomération ; la prolongation du chemin le long de l'Orne, de façon à relier Rombas à Olley, projet porté par le syndicat des communes riveraines de l'Orne, en respectant son caractère rural hors zones urbaines. L'étang de Droitaumont fait l'objet, d'un projet concerté avec le Conseil Général, la LPO, les chasseurs, les randonneurs et les pêcheurs, en vue de créer un itinéraire de découverte, un observatoire à oiseaux et diverses animations pédagogiques pour jeunes scolaires.

D'autres demandes de création ou d'amélioration de sentiers sont exprimées, même si elle n'en sont pas encore au stade opérationnel, telle que la création d'un sentier reliant Allamont, le Longeau, Dompierre et son vieux moulin, avec un lieu de pique nique et un espace ludique pour les enfants ; un cheminement piéton le long de la route entre le Breuillot et Moncel à Jarny (sans toutefois élargir la route ni couper les vieux arbres d'alignement, ce qui suppose éventuellement la mise en place d'un sens unique de circulation routière) ; un chemin de loisirs nature sur la voie de chemin de fer désaffectée entre Giraumont et Jarny ; un chemin le long de l'Othain à Affléville, (les curages du cours d'eau ont été limités de façon à conserver un minimum de ripisylve) ; la création d'une passerelle de traversée de l'Yron près des ruines du vieux moulin à Ville-sur-Yron ; la création d'un chemin de ceinture autour de Brainville ; etc.

Des projets de création de sites de loisirs « nature » sont envisagés, tels qu'une place pour le feu de la Saint-Jean sur un pré à l'entrée de Porcher ; la mise en valeur de l'étang près du site de l'ancien moulin entre Gondrecourt et Aix ; etc.

- les projets de valorisation de patrimoines paysagers de grande ampleur

Il s'agit notamment de la poursuite des actions au niveau de la commune de Ville-sur-Yron, avec la création d'une maison de l'image avec résidence d'artiste et peut-être gîtes ruraux dans une maison ancienne à réhabiliter, un jardin des senteurs ou de la pharmacopée traditionnelle, un arboretum concernant les usages anciens de différentes essences de bois (projet engagé), une valorisation de la faune et de la flore par la LPO, un jardin dans les ruines du vieux moulins, un projet de mise en valeur des lieux de combat de 1870 où se sont déroulés les dernières charges de cavalerie, forme de guerre depuis disparue, etc. ; la mise en valeur de l'ancienne mine de Droitaumont, avec le soutien du Fond d'Initiative Citoyenne mis en place par la commune de Jarny ; la mise en valeur de la grande enceinte circulaire de Neuvron à Olley, projet soutenu dans le cadre du plan de paysage, associant notamment l'exploitant agricole, le Maire, la CCJ et le SRA ; la création d'un itinéraires de randonnée sur l'ancienne voie consulaire qui longe les limites sud de la Communauté de Communes, pouvant recevoir l'appui du Service Régional d'Archéologie et du PNRL ; etc.

Le parti à tirer des dimensions historiques et environnementales du paysage est bien perçue, et ouvre des perspectives, non seulement en faveur du paysage en tant que cadre de vie, mais également du paysage en tant qu'outil pédagogique et support d'une petite économie de loisirs.

Trois axes de travail ont été explorés, concernant le parti à tirer des dimensions historiques et environnementales du paysage, en faveur d'une stratégie pour la qualité de vie et de loisirs dans le Jarnisy

- les paysages en tant que supports de loisirs quotidiens proches des lieux d'habitat ou de travail ;
- les paysages phares d'enjeu intercommunal ;
- les paysages internes des routes et des itinéraires de grande randonnée, « vitrines » du Jarnisy.

OBJECTIF IV : METTRE EN VALEUR
LES PAYSAGES POUR DES
ACTIVITES DE DECOUVERTE

Action n° 12

Mettre en valeur des promenades et des patrimoines pour les loisirs quotidiens des habitants



Le pont Béchard sur le Grijolot à Abbéville, en pierre de taille, est attractif pour les petites promenades du quotidien des habitants. Un enrichissement de la végétation rivulaire (ex : plantation de saules taillés en têtards et d'angélique), la création d'un talus arboré le long de l'autoroute afin de limiter les nuisances acoustiques, pourrait améliorer le plaisir de cette promenade.

Le long des itinéraires de promenade, il est important de conserver le patrimoine arboré qui contribue à la beauté des paysages agricoles.



L'aspect des hangars agricoles situés le long d'itinéraires de promenades est particulièrement sensible. Ainsi par exemple, quelques plantations de fruitiers haute tige, à laisser vieillir, seraient préférables à une haie de résineux ou à un mur nu. Il n'est pas nécessaire de masquer totalement la construction, mais d'en couper le volume avec la végétation habituelle des paysages agraires.

OPPORTUNITE

La possibilité de se détendre à côté de chez soi dans un cadre harmonieux, après une journée de travail et de déplacements associés, est un atout pour les personnes résidant en milieu rural. Les paysages contribuent à cet objectif par leurs qualités : esthétique et pittoresque, richesse de sens par les patrimoines naturels et historiques côtoyés, éveil de la curiosité par la diversité des milieux traversés.

De multiples parcours de ce type ont été créés dans bon nombre de villages du Jarnisy : sentier des 4 horizons, réhabilitation et interprétation du patrimoine bâti villageois à VSY ; chemins de ceinture à Abbéville et sentier des mares à proximité (Valleroy) ; sentier botanique à Norroy ; mines et étang de Droitaumont ; sentier et étang à Doncourt ; etc. De multiples attentes sont exprimées par les élus locaux et les habitants concernant la création de sentiers proches du village, la mise en valeur du petit patrimoine rural, la création de loisirs.

Il est important que les itinéraires, sites et loisirs créés s'accompagnent de paysages de qualité. Or il arrive encore que les itinéraires de loisirs soient bordés de gravas et dépôts divers, d'infrastructure inélégantes, que les perspectives soient insuffisamment mises en valeur, que les patrimoines qui les longent soient ignorés alors qu'ils pourraient donner lieu à des micropaysages plaisants. Aussi, les actions déjà engagées pour valoriser des promenades et des patrimoines pour les loisirs quotidiens des habitants doivent être consolidées et étendues.

PRINCIPES

⇒ **Repérer les points forts du paysage dans la proximité de chaque village, susceptibles de devenir le but d'une promenade ou d'en agrémenter l'itinéraire**

Ils sont de diverses natures :

- un cours d'eau avec sa végétation aquatique et rivulaire caractéristique ; un beau ponceau, une passerelle ou un gué (ex : ponceau en pierre d'Abbéville, passerelle de Boncourt, gué de Bouzonville, ...) ; une source, une mare ou un étang bordés de leur végétation rivulaire, un vallon étroit et encaissé (ex : mare à les Naujoints à Abbéville, étang de Jouaville à Giraumont, entre les buttes des Quarante Sabots et la Vaiche Côte à Lixières, ...) ; un arbre isolé ou un vieil alignement ;
- un petit patrimoine rural tel qu'un lavoir, un vieux moulin et ses ouvrages hydrauliques associés (ex : vieux lavoir sur le Longeau à Allamont et ruine du moulin situé entre Allamont et Dompierre) ;
- une hauteur d'où l'on découvre le village, ponctué éventuellement d'un bel arbre, d'un oratoire, d'une ancienne borne, ... (ex : Spailmail à Boncourt, butte des Quarante Sabots à Fléville et la Bosse à Lixières, oratoire St-Nicolas à Aix, Le Ver Poirier à Béchamp, la Houlotte et son oratoire à Thumeréville, le Bois de Gorze à Olley, Margot Rouillon à Ville-sur-Yron, secteur sud de St-Marcel, ...) ;
- un lieu marqué par l'histoire (ex : lieux de Justice, télégraphe de Chappe), un lieu de légende (Monts des Fayées à Affléville), un vestige archéologique même si celui-ci n'est pas visible (multiples vestiges protohistorique, Gallo-Romain ou moyenâgeux) ; un site lié à l'ancienne activité minière (mine de Droitaumont, ancienne carrière de Norroy-le-Sec, petits tunnels en pierre de taille sous la voie de chemin de fer à Jarny et à Abbéville, ...) ; les bâtiments anciens d'un écart agricole ;
- le village lui-même dans ses parties les plus pittoresques à découvrir par un réseau de ruelles piétonnes (ex : Olley) ou par un chemin de ceinture (ex : Abbéville, Olley, souhaité à Brainville) ;
- un parcours pittoresque et historique tel qu'un fossé d'une ancienne fortification (ex : anciens fossés du château de Friaucourt, de la maison forte de Mouaville), une ancienne voie renommée ; etc.

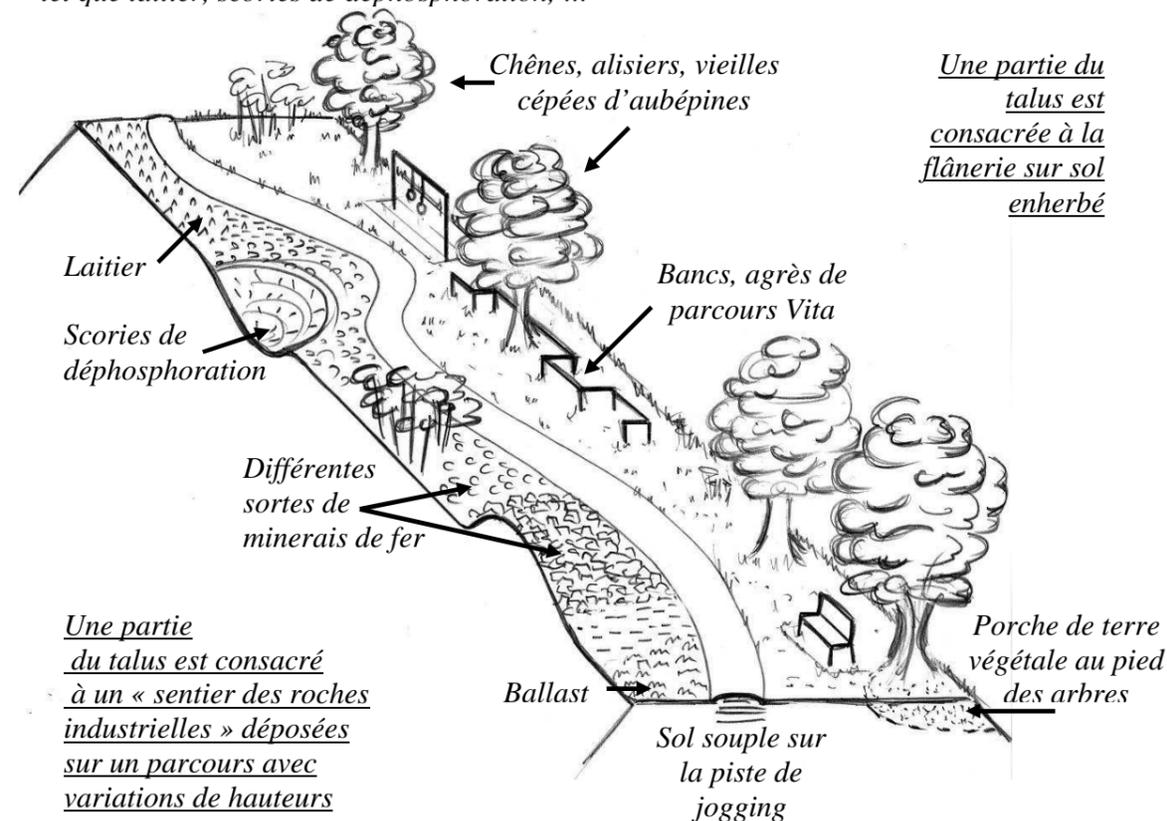
⇒ **Renforcer les qualités du point fort paysager**

Il faut éviter de détruire le point fort paysager mais, au contraire, l'entretenir, le mettre en valeur et l'enrichir par de nouveaux apports. Ceci peut consister à, par exemple, entretenir un petit patrimoine bâti et le réhabiliter (réhabilitation d'un lavoir, consolidation d'une ruine de moulin, ...) ; enrichir un biotope naturel en veillant à la beauté et au pittoresque du lieu par des actions de génie écologique (cours d'eau, mare, étang, pelouse calcaire ou marneuse) ; mettre en valeur un bel arbre en le dégagant d'une broussaille et assurer ses tailles sanitaire, de formation et d'entretien ; améliorer la qualité d'un point de vue par la plantation d'un arbre majestueux, par la coupe d'un micro-boisement gênant la vue, par la création d'un abri rural simple et pittoresque selon un style cohérent pour le Jarnisy ; expliquer le patrimoine sur des supports discrets et bien intégrés au lieu, de façon à éveiller la curiosité d'un néophyte et à l'ouvrir à des notions de développement durable, etc ...

Pistes pour un aménagement de l'ancienne voie de chemin de fer entre Giraumont et la nouvelle zone industrielle de Jarny : sentier des roches industrielles et parcours vita

Objectif : faire référence à l'histoire de la voie, étroitement liée à l'industrie minière et avoir un aménagement facile d'entretien. Ainsi, une partie de la voie pourrait consister en un « sentier des roches industrielles », avec différentes roches au sol, pouvant présenter des variations de hauteur : ballast, minerais de fer, résidus d'extraction du fer tel que laitier, scories de déphosphoration, ...

Objectif : loisirs pour les habitants et les salariés de la zone d'activité : promenade, jogging sur sol souple, flânerie, parcours vita, cabane dans les arbres, ...



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général, Communauté de Communes du Jarnisy : contrat pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des interventions paysagères, des supports d'informations et d'animation, des travaux paysagers. Le montant des aides peut atteindre 30%, le Conseil Général pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.
- L'Union Européenne par le FEADER
- Les partenaires des diverses actions, mentionnés dans les chapitres précédents.
- Les acteurs communaux : élus locaux, écoles, associations (protecteurs de la nature, randonneurs, pêcheurs, chasseurs, comité des fêtes et des loisirs, ...), érudits locaux, ...
- Comité Départemental du Tourisme, susceptibles de participer à des actions de valorisation de sites.

PRINCIPES

⇒ **Créer une diversité de promenades aux ambiances variées, des itinéraires beaux, surprenants, ludiques, intéressants, accessibles aux habitants**

Elles doivent rester accessibles aux personnes âgées, aux familles avec jeunes enfants. Des boucles interconnectées aux ambiances diversifiées, permettant à chacun de composer son cheminement, sont préférables aux trajets aller-retour uniques. Les parcours doivent être traités de façon simple, rurale et naturelle. Des éléments plus ludiques peuvent s'y intégrer, par exemple, un parcours à l'intérieur d'une haie (à l'instar des haies « creuses » de Ville-sur-Yron et d'Ozéailles), un observatoire à oiseaux et à petit gibier, un traitement fantaisistes de vieux saules, etc. La création de parcours pédagogique peut être envisagée, de façon à révéler les richesses de l'environnement (ex : pose d'un banc de pierre lorsque le sentier longe un vestige antique, pose d'un banc de bois lorsque le sentier longe un vestige protohistorique où la pierre était moins utilisée, planter ou maintenir un arbre servant de repère à proximité d'un vestige, apposer des explications sur des supports discrets et bien insérés au lieu tels qu'une roche, un arbre ou une souche, un banc, un muret de pierre sèche s'il existe, ...). Les rivières apportent une diversification dans bon nombre d'espaces agricoles. La création de sentiers le long de leurs berges pourrait être développée en partenariat avec les acteurs locaux (propriétaires fonciers et exploitants agricoles, pêcheurs, randonneurs, Communes et CCJ, etc.), ainsi que la création de passerelles de traversée des cours d'eau, selon des formes plaisantes.

⇒ **Résorber les problèmes paysagers le long des itinéraires**

Les éléments disgracieux du paysage sont à résorber (tas de gravas, véhicules hors usages, dépôts divers, ...), à masquer ou à insérer dans le paysage par le jeu des plantations, matériaux et coloris (hangar, silos, pylône, transformateur, ...). En revanche, les éléments typiques, beaux et intéressants du paysage doivent être dégagés des broussailles ou des dépôts que les masquent, les perspectives qui en permettent la découverte sont à ouvrir et à entretenir, éventuellement à souligner par un accompagnement arboré lorsque cela est possible.

⇒ **Editer un feuillet de présentation des lieux intéressants et des parcours, à l'attention des habitants du village, mais aussi disponible pour les habitants des villages voisins**

Si les anciens habitants des villages connaissent relativement bien les promenades intéressantes, les nouveaux venus doivent, en revanche, être informés. Des feuillets peuvent être édités par les Communes, avec l'appui de la CCJ, qui présentent les parcours, les patrimoines et les loisirs de nature, à l'instar de ce qui a été réalisé à Ville-Sur-Yron.

MISE EN OEUVRE

Les modalités de valorisation des différents points forts paysagers rejoignent, pour une grande part, les grands thèmes abordés dans les chapitres précédents, concernant les zones urbaines et leur couronne verte, les paysages liés à l'eau, les paysages agricoles et forestiers. La mise en œuvre de parcours proches des villages, pour les loisirs quotidiens des habitants, vise la mise en cohérence d'actions ponctuelles, au service d'un projet communal.

Objectif : Mobiliser la population d'un village ou d'un quartier urbain autour d'un projet de mise en valeur du cadre de vie

Exemples d'interventions : élaborer le projet avec un groupe d'habitants motivés, porteurs du projet, avec une école, les élus municipaux, et avec l'appui technique de l'animateur de la Communauté de Communes du Jarnisy (CCJ).

Objectif : impliquer les habitants dans la réalisation des travaux

Exemples d'interventions : les habitants intéressés et les élus municipaux réalisent le travail, tandis que la CCJ met à disposition, en cas de besoin, un outillage ou des matériaux, un financement, un encadrement technique adapté, l'élaboration de supports d'équipements propres aux Jarnisy (ex : mobilier rural, supports d'interprétation, passerelles de traversée des cours d'eau, ...).

Objectif : Editer des plaquettes de présentation des itinéraires et de leurs points d'attrait

Exemples d'interventions : conception du contenu et de la forme par les acteurs communaux avec l'appui de la CCJ. Impression par la Commune, ou par la CCJ ou grâce à son appui financier.

Objectif : Développer la sensibilisation sur la base d'actions concrètes

Exemples d'interventions : diffusion de l'action dans la presse, dans le bulletin intercommunal, dans des journaux scolaires ; élaboration d'un film vidéo ou autre dans le cadre scolaire, associatif ou par une commande de la CCJ par exemple à une école de cinéma ; doubler l'action d'un concours photos, ...



Béchamps : mettre en valeur les richesses paysagères le long du sentier vers Val Poirier après la traversée du ruisseau de Bréhaut

Un beau point de vue permet de découvrir le front villageois pittoresque du village.

Le ruisseau et ses berges pourraient être mis en valeur par de dégagement du cours d'eau, par des plantations adaptées aux milieux aquatiques et humides.

Une destination plus lointaine pourrait être ouverte à la promenade, progressivement et selon les opportunités.



Puits de la ferme disparue



Les paysages surprenants des bois et prés de Syrie, les belles perspectives depuis ce secteur aux altitudes élevées, feraient un beau but de promenade.



Dans les abords du sentier, il s'agira tout particulièrement de veiller à la qualité et à la bonne insertion paysagère des aménagements.



Veiller à la qualité paysagère des haies.



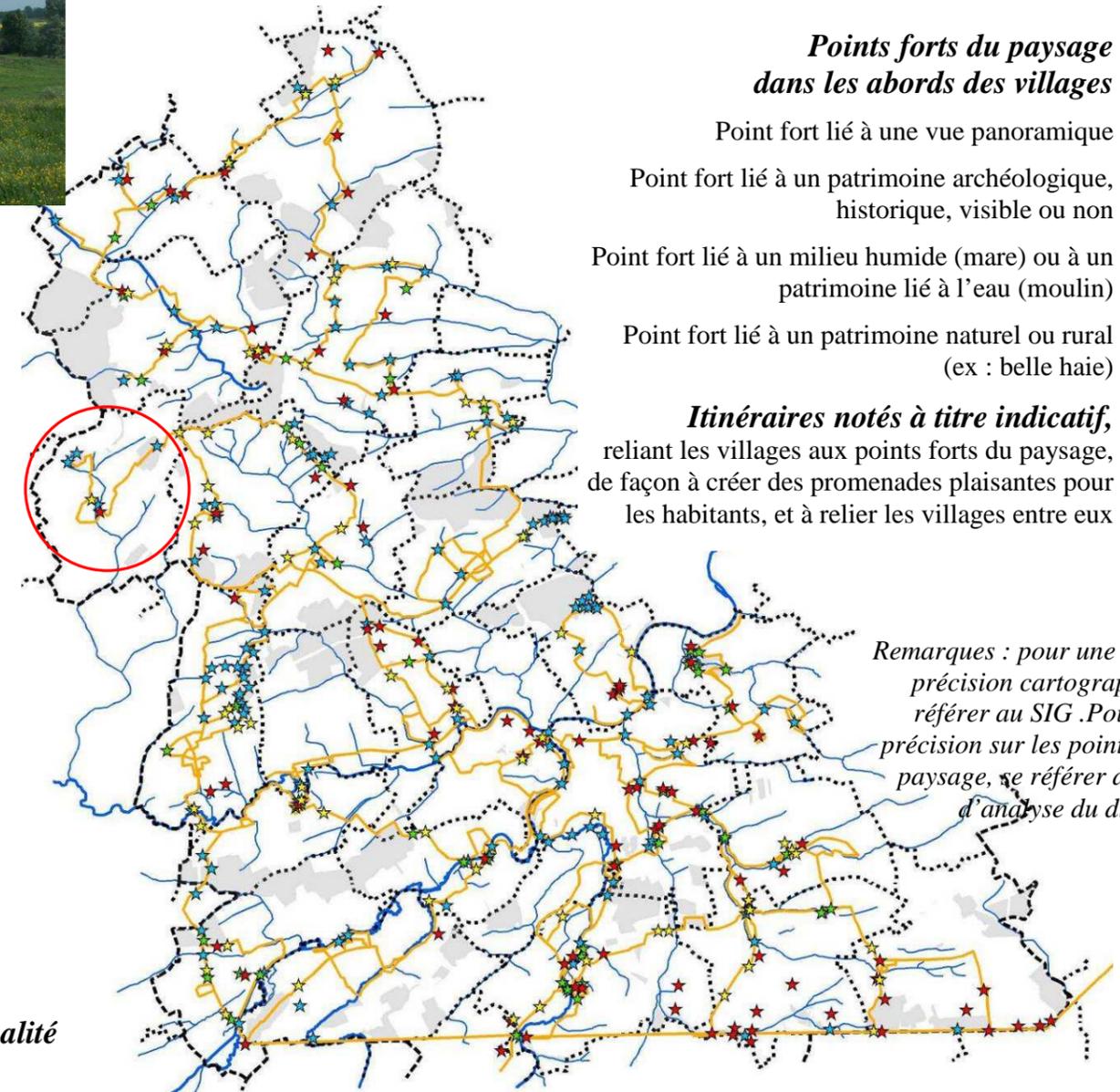
Rechercher la bonne insertion paysagère des extensions villageoises, par la qualité de l'architecture et un accompagnement végétal.



Conserver les arbres qui contribuent à l'insertion paysagère des constructions : lignes de fruitiers, vieux saules, ...



ILLUSTRATION DE QUELQUES PRINCIPES POUR LA CREATION DE PROMENADES DANS LES ABORDS DES LIEUX DE VIE ET DE TRAVAIL



Points forts du paysage dans les abords des villages

- Point fort lié à une vue panoramique 
- Point fort lié à un patrimoine archéologique, historique, visible ou non 
- Point fort lié à un milieu humide (mare) ou à un patrimoine lié à l'eau (moulin) 
- Point fort lié à un patrimoine naturel ou rural (ex : belle haie) 

Itinéraires notés à titre indicatif, reliant les villages aux points forts du paysage, de façon à créer des promenades plaisantes pour les habitants, et à relier les villages entre eux

Remarques : pour une meilleure précision cartographique, se référer au SIG. Pour plus de précision sur les points forts du paysage, se référer aux cartes d'analyse du diagnostic.

OBJECTIF IV : METTRE EN
VALEUR LES PAYSAGES POUR
DES ACTIVITES DE DECOUVERTE

Action n° 13

Mettre en valeur des patrimoines et des itinéraires de randonnée structurants pour le Jarnisy

OPPORTUNITE

Certains parcours et patrimoines paysagers présentent un intérêt plus large que le cadre villageois, par leur ampleur, leur rareté, leur potentiel d'interprétation ou par l'habileté de leur valorisation.

Le Jarnisy dispose de tels patrimoines paysagers de grand intérêt, qui gagneraient à être intégrés dans une stratégie globale de valorisation, à l'échelle de la Communauté de Communes, afin de renforcer l'attractivité du territoire et, éventuellement, afin de donner lieu à une économie d'appoint basée sur des loisirs de proximité.

Certains éléments patrimoniaux et paysagers d'enjeux intercommunaux sont d'ores et déjà en cours de valorisation : l'écovillage de Ville-Sur-Yron, son patrimoine paysager et villageois réhabilité et interprété est complété par un restaurant de qualité, un festival du cinéma rural et, en projet, une grande opération concernant les champs de bataille de 1870 ; l'étang de Droitaumont, rare marais du Pays Haut, en Espace Naturel Sensible, fait l'objet d'un projet global du Département pour la protection de ses biotopes, une chasse raisonnée et le développement d'activités de découverte ; le château de Tichémont ; des boucles de randonnée à longue distance (Metz à Madine, berges de l'Orne) et les boucles communales et intercommunales de Ville-sur-Yron, Bruville, Jarny, Conflans, Friaucourt et Jeandelize qui entrent d'ores et déjà dans une stratégie de valorisation à l'échelle de la CCJ.

La proposition suivante présente quelques patrimoines paysagers dont les enjeux de valorisation sont susceptibles de concerner la Communauté de Communes dans sa globalité, voir un territoire plus large à l'échelle de l'agglomération messine proche. Ils peuvent servir de « produit d'appel » pour des fréquentations de loisirs qui dépassent le cadre villageois. Leur impact positif pour le territoire sera d'autant plus fort que ces paysages « phares » s'intégreront dans un réseau dense de paysages de qualité, mis en valeur à l'échelle de chaque commune dans le cadre de l'action n° 12.

*Les paysages « phares » du Jarnisy pourraient illustrer
différentes étapes de son histoire*



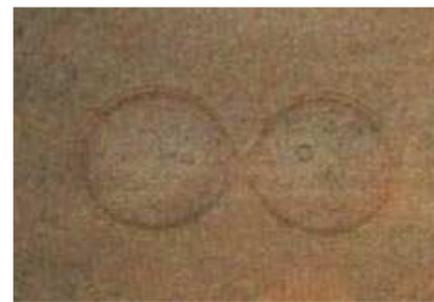
*La mine de fer de Droitaumont
19^{ème} siècle et 20^{ème} siècle.*



*L'enceinte circulaire fortifiée de
Neuvron à Olley, haut Moyen Âge*



*Le château de Tichémont
du 14^{ème} siècle au 18^{ème} siècle*



*L'habitat et la nécropole
protohistorique de Fléville*

PRINCIPES

⇒ Convenir des paysages « phares » du Jarnisy

Ils pourraient, par exemple, illustrer la longue histoire de l'occupation humaine de ce territoire aux sols riches. Des attraits complémentaires peuvent y être associés afin de renforcer leur attractivité. A titre indicatif, voici quelques exemples de patrimoines paysagers susceptibles de devenir des paysages « phares » de la CCJ.

- Pour l'époque contemporaine : l'activité minière et de fret à l'époque mouvementée de la guerre de 1870

Ces thématiques font l'objet de plusieurs projets de valorisation distincts, portés par des habitants motivés. Ils concernent le parc minier de Droitaumont ; l'étang de Droitaumont tout proche, surtout identifié pour son intérêt écologique, mais susceptible d'être rapproché de la thématique minière puisqu'il résulte d'un effondrement des galeries de mines ; les lieux de combat de la guerre de 1870, à moyenne distance au sud des mines de fer de Droitaumont, intéressants par les techniques de combat mises en œuvre, mais également intéressants par l'éclairage qu'apporte cet événement guerrier sur le redéploiement industriel du Jarnisy et les paysages qui en ont résulté ; le château et la ferme de Moncel, également liés aux paysages du 19^{ème} siècle industriel.

- Pour le Moyen Âge et l'époque moderne : le château, le parc et la ferme de Tichémont, ancien château fort du 14^{ème} siècle dont il reste quelques fortifications du 15^{ème} siècle, château modifié par la suite, classé monument historique et réputé pour ses jardins des 18^{ème} et 19^{ème} siècles

D'autres vestiges de châteaux construits ou remaniés au 18^{ème} siècle peuvent rejoindre cette thématique : le château de Ville-sur-Yron très perceptible dans les perspectives villageoises ; le château de Puxe qui polarise de multiples vues aussi bien proches qu'éloignées du village ; le château de Conflans, place forte majeure du Jarnisy, dont il ne reste qu'une plateforme et un fossé impressionnant. Le château de Gondrecourt peut également être mentionné. Il a totalement disparu, mais la trace historique de l'ancien « chemin de Metz à Gondrecourt » qui reliait la capitale régionale directement au château, subsiste. Son importance était soulignée par un alignement d'arbres le long de son tracé sur les cartes des Naudin.

- Pour le haut Moyen Âge : l'enceinte fortifiée de l'écart de Neuvron à Olley

Elle est remarquable par sa taille et ses doubles fossés de 180 m de diamètre, comportant une végétation classique des biotopes aquatiques et humides, prolongés par la trace d'une plateforme et d'une seconde fortification rectangulaire. La valorisation de l'enceinte circulaire est envisagée par l'exploitant agricole propriétaire des lieux, par la municipalité et par le Service Régional d'Archéologie de Lorraine. L'étang limitrophe de Neuvron, même si sa surface est amoindrie, est encore un beau témoin des nombreux étangs piscicoles et hydrauliques qui existaient jusqu'au début du 19^{ème} siècle. Avec le bois d'Olley proche, il fait partie d'un Espace Naturel Sensible du Département. Le village comporte en outre une belle église romane du 11^{ème} siècle, classée monument historique ; cinq autres vestiges romans sont observables dans les environs.

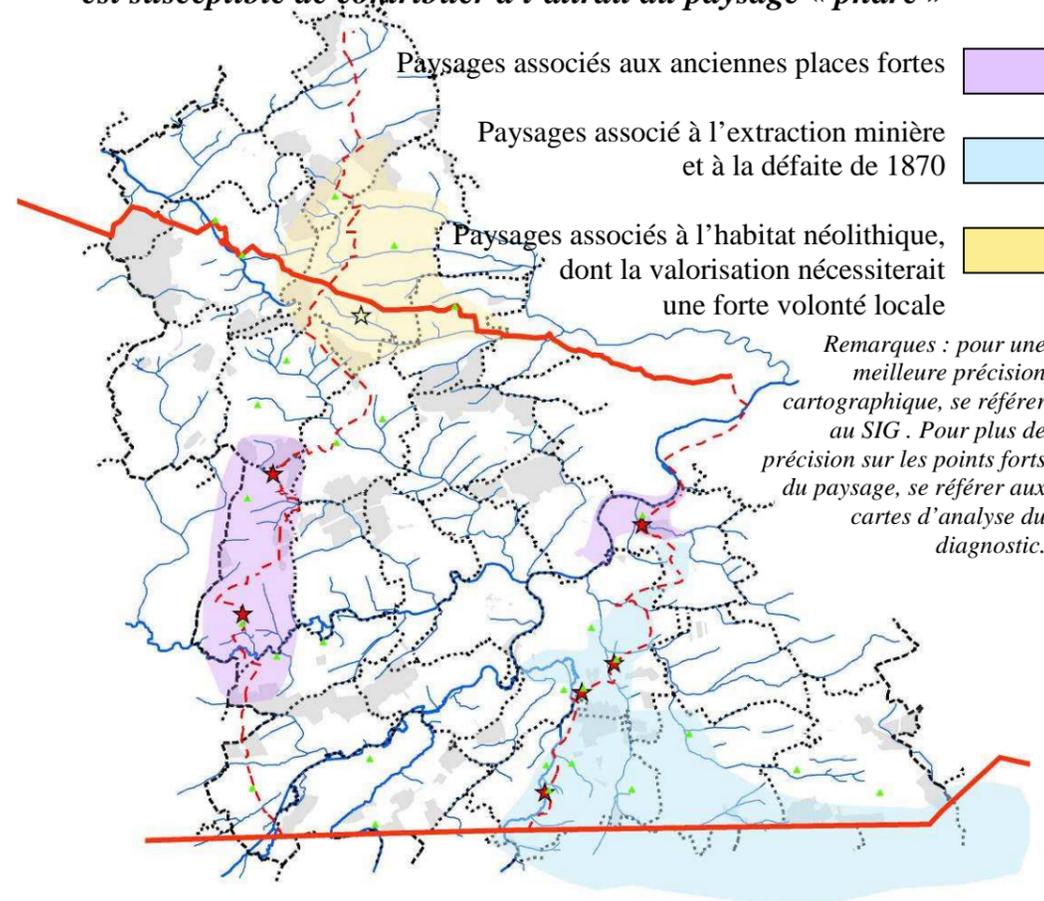
Grands axes ruraux historiques susceptibles de relier le Jarnisy à l'agglomération messine : la voie romaine consulaire de Metz à Verdun qui pourrait entrer dans la promotion spécifiques des itinéraires de grande randonnée concernant les voies romaines ; le « chemin de Metz à Gondrecourt » souligné de façon spécifique sur les cartes de Naudin du début du 18^{ème} siècle, qui pourrait devenir un axe de grande randonnée reliant l'Orne urbaine aux sources de l'Orne à Amel

Itinéraires de liaison entre les grands axes historiques

Exemple de paysages « phares », choisis de telle façon qu'ils jalonnent l'histoire du Jarnisy

- le patrimoine lié à l'industrie minière avec la mine et l'étang de Droitaumont (résultant de l'effondrement des galeries de mines), le château de Moncel, et Ville-sur-Yron (valorisation du patrimoine de la guerre de 1870) ;
- château de Tichémont dont les vestiges s'étalent du 14^{ème} au 15^{ème} siècle ;
- enceinte circulaire fortifiée de Neuvron, datant du haut Moyen Âge ;
- habitat protohistorique, très peu visible en surface, dont la valorisation nécessiterait une forte volonté locale.

Exemples de paysages associés aux paysages phares, comportant diverses richesses biologiques, visuelles et patrimoniales, dont la densité est susceptible de contribuer à l'attrait du paysage « phare »



à l'échelle de la Communauté de Communes

PRINCIPES

- L'antiquité : la voie romaine au Sud du Jarnisy
Il s'agit d'une voie consulaire majeure mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin, encore clairement identifiable sur les limites sud de la Communauté de Communes par la surélévation calcaire bordée de fossés dans les bois et par les limites du parcellaire agricole. Cette voie relie Metz à Verdun et Reims. Le Service Régional d'Archéologie de Lorraine (SRA) est prêt à soutenir sa valorisation, le PNRL pourrait s'y impliquer. D'autres traces de voies romaines, reliées ou non à cet axe majeur, pourraient se rattacher à un projet de mise en valeur, de même que certaines traces de villa gallo-romaine, nombreuses dans les abords de la voie consulaire.

- L'époque protohistorique : habitat et tumulus dans les champs au sud de Fléville
Les traces datant de ces époques reculées sont plus difficiles à déceler. Les campagnes d'inventaire par photos aériennes réalisées par le SRA ont mis en évidence, entre autre, un site protohistorique intéressant du fait qu'il cumule les traces d'un habitat et de deux tumulus dans les champs au sud de Fléville (vers le dessus des Pâturaux), non loin de l'axe historique de l'ancien « chemin de Metz à Gondrecourt ».

⇒ Prévoir une valorisation progressive des patrimoines paysagers majeurs

La valorisation d'un patrimoine paysager peut nécessiter plusieurs décennies d'efforts. Plusieurs niveaux de valorisation peuvent être envisagés, plus ou moins lourds à mettre en œuvre : non destruction des patrimoines paysagers, amélioration de la connaissance du patrimoine et de son paysage associé, entretien des éléments patrimoniaux existants et création de sentiers de découverte, voire de sentiers d'interprétation (avec panneaux in situ ou avec fascicule d'explication), reconstitution d'éléments patrimoniaux et organisation d'un accueil plus substantiel (de type « château de Guédelon » en Bourgogne). Il est important que les niveaux les plus simples de valorisation n'empêchent pas une valorisation ultérieure plus conséquente.

⇒ Relier les patrimoines paysagers majeurs par des itinéraires le long desquels seront concentrés les efforts en vue de la qualité des paysages

Les patrimoines paysagers reconnus comme majeurs pour la CCJ pourront être reliés par des itinéraires de randonnée (pédestre, équestre, VTT) dont le tracé longera les sites et les perspectives les plus intéressantes, ou encore dont le tracé représente un patrimoine historique en lui-même (ex : voies romaines, « chemin de Metz à Gondrecourt », le long d'une haie de grande valeur historique, esthétique et biologique comme la haie de Mouaville ou d'Olley qui marquent d'anciennes limites forestières, etc.). Il peut être intéressant de relier les patrimoines majeurs aux grands axes de randonnée que sont la boucle Metz / Madine et le chemin des berges de l'Orne, déjà en cours de création dans les Communes plus urbaines en aval. Lors de la traversée de ce dernier dans les paysages ruraux du Jarnisy, il est souhaitable de ne pas le traiter selon un style urbain, mais selon un style rural : un sol en concassé enherbé (avec plaquette de pierre de taille variées jusque d'ordre décimétrique) sera préféré à un sol asphalté, même si des rechargements ponctuels s'avèreront nécessaires.

⇒ Doubler les itinéraires de prestations gastronomiques et ludiques, d'équipements d'accueil

La promenade culturelle, avec possibilité d'une restauration sympathique, fait partie des loisirs les plus pratiqués par les français. Aussi, il serait souhaitable d'accompagner la mise en valeur de patrimoines paysagers par une restauration, soit professionnelle (ex : Ville-sur-Yron), soit associative et occasionnelle, par exemple implantée dans des bâtiments anciens des villages ou d'écarts agricoles, avec une charte de qualité et une communication commune.

Des activités ludiques peuvent également ponctuer ces parcours : promenade aquatique « pieds nus » doublée d'une découverte des paysages de milieux humides, promenade pieds nus dans un champ le long d'un parcours traité de diverses façons : sol en herbe, foin, graines, paille, terre argileuse, terre sableuse, terre caillouteuse, ..., doublée d'une découverte de l'activité agricole et des paysages qui en résultent, etc.

Deux centres équestres existent actuellement dans le Jarnisy, au château de Moncel et au château de Tichémont. Un troisième serait en gestation à la ferme de la Serpe à Norroy-le-Sec. Aussi, un projet de création de gîtes d'étape dans d'anciens châteaux ou écarts agricoles pourrait être envisagé. Un tel projet, certes lourd à mettre en œuvre, aurait le mérite de renforcer l'intérêt économique du patrimoine bâti ancien, source de vues pittoresques dans le paysage.

⇒ A terme, éditer un guide pour la grande randonnée dans le Jarnisy, à partir de l'agglomération de Metz, présentant les itinéraires et apportant des explications sur les patrimoines paysagers traversés

Les paysages « phares » peuvent prendre la forme d'axes de circulation de grande importance dans le passé, devenu simple chemin rural aujourd'hui



La voie romaine consulaire, qui passe sur les limites sud du Jarnisy, est mentionnée sur l'itinéraire d'Antonin ce qui souligne son importance passée. Elle était encore utilisée partiellement au Moyen Âge sous la dénomination « chaussée Brunehault », et coïncide, au sud du Jarnisy, avec l'ancienne frontière issue de la défaite de 1870.



Le « Chemin de Metz à Gondrecourt » est mentionné sur la carte des Naudin selon un graphisme qui souligne son importance. Il est toujours perceptible dans le parcellaire actuel. Son tracé relie la vallée industrielle de l'Orne à Gondrecourt, et pourrait être prolongé jusqu'aux sources de l'Orne au niveau de l'étang d'Amel, dans le cadre d'un itinéraire de grande randonnée rurale.

Des fermes, à l'architecture typique de la reconstruction après la 1^{ère} guerre mondiale, composent désormais le front villageois de Gondrecourt.



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général, Communauté de Communes du Jarnisy : contrat pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des interventions paysagères, des supports d'informations et d'animation, des travaux paysagers. Le montant des aides peut atteindre 30%, le Conseil Général pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.
- Les partenaires techniques et financiers concernés selon les actions (PNRL, SRA, DIREN, service culturel de la Région, service foncier du Département, CDT, EPFL, UE par le FEADER...).
- Les acteurs communaux : élus locaux, écoles, associations (protecteurs de la nature, randonneurs, pêcheurs, chasseurs, comité des fêtes et des loisirs, ...), érudits locaux, ...

Objectif IV : Mettre en valeur les paysages pour des activités de découverte

MISE EN OEUVRE

Objectif : choisir une stratégie globale de valorisation du patrimoine paysager à l'échelle de la CCJ, y associer les collectivités locales, le bénévolat associatif, des partenaires techniques et économiques

Exemple d'intervention : Afin de mobiliser les moyens conséquents nécessaires à la valorisation des patrimoines paysagers majeurs, il est souhaitable d'intégrer les opérations ponctuelles dans une stratégie d'ensemble, qui met en évidence le parti à tirer de ces opérations à moyen terme, notamment en matière de retombées pour une économie de loisirs de proximité. Un positionnement de la CCJ en faveur d'une telle stratégie serait nécessaire, ainsi que des conventionnements avec des partenaires associatifs, institutionnels et privés.

Objectif : prévoir une mise en valeur progressive des patrimoines et des itinéraires qui les relient

Exemples d'interventions, dont certains aspects sont d'ores et déjà envisagés par des porteurs de projets existants :

⇒ **Interventions concernant les mines de fer de Droitaumont :**

Intervention de base : conserver les bâtiments relictuels, leur trouver impérativement un nouvel usage ; conserver et entretenir l'alignement de tilleuls ainsi que la clôture en fer forgé ; épauler le comité de quartier qui a mis en place l'intéressant sentier de découverte et poursuivre les actions d'amélioration des paysages le long de ce parcours (continuer à empêcher les dépôts de gravas, conserver les dépôts de minerai, entretenir les bords de la rivière et de la mare ainsi que les sous-bois et les perspectives, mettre en valeur le parcours sur l'ancien accès ferré, ...) ; poser des bornes d'interprétation illustrées ; créer un parc dont les allées reprendraient le tracé des galeries souterraines, éventuellement créer un « jeu de l'oie » sur ce même principe, ou d'autres activités de loisirs (pétanque, ...).

2^{ème} niveau d'intervention pour une valorisation culturelle douce : créer une muséographie ludique et interactive dans l'un des bâtiments d'accueil à l'entrée du site, concernant la mine de fer, mais également l'étang de Droitaumont qui résulte de l'effondrement de galeries de mines ; coupler la découverte de la mine de fer avec la découverte de l'étang de Droitaumont à partir d'un sentier qui longerait la cité ouvrière de Droitaumont ; compléter l'espace muséographique par un bistrot ou une petite restauration, dans la mesure où l'accueil de la mine est situé à la jonction des deux espaces.

3^{ème} niveau d'intervention : établir des connexions entre la valorisation des paysages liés aux batailles de 1870 dans le Sud de la Communauté de Communes et le patrimoine minier dont le développement a suivi la défaite.

⇒ **Exemple d'une succession d'interventions concernant la voie romaine consulaire sur les limites sud du Jarnisy :**

Conserver les emprises de la voie lorsqu'elles existent et les limites parcellaires qui la longent ; poursuivre les recherches historiques et archéologiques concernant son tracé ; reconstituer progressivement les emprises foncières de la voie, au moins depuis Metz jusqu'au Bois de Brainville dans un premier temps ; mettre en valeur cet axe de randonnée et en assurer l'entretien (nettoyage, rechargement, dégagement des fossés, mise en valeur d'un patrimoine arboré pittoresque le long de son tracé, ...) ; élaborer des documents de promotion, un fascicule d'explication ; reconstituer certains tronçons de la voie dans le cadre d'animations estivales.

⇒ **les niveaux de valorisation de l'enceinte fortifiée de Neuvron :**

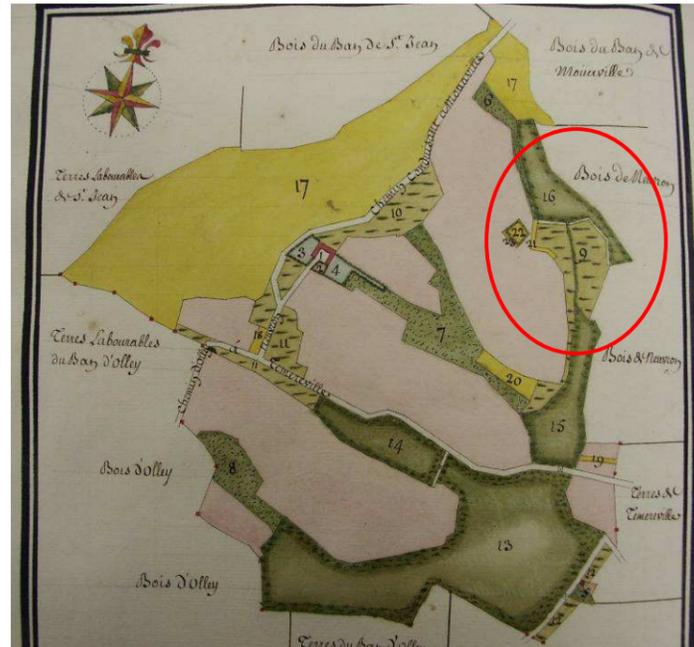
Intervention de base, débattue avec l'exploitant agricole, le maire, le SRA et la CCJ : curage des fossés avec accompagnement d'un archéologue en vue de recueillir le matériel susceptible d'éclairer l'histoire du lieu, accueil de groupes scolaires durant cette fouille légère des fossés, création d'un sentier de découverte passant à proximité de la ferme de Neuvron, élaboration d'un fascicule d'explications afin de ne pas « hérissier » le site de panneaux.

2^{ème} niveau d'intervention pour une valorisation culturelle douce : fouilles complémentaires avec un chantier de jeunes sous la direction d'un archéologue, accueil de groupes scolaires durant les fouilles ; reconstitution des fossés et talus, éventuellement d'un pont d'accès à l'enceinte selon les techniques d'époque, enherbement des buttes et des fossés, renaturation des milieux aquatiques ; création d'un accès par la haie du Bois de Gorze et le Bois d'Olley en ENS, puis par une passerelle boisée passant sur l'autoroute (à l'instar des passages pour gibier) et rejoignant l'étang de Neuvron ; renforcer l'interprétation du lieu, prévoir éventuellement une salle d'accueil à la ferme de Neuvron avec mise en scène ludique et interactive du fonctionnement de l'enceinte fortifiée, et possibilité de repas « tiré du sac ».

3^{ème} niveau d'intervention pour un projet touristique plus fort : reconstituer certains éléments de l'enceinte fortifiée, sur le vestige même ou à proximité en limite forestière, dans le cadre d'un chantier de jeune, ou d'une opération de type château de Guédelon en Bourgogne (chantier d'insertion conduit selon les techniques d'époque et en costume d'époque, ouvert à des visites payantes) ; développement d'une activité agritouristique dans les bâtiments anciens de l'exploitation agricole de Neuvron (ex : ferme-auberge, gîte d'étape, ...) avec accès indépendant de l'exploitation agricole.

Plan élaboré au 18^{ème} siècle par l'abbaye de Gorze et description du parcellaire

- 1 : bâtiment et four du château et ferme de Neuvron.
- 2 : jardin potager. 3 : ancienne chenevière. 4 : nouvelle chenevière. 5 : prés du moulin sur une partie duquel sont édifiés une maison et un jardin.
- 6 : **prés de la haute borne.** 7 : pré grand prés. 8 : pré faunottes. 9 : **pâquis de la forte maison.** 10 : pâquis Tranchez. 11 : pâquis fontaine Madame. 12 : pâquis du moulin. 13 : grand étan. 14 : étang de Fruchière. 15 : noir Etang. 16 : étang de la Haute Borne. 17 : bois Notre Dame et les longs Royons.
- 18 : vieille tuilerie. 19 : vieux ruisseau de Themereville. 20 : grand pré de Themereville. 21 : terre située au lieu dit la Bergerie. 22 : **la Bergerie, environnée de fossés.** 23 : terre appelée la sortie de la Bergerie



Objectif IV : Mettre en valeur les paysages pour des activités de découverte

ILLUSTRATION DE QUELQUES FORMES DE VALORISATION DE L'ANCIENNE ENCEINTE FORTIFIEE DE NEUVRON DATANT DU HAUT MOYEN ÂGE



L'enceinte circulaire fortifiée de Neuvron est remarquable par sa taille (180 mètres de diamètre). Elle est entourée d'un double fossé encore bien identifiable dans le paysage. Elle se prolongeait d'une plateforme et d'une enceinte fossoyée rectangulaire, dont les fossés étaient encore mentionnés au 18^{ème} siècle. L'exploitant agricole et le maire, le Service Régional d'Archéologie de Lorraine, le service culturel du Conseil Régional sont ouvert à une mise en valeur de ce site d'exception.

Situation actuelle

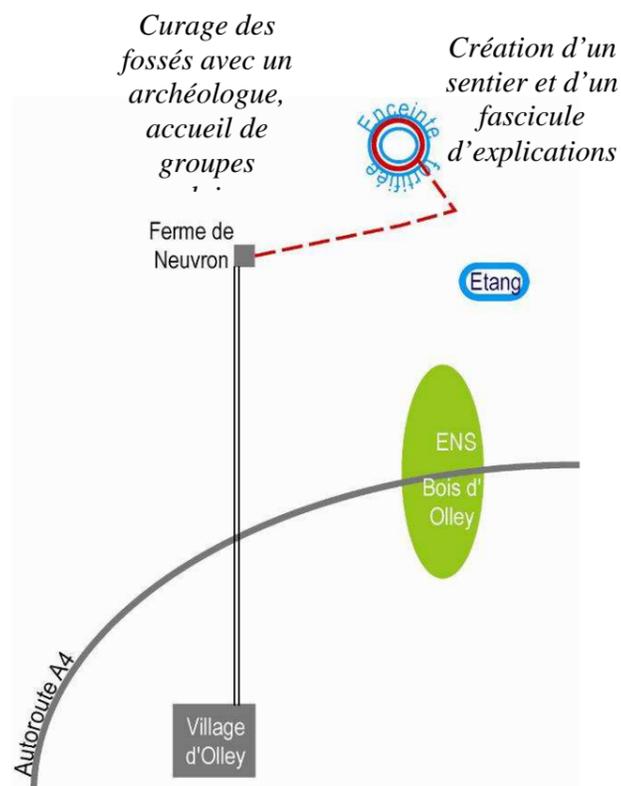
L'enceinte, à l'état de trace, se comble progressivement de particules de terre sous l'effet des dynamiques naturelles.



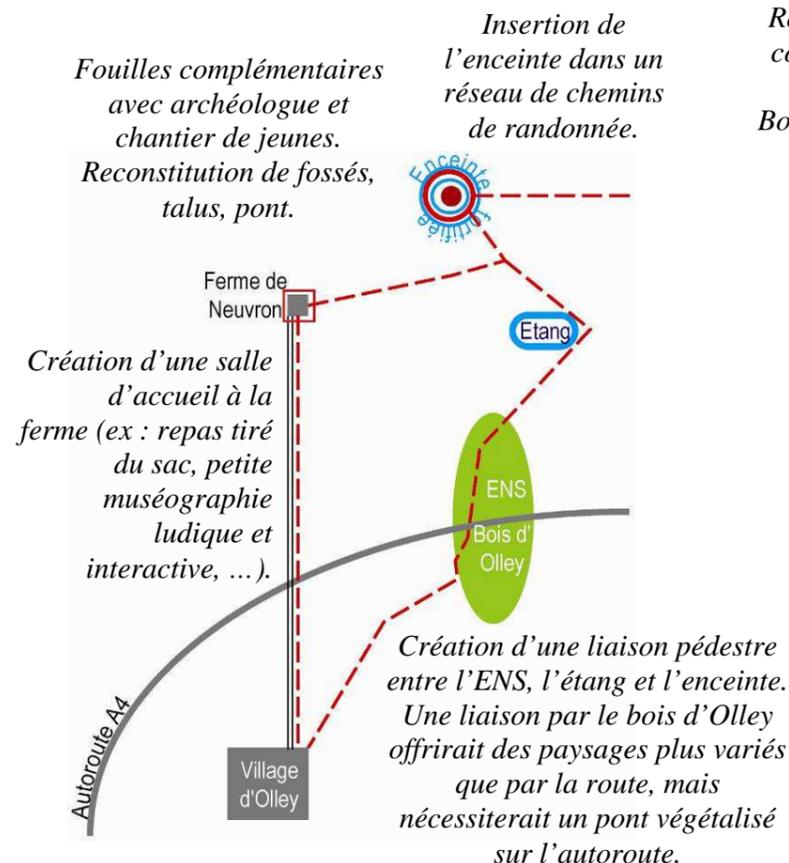
Les exploitants agricoles propriétaires du lieu sont attachés à ce patrimoine remarquable.

Plusieurs scénarios de valorisation peuvent être envisagés, qui pourraient constituer également plusieurs étapes vers un renforcement de l'intérêt du site dans un cadre de loisirs et de tourisme.

Scénario ou étape 1 : entretenir et faire connaître

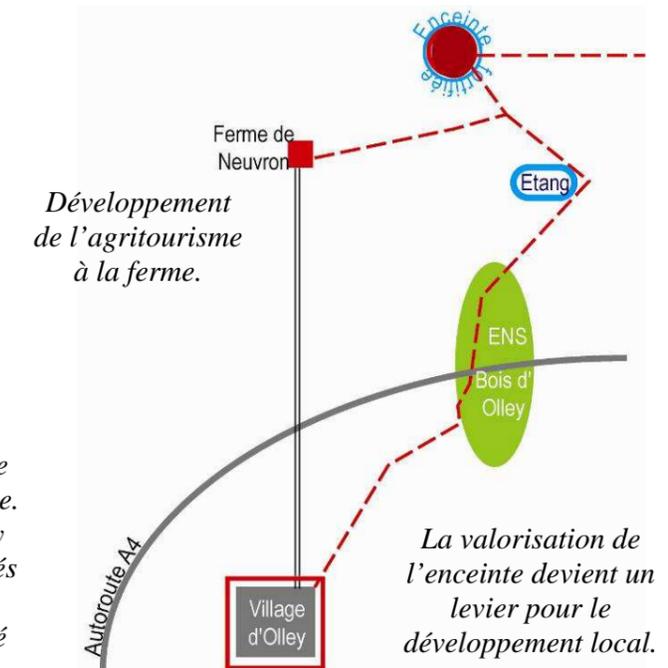


Scénario ou étape 2 : valorisation culturelle et agritouristique légère



Scénario ou étape 3 : valorisation culturelle et économique forte, envisageable uniquement dans le cadre d'une stratégie touristique à l'échelle de la CCJ

Reconstitution progressive de l'enceinte sur place ou à côté du site historique (par exemple, selon le dispositif mis en place pour le château de Guédelon, en Bourgogne : construction selon les techniques d'époque, en habit d'époque, avec visites payantes)

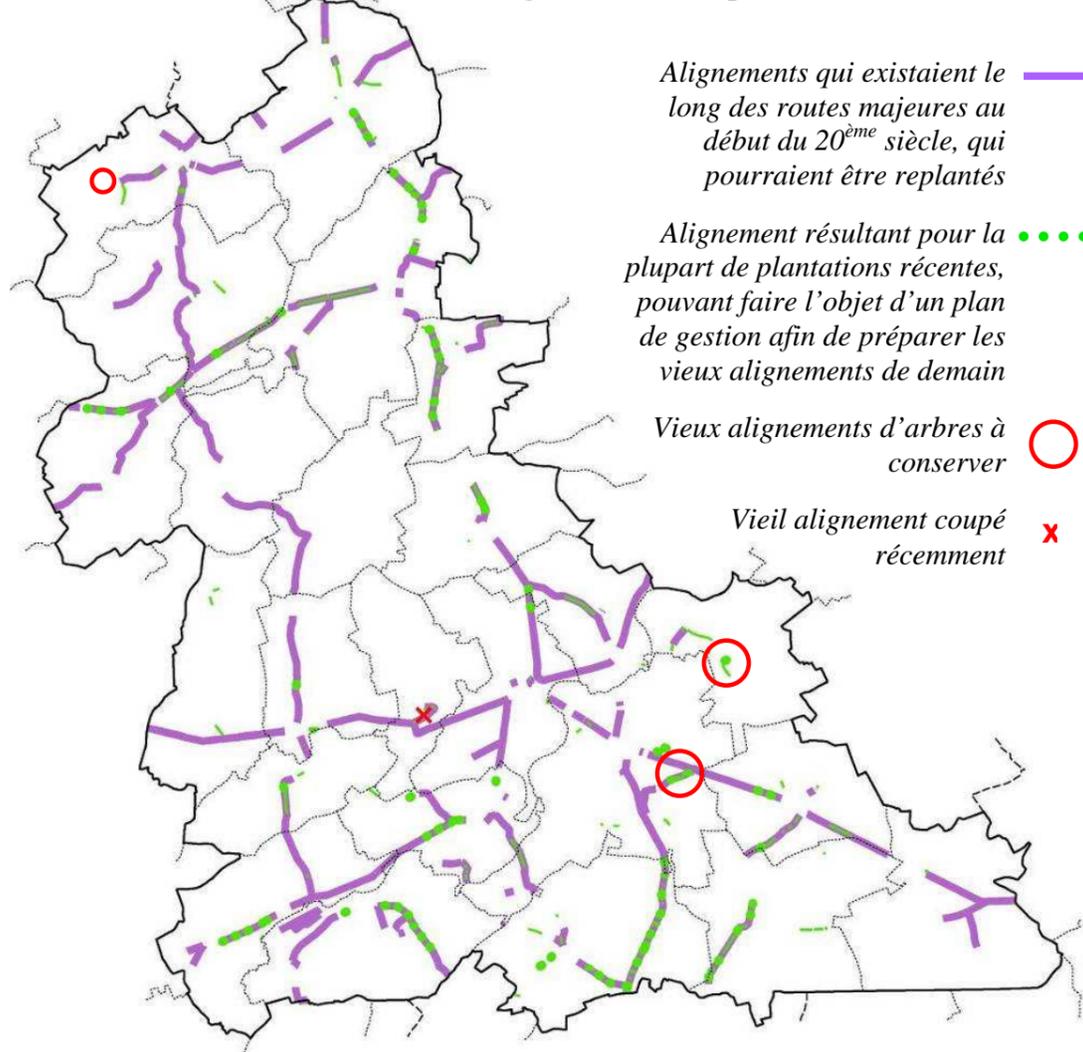


OBJECTIF IV : METTRE EN
VALEUR LES PAYSAGES POUR
DES ACTIVITES DE DECOUVERTE

Action n° 14

Mettre en valeur les axes routiers : alignements et places de pique nique

Poursuivre les plantations d'alignements arborés le long des routes, mettre en place des plans de gestion pour préparer les vieux alignements remarquables de demain



OPPORTUNITE

En 1905, 105 km de route étaient bordés d'un double alignement d'arbres, dont la RD 603, contre seulement 18 km actuellement, auxquels s'ajoutent 18 km d'alignement sur un seul côté. La coupe de ces linéaires boisés correspondaient à une récolte du bois sans remplacement, à un souci de sécurité routière ou à une amélioration du passage d'engins routiers de grande taille. Après une phase de coupe qui se poursuit encore le long de routes départementales, de nouveaux alignements ont été massivement plantés. Les essences traditionnellement utilisées sont le cerisier, le pommier, l'érable, le tilleul et le noyer.

Les alignements agrémentent les paysages routiers, mais également les paysages ruraux dénudés où ils signalent le passage de la voie. En cas de couverture neigeuse au sol, ils délimitent la voie de circulation automobile. Doublés de tronçons de haies, ils peuvent prévenir la formation de congères.

Les grandes voies routières sont, en quelque sorte, la « vitrine » d'un territoire, les places de pique nique ouvrent des vues vers les paysages traversés. Or trop souvent, ces places sont fermées par des haies opaques de résineux ou de charmille, comme à Labry ou à Jeandelize, empêchant la découverte de vallées, du patrimoine bâti, des rivières et de leur végétation rivulaire caractéristique.

PRINCIPES

⇒ Ne plus couper les vieux alignements devenus majestueux et rares, mettre en place des plans de gestion et de circulation adaptés

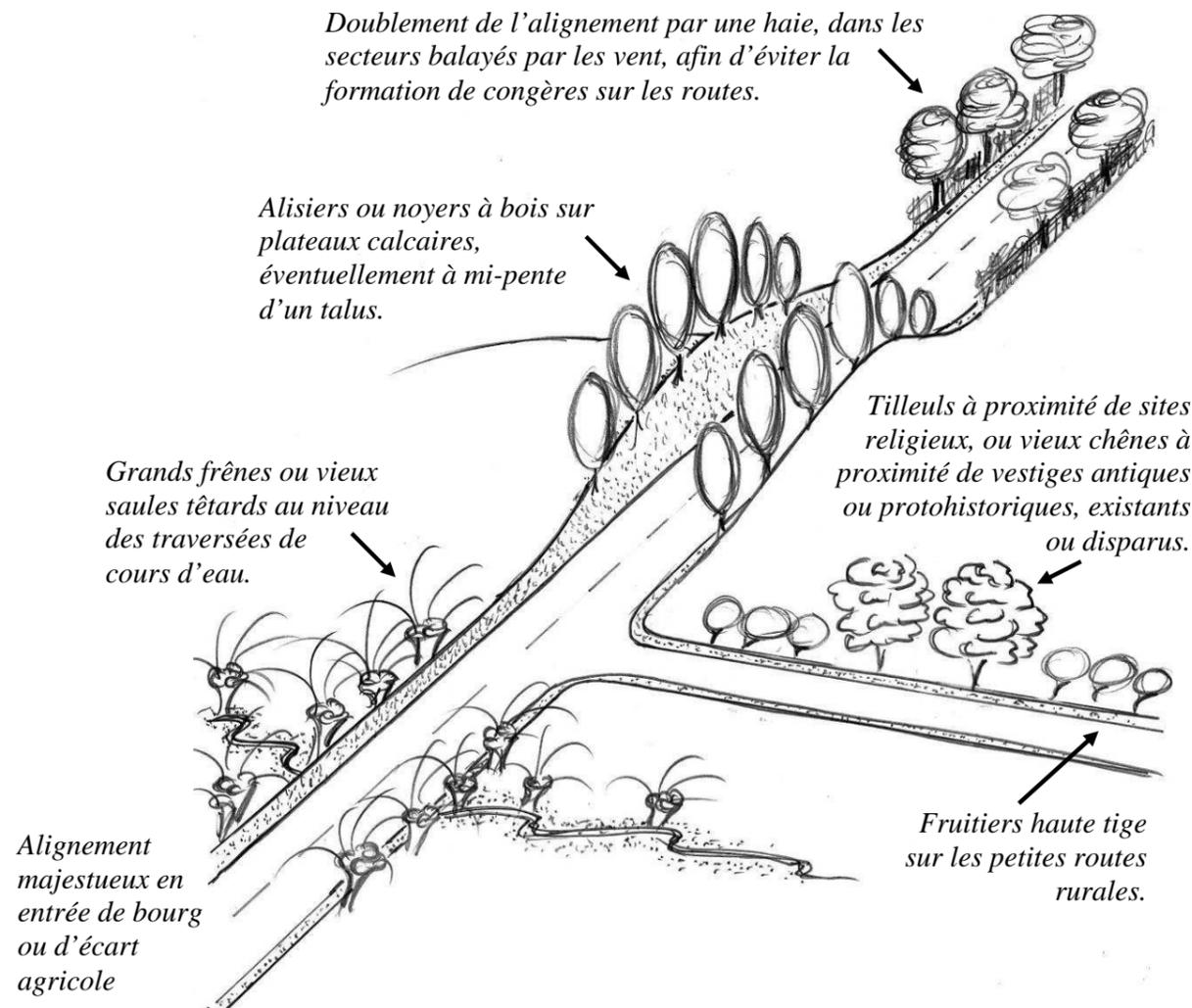
Il s'agit notamment de l'alignement d'érables entre la ferme du Breuillot (ancien moulin hydraulique) et le château de Moncel à Jarny, de l'alignement entre le château de Tichémont et Giraumont, ainsi que d'un petit alignement à Affléville. Les arbres vieillissants doivent faire l'objet d'un soin particulier (bilans par un spécialiste des vieux arbres, taille sanitaire, taille d'entretien, ...) et d'un plan de renouvellement, afin de ne pas être coupés tous à la fois sans remplacement. La mise en place d'une circulation ralentie ou d'un sens unique est préférable à la coupe de ces alignements pour élargir la voie.

⇒ Poursuivre la plantation de nouveaux alignements, avec des essences et une gestion adaptées aux milieux naturels et aux circulations

Il est préférable de recourir à des essences spécifiques aux milieux ruraux plutôt qu'à des essences d'ornement de caractère plus urbain. Les essences plantées peuvent contribuer à souligner certaines particularités du territoire. Il peut s'agir, par exemple, de frênes ou de saules taillés en têtard dans les fonds humides ou de part et d'autre d'une traversée de cours d'eau, d'alisiers ou de noyers sur des plateaux calcaires. Elles peuvent différencier la catégorie de route : fruitiers le long des petites routes rurales, alignements majestueux taillés en haut jet en entrée de village, d'écart agricole ou à proximité d'un patrimoine remarquable, avec érables, tilleuls ou noyers (les essences uniques donnent un effet plus majestueux que les mélanges). Les plantations, par leurs essences, pourraient également révéler un patrimoine paysager disparu ou peu perceptible. Ainsi, par exemple, le tilleul est fréquemment associé aux sites religieux, le marronnier observé à proximité d'ancien moulin peut évoquer ces ouvrages hydrauliques, le chêne, arbre sacré tant chez les Gaulois que chez les Romains, pourrait évoquer la proximité d'un site archéologique datant de ces époques. En cas d'association d'une haie à des arbres à haut jet, dans les espaces agricoles, il est préférable de recourir aux haies habituelles de ces milieux, avec charmille, noisetier, aubépine, prunelle, ronce, chèvrefeuille. Les haies plus fleuries avec des variétés de rosiers sauvages par exemple, sont plus adaptées aux espaces bâtis ou à leur proximité immédiate. D'autres types de haies associées à des arbres à haut jet peuvent correspondre à des biotopes spécifiques, comme par exemple, dans les milieux humides, des haies d'osier de différentes couleurs, coupés chaque année de façon à rejeter de leur souche.

Par ailleurs, il est important que les alignements soient adaptés aux circulations : vues et panneaux dégagés aux carrefours, fossé et recul de 4 mètres le long des voies à grande circulation, positionnement de l'alignement en sommet d'un talus à pente douce en cas de route encaissée ou si un talus peut être créé, taille des arbres à haut jet afin de ne pas masquer la vue aux engins agricoles dont la cabine est surélevée, éventuellement, plantation d'un seul côté de la voie afin de ne pas gêner le passage d'engins de large envergure. L'alignement peut être reporté le long d'un chemin rural qui longerait la voie routière, par exemple entre la route et le chemin, de façon à éloigner les racines des labours. Le doublement de l'alignement par une haie peut contribuer à éviter la formation de congères neigeuses sur la chaussée.

Illustration de quelques principes pour des plantations d'alignement qui font référence au substrat, à la topographie et à l'histoire locale, à la localisation territoriale



PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Etat, Région, Conseil Général, Communauté de Communes du Jarnisy : contrat pour le paysage qui contribue au financement du poste d'agent de développement affecté au suivi des interventions paysagères, des supports d'informations et d'animation, des travaux paysagers. Le montant des aides peut atteindre 30%, le Conseil Général pouvant apporter dans ce cadre jusqu'à 15%.
- Les partenaires techniques et financiers concernés selon les actions, et notamment les services fonciers et routiers du Département, le FEADER.
- Les acteurs locaux : élus municipaux, écoles, un éventuel chantier d'insertion positionné sur la gestion des paysages ruraux, la LPO, les Croqueurs de pommes, les associations de randonneurs ou de VTTistes pour les plantations le long des itinéraires de circulation douce.

PRINCIPES

⇒ **Développer les plantations d'alignement le long de grands itinéraires de randonnée en circulation douce, sur sols asphaltés ou sur chemins ruraux en concassé**

Leur rôle est important pour le confort des randonneurs. Ces alignements peuvent, dans une certaine mesure, contribuer à l'identité paysagère du Pays Haut, marqué par les vastes horizons sillonnés de lignes d'arbres.

⇒ **Implanter des essences d'arbres socialement utiles, à fruits, à bois, à valeur écologique**

Il s'agit d'une valorisation traditionnelle des boisements d'alignement. Les essences sont alors à choisir en fonction des projets locaux (noyers ou autres fruitiers à bois précieux, pruniers ou cerisiers pour la distillation, ...). Les plantations peuvent cumuler l'intérêt paysager avec l'intérêt écologique, en gérant un alignement en vue de la création d'une ligne de vieux fruitiers à haute tige, ou de vieux saules tourmentés, riches en cavités propices à l'avifaune.

⇒ **Permettre la contemplation d'une belle perspective par l'implantation d'une place de pique nique valorisante (belle vue, mobilier cohérent, pas de poubelles mais un panneau invitant les automobilistes à ramporter leur déchets, panneaux d'interprétation de la vue, ...)**

Les places d'arrêt situées en bordures des routes peuvent devenir des lieux de contemplation d'un beau paysage. Leurs contours ne doivent pas être fermés par des haies opaques, mais au contraire, les éléments naturels, historiques ou ruraux doivent être tout particulièrement mis en valeur dans leurs abords. Il peut s'agir, par exemple, du cours d'eau et de sa végétation rivulaire pour la place de pique nique située le long de la RD 603 en entrée de Jeandelize ; de la vue vers le patrimoine pittoresque de la ferme de Tichémont et vers la vallée de l'Orne pour la place de pique nique de Labry ; ou encore d'une vue vers un front villageois ancien, un vallon et sa ripisylve, un lavoir, un calvaire, un vestige de moulin et de ses ouvrages hydrauliques, etc. Des panneaux d'explications du patrimoine paysager peuvent être installés, une boucle courte de découverte du milieu ambiant peut être créée. Un mobilier rural cohérent pourrait être implanté à l'échelle des routes du Jarnisy. Les poubelles sont à éviter, les panneaux invitant les automobilistes à ramporter leurs déchets évitent généralement le débordement des poubelles et le dépôt des sacs de déchets à leur pied.

MISE EN OEUVRE

Objectif : Protéger les vieux alignements, ou les alignements à laisser vieillir pour constituer le patrimoine de demain, par une inscription aux PLU et un plan de gestion

Exemples d'interventions : inscription en boisement classé au PLU ou inscription dans une liste du patrimoine communal ; élaboration d'un plan de gestion des alignements âgés, avec bilans sanitaires par un spécialiste des vieux arbres, tailles sanitaires et tailles d'entretiens, dans le cadre de partenariat entre les Communes, Communauté de Communes et Département, afin de ne pas être contraint de couper l'alignement dans sa totalité.

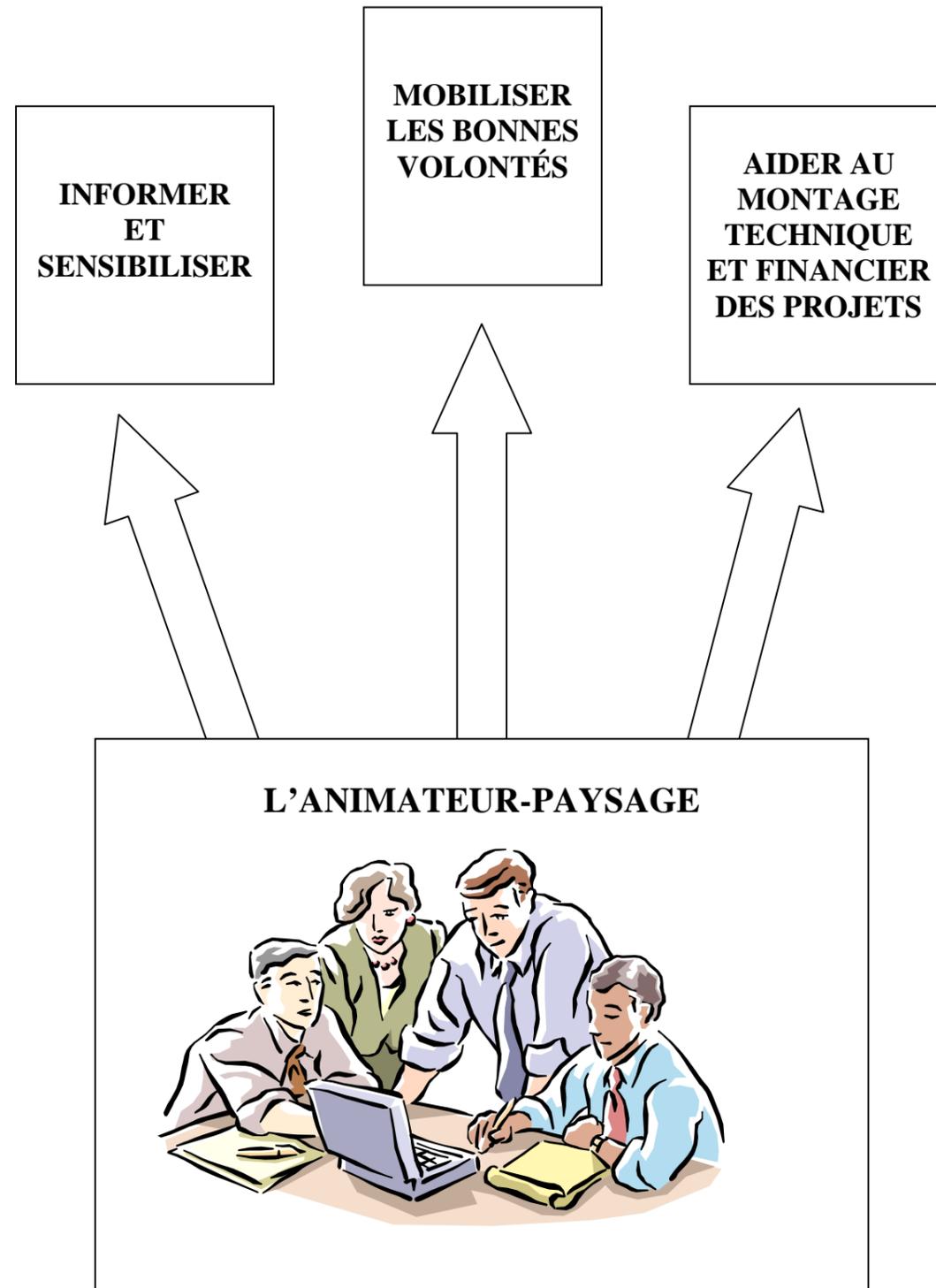
Objectif : soutenir la prise en compte des alignements, anciens ou à créer, dans les aménagements fonciers et dans les animations communales

Exemples d'interventions : sensibiliser les partenaires des aménagements fonciers à la prise en compte des alignements dans ces opérations, trouver des partenariats avec les collectivités locales, afin de faciliter cette prise en compte (ex : acquisitions foncières) ; réaliser des plantations dans le cadre d'animations communales, avec sponsorship des plants par des habitants, des entreprises ou des associations locales, plantation par des groupes scolaires avec les conseils techniques d'associations d'arboriculteurs (Croqueurs de Pommes, mais aussi LPO, ...).

Objectif : Transformer les places de pique nique et en créer de nouvelles en des lieux intéressants pour les paysages

Exemples d'interventions : organiser une journée de travail avec le conseil municipal et des habitants motivés, après avoir élaboré un projet d'aménagement avec la CCJ ; organiser des achats groupés à l'échelle de la CCJ, les communes pouvant participer au financement, concernant les plants, matériaux, mobilier, panneaux d'interprétation.

ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT



Conforter durablement un poste d'animateur paysage

Le projet paysager est présenté, dans les pages précédentes, de façon globale, afin de mettre en évidence la cohérence des recommandations, même si la mise en valeur des perspectives nécessite des interventions sur les multiples composantes paysagères.

Le Plan de Paysage ne s'impose pas. Il repose entièrement sur la libre adhésion des acteurs locaux et nécessite de ce fait une importante animation. Il ne peut être réalisé que progressivement, au grés des volontés et des opportunités. Généralement, il faut compter au moins vingt ans pour en apprécier les effets. Pour certains aspects du projet, des périodes plus longues peuvent être envisagées. Quelques outils de mise en œuvre des actions paysagères ont été évoqués dans ce document. Sur des périodes longues, ses outils techniques et financiers évolueront. Certains disparaîtront, d'autres seront élaborés. Aussi, dans ce contexte changeant, face au besoin important de sensibilisation et d'animation, la présence d'un animateur paysage, d'un agent de développement qui consacre tout ou partie de son temps au montage des opérations paysagères, est indispensable, tant à l'attention des habitants que des nouveaux élus. Il pourra apporter un soutien efficace aux acteurs locaux dans les trois domaines suivants :

⇒ un appui pour mobiliser les bonnes volontés

La mise en œuvre du Plan de Paysage repose sur l'engagement des collectivités territoriales, mais également et pour une bonne part, sur la mobilisation des habitants. Ceux-ci peuvent intervenir à titre privé ainsi que de façon bénévole au sein d'associations ou de réseaux d'entraide. L'animateur paysage peut intervenir pour stimuler et soutenir les initiatives en ce sens (identification des habitants intervenant sur le paysage selon un même mode, organisation de rencontres pour identifier les besoins et les échanges de services possibles, recherche de solutions aux problèmes posés en faisant appel à l'initiative des particuliers, ...).

⇒ un appui pour informer et sensibiliser les habitants à la richesse de leurs paysages et aux modalités de gestion

La sensibilisation et l'information peuvent passer par de multiples actions : des projections audio-visuelles, des animations scolaires, l'édition de guides conseils, ... Il s'agira tout particulièrement de faire connaître au plus grand nombre d'habitants des actions en cours de réalisation, à l'occasion d'un « chantier témoins », qu'il s'agisse d'une réhabilitation d'une maison de caractère, d'un verger ou d'un patrimoine, d'une mise en valeur de bord de cours d'eau, de création d'un alignement ou d'une haie en espaces agricole, ... Divers moyens peuvent être mis à contribution, tels que l'information dans la presse avec invitation du public, la diffusion de plaquettes explicatives simples, le tournage d'un film vidéo ou autre concernant le chantier pour rediffusion à certaines occasions, etc.

⇒ un appui pour le montage technique, foncier et financier des projets

La mise en œuvre concrète des opérations paysagères peut faire appel à des dispositifs techniques complexes ou inventifs, qui nécessitent de multiples contacts avec les différents partenaires, ainsi qu'une longue animation auprès des particuliers. Pour cela également, l'animateur paysage peut être d'une aide précieuse.

Il devra tout particulièrement veiller à éviter la perte irrémédiable d'une richesse paysagère, à créer une dynamique « boule de neige » en commençant par soutenir les actions paysagères les plus faciles ayant un impact fort pour la qualité de vie des habitants afin de conforter l'envie d'engager des opérations plus lourdes.

ANNEXES

Les cartes des sentiers et des points forts du paysage qui les jalonnent dans les abords des villages et de l'agglomération de Jarny-Conflans

Points forts du paysage dans les abords des villages

Point fort lié à une vue panoramique 

Point fort lié à un patrimoine archéologique, historique, visible ou non 

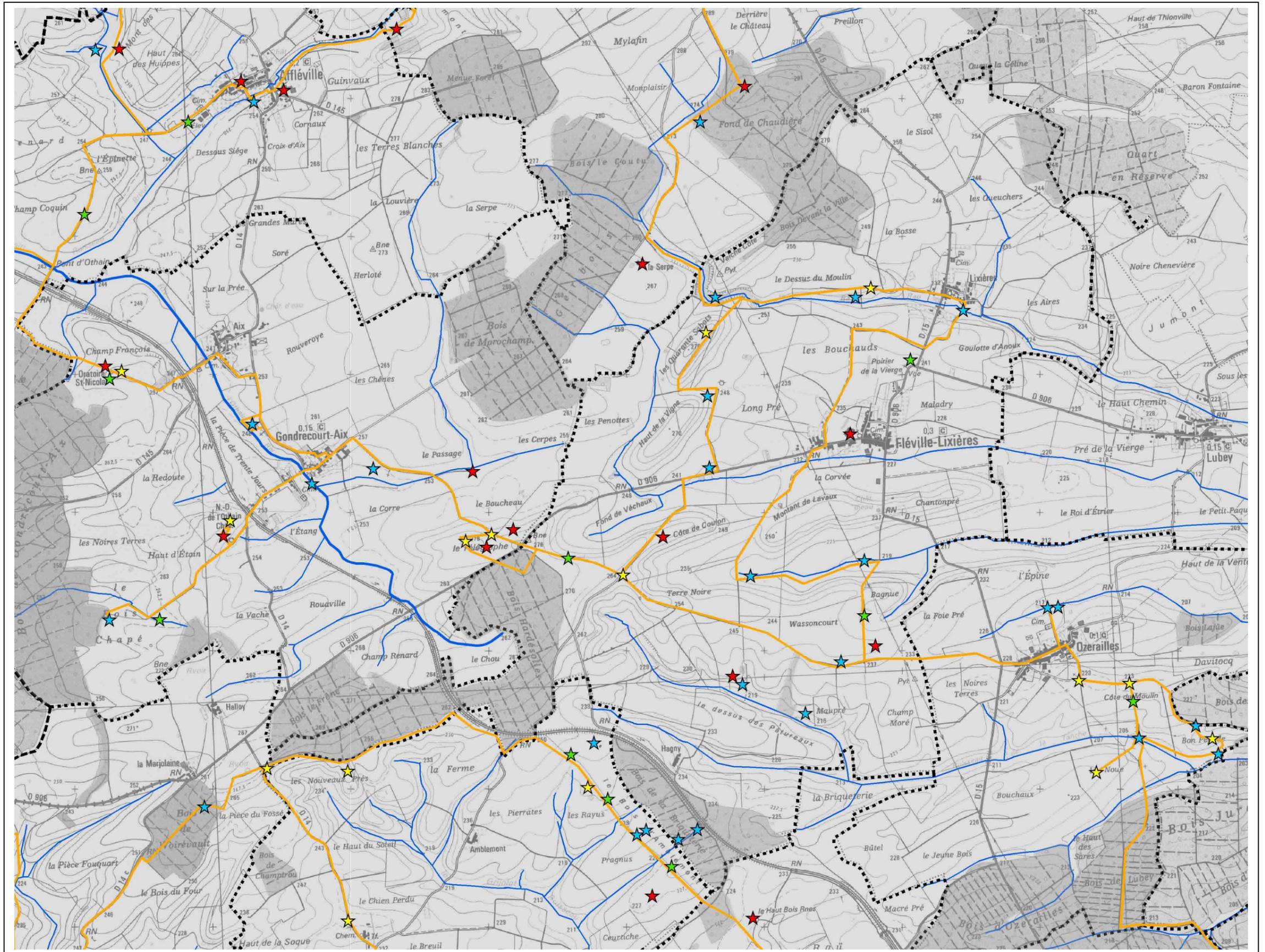
Point fort lié à un milieu humide (mare) ou à un patrimoine lié à l'eau (moulin) 

Point fort lié à un patrimoine naturel ou rural (ex : belle haie) 

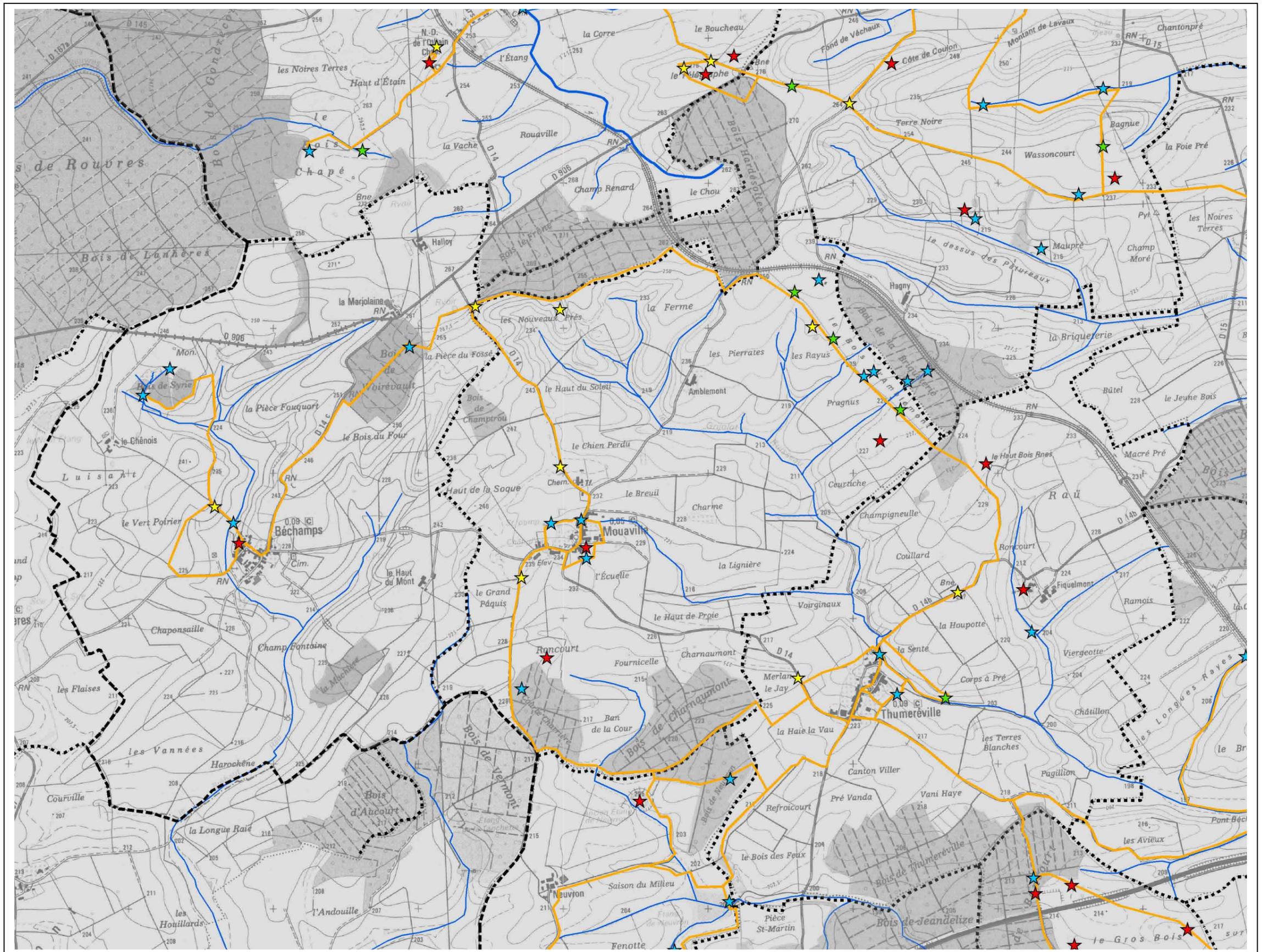
Itinéraires notés à titre indicatif, 
reliant les villages aux points forts du paysage, de façon à créer des promenades plaisantes pour les habitants, et à relier les villages entre eux



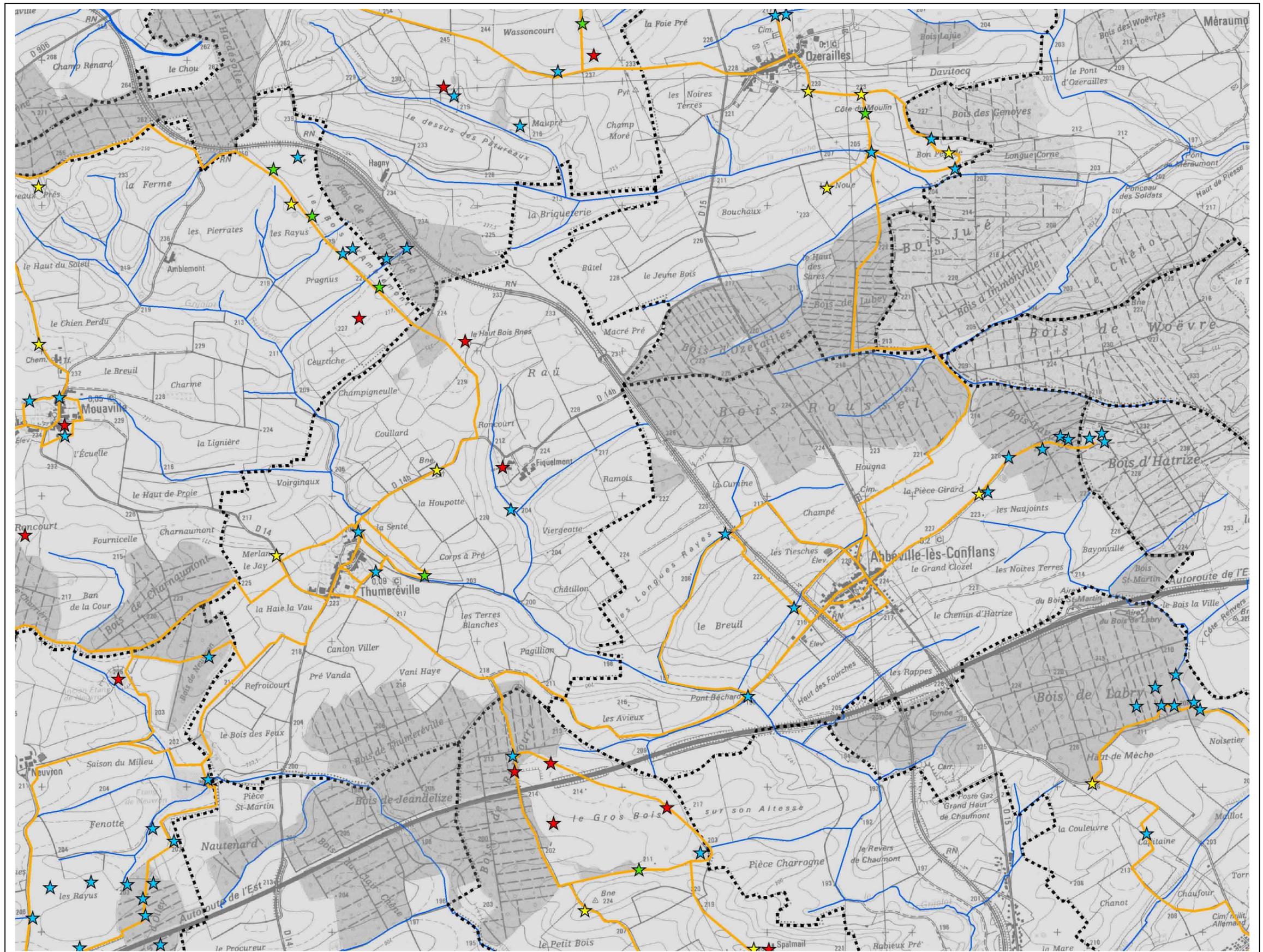
Plan de Paysage du Jarnisy 2007 /2008 - Communauté de Communes du Jarnisy - DIREN - AREL - DAT Conseils



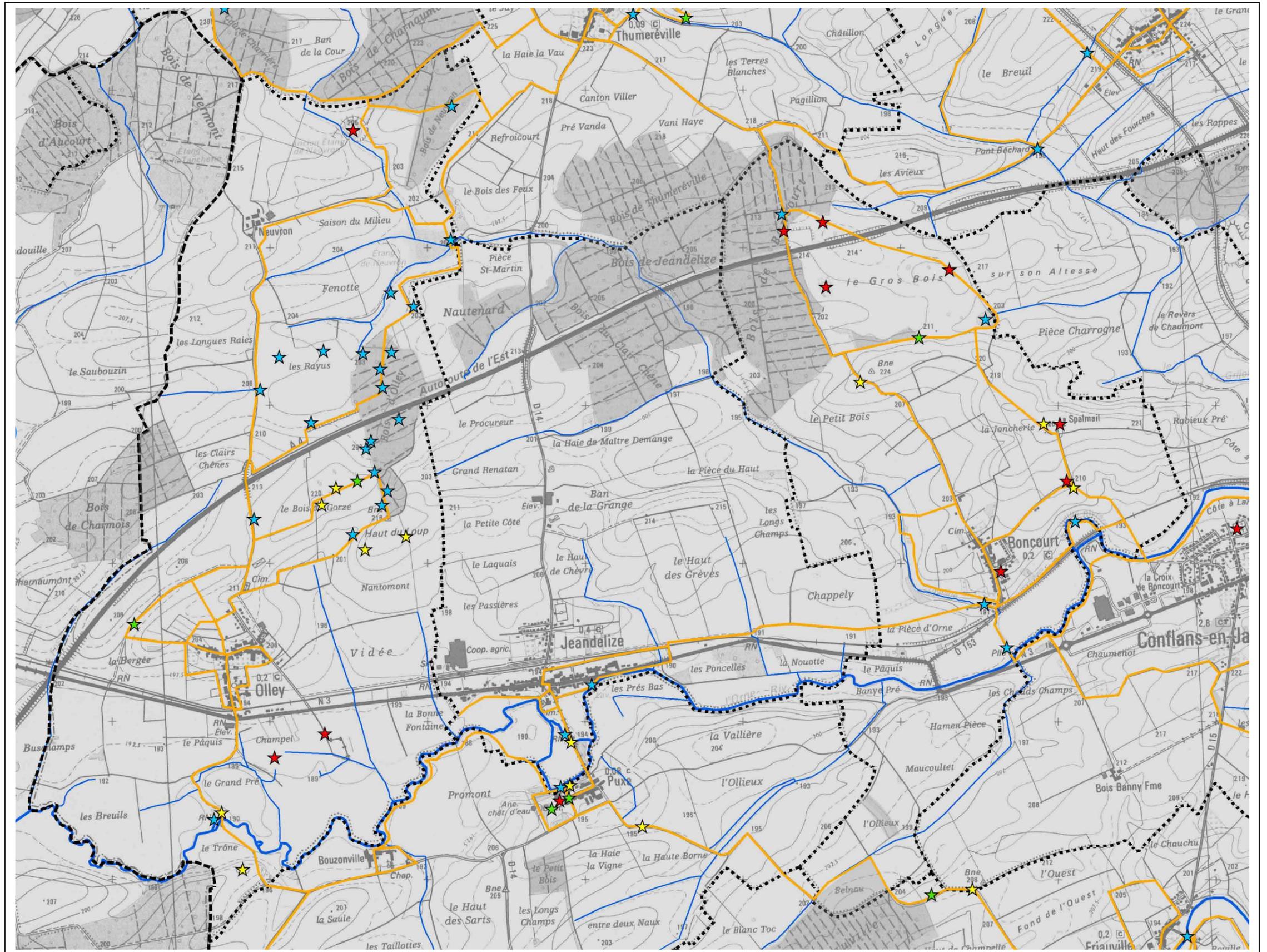
Plan de Paysage du Jarnisy 2007 /2008 - Communauté de Communes du Jarnisy - DIREN - AREL - DAT Conseils



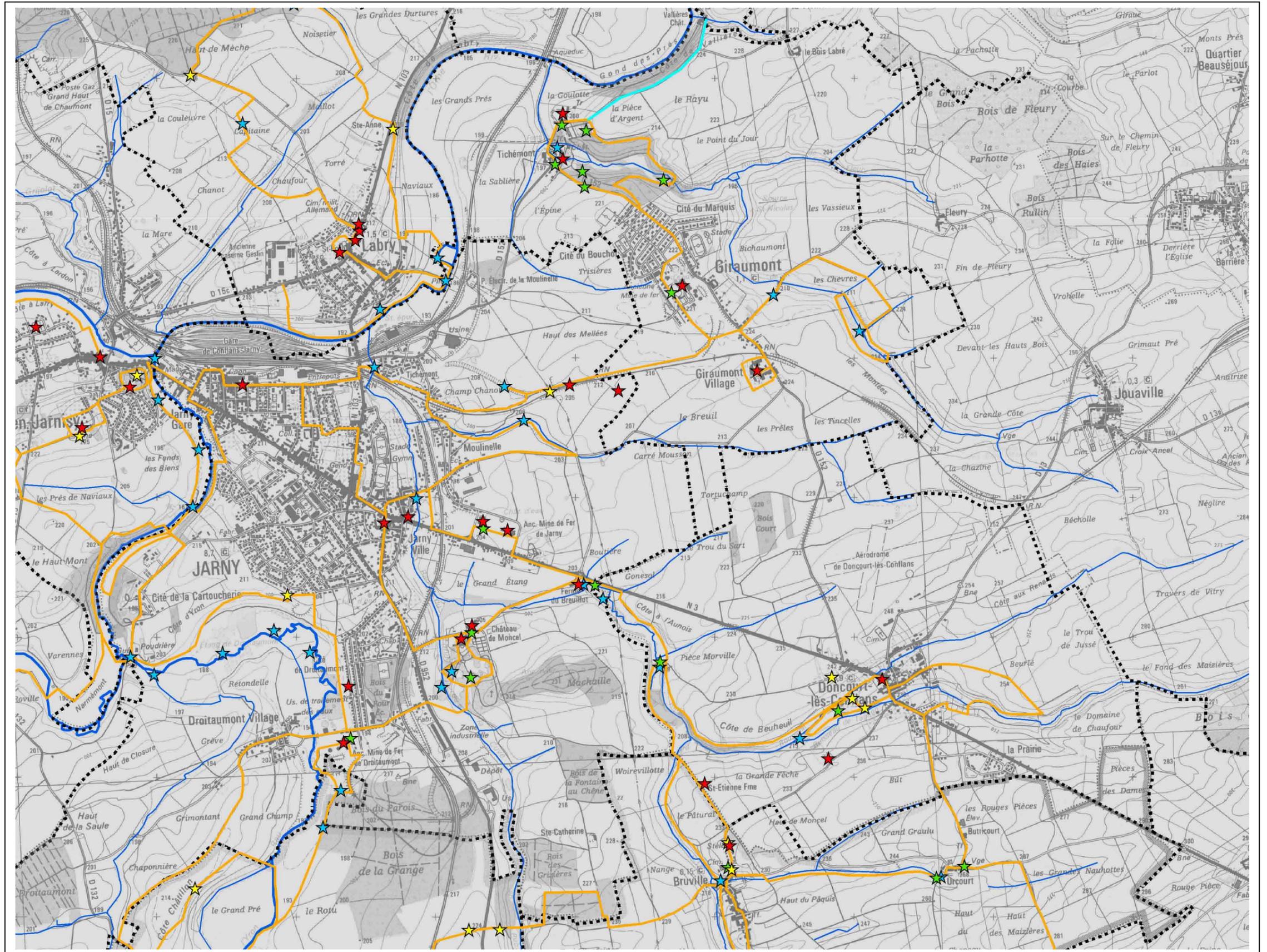
Plan de Paysage du Jarnisy 2007/2008 - Communauté de Communes du Jarnisy - DIREN - AREL - DAT Conseils



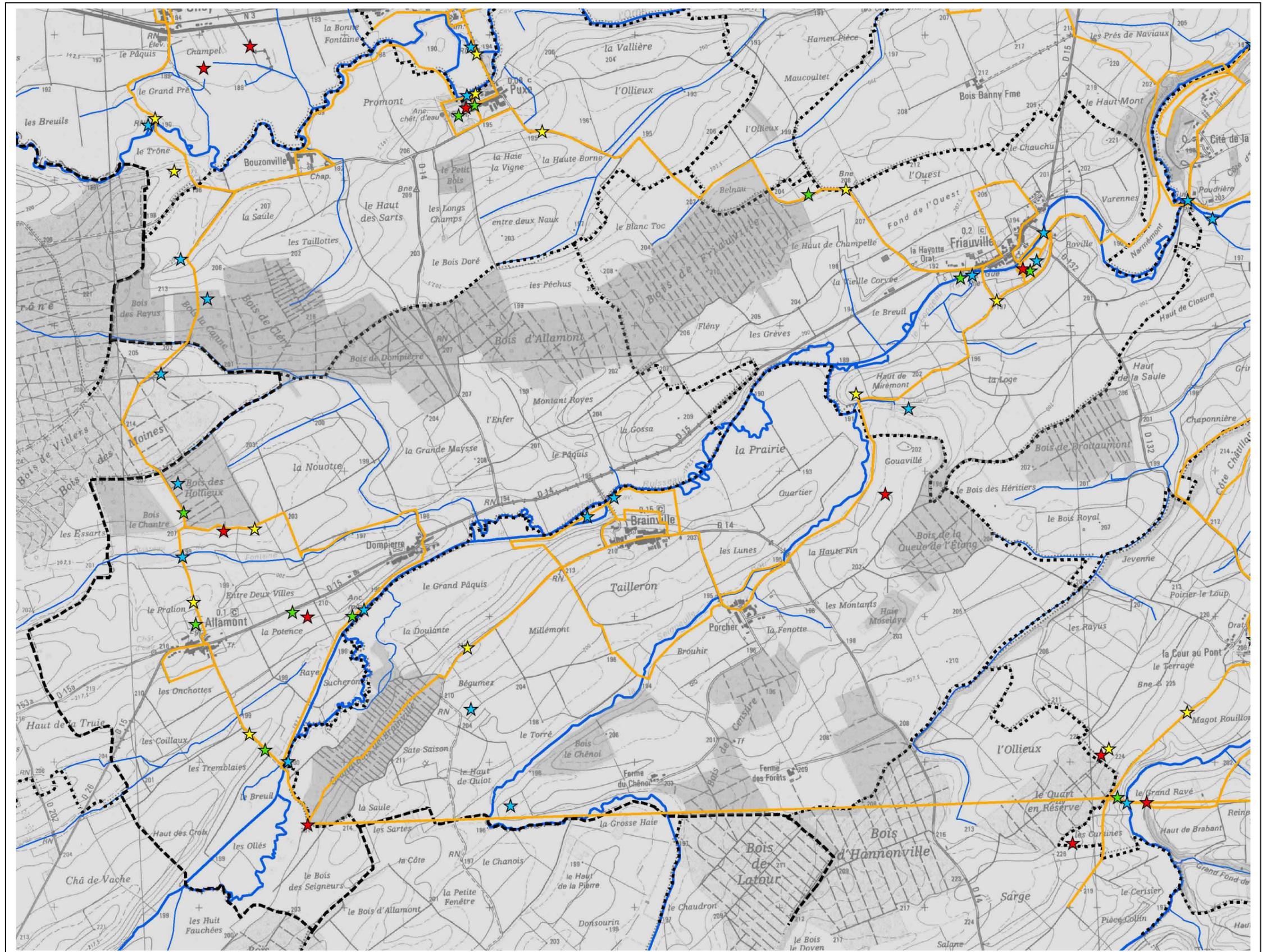
Plan de Paysage du Jarnisy 2007 /2008 - Communauté de Communes du Jarnisy - DIREN - AREL - DAT Conseils



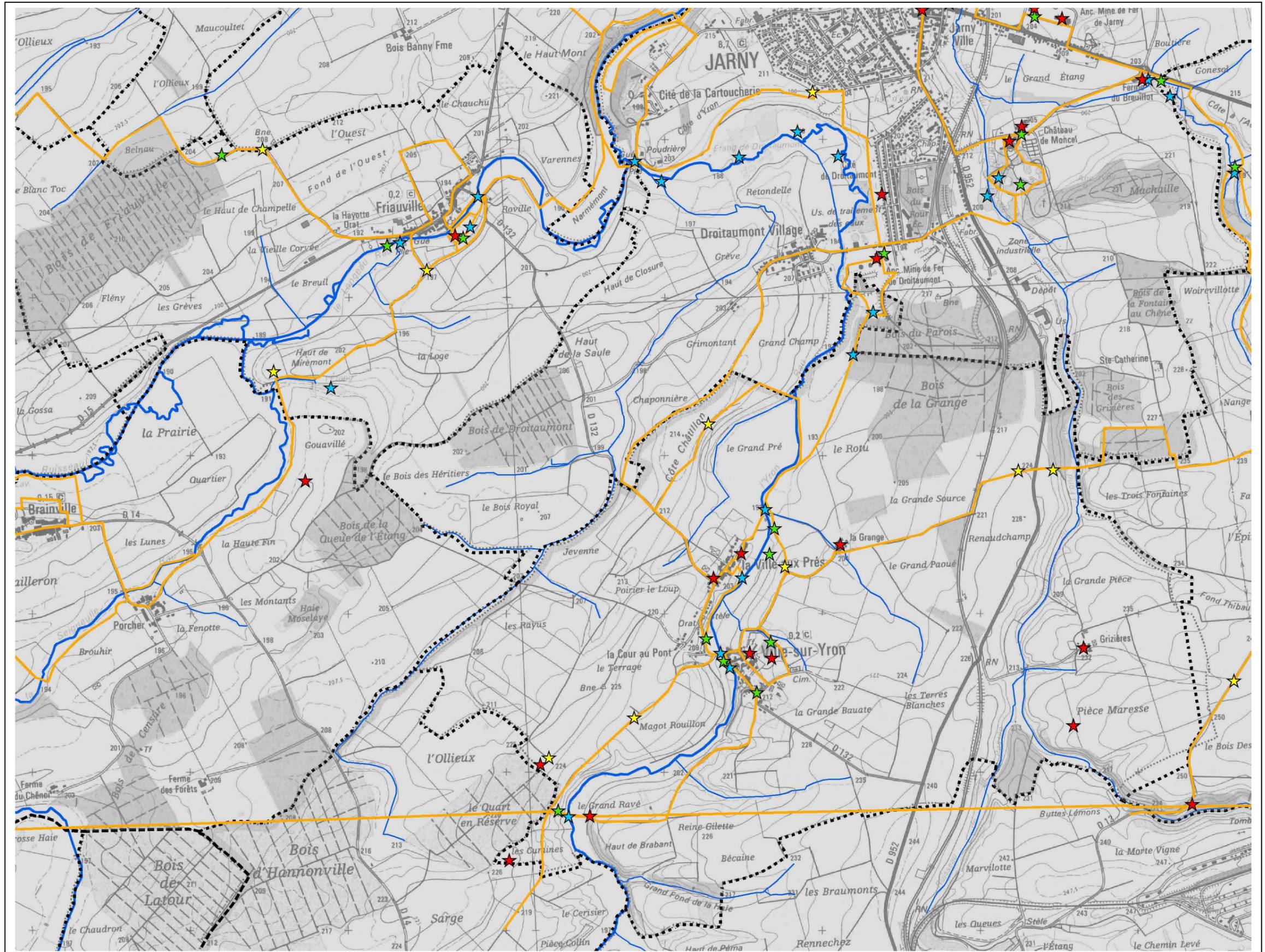
Plan de Paysage du Jarnisy 2007 /2008 - Communauté de Communes du Jarnisy - DIREN - AREL - DAT Conseils



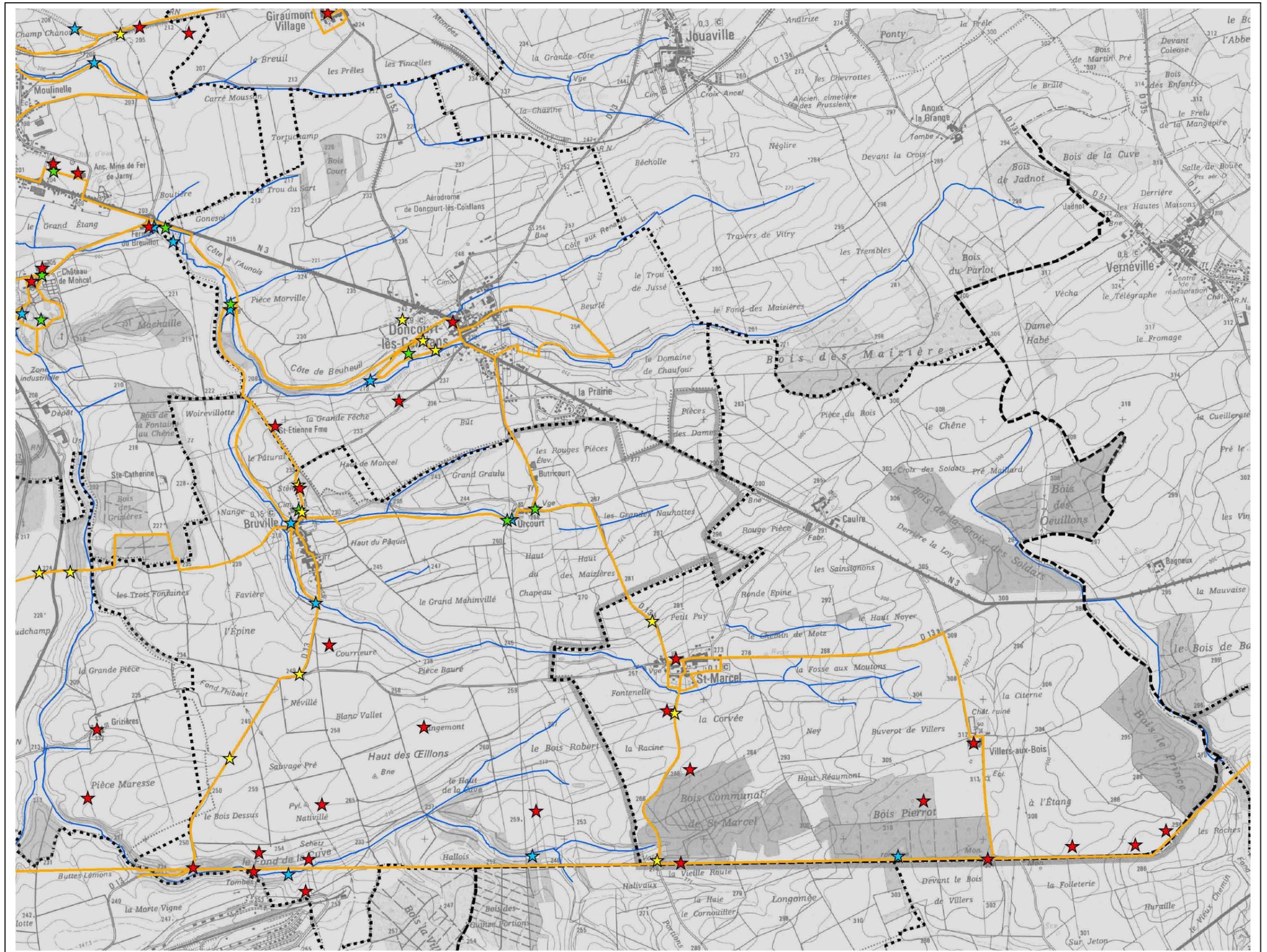
Plan de Paysage du Jarnisy 2007 /2008 - Communauté de Communes du Jarnisy - DIREN - AREL - DAT Conseils



Plan de Paysage du Jarnisy 2007 /2008 - Communauté de Communes du Jarnisy - DIREN - AREL - DAT Conseils



Plan de Paysage du Jarnisy 2007 /2008 - Communauté de Communes du Jarnisy - DIREN - AREL - DAT Conseils



Plan de Paysage du Jarnisy 2007 /2008 - Communauté de Communes du Jarnisy - DIREN - AREL - DAT Conseils